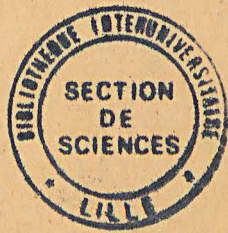


50377
1970
201

50377
1970
201



SCD LILLE 1



D 030 299458 1

50377
1970
201

AUX PAYSANS A K Y E

50377
1970
201

50377
1970
201

L E P A Y S A K Y E :

(Côte d'Ivoire)

ETUDE DE L'ECONOMIE AGRICOLE

par

-DIAN BONI-

Licencié de Géographie, D.E.S. de Géographie.

Assistant en Géographie à l'Université

d'ABIDJAN

.....



AVANT-PROPOS

Lorsque nous avons déposé en 1966 notre sujet de thèse, nous nous propositions alors d'étudier les "Structures agraires du Pays Akyé". Nous savions que de nombreuses difficultés nous attendaient, mais nous pensions pouvoir les résoudre, et cela d'autant plus que nous sommes fils de planteurs et que nous appartenons de surcroît à la région étudiée. C'était méconnaître le caractère spécifique de ces zones chaudes où, selon M. P. GEORGE, il est difficile de "distinguer ce qui est cultivé de ce qui ne l'est pas, dans les zones de marge où, à la fin d'un cycle cultural la terre retourne à la jachère progressivement, mais aussi du fait de l'imprécision des données statistiques reposant sur des déclarations vagues et des enquêtes hâtives et dispersées"(1),

Une telle étude n'est certes pas impossible, mais il faudrait pour cela disposer d'un temps beaucoup plus long et surtout de moyens plus importants que ceux qui nous ont été offerts. Aussi, avons nous pris la décision d'élargir notre thème de recherche et de faire une étude du Pays Akyé qui porterait essentiellement sur "l'économie rurale" de ce pays.

Même cette nouvelle orientation n'a pas pour autant aplani les difficultés, parmi lesquelles l'imprécision des données statistiques et cartographiques. Dans un pays où le planteur, faute de savoir lire et écrire, faute d'avoir été traditionnellement un planteur, ignore l'étendue des terres qu'il possède, la quantité de café ou de cacao récoltée les années antérieures, le revenu total perçu au cours de l'année agricole qui s'achève, le chercheur à moins de disposer d'un temps relativement long et surtout de moyens d'investigation importants, est condamné à utiliser les quelques documents chiffrés qu'il découvre, avec bien entendu toute la prudence qui s'impose. C'est ce que nous avons dans certains cas, été obligés de faire dans ce travail en consultant tous les travaux réalisés sur la Côte d'Ivoire. Mais la plupart de ces docu-

(1) P. GEORGE : Précis de Géographie Rurale, p. 14, P.U.F. Paris 1963

ments portant sur des sujets très généraux, nous avons surtout eu recours à nos enquêtes sur le terrain, que nous avons effectuées pendant deux ans. Ce sont donc les résultats de ces enquêtes que nous présentons ici. Ces enquêtes ont été menées à bien grâce au sauf conduit que nous a délivré M. le Ministre de l'Education Nationale de Côte d'Ivoire que nous prions ici de bien vouloir accepter l'expression de notre profonde gratitude ; grâce également aux autorités administratives et en particulier aux responsables régionaux et locaux du Ministère de l'Agriculture. Nous remercions plus spécialement M. ANDISSAC, Chef de la Section de la S.A.T.M.A.D.I. d'Adzopé qui nous a communiqué tous les renseignements concernant la Régénération Cacaoyère et l'opération riz. C'est par M. ANDISSAC que nous avons pu faire la connaissance de M. ROBINET, Chef de l'Opération "Régénération cacaoyère", à qui nous disons également merci. Nous prions tous les planteurs et toutes les paysannes du pays Akyé de trouver ici l'expression de notre profonde gratitude, pour tous les renseignements qu'ils ont bien voulu nous communiquer et surtout pour les heures et parfois même pour les journées qu'ils n'ont pas hésité à nous accorder.

Nous ne saurions clore cette liste sans remercier MM. ROUSSEL et PESLAY, chargés de recherche à la S.E.D.E.S., qui ont eu l'obligeance de nous communiquer les résultats de leurs enquêtes sur le Sud-Est de la Côte d'Ivoire, et MM. FLATRES et PELISSIER mes maîtres et Mme Denise PAULME, qui nous ont fait profiter de leurs expériences et de leurs conseils. Nous remercions enfin M. le Professeur ADJANAHOUN de l'Université d'Abidjan et son collaborateur direct : M. AKE ASSI pour nous avoir fait découvrir quelques uns des mystères de la forêt africaine.

INTRODUCTION

Le pays Akyé, compris entre 3° 30' et 4° de longitude Ouest et 5° 4' et 6° 39 de latitude Nord appartient à la zone de forêt dense de Côte d'Ivoire, à ce qu'il est convenu d'appeler la "Basse Côte d'Ivoire". Il est limité à l'Est par le fleuve Comoé, le fleuve le plus long de la Côte d'Ivoire ; à l'Ouest par le fleuve côtier Agnéby-Agbo. Ses limites Nord et Sud sont administratives, lesquelles sont basées sur des critères ethniques et non géographiques. Les limites naturelles correspondent elles-mêmes à des limites ethniques puisque la rive gauche du Comoé et une partie de la rive droite de l'Agnéby-Agbo sont habitées par les AGNI. L'autre partie Sud de la rive droite de l'Agnéby-Agbo est habitée par les ABBEY. Au Sud, les voisins immédiats sont : au Sud-Est, les M'BATTO et au Sud-Ouest, les EBRIE.

La forêt, toujours verte dans le Sud, à cause des précipitations abondantes supérieures à 1 700 millimètres, devient semi-décidue vers le Nord, où les moyennes pluviométriques oscillent entre 1 700 et 1 400 millimètres.

Ces moyennes pluviométriques élevées et cette situation du pays Akyé en latitude nous indiquent que nous sommes dans un milieu où règne le climat tropical humide ou plus précisément encore, le climat subéquatorial à quatre saisons de longueur inégale : deux saisons humides de Mars à Juillet et Septembre à Novembre et deux saisons sèches de Décembre à Février et en Août. Certaines années, on peut assister à une influence beaucoup plus importante de la tendance tropicale qui se traduit par de longs mois secs, comme en 1961-62, ou au contraire à une dominance de la tendance équatoriale comme en 1968, qui a vu la disparition de la petite saison sèche d'Août.

Dans un climat subéquatorial normal, il n'y a pas de mois totalement secs, c'est-à-dire de mois sans précipitation. La notion de mois secs et par conséquent de saison sèche doit donc être entendu dans le sens de saison

dont le "total des précipitations de chaque mois, exprimé en millimètres, est égal ou inférieur au double de la température exprimée en degrés centigrades : $P \leq 2 T$ ". (1)

Nous voyons donc qu'une région bénéficiant de telles conditions climatiques est à priori favorable aux activités agricoles et plus précisément à l'agriculture tropicale.

Ces activités agricoles, qui constituent, comme nous le verrons, les activités fondamentales de ce pays Akyé, jouissent outre ces conditions climatiques favorables, de sols profonds riches, surtout dans le Nord du pays où ces sols sont des argiles latéritiques. Les sols sur granites ou sur les sables tertiaires de la zone centrale et méridionale sont moins riches. Ils conviennent cependant à l'agriculture.

Ce qui frappe dans cette partie orientale de la Côte d'Ivoire, c'est l'absence de reliefs saillants et l'abondance de micro-reliefs, de mamelons arrondis, disposés sans ordre. Il suffit, pour s'en rendre compte, de suivre une piste ou une route pour voir cette succession de montées et de descentes interminables, qui rendent de ce fait le tracé des routes très sinueux. Ces mamelons sont isolés par de nombreuses vallées à fonds plats, parfois très larges et souvent marécageuses. Les vallées sont occupées par un fouillis de petites rivières, de petits ruisseaux, qui les inondent pendant les saisons pluvieuses.

Ces vallées marécageuses, et par conséquent malsaines, étaient très partiellement mises en valeur par l'Akyé. Car ces terres des bas-fonds ne convenaient pas à son agriculture traditionnelle qui était une agriculture de subsistance, une agriculture itinérante sur brûlis, où l'Akyé ne produisait que la banane-plantain, l'igname, le taros et les légumes. L'Akyé n'était donc pas un paysan au sens complet du terme, c'est-à-dire un homme pour qui la terre représentait un capital et qui, de ce fait, la faisait fructifier en y prenant de grands soins. L'abondance de terres incultes, l'existence d'autres activités

(1) F. Bagnouls et H. Gaussens : Les limites biologiques et leur classification
Ann. Géo, 1957, p. 193-220.

telles que la chasse, la pêche et le commerce ne pouvait pas l'attacher à la terre.

C'était en revanche un agriculteur qui est aujourd'hui en train de devenir un paysan, et plus spécialement un planteur.

Nous assistons en effet à une métamorphose de l'homme Akyé, et d'une manière générale de l'homme de la Basse Côte d'Ivoire, métamorphose due à l'importance que prend l'économie de plantation. L'évolution de cette économie de plantation se traduit par l'accroissement des superficies cultivées, par la diversification des cultures, et surtout par l'amélioration des techniques et des méthodes culturales.

Conséquences de cette évolution : l'amélioration de l'habitat rural ; le développement des villages qui aboutit à la naissance de villes ; l'équipement des campagnes.

Ce pays Akyé, qui fait partie de la région agricole la plus riche de Côte d'Ivoire, de Sud-Est cacaoyer et caféier, figure parmi les régions les plus scolarisées de Côte d'Ivoire, avec un taux de scolarisation de l'ordre de 75 à 80 %.

Il est divisé en trois sous-préfectures, d'importance inégale comme le montre le tableau I.

TABLEAU I

Sous-Préfectures	Superficies en Km ²	Population	Production agricole (en tonnes)		
			Café	Cacao	Total
ADZOPE	5 500	100 000	14 703	12 533	27 236
ANYAMA	900	27 000	1 300	1 250	2 550
ALEPE	2 600	24 500	430	2 171	2 601
TOTAL	9 000	151 500	16 433	15 954	32 387

D'après ce tableau, la sous-préfecture d'Adzopé est de loin la plus importante. Nous verrons en son temps tout le poids de cette sous-préfecture dans l'ensemble du Pays Akyé.

Nous étudierons donc dans une première partie, les milieux physiques et humains, dans une deuxième partie la société et la population Akyé. C'est dans la troisième partie que nous analyserons les structures agraires et que nous essaierons de proposer quelques définitions de termes tels que plantation et champ. L'étude des techniques agricoles dans cette même partie doit nous amener à examiner les différentes productions agricoles de ce pays Akyé dans la quatrième et dernière partie. L'évolution des techniques et de la production agricole a-t-elle fait éclater les structures traditionnelles et bouleversé le paysage ? C'est à cette question que nous essaierons de répondre dans les chapitres II et III de cette quatrième partie.

En conclusion, nous essaierons de passer en revue les problèmes qui se posent à cette agriculture et de montrer les degrés d'évolution dans les différentes régions Akyé.

PREMIERE PARTIE

MILIEUX NATURELS ET HUMAINS

CHAPITRE I - Milieux naturels

1) Relief, géologie

Le pays Akyé offre à première vue un paysage monotone et confus : absence de montagne, de larges plaines, de grands plateaux. C'est un paysage plutôt bosselé, mamelonné, dont l'altitude moyenne ne dépasse pas 200 mètres.

Au Sud, sur le bassin sédimentaire côtier dont la partie supérieure est constituée par une série de sables argileux et de grès ferrugineux continentaux d'âge Néogène et qui correspond au Continental Terminal, le paysage est fait d'une succession de collines aux pentes très raides, surplombant de larges vallées marécageuses, au fond desquelles coulent de petites rivières. Cette formation sédimentaire, de série azoïque, transgressive au Nord sur le socle cristallin, recouvre au Sud, des formations massives d'âge Crétacé ou Tertiaire. Les larges fonds marécageux sont du quaternaire et donnent, avec les collines, des dénivellations se situant autour de 50 mètres. C'est par exemple le cas à Anyama où la vallée de la rivière Apepo est dominée à l'Ouest par la colline de la Sous-Préfecture qui culmine à 98 mètres et à l'Est par le plateau d'Anyama, 96 mètres (1), le thalweg se situant lui-même autour de 40 à 60 mètres. Ailleurs, les têtes des vallées sculptent de véritables

(1) Marc VERNIERE : Monographie du centre semi-urbain d'Anyama (Côte d'Ivoire)
ORSTOM - Août 1966

cirques aux versants concaves.

Ce même paysage se retrouve vers le Nord, en pays de schiste, et micaschistes, surtout en territoire Anané où le fleuve côtier Mè et ses nombreux petits affluents ont isolé de nombreuses collines.

Cette partie Nord est caractérisée, au point de vue géologique, par une série métamorphique d'origine sédimentaire dans laquelle sont venues se placer les granites syncinématiques tardifs et postectoniques. Les roches d'étage birrimien (Précambrien moyen) couvrent la majeure partie du Pays Akyé et de la région du Sud-Est. Elles se composent essentiellement (1) :

- de roches pélitiques :
schistes à séricite et chlorite, schistes quartzeux et micacés, micaschistes quartzeux.
- de roches quartzieuses :
leptynite, quartzite, paragneiss.
- de roches arkosiques :
arkoses métamorphiques et cernéennes.

Les directions et les pendages sont constants. Les directions moyennes sont de 50° Est et les pendages varient entre 45° et 80° vers le Sud-Est.

Les sédiments qui ont donné naissance à ces roches métamorphiques du Sud-Est de la Côte d'Ivoire étaient essentiellement détritiques. Les roches se sont formées aux dépens de formations cristallines étendues qui avaient donné des reliefs importants.

(1) Indications fournies par M. H'ZI, Directeur du Service Géologique de Côte d'Ivoire à qui nous adressons nos remerciements.



A - Forêt et formations herbeuses sur le Mafa, dôme granitique. Remarquer les versants connexes.



B - Formation herbeuse au sommet du Mafa.

Dans ces formations métamorphiques, s'individualisent des massifs de granites en forme de fuseau ou d'ellipse. Il s'agit de massifs granitiques de la région de Cbonahouin - Agniansué, de la région d'Akoupé - Kodian, d'Adzopé, de Yakassé - Attobrou, de Memni et d'Alépé (cf carte) (1).

Ces granites, qui sont concordants avec les séries métamorphiques birrimiennes, sont des granites calco-alcalins à deux micas, à texture orientée renfermant généralement des enclaves identiques aux roches encaissantes. Ils renferment également des pegmatites à muscovites avec tourmaline, grenat, apatite. Ils ont provoqué la mise en place de filons de quartz et développé un léger métamorphisme de contact avec apparition de staurotides, de tourmaline et de grenat. Du point de vue minier, ces granites syntectoniques tardifs renferment des indices de spodumène (minerai de Lithium-Li) et de beryl (minerai de beryllium be) qui n'ont aucun intérêt économique. Il s'agit surtout des granites d'Adzopé (cf planche I et II).

En dehors de ces massifs granitiques syntectoniques concordants, calco-alcalins, on connaît des venues granitiques postectoniques. Ce sont des granites monzonitiques à biotite, micro-granite porphyrique à biotite, granodiorite à biotite, surtout à Yakassé-Attobrou.

Dans ces régions, les ruisseaux et les rivières isolent des dômes aux versants convexes, aux pieds desquels s'étalent des bas-fonds plans développés sans hiérarchisation évidente. Par endroits, ces dômes sont de véritables inselbergs, aux versants très raides, inégalement recouverts par la végétation. Il s'agit en particulier des dômes granitiques situés à l'extrême Sud de la lentille granitique d'Adzopé, à quelques kilomètres du village

(1) Cette carte nous a été communiquée par le Service Géologique de Côte d'Ivoire.

A - Erosion dans le granite : début de formation
d'une écaille. Phénomène de desquamation

B - Erosion dans le granite : fente profonde
donnant naissance à des formations
herbeuses.



Plis dans la zone métamorphique de Petit Alépé. (Des études actuellement en cours, nous permettrons de connaître la nature des roches et l'âge du plissement).

de Bécédin-Briaman. Ce sont trois dômes orientés dans le sens Sud-Ouest - Nord-Est, suivant ainsi la direction générale birrimienne, et culminant respectivement à 192 mètres, à 203 mètres et à 157 mètres. Ils dominent par conséquent l'ensemble de la région qui n'est en moyenne qu'à 100 mètres d'altitude. Aux pieds même des dômes, les courbes hypsométriques indiquent 60 mètres. Les talwegs peuvent par conséquent se situer aux environs de 55 mètres. En faisant la différence entre ces points bas et les sommets, nous avons une dénivellation comprise entre 97 mètres et 143 mètres. Pour des régions aussi planes, ces dômes impressionnent, surtout par la raideur des versants, convexes au sommet et concaves à la base. La figure I montre une coupe longitudinale SW-NE de l'ensemble des dômes. Le dôme Sud, moins haut, est séparé des deux autres par une vallée au fond de laquelle coule un ruisseau. Le dôme du milieu, qui culmine à 203 mètres, est une immense table d'environ six kilomètres de long, aux versants dissymétriques. Cette dissymétrie est plus nette sur la figure 2 où l'on remarque un palier presque horizontal. En réalité la surface de la table est légèrement inclinée vers le Sud-Ouest. Cette surface tabulaire est séparée de la partie haute qui culmine à 203 mètres par une profonde diaclase qui recueille les eaux de ruissellement et donne ainsi naissance à un petit ruisseau qui ne tarit jamais et que les indigènes de la région et des environs considèrent comme sacré. Du fait de cette platitude, la décomposition chimique a pu créer des marmites aux dimensions assez appréciables. Dans ces creux, se sont parfois constitués des sols qui ont donné naissance à une végétation herbeuse et arbustive (cf photo). Lorsque le sol est suffisamment épais, on a alors une végétation beaucoup plus abondante, comparable à une forêt secondaire en voie de primarisation (cf photo).

Sur les versants, les eaux de ruissellement ont creusé de nombreuses rigoles. Mais ce sont les phénomènes de desquamation qui sont les plus abondants (cf photo), laissant des débris importants de roche. Enfin, sur les versants convexes et moins abrupts, surtout sur les versants couverts de végétation primaire, on remarque des blocs de tailles différentes, couverts de mousse verte, donnant l'impression d'être solidement accrochés sur les flancs du dôme.

Le troisième dôme est séparé du second par un col situé à 140 mètres. Ici la dissymétrie des versants est encore plus nette (cf fig. 1). Le versant Nord Est est beaucoup plus raide dans son ensemble que le versant Sud Ouest. Mais lorsqu'on regarde ces deux versants de plus près, on remarque que le versant Sud-Ouest a la partie supérieure convexe sur 30 mètres environ, puis le reste devient presque vertical. Quant au versant Nord-Est, la partie supérieure est presque verticale, pour devenir légèrement oblique vers la base.

La figure 3 nous indique que la dissymétrie existe encore dans le sens N-W S-E, c'est-à-dire dans le sens transversal. La façade N-W est un peu plus raide.

Par leurs tailles, et en tenant compte de la légende qui s'est gréffée autour d'eux, les dômes 2 et 3 ont été personnifiés et ont chacun un sexe. Le premier, le plus petit, est le Mafa (1) femelle ; le second, le plus vaste et le plus imposant, est le mâle. Il est situé au Sud-Sud-Ouest de la femelle, à une trentaine de mètres de celle-ci. Du sommet de ces dômes, on domine la région environnante et par beau temps on peut apercevoir Anyama qui se trouve à 80 kilomètres de là, au Sud, aux portes d'Abidjan.

On retrouve, dans les environs immédiats d'Adzopé, à environ trois kilomètres au Sud de la ville, d'autres dômes granitiques, mais des dômes moins imposants que ceux que nous venons de décrire et qui constituent les seuls éléments de relief notables de la région.

Ailleurs, Petit Alépé, avec son substratum granitique, présente un paysage de petits plateaux, entaillés par des vallées en auge, aux versants convexes, au bas desquels coulent des sources. C'est surtout le cas du site de Petit Alépé qui domine le fleuve Comoé. Une coupe faite dans un secteur de ce bloc granitique nous révèle des plis (cf photo) aux pendages très forts, orientés Nord-Est - Sud-Ouest. Une étude approfondie actuellement en cours, nous dira s'il s'agit de plis antérieurs, postérieurs ou contemporains au Birrimien et si ces affleurements, considérés pour le moment comme des affleurements granitiques,

(1) Mafa est le nom local donné à ces dômes.



A - La rivière Mafou en crue.



B - La rivière Mafou au moment de l'étiage.
Les deux photos ont été prises au même
endroit.

ne sont pas plutôt des affleurements de roches métamorphiques, ployées par des mouvements tectoniques.

Au total, hormis les régions granitiques très localisées, qui nous offrent un paysage légèrement tourmenté, l'ensemble du pays Akyé peut être considéré comme une vaste pénéplaine plutôt qu'une plaine. C'est une pénéplaine aux altitudes très basses, qui s'élèvent du Sud vers le Nord, une pénéplaine qui porte l'empreinte de l'érosion, une pénéplaine marquée par le réseau hydrographique et aussi par le climat.

2) Climat, hydrographie

En pays Akyé, comme en Côte d'Ivoire forestière et en Afrique en général, "tout est dominé par la pluie, et la pluie elle-même est conditionnée par les mouvements de l'air... C'est la pluie qui différencie les milieux climatiques comme les saisons" (1).

Ce climat se définit par une uniformité des températures, dont la moyenne est comprise entre 26 et 27°, et par une pluviométrie annuelle abondante (2). Les moyennes pluviométriques sont de l'ordre de 1 900 millimètres à l'extrême Sud du pays Akyé et de 1 500 millimètres à l'extrême Nord.

C'est d'après M. ROUGERIE (3), le climat guinéen forestier, et plus précisément le "climat attiéen" (4), qui s'étend sur presque tout le Sud de la Côte d'Ivoire forestière et dont les caractères sont ceux du climat subéquatorial. On enregistre deux maxima pluviaux. Le premier, qui se situe en

- (1) G. ROUGERIE : Le façonnement actuel du modelé en Côte d'Ivoire forestière
Mémoire de l'I. F. A. N. - 1961 - p. 29
- (2) D. BONI : l'Agriculture chez les Attié du Ketté : D. E. S. 1964- Faculté
des Lettres de Lille.
- (3) ouvrage cité
- (4) Nom dérivé du groupe ethnique Attié, qui est l'objet de notre étude.

juin, correspond à la grande saison des pluies, que les Akyé appelle Pô: Cette saison commence en mars, avec des moyennes mensuelles partout supérieures à 100 millimètres (cf tableau n° II).

Des signes annonciateurs de ces pluies tant attendues par les paysans apparaissent d'une manière évidente. Tout d'abord le ciel devient de plus en plus nuageux, puis un jour tout se décide.

Peu à peu, de gros cumulus se forment, s'entassent, se chevauchent, donnant l'impression de galoper à la manière de "bœufs sauvages échappés d'un feu de brousse". Ils se transforment alors en gros cumulo-nimbus noirs. Pendant ce temps le ciel devient très bas, l'atmosphère lourde et étouffante. Dans les appartements, on est obligé d'allumer les lumières pour mieux discerner les objets. Dans les villages, une animation extraordinaire règne : les gens courent dans tous les sens afin de mettre leurs affaires à l'abri, les femmes sortent leurs ustensiles (cuvettes, bassines, tonneaux) pour recueillir l'eau de pluie qui va tomber des toits ; on s'interpelle. Puis un vent très violent se lève, arrachant les feuilles des arbres, parfois les toits des maisons, soulevant la poussière. Des éclairs aveuglants accompagnés de grondements de tonnerre illuminent le ciel. Enfin c'est la pluie qui éclate avec brutalité, martelle les toits et le sol. Aussitôt, de grosses nappes d'eau se forment et partent à l'assaut des rigoles ou des fossés. Ce sont des eaux rougeâtres, boueuses, emportant tout ce qu'elles trouvent sur leur passage. A présent le vent a cessé, mais la pluie continue de tomber, rafraîchissant l'atmosphère, au point que certaines personnes s'enveloppent dans un pagne (1) pour se protéger.

Généralement, ces pluies éclatent l'après-midi et durent parfois toute la nuit, voire même toute la journée du lendemain et du surlendemain. C'est surtout en mai et en juin que l'on enregistre ces pluies de longue durée.

(1) Grand morceau de tissu avec lequel on se drape. Il ressemble à la toge romaine.

En Août, survient une petite accalmie : c'est la petite saison sèche au cours de laquelle il ne pleut presque plus. Les moyennes d'août oscillent entre 40 et 60 millimètres. Les températures de leur côté accusent une baisse de 1 à 2° en moyenne. C'est le mois le plus frais : 24 à 25° au lieu de 26 ou 27°. C'est le "Cosson".

Pendant le mois de septembre, la moyenne pluviométrique mensuelle augmente sensiblement. Le second maximum est atteint en octobre dans toutes les stations. C'est le retour de la mousson avec son cortège de nuages noirs en septembre et en octobre et ses pluies violentes. C'est la petite saison des pluies, que les Akyé reconnaissent sous le nom de "Bokpa". Ce sont les dernières pluies puisqu'en décembre commence la grande saison sèche, qui dure de 2 à 3 mois. Pendant ces mois de sécheresse, on enregistre encore quelques précipitations. Les moyennes peuvent alors varier entre 30 à 80 millimètres. Cependant, selon les années, décembre et janvier peuvent être totalement secs, sans une goutte de pluie. Ce fut le cas en janvier 1962 et 1966. D'ailleurs le mois de janvier est le mois le plus sec. Le mois le plus chaud se situe à la fin de la saison sèche, c'est-à-dire en mars ou avril. La période sèche est appelée "Wo" chez les Ketté et dans la région d'Adzopé, et "Vâ" ailleurs.

TABLEAU II - Moyennes pluviométriques arrêtées en 1965 et 1966 dans trois stations du Pays Akyé (1).

Mois	1965			1966		
	Adzopé	Alépé	La Mé	Adzopé	Alépé	La Mé
Janvier	26,5	52	36,9	25,3	47,3	36,2
Février	46,0	46,5	63,6	44,2	45,1	63,6
Mars	101,6	156,4	128,2	101,8	153,1	128,9
Avril	122	149,6	145,4	176,2	138,9	144,4
Mai	198,1	208,9	265,4	200,1	197,8	265
Juin	<u>277,4</u>	<u>416</u>	<u>477,3</u>	<u>277,4</u>	<u>406,6</u>	<u>476,8</u>
Juillet	168,2	250,7	212,3	174,8	255,6	220,4
Août	57,7	44,7	43,4	58,4	42,7	40,7
Septembre	119,5	77,5	95,7	126,5	85,4	98,8
Octobre	172,6	199,2	195	179,9	197,6	192,9
Novembre	92,5	160,7	178,9	93	155,8	179,2
Décembre	33,6	88,4	86	33	81,2	84,7
Total	1 475,7	1 850	1 928,1	1 482,6	1 807,3	1 931,6

On peut comparer ce tableau des moyennes à celui des relevés bruts des années 1963 et 1966.

(1) Il s'agit de moyennes d'une période dépassant 10 ans, donc de 1955 au moins à 1965. Document A. S. E. C. N. A.

TABLERAU III

Mois	1963			1966		
	Adzopé	Alépé	La Mé	Adzopé	Alépé	La Mé
Janvier	60	78	33	0	0	7
Février	80	30	50	7	31	67
Mars	83	153	143	106	122	155
Avril	152	56	67	56	32	105
Mai	137	166	292	243	90	291
Juin	420	247	330	278	313	456
Juillet	<u>557</u>	<u>388</u>	<u>522</u>	<u>321</u>	305	<u>564</u>
Août	116	123	129	74	23	16
Septembre	236	163	295	279	164	224
Octobre	179	205	239	156	182	103
Novembre	23	165	219	102	107	193
Décembre	<u>12</u>	<u>52</u>	<u>44</u>	<u>19</u>	<u>9</u>	<u>34</u>
TOTAL	2 055	1 816	2 363	1 614	1 378	2 215

Le tableau n° III nous donne des valeurs à peu près constantes, qu'il s'agisse de moyennes mensuelles ou de moyennes annuelles. Le tableau n° II nous indique au contraire que l'on peut assister à des variations importantes d'une année à l'autre. Par exemple les stations d'Adzopé et d'Alépé n'ont pas enregistré de précipitations pendant le mois de janvier 1966, alors qu'en 1963 ce mois de janvier n'a pas été le mois le plus sec. D'autre part l'année 1966 a été une année sèche, alors que 1963 a été une année humide. Enfin,

pendant ces deux années, le mois le plus pluvieux a été juillet, sauf pour Alépé en 1966 où il se situe en juin. Quoiqu'il en soit, juin et juillet demeurent les deux mois du premier maximum et octobre, le mois du second maximum. En 1963, la répartition des pluies a été meilleure que celle de 1966 où la saison sèche a duré trois mois à Adzopé et Alépé. Cette notion de répartition des pluies est importante dans la mesure où les activités agricoles y sont liées, nous le verrons.

Dans ce pays Akyé, l'humidité est considérable. L'état hygrométrique moyen est compris entre 75 % dans le Nord du Ketté et 85 % dans les régions d'Anyama-Alépé. Pendant la saison sèche, les moyennes tombent autour de 71 dans le Nord du pays Akyé et 82 au Sud. Quelle que soit la période, l'humidité reste abondante.

Dernier enseignement à tirer de ces tableaux : la diminution de la hauteur des pluies du Sud vers le Nord. En 1965 comme en 1966 la moyenne annuelle des pluies a été inférieure à 1 500 millimètres à Adzopé, alors qu'elle se situe autour de 1 850-1 950 à Alépé et à la Mé. Faut-il attribuer ce contraste à la proximité de la savane qui se trouve à environ 100 kilomètres d'Adzopé et la mer qui, elle, n'est qu'à une cinquantaine de kilomètres d'Alépé et de la Mé ? Faut-il également invoquer la présence de nombreuses réserves forestières à proximité de ces deux stations, réserves qui auraient pour rôle de provoquer des condensations ? Ce qui est sûr, c'est que le Sud du pays Akyé est plus humide que le Nord, et cette grande humidité peut-être attribuée aux brises de mer, soufflant du secteur SS', vent faible à modéré qui dépasse rarement 12 noeuds. Cette inégalité se traduit par l'espacement de plus en plus important des lignes isohyètes au fur et à mesure que l'on monte vers le Nord (cf carte). Enfin, ces pluies sont malgré tout des pluies de convection, des pluies de mousson qu'il faut lier aux oscillations de la convergence Inter Tropicale.

De même que les facteurs climatiques ont une influence sur les activités agricoles et humaines, de même ils ont une influence sur le réseau hydrographique.

Il convient de signaler au départ que le pays Akyé est pauvre en cours d'eau importants. Seul le Comoé, le fleuve le plus long de Côte d'Ivoire avec ses 1 160 kilomètres, lui sert de limite orientale sur 160 kilomètres environ. Son unique affluent de rive droite qui draine le sud-est du pays Akyé est le Kossan, petite rivière peu importante. Le régime hydrologique du Comoé est dominé par le régime pluviométrique de la zone tropicale (car le Comoé prend sa source en Haute-Volta) qui règne sur son bassin supérieur. Il en résulte une seule crue en août - septembre - octobre, suivie d'une longue période de basses eaux de décembre à mai.

Au Nord-Ouest, un autre fleuve beaucoup moins long (200 km) et moins important lui sert de limite également avec le pays Agni ; l'Agnéby. Il connaît un régime équatorial, avec deux pointes de crue, l'une importante en juin-juillet, c'est-à-dire au moment des fortes pluies, l'autre un peu moins en octobre, au moment du second maximum pluvial.

Entre ces deux fleuves se situe la Mé, avec son affluent le Mafou, qui prennent l'un et l'autre leur source en pays Akyé. La Mé est un petit fleuve long de 140 km, avec un bassinversant de 4 300 km². Son régime est comme celui de l'Agnéby, sous la dépendance des pluies. Il bénéficie d'un ruissellement important.

En dehors de ces trois cours d'eau importants, il faut citer quelques rivières, affluents de ceux-ci : l'Assobié, affluent de rive gauche de l'Agnéby, qui coule en pays Ketté, à sec certaines années ; et le Kossan, sus-mentionné. Lorsqu'on examine une carte topographique, on est frappé par l'abondance de petits cours d'eau. Ce sont soit de petites rivières, soit des marigots. Les marigots sont des mares alimentées par des sources et donnant lieu à des écoulements très faibles. Dans ce cas, les marigots ont de l'eau toute l'année. On peut également appeler marigots les mares des rivières ou des ruisseaux à sec pendant la saison sèche, comme le montre la planche IV - A.



A - Rivière pendant la saison sèche. Il ne reste qu'une mare. Remarquer la végétation, faite de Palmiers-raphia, à droite.



B - Rivière pendant la saison sèche.
Il n'y a plus d'eau.

Les eaux coulent dans des vallées très larges, à fonds plats, délimitant ainsi de nombreux vallons, de nombreuses croupes. Ces vallées sont pour la plupart marécageuses. Pendant les grandes pluies, elles sont gorgées d'eau, surtout au moment des crues, c'est-à-dire en juin-juillet et en octobre. En conséquence, les vallées sont peu utilisées et elles sont difficilement utilisables pour l'agriculture. La plupart des cours d'eau du Pays Akyé sont temporaires. Il s'agit d'affluents et sous affluents de rivières ou de fleuves plus importants, n'excédant pas quelques dizaines de kilomètres. Pendant la période pluvieuse, ce sont de véritables torrents, aux eaux boueuses, emportant tout sur leur passage et sortant ainsi de leur lit majeur. Il suffit de quelques heures, après la pluie, pour voir toutes ces eaux regagner leur lit majeur et bientôt leur lit mineur. A l'approche de la saison sèche, ce ne sont plus que de minces filets d'eau claire, au fond desquels gisent quelques petits cailloux ou le sable. Pendant la saison sèche, ces petits cours d'eau, complètement à sec, voient leurs lits envahis par les mauvaises herbes. Rares sont ceux qui conservent ces mares dont nous avons parlé plus haut. Les quelques rares fleuves qui coulent en pays Akyé sont le Comoé et la Mê, qui est plutôt une rivière. Il faut signaler également l'Agnéby Agbo, qui sert de limite occidentale du pays Akyé.

Ces fleuves, peu navigables sur l'ensemble de leur parcours du fait des nombreux rapides, le sont en pays Akyé. Pendant très longtemps, ils ont été les seules voies de communication entre la région d'Abidjan et l'ensemble du pays Akyé. Ils étaient sillonnés par de petites embarcations au tonnage très faible. Il s'agissait en l'occurrence de petites pirogues. Cependant, on peut signaler que le Comoé peut être emprunté par des bateaux à vapeur jusqu'à Petit-Alépé.

Si ces fleuves ont eu un rôle économique important jusqu'aux premières heures de la colonisation, ce rôle est aujourd'hui éclipsé par celui des réseaux routiers.

Par ailleurs, malgré l'existence de ce réseau hydrographique dense et malgré les pluies abondantes, il se pose un problème d'eau dans certaines

régions du pays Akyé, en particulier le Nord du Ketté, à la limite des pays Akyé et Agni. Pendant la saison sèche, toutes les petites rivières sont à sec. Il n'y a donc plus d'eau et pour la végétation et pour les hommes. D'autre part, les creusements de puits se soldent par des résultats négatifs. Il n'existe donc pas de nappes aquifères capables d'alimenter ces puits. Pour ces régions, des sécheresses supérieures à trois mois constituent de véritables catastrophes pour les paysans.

Ces faits nous montrent encore une fois l'importance primordiale de l'eau et surtout de la pluie dans les activités agricoles de ce pays Akyé. Mais cette importance ne se limite pas à l'agriculture, elle intervient également dans l'évolution pédologique et dans la végétation.

3) Végétation - sols

Au début du siècle, c'est-à-dire avant l'introduction du café et du cacao, l'ensemble du pays Akyé était le domaine de la forêt primaire, de la forêt dense, que les Akyé appellent "Kpobi", ce qui signifie littéralement "Forêt Noire". Vue d'avion, elle ressemble à une vaste étendue marine, mais lorsque vous approchez et surtout lorsque ce premier contact se fait par une piste ou route, cette forêt vous paraît impénétrable. Quelqu'un qui vous contemplerait du haut d'un arbre vous prendrait pour un nain, tant ces arbres sont immenses. En réalité, ces forêts noires n'ont qu'une hostilité apparente, car une fois la végétation héliophile franchie, vous vous trouvez dans un milieu où vous pouvez facilement vous déplacer. L'une des caractéristiques de ces forêts est donc l'absence de sous-bois et au contraire l'abondance de grosses lianes et de jeunes pousses qui semblent lutter au coude à coude pour parvenir à la zone de lumière solaire. Enfin l'un des faits frappants de ces forêts est l'abondance des troncs droits, très élancés et sans branche jusqu'aux cimes.

La végétation de ces forêts était répartie soit d'après des conditions climatiques et donnait, pour l'ensemble du pays Akyé, les unités

suivantes définies par Mangenot (1) :

a) Les forêts psammohygrophiles ou forêts à Turraenthus

Ces forêts, qui sont caractéristiques des sols pauvres en argile, donc des sols sablo-gréseux, ont des espèces qui se distinguent des autres espèces des sous-bois. Elles poussent dans les régions bénéficiant de climats très humides comme la zone comprise entre la frontière du Ghana à l'Est et l'Agnéby à l'Ouest, qui reçoit plus de 1 800 mm de pluie par an. Leur limite Nord suit une ligne Anyama - Attinguié. Dans ces forêts, on trouve en particulier les Turraenthus africanus, les Allanblackia floribunda, les Combretodendron africanum, qui constituent l'étage supérieur ; les Chrysophyllum subnudum et les Afrosersalisia nivrantha, le second étage ; et les Eriocoelum racemosum, les Monodora myristica, les Tabernaemontana crassa, le troisième étage. Dans ces forêts poussent également de grandes lianes dont le Neuropeltis prevosteoidea et de petites lianes comme le Xylopiac acutiflora.

b) Les forêts pélohygrophiles ou forêts Mapania

Elles se distinguent des forêts situées plus au Nord par l'abondance des épiphytes que l'on rencontre sur les grands arbres de l'étage supérieur et plus encore par les espèces des sous-bois. Elles couvrent la zone comprise entre Anyama au Sud et une ligne passant par le village d'Abié et le village de Bécédé-Brignan. Elles sont surtout caractérisées par les Diospyros et les Mapania, dont les variétés sont très nombreuses. Parmi ces variétés, il faut citer les Diospyros gabonensis, les Diospyros chevalieri, les Diospyros manii, les Mapania balduinii, les Mapania coriandrum, les Mapania superba, qui sont des plantes de sous-bois.

(1) Mangenot : Etude sur les forêts des plaines et plateaux de la Côte d'Ivoire. E. E. IV 1955, I. F. A. N.

En dehors des Diospyros et des Mapania, on rencontre dans ces forêts, d'autres essences telles que le Tarrietia utilis, le Trichomanes guineense, ou encore le Cephaëlis yapoensis.

Elles couvrent tous les sols suffisamment argileux à substratum généralement schisteux. On les rencontre rarement sur les granites à haute teneur en silicates. Ces forêts, qui s'épanouissent davantage sous le climat subéquatorial et s'étend sur les affleurements schisteux d'une partie importante du pays Akyé, ont une limite sud édaphique et une limite nord climatique, puisqu'elles ne débordent nulle part l'isohyète 1 700 millimètres. Elles sont donc définies par un groupement original d'espèces qui sont écologiquement exigeantes puisqu'elles exigent des sols argileux et certaines conditions d'humidité. Quoiqu'il en soit, ces espèces sont assez répandues dans ces types de forêts. Ce sont d'une part les Diospyros et d'autre part les Mapania qui sont des Cypéracées à larges feuilles et forment des touffes volumineuses, partout visibles dans les sous-bois.

Compte tenu du caractère dominant de ces Diospyros et des Mapania, cet ensemble forestier est aussi appelé forêts de Diospyro-Mapanietum.

Les forêts à Turraenthus et Diospyro-Mapanietum ne couvrent cependant que les 2/5 du pays Akyé. Les 3/5 restants sont couverts par deux autres ensembles : les forêts subhygrophiles et les forêts mésophiles ou semi-décidues.

c) Les forêts subhygrophiles

Ces forêts d'étendue très réduite, ne constituent qu'une formation intermédiaire entre les forêts équatoriales hygrophiles et les forêts tropicales mésophiles, puisqu'on y retrouve non seulement des espèces des forêts à Mapania telles que les Diospyros manii, mais aussi des espèces de forêts tropicales telles que les Drypetes gilgiana, les Trichilia prieurlana.

Planche VI

A - Au premier plan, un *Celtis*
Remarquer le fût droit et
les contreforts.



B - Remarquer à l'arrière
plan et au centre un
Terminalia superba.



Planche VI bis

C - A droite, un
piptadeniastrum.
africanum



D - Remarquer les fûts
droits et celui en
particulier du Pterygota
macrocarpa à gauche (x)

Elles sont également composées de Dracaena humilis, d'Eremospatha macrocarpa, d'Ixora laxiflora, etc...

Quelques unes des espèces de ces forêts peuvent pénétrer les forêts à Celtis.

d) Les forêts à Celtis ou forêts mésophiles ou semi-décidues.

Elles poussent en général dans les régions à climat tropical humide dont les moyennes pluviométriques sont comprises entre 1 300 et 1 700 millimètres sur les sols sablonneux, et 1 100 et 1 700 millimètres sur les sols argileux.

Par ailleurs, ces climats ne peuvent comporter plus de trois mois secs et une moyenne hygrométrique inférieure à 50 %.

Il apparaît donc, d'après ce qui précède, que l'existence de ces forêts, contrairement à celle des groupements équatoriaux ou subéquatoriaux, est d'abord fonction des conditions climatiques.

Lorsqu'on considère l'ensemble de la forêt ivoirienne, on constate que les forêts à Celtis occupent la majeure partie du domaine des grandes forêts, approximativement les 2/3. On y rencontre surtout les Celtis, et en particulier le Celtis mildbraedii et le Celtis zenkensis. Le profile diagramme que nous avons nous-mêmes établi avec l'aide de M. AKE ASSI, Chercheur à L'O.R.S.T.O.M., nous montre que les Celtis ne constituent pas les seules essences de ces forêts. Ils sont en compagnie des Entandrophragma utile, connus sous le nom de Sipo, des Triplochiton scleroxylon, des Pterigota macrocarpa, arbre au tronc droit et blanc, que les Akyé appellent Côto, des Piptadeniastrum africanum aux racines caractéristiques, des Terminalia superba, appelés "Tin" par les Akyé, ou encore les Pynanthus angolensis, bien connus des Akyé sous le nom de "Djilo".



A - Forêts secondaires classiques, avec les *Elaeis guinensis*.



B - Forêt secondaire, avec au premier plan à droite et au centre des *Anthocleista Nobilis* reconnaissables par leurs feuilles longues et larges.

Les photos de la planche VI nous montrent certaines de ces essences. Sur la planche VI A, nous distinguons au premier plan, au centre, un Celtis milbraedii et sur la planche VI B, à l'arrière plan, au centre, un Terminalia superba. La photo C nous montre la partie supérieure d'un Piptadeniastrum africanum, et la photo D, au premier plan à gauche, un Pterygota macrocarpa. Remarquer sur cette photo les fûts élancés et droits de ces arbres.

Tous ces types de forêts naturelles ont une structure étagée. D'une manière générale, la végétation au sol y est rare. Les graminées aux feuilles larges, quelques *Mapania* pour les forêts à *Mapania*, et les fougères, ne poussent que dans les lieux humides et plus ensoleillés. On peut distinguer, dans tous ces types, trois strates :

- la strate des arbustes, qui n'est composée que de jeunes pousses qui vont s'élancer vers la lumière. Dans cette strate, règnent une certaine obscurité due à l'absence quasi totale de lumière solaire, une certaine moiteur.

- au dessus, c'est la strate arborée, avec une voûte comprise entre 20 et 40 mètres, composée d'arbres ramifiés à frondaison très développée. C'est le domaine des animaux et des oiseaux (singes, écureuils). C'est donc le domaine le plus vivant.

- la strate supérieure est la strate des grands arbres à frondaison réduite, arbres qui peuvent atteindre 60 mètres de haut.

Parmi ces surcimants, on peut citer les espèces les plus importantes du point de vue économique : l'Entandrophragma utile (Sipo), le Triplochiton scleroxylon (Samba), qui sont caractéristiques des forêts semi-décidues ; le Khaya ivorensis (Acajou de Bassam), le Chlorephora excelsa (Iroko), le Lophira procera (Azobé), le Thiagemella heckelii (Macoré), le Terminalia ivorensis (Framiré), qu'on rencontre souvent dans les forêts Pélodyrophiles ou dans les forêts à *Turraenthus*.

L'exemple de la forêt classée de l'Agbo, située au Nord du Ketté,

et qui est une forêt à *Celtis* semi-décidue, nous donne une idée de cet étagement.

Sur le profil diagramme, nous voyons l'étage inférieur occupé par les petits arbustes, le second étage par des arbres tels que le *Celtis* ou le *Pynanthus angolensis*. L'étage supérieur est celui des *Triplochyton scleroxylon*, des *Pteri-gota macrocarpa*, des *Piptadeniastrum africanum* ou encore des *Terminalia superba*. Dans cette forêt, on rencontre également le *Ceiba pentandra*, plus connu sous le nom de fromager.

Les photos prises dans cette forêt de l'Agbo nous montrent les différents étages de cette forêt.

La plupart des arbres de ces forêts ont généralement de longs fûts droits atteignant parfois de 25 à 30 mètres sans branches. Beaucoup d'espèces comme le *Ceiba pendra* (cf. planche) ou le *Triplochiton scleroxylon* sont soutenues au sol au sol par d'énormes contreforts pouvant atteindre six mètres de haut.

Toutes ces forêts naturelles ont presque toutes disparu ou sont abimées par les planteurs, et davantage par les exploitants forestiers qui ne remplacent pas les espèces abattues. Afin de les préserver contre ce gaspillage, les autorités administratives des années 1925-30 ont pris soin de les classer. Ainsi le pays Akyé possède-t-il 2 99 815 hectares de forêts classées, localisées en majorité dans le Sud-Est, entre les fleuves Mè et Comoé.

La répartition en superficie de ces forêts classées, par Sous-Préfecture, est la suivante :

Tableau IV - (i)

Sous-Préfectures	Superficie totale en ha	Superficie en forêt classée en ha	% par rapport à la superficie totale de chaque sous-préfect.
ADZOPE	515.073	184.723	36
ANYAMA	77.000	12.300	17
ALEPE	230.000	102.792	46

Autrement dit, la Sous-Préfecture d'ADZOPE possède à elle seule 61,5 % de ces forêts classées, la Sous-Préfecture d'ALEPE 34 %, et celle d'ANYAMA 4,5 %.

Tableau V. -

Sous-Préfectures	Superficie de forêt classée	% par rapport à la superficie totale classée
ADZOPE	184.723	61,5
ANYAMA	12.300	4,5
ALEPE	102.792	34

(1) Ces tableaux ont été établis par nous à partir des chiffres que nous a communiqué la Direction des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire.

Toutes ces forêts, et en particulier les forêts denses, ont un cycle végétatif continu. Pour la plupart des essences, le renouvellement du feuillage peut se faire à n'importe quel moment de l'année, telles celles des forêts à *Turraenthus* et les forêts pélohygrophiles. Dans les forêts à *Celtis*, de nombreuses essences comme le *Triplochiton scleroxylon*, ou le *Ceiba pentandra*, perdent la totalité de leurs feuilles pendant la saison sèche. Il en est de même des forêts secondaires de cette zone où les herbes sont surtout affectées. Cette perte de feuilles ne dépasse cependant pas un mois. Les arbres n'attendent donc pas les premières pluies pour se parer de leurs plus belles parures vertes. Ces forêts secondaires se reconstituent très rapidement lorsque les terres cultivées sont mises en jachère. Elles sont surtout peuplées de plantes héliophiles, de grandes herbes telles que le *Sorghum arundinaceum*, de plantes telles que les *Anthocleista Nobilis* ou les *Anthocleista djalonensis* qu'on peut apercevoir sur les photos de la planche VIII, les *Musanga cecropioides*, plus connus sous le nom de Parasoliers, et surtout les jeunes pousses de palmiers à huile: *Elaeis guineensis*. Dans cette formation touffue et difficilement pénétrable, on peut déjà discerner quelques espèces de forêts primaires telles que les *Pycnanthus angolensis* ou les *Ceiba pentandra*.

.../...

Au bout de 5 ou 10 ans, certaines espèces héliophiles disparaissent : la forêt secondaire vieillit; Les espèces des forêts primaires deviennent de plus en plus nombreuses ; on peut y remarquer les Piptadeniastrum africanum, les Terminalia Superba ou les Mangonia altissima. Cette forêt secondaire, si elle est conservée, peut recouvrer ses caractères de forêts primaires.

Enfin il est remarquable de trouver au sein de cette forêt secondaire jeune ou âgée, un nombre important de troncs morts, calcinés et surtout d'arbres adultes appartenant aux forêts qui ont été défrichées. C'est l'un des aspects du système d'occupation du sol que nous étudierons un peu plus loin.

Pour conclure, on peut dire qu'il existe un certain équilibre entre la forêt et son milieu en pays Akyé et dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire. Malgré les défrichements importants, la forêt conserve encore ses possibilités d'expansion. Une forêt secondaire peut redevenir primaire, avec les espèces qui lui sont propres, quelques soient les sols, qui sont ses supports et ses réservoirs où elle puise la totalité des éléments qui leur sont nécessaires.

Les sols

Pour cette étude des sols, nous allons nous servir essentiellement des travaux existants, en particulier de l'étude socio-économique sur la "Région du Sud-Est" de la Côte d'Ivoire, faite par la S. E. D. E. S. (1) en 1967, de la thèse de M. ROUGERIE "Façonnement actuel des Modelés en Côte d'Ivoire forestière". Nous sommes obligés de procéder de cette façon à cause de l'impossibilité dans laquelle nous étions d'effectuer des recherches précises sur le terrain.

Dans les régions où les climats sont chauds et humides, avec des moyennes pluviométriques comprises entre 1 500 et 2 000 millimètres, et où la végétation est abondante, la différenciation des sols doit être liée à la nature de la roche mère et à la distinction, du Sud au Nord, selon les travaux de la S.E.D.E.S., des sols suivants :

(1) S.E.D.E.S : Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social. Le Sud-Est de la Côte d'Ivoire : Etude Socio économique. Ministère du Plan - Paris 1967.

- Les sols ferrallitiques très lessivés (ou très désaturés) sur sables tertiaires.
- Les sols ferrallitiques très désaturés sur cristallin leucocrate.
- Les sols ferrallitiques très désaturés à drainage assez médiocre le plus souvent sur schiste peu métamorphique sous-tendant des reliefs mous.
- Les sols ferrallitiques moyennement désaturés sur granite.
- Les sols ferrallitiques moyennement désaturés sur schistes ou micaschistes, donnant des paysages vallonnés avec bas-fonds importants.
- Les sols ferrallitiques moyennement lessivés sur schistes ou micaschistes, engendrant des reliefs vigoureux à bas-fonds étroits.

Caractérisons chacune de ces associations de sols.

Les sols ferrallitiques très désaturés sur sables tertiaires sont gris-beige et très sableux en surface. En profondeur, la couleur devient ocre-jaune ou rougeâtre, et le taux d'argile augmente jusqu'à 16-25 % vers un mètre, un mètre cinquante. Ces sols sont très homogènes. Cependant, dans les secteurs découpés par le réseau hydrographique, on note le long de chaque pente, la succession d'un type très érodé plus argileux et d'un type colluvial plus sableux. Ces sols, très perméables, ont une réaction généralement très acide. Enfin, comme c'est le cas dans tous les pays tropicaux, la matière organique est à décomposition rapide et se limite à un horizon superficiel peu épais. Ils conviennent spécialement au palmier à huile, à l'hévéa et au cocotier. Cependant, les paysans y cultivent du café et du cacao.

Les sols ferrallitiques très désaturés sur cristallin leucocrate se rencontrent surtout autour du Petit Alépé. Il s'agit de sols beige, jaune ou ocre, peu colorés. Les concrétions ferrugineuses sont rares. Ils sont peu fertiles, surtout à cause du faible taux de bases et de l'horizon organique assez peu développé : dans ces conditions, les possibilités agricoles dans ces régions sont très limitées. On peut cependant y faire pousser le palmier à

huile, l'hévéa, le café et les cultures vivrières.

Au Nord de cette zone, s'étend dans un sens NE-SO, une bande de sols ferrallitiques très désaturés, sur schistes métamorphiques ; désaturation due à la forte pluviométrie. Sur les surfaces bien drainées, le Ph est de l'ordre de 4,6 à 4,8. L'horizon superficiel gris-brun recouvre un sous-sol très profond d'argile graveleuse dans lequel pisolithes ferrugineuses et graviers de quartz abondent sur presque deux mètres d'épaisseur. Les portions très gravillonneuses sont peu fertiles. Seules les bas de pente et quelques étendues planes de sol limoneux beige-jaunâtre, conviennent bien au palmier à huile, aux cultures vivrières et aux cacaoyers. La description du profil que M. DUCHAUFOR (1) en donne est la suivante :

- 0 - 20 : horizon humifère A1 forestier grisâtre, Ph 5
- 20 à 1,20m : horizon lessivé A2, limoneux, beige, à gravillons et grains de quartz
- 1,20m à 2m : horizon B, compact, argile bigarrée rouge brique, à taches ocre, quelques petites concrétions
- 2m à 3m : zone tachetée, argileuse, taches beiges, ocre et rouges, parfois traînées blanches disposées verticalement
- 3m à 6m : zone de départ Co, couleur ocre ; schis en cours d'altération.

Les régions granitiques d'ADZOPE et de GBONAHOUEN sont recouvertes par des sols ferrallitiques moyennement désaturés. Mais il s'agit surtout de sols hydromorphes à mauvais drainage au-dessus de l'argile tachetée. Ils ne contiennent pas de gravillons. Leur texture est sableuse. Ils conviennent aux plantes à enracinement profond, résistant à l'excès d'humidité.

(1) Ph. DUCHAUFOR, Précis de Pédologie, Masson et Cie, Paris 1965, pp. 337-338.

Autour des pointements granitiques, sur les auréoles métamorphiques, s'étendent des sols rouges, riches en éléments fins.

Une analyse granulométrique de ce type de sols pour rechercher la teneur en argile et en limon sur des micaschistes et des schistes, donne les résultats suivants (1) :

- sommets : micaschistes 54 % - schistes 43 %
- pentes : micaschistes 28 % - schistes 28 %
- fonds : micaschistes 57 % - schistes 23 %

Enfin, plus de la moitié du pays Akyé, surtout l'ensemble de la Sous-Préfecture d'ADZOPE, possède des sols argilo-limoneux. Ils contiennent souvent des graviers et des cailloux dérivant des nombreuses veines de quartz de la roche même. Le profil de cet ensemble est comparable à celui des sols ferrallitiques très désaturés. On note cependant une profondeur moins grande (3 à 4 m). De plus, l'horizon B d'argiles barriolées est situé vers 0,50 m. Enfin, les concrétions ferrugineuses, très noires, sont beaucoup plus grosses et plus abondantes. Les travaux de la S.E.D.E.S. ont abouti à la succession topographique suivante :

"a) Sur les lignes de crêtes étroites et sur les pentes jusqu'au 2/3 environ : des sols de couleur rouge, brun-rouge, brun-jaune, avec concrétionnement ferrugineux plus ou moins profond, parfois cuirassement lamellaire discontinu.

b) Sur les bas de pente, des sols brun-jaune, moins concrétionnés plus argileux, plus ou moins colluviaux.

c) A proximité des talwegs, des sols sableux ou sablo-argileux, gris, formés sur arènes colluviales ou alluviales, avec hydromorphie semi-permanente de profondeur".

(1) D'après la S.E.D.E.S. ouvrage cité.

Ces sols, qui ont un Ph moins acide (5,5 à 6,6) et un horizon humifère plus épais, sont riches et conviennent mieux aux cultures exigeantes telles que le café et le cacao. Le café préfère les sols bien drainés de haut de pente, et le cacao les sols de bas de pente et les alluvions des vallées.

En résumé, le pays Akyé semble comporter deux grands ensembles pédologiques :

- Un ensemble comprenant les sols riches sur schistes et s'étendant sur le Nord du pays, ensemble qui convient au café et au cacao.

- Un ensemble englobant le reste du pays, avec des sols plus pauvres convenant mieux au palmier à huile, à l'hévéa et aux cultures vivrières.

CHAPITRE II

ASPECTS DE LA PRESENCE HUMAINE

1) Densité de la population

Cette étude la densité de la population Akyé a été rendue difficile par l'inexistence de documents précis. Il n'y a pas de recensement de population ; par ailleurs, nous n'avons que des chiffres approximatifs de superficies de sous-préfectures.

Les chiffres de population que nous possédons et que nous avons utilisés sont ceux qui nous ont été communiqués par les Services d'Etat Civil des trois sous-préfectures. Ces chiffres, résultats de recensements administratifs, doivent être utilisés avec précaution dans la mesure où ces recensements n'ont pas été faits avec rigueur. Il peut, dans certains cas, avoir sous-estimation ou sur-estimation de la population. D'autre part, ces recensements se sont étalés sur plusieurs années. Ainsi, est-il difficile de saisir, pour une région donnée, l'état précis de la population. L'exemple de la Sous-Préfecture d'Adzopé est typique : des recensements commencés en 1959 ne se sont terminés qu'en 1963. Comment peut-on, dans de telles conditions, avoir une image exacte de cette population ? Nous avons donc eu recours, en plus de ces données administratives, aux estimations et aux enquêtes du Ministère du Plan. Nous avons en définitif retenu les chiffres de recensement et d'estimation les plus récents, c'est-à-dire ceux de 1965 et de 1967.

Les cartes de densité que nous avons établies à partir de ces données sont des cartes de densité par canton. C'est, en l'absence de documents précis, la seule unité possible. Ces cartes, au nombre de deux, représentent, l'une la densité brute, l'autre la densité par rapport à la surface cultivable.

Ces deux cartes nous révèlent que la partie occidentale du pays Akyé a des densités beaucoup plus élevées. Il s'agit de cantons Tchoyasso, Ketté, N'Kadzé, Nedin et le sud du canton Lépin. Ces cantons ont une densité brute supérieure à la densité ivoirienne, c'est-à-dire à quinze habitants au km². Dans le canton Tchoyasso, cette densité atteint 39 habitants au km². Il faut, dans ce chiffre, tenir compte du centre urbain d'Adzopé. Sans Adzopé, la densité tombe à 25,9 habitants/km². Elle reste donc élevée pour un milieu rural. A côté de ces cantons à densité importante, il existe des cantons où la densité est faible. Il s'agit du canton Bodin, situé au Nord de la Sous-Préfecture d'Alépé, où la densité brute est de l'ordre de 5 habitants/km², des cantons Attobrou et Annapê. La présence, dans ces cantons, d'ilôts forestiers importants explique en partie cette faible densité; En effet, sans ces forêts, la densité de ces cantons varie entre 9 et 20 habitants au km². Ces cantons demeurent cependant les moins peuplés. Il faut peut-être voir là une des conséquences du peuplement, les Akyé désirant laisser entre eux et leurs poursuivants Ashanti une marge forestière de sécurité très importante.

Si l'on calcule ces densités par rapport aux lieux réellement habités, c'est-à-dire sans tenir compte des superficies cultivées, des terroirs et des forêts soit primaires, soit secondaires, on arrive alors à des chiffres très élevés. Un tel calcul ne refléterait pas la réalité, dans la mesure où il ne porterait que sur des espaces très réduits. Il permettrait cependant d'avoir une idée encore plus précise de la localisation de la population, laquelle est essentiellement concentrée le long des grands axes de circulation. C'est une population regroupée dans de grosses agglomérations, comme le montre l'étude du semis du peuplement.

2) Semis du peuplement : villes et villages

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous pensons que des mises au point s'imposent. Ces mises au point doivent nous amener à définir,

ou à essayer de définir, les termes "villages" et "villes". Le mot village doit d'abord évoquer pour nous une localité habitée essentiellement par des personnes exerçant exclusivement des activités agricoles. Cette population agricole doit représenter au moins les 90 % de la population totale. Cette localité doit ensuite avoir une certaine taille. Elle ne doit pas contenir une population dont le chiffre dépasse 4 000 habitants.

Lorsque, dans cette localité, vivent plus de 4 000 habitants et qu'il y existe de fortes activités non agricoles, en l'occurrence des activités commerciales et artisanales, nous pensons qu'une telle localité a alors dépassé le seuil villageois. Nous pouvons lui donner, en accord avec les géographes locaux (1) travaillant sur les villes de Côte d'Ivoire, soit le terme de bourg, soit celui de centres semi-urbains, soit celui de ville. Ce dernier terme doit désigner les centres semi-urbains qui se sont dotés d'une forte infrastructure commerciale, scolaire, sanitaire, etc... et qui jouent de surcroît un rôle administratif dans une région donnée.

En dehors de ces deux entités, il existe un autre terme que nous devons définir : celui de campement. Le campement est un lieu de culture, un lieu de résidence secondaire, habité pendant la période de travaux. Ce campement, quoique secondaire, peut être habité d'une façon permanente. Dans ces conditions, ce campement, au bout de quelques années, devient un village autonome, avec cependant quelques liens avec le village d'origine. Et ce sont les villages qui sont les plus nombreux en pays Akyé.

Lorsqu'on parcourt en effet le pays Akyé, on est frappé par la taille importante des villages. Dans l'étude qu'elle vient de publier (2), la S.E.D.E.S. constate que quatre villages seulement ont de 0 à 99 habitants, que 32 villages ont de 100 à 299 habitants et que 88 ont plus de 300 habitants. Ce qui signifie que 62 à 66 % de la population villageoise habitent des villages de plus de 900 habitants. Ces chiffres et ces pourcentages sont très significatifs, cependant ils sont insuffi-

(1) Il s'agit en particulier des Géographes de l'O.R.S.T.O.M.

(2) S.E.D.E.S Région du Sud-Est de la Côte d'Ivoire. Etude socio-économique. Paris 1967.



Campement au bour d'une piste.

(Les cocotiers ne sont jamais absents
des lieux habités).

sants pour refléter la réalité.

En revanche la carte ci-contre des villages et villes Akyé nous montre d'une façon plus précise que les villages Akyé sont de très grosse taille. D'après cette carte, on peut établir trois groupes :

- Le premier groupe comprend les deux centres les plus importants, Adzopé et Anyama, qui ont respectivement 13 000 et 11 000 habitants.

- Le second groupe est celui des quatre gros bourgs : Afféry, Akoupé, Bacon et Memmi qui ont dans l'ordre : 6 500, 5 500, 4 000 et 4 200 habitants.

- Dans la troisième catégorie, nous pouvons inclure toutes les autres localités dont la population est inférieure à 4 000 habitants. Même dans cette catégorie, nous pouvons constater que les villages dont la population est inférieure à 1 000 habitants sont en très petit nombre. Il s'agit donc d'un habitat groupé. On est alors en droit de se demander si ce caractère groupé de l'habitat est post-colonial ou traditionnel.

Lorsqu'on consulte les Archives Nationales ivoiriennes, on peut lire dans le rapport de Novembre 1910 fait par le chef de Poste d'Adzopé, LAPIE, ceci : "J'ai encouragé de toutes mes forces le mouvement de retour des habitants dans leurs villages, en faisant comprendre moi-même à ces indigènes que la période de répression était close et que dès lors, ils devaient se regrouper solidement.

Dans le Ketté, certains villages furent brûlés par les tournées de police... Biéko se joindra à Aiwa, Moupo à Bacon. Les deux Akoupé ne formeront qu'un seul village.

Ce groupe comprendra donc 10 villages au lieu de 14, tous reconstruits ou en reconstruction."

D'après ce rapport, on est tenté de croire qu'avant la colonisation il existait une pléthore de petits villages et que c'était les administrateurs coloniaux qui avaient procédé à leur regroupement. Ce serait

contredire la tradition orale qui fait mention de l'existence de très gros villages. Ce serait ignorer l'insécurité qui régnait en ces temps là et qui obligeait les populations à se regrouper.

On peut donc conclure qu'en dépit des regroupements de villages à l'époque coloniale, l'habitat traditionnel Akyé était groupé et que la taille des villages était déjà importante. Dans ces conditions, on peut peut-être retenir comme élément d'explication de cette importance des villages la taille très importante du lignage chez les Akyé : d'après M. ROUSSEL (1), 592 de ces lignages ont 30 ménages et plus, soit environ 300 personnes. Or, dans un village, il y a en moyenne 3 à 4 lignages.

Ces villages sont inégalement répartis : 78 % d'entre eux sont localisés sur 62 % du territoire total Akyé, c'est-à-dire dans la Sous-Préfecture d'Adzopé. C'est une répartition qu'on peut qualifier de linéaire, dans la mesure où la grande majorité de ces villages sont situés sur les principaux axes de communication. Il faut voir dans ce fait une volonté des pouvoirs coloniaux qui désiraient avoir un contrôle plus strict de la population. Le résultat de cette opération est que de très grandes zones sont complètement inhabitées, en particulier celles occupées par les cultures et par les forêts classées.

La physionomie de ces villages et bourgs Akyé est frappante. A quelques rares exceptions près, ils ont tous été reconstruits ou sont en voie de l'être. Ce sont des villages lotis pour la plupart, avec des maisons "en dur" (2), recouvertes de tôle ondulée en aluminium ou en éverite. Le plan d'ensemble de ces villages est le plan en damier, avec des rues se recoupant en angles droits. Leur reconstruction est partout inachevée. Il existe encore de nombreux lots non bâtis, envahis par les mauvaises

(1) S.E.D.E.S. "Région du Sud-Est" t. 1

(2) Nous donnons le sens de ce terme dans le paragraphe I du chapitre III de la quatrième partie.

herbes ou occupés, selon les saisons, par des cultures vivrières comme le maïs ou le manioc.

Cet effort de modernisation de l'habitat ne touche cependant pas la totalité du pays Akyé. Les villages situés à l'écart des grandes routes, en particulier ceux des cantons Anapê, Attobrou et Bodin, ont pour la plupart conservé leur aspect traditionnel.

Ce sont des villages-rues avec des cases en torchis rectangulaires, recouvertes de papo. Mais ici encore, l'esprit de rénovation n'est pas absent, puisqu'à côté de ces cases traditionnelles, on peut par moments rencontrer des maisons en dur, recouvertes de tôle ou d'évérite. Dans certains villages, ces types de maisons constituent la majorité. Ce qui signifie que s'ils en avaient les moyens, tous les habitants auraient construit des maisons modernes en dur. Quoiqu'il en soit, tous les villages les plus importants du pays Akyé ont été lotis ou sont en voie de l'être. Dans ce sens, il fait figure de pays pilote en Côte d'Ivoire.

En effet, les premiers villages à se lancer dans la modernisation de l'habitat ont été ceux du pays Akyé et en particulier ceux du Ketté. En 1955-56 déjà, Bacon, Afféri et Akoupé étaient lotis. Actuellement ce sont des villages démolis à plus de 50 % que vous traversez. Mais déjà ces vieilles cases sont en voie d'être remplacées par des maisons plus solides.

C'est donc un paysage en pleine mutation qu'offre le pays Akyé. Le résultat de cette rénovation est que certaines localités, par la conjugaison de certains faits que nous examinerons plus loin, sont en passe de devenir de véritables petites villes. C'est par exemple le cas d'Akoupé qui depuis 4 ou 5 ans connaît un développement important du secteur tertiaire. C'est également le cas d'Adzopé et d'Anyama.



Eglises protestante et catholique dans le village d'Akoupé-Dzeudji. Remarquer les costumes traditionnels et modernes des personnages.

Derniers éléments du paysage de ces villages : les monuments religieux et les écoles.

Le pays Akyé est dans son ensemble très christianisé. Mais les régions du Sud, c'est-à-dire les Sous-Préfectures d'Anyama et d'Alépé le sont davantage. Aussi, est-il très courant de rencontrer dans les villages de ces circonscriptions de très belles églises catholiques et protestantes. Depuis quelques années, une troisième religion est venue s'ajouter à celles-ci : la religion Harriste, qui est religion synchrétiste et qui s'est implantée dans le Sud de la Côte d'Ivoire vers 1916. Son culte est célébré dans de très belles églises (cf photo).

A Anyama, Adzopé, et Akoupé, les musulmans, qui sont assez nombreux, possèdent des mosquées.

Enfin le pays Akyé est caractérisé par la très forte scolarisation. C'est l'une des régions de Côte d'Ivoire qui a le taux de scolarisation le plus élevé avec près de 95 %. Cela se traduit par le nombre important d'écoles : chaque village Akyé a son école. Les centres les plus importants ont au minimum trois écoles. Elles sont situées en dehors du village, à l'entrée ou à la sortie. Seuls les campements n'en possèdent pas.

En effet, outre ces villages qui constituent l'habitat permanent, il existe un habitat temporaire, disséminé dans la campagne, composé de quelques groupes de cases, généralement au nombre de trois ou quatre. Ce sont les campements que l'Akyé appelle "M'Pô", habités par les paysans pendant la période des travaux champêtres. Le campement a toujours existé. Avant la colonisation, il servait de lieu de chasse et, comme nous l'avons vu, la plupart ont donné naissance à des villages. Ils pouvaient également être un lieu de travail. L'Administrateur du Cercle de Lagunes : Menge, écrivait en 1909 (1) : "Actuellement chaque famille akyé possède dans la brousse, dans un rayon de trois ou quatre kilomètres de leur village, un

(1) Archives Nationales - Ministère de L'Intérieur, Abidjan.

groupe de 3 ou 4 cases, quelquefois plus, situés généralement près de la plantation et que l'on nomme "campement".

Non seulement ce campement est habité temporairement, mais encore il peut être appelé à disparaître. Cette disparition se produit à la suite de la création de nouvelles plantations, donc à l'avance pionnière, à plusieurs kilomètres du village et des premières plantations. Dans certains cas, l'ancien campement peut être conservé lorsque les premières plantations ne sont pas abandonnées. Le paysan peut donc posséder plusieurs campements.

Le campement est habité par une famille conjugale. Dans certaines régions cependant, on peut avoir des campements beaucoup plus importants habités par deux ou trois familles conjugales. Dans ce cas il s'agit surtout des membres d'une même famille, d'un même Woueu. Le fait le plus fréquent est alors l'existence de plusieurs campements très rapprochés les uns des autres : 100 à 200 mètres environ les séparent.

Enfin, il faut signaler que certains campements peuvent être habités en permanence, soit par les manoeuvres, soit par les paysans et sa famille et les manoeuvres. Dans ce dernier cas, le campement est appelé à s'étendre et à devenir au bout de quelques générations un village jouissant d'un statut juridique, c'est-à-dire administré par un chef et possédant un finage qui lui est propre. Des rapports amicaux, économiques et sociaux peuvent cependant exister entre ce nouveau village et le village d'origine.

Quoiqu'il en soit, le campement est intimement lié à l'exploitation agricole, à l'avance pionnière. C'est un élément important du paysage agraire.

3) Champs et plantations : l'impact agricole

Avant de décrire ce paysage agraire, nous pensons qu'il est nécessaire de définir les termes champ et plantation.

Pour nous, le champ doit désigner la parcelle occupée essentiellement par des cultures vivrières, située dans les environs immédiats d'un village et reconquise par la végétation après trois ou quatre années au plus d'exploitation. Les cultures qui y sont faites sont des cultures à cycle végétatif assez court comme la banane plantain, le maïs, l'igname, etc... Par ailleurs le champ est de très petite dimension. Sa superficie ne dépasse pas un hectare ; elle se situe en moyenne autour de 50 à 70 ares. Le champ est donc différent de la plantation qui est une parcelle occupée non seulement par des cultures arbustives pérennes comme le caféier ou le cacaoyer, mais aussi -du moins dans les premières années- par des cultures vivrières. La plantation diffère également du champ dans la mesure où elle est créée dans une zone de forêt primaire ou de forêt en voie de primarisation. D'autre part, les dimensions sont beaucoup plus importantes : elles peuvent dépasser, dès la création de la parcelle, deux à trois hectares. Enfin, plusieurs parcelles d'âges différents et appartenant au même propriétaire peuvent être contigues. On peut ainsi avoir une exploitation beaucoup plus importante, dépassant cinquante hectares.

Il faut donc entendre par plantation, une exploitation où l'on cultive certaines plantes arbustives de type industriel. La colonisation a donné un autre sens à ce terme : il s'agit d'une exploitation de plusieurs centaines d'hectares dirigée par le propriétaire ou par un gérant et exploitée par des ouvriers agricoles indigènes. Cette définition ne tient donc pas compte du sens étymologique, mais au contraire de la taille de l'exploitation et de la méthode d'exploitation.

Nous retiendrons, quant à nous, les trois critères : le sens

étymologique, la taille de l'exploitation et la méthode d'exploitation. La plantation désigne alors toute l'exploitation où l'on cultive des plantes industrielles.

En pays Akyé, on trouve à la fois des champs et des plantations. Comme nous l'avons dit plus haut, dans la définition, le champ se localise surtout à proximité du village, dans un rayon d'environ un kilomètre. Cependant on peut en rencontrer au-delà de cette limite, mais en bordure des routes importantes. C'est le paysage qui s'offre à vous lorsque vous empruntez la route d'Abidjan-Abengourou, ou Akoupé-Agboville. Il s'agit de petites parcelles de terres, de quelques dizaines d'ares, de formes irrégulières, souvent entourées de forêt secondaire, occupées par des bananiers plantains, des taros, du manioc. Elles peuvent l'être, dans les premiers mois de leur création, par du maïs, des piments, des gombos, de nombreuses variétés d'aubergines, etc...

Il faut reconnaître que sur ces axes, les distances qui séparent les villages ne sont pas longues, ce qui explique le nombre important de champs de manioc ou de bananiers. Par moment, on peut voir quelques plantations de caféiers ou de cacaoyers le long de ces mêmes routes, mais c'est une exception. Car généralement, les plantations sont plutôt à l'intérieur des terres, à plus de deux kilomètres des villages. Celles qui sont à moins d'un kilomètre des villages sont les toutes premières, c'est-à-dire celles des années 1925-1930, à une époque où le village n'était qu'une clairière au milieu de la forêt noire, de la forêt vierge.

Un survol aérien du pays Akyé nous offrirait les paysages suivants :

Autour des villages :

- de nombreuses parcelles nouvellement défrichées (1)

(1) Au moment où nous rédigeons ce texte, nous nous trouvons dans la période de défrichements.



Conservation du maïs : épis secs accrochés
à une poutre.

- des parcelles de la saison passée, contenant du manioc ou des bananiers
- des parcelles progressivement reconquises par la végétation.

Dans cette zone, les terrains en jachère sont très nombreux. Ce sont les Nung, qu'on défriche pour créer le N'Kian, c'est-à-dire le champ.

Au fur et à mesure qu'on s'éloigne des villages, les N'Kian cèdent la place aux Cbein, c'est-à-dire aux plantations soit de caféiers, soit de cacaoyers, soit de colatiers. Plus on s'éloigne du village et plus la taille des parcelles augmente. D'autre part, les terrains en jachère sont moins nombreux. Il subsiste plutôt quelques lambeaux de forêts primaires que le paysan a eu la clairvoyance de sauvegarder. Cependant on peut rencontrer de vieilles parcelles abandonnées à la suite de la destruction de la majorité des pieds de caféiers ou de cacaoyers par les maladies ou la sécheresse. Enfin, à l'extrême limite du finage villageois, les gbein sont beaucoup plus récents et contiennent encore des cultures vivrières comme le bananier plantain (1) ou l'igname. Ici, l'exploitation a non seulement des parcelles de très grande taille, mais aussi quelques réserves de forêt vierges. De telles forêts constituent actuellement un phénomène rare. On n'en trouve que dans le Nord et dans le Nord-Est du Ketté, tout au long du Comoé, c'est-à-dire dans les parties orientales des Cantons N'Gadzé, Attobrou, Anapê et Bodin, dans le Nord-Ouest de la sous-préfecture d'Anyama. Le seul espoir des paysans c'est l'obtention de déclassements forestiers : car le pays Akyé possède de nombreuses étendues de forêts classées qui couvrent plus du tiers de la superficie totale : environ 36 % (cf carte). Signalons enfin que, selon les régions, on peut avoir tantôt une prédominance du café, tantôt une prédominance du cacao. Par ailleurs, un phénomène nouveau est apparu dans ce paysage agricole en pays Akyé : c'est l'existence, depuis 3 ou 4 ans, de rizières dans les bas-fonds marécageux et de parcelles de patate douce. Nous reviendrons en

(1) Nous définirons tous ces termes plus loin.

détail sur tous ces éléments.

Pour l'heure, disons que le paysage agraire en pays Akyé est assez diversifié. Malheureusement la végétation exubérante nous empêche d'en déceler toutes les nuances, même sur les photographies aériennes.

Ce paysage n'a pu s'imposer à la nature sauvage que grâce aux routes et pistes carrossables. C'est donc un phénomène relativement récent.

4) Routes et pistes

Ce milieu que nous venons de décrire est un milieu relativement très humanisé. Un des signes de cette forte humanisation est l'intensité et l'importance de son réseau routier. Du Sud vers le Nord, c'est-à-dire d'Anyama à Adikokoi, le pays Akyé est traversé dans le sens longitudinal par une route bitumée large de 6 mètres. C'est une route assez bien entretenue, mais très sinueuse. Comme nous le verrons, c'est à cause de son importance économique qu'elle a été bitumée dès 1955-1958.

Non moins important est le tronçon qui relie Akoupé et Kotobi. Cette route, qui n'était dans les années 1952 qu'une petite piste forestière ouverte par la Société Angles, a été élargie, avec la seule contribution financière de la population d'Akoupé en 1957-58. Elle a été goudronnée en 1963 par les Travaux Publics. Ce tronçon figure parmi les plus belles routes de Côte d'Ivoire, tant elle est droite et bien faite. On peut ainsi joindre Bouaké, la deuxième ville de Côte d'Ivoire, dans de très bonnes conditions. A côté de ces deux routes bitumées, le pays Akyé est doté de grandes routes de terre importantes, praticables toute l'année, qu'il s'agisse de l'ancienne route internationale Agboville-Abengourou -frontière ghanéenne qui passe dans la partie occidentale du pays Akyé, ou de la route Adzopé - M'Basson. Les seuls inconvénients sur ces routes de terre sont l'abondance de "tôle ondulée" (1) et le

(1) Après les pluies, les chaussées très fréquentées se rident et prennent l'aspect d'une tôle ondulée. Les chauffeurs locaux l'appellent "escaliers".

resserrement de la chaussée à certains endroits. On peut également classer dans cette catégorie les routes qui relient d'une part Bouapé et Adzopé, Agou - Boudépé et d'autre part Abobo - gare - Alépé. La troisième catégorie est la catégorie des routes de terre secondaires, qui relient les villages de la sous-préfecture d'Anyama et des Cantons Anapê et Tchoyasso. Ces routes secondaires, presque praticables toute l'année, sont très étroites : elles permettent à peine à deux véhicules de se croiser. A certains endroits, un des véhicules doit se garer pour laisser le passage à l'autre. D'autre part, pendant la période des grosses pluies de mousson, certaines de ces routes peuvent être coupées par les petits cours d'eau en crue.

Mais ce sont les pistes carrossables qui sont surtout affectées par les pluies. Ces pistes sont soit d'anciennes pistes d'exploitants forestiers, prises en charge par les paysans, soit des pistes ouvertes par les paysans eux-mêmes. Elles sont particulièrement nombreuses dans le Canton Ketté où elles déservent les plantations et les campements.

Enfin, le réseau le plus dense est celui des sentiers, réseau difficilement cartographiable dans la mesure où il disparaît sous le manteau forestier. Sur les photographies aériennes, ces sentiers sont pratiquement invisibles.

En résumé, on peut dire que le réseau de voies de communication est très dense en pays Akyé. Toutes les localités, grosses ou petites, sont reliées par une route ou une piste carrossable. Il s'agit d'une infrastructure routière dont les axes les plus importants ont plus de 30 ans. Dans un bulletin de la Chambre de Commerce de Côte d'Ivoire, de l'année 1933, il est écrit ceci : "Pour les routes : celle d'Abidjan - Adzopé sera terminée cette année. Les instructions nécessaires ont été données à cet effet." D'autres routes sont beaucoup plus récentes. Il s'agit en particulier des routes qui relient entre elles les localités de la Sous-Préfecture d'Alépé. Dans son rapport politique et social de l'année

1943, le Commandant du Cercle de Bassam, J. Luquet, écrit :

"La construction de la route Memmi - Kodioussou en 1943, destinée à rejoindre les routes d'Adzopé - Agboville, a permis d'accéder aux trois principaux villages : Danguira I et II et Kodioussou."

Un premier bilan nous donne les chiffres suivants :

- | | |
|-------------------------------|----------------------------|
| - routes bitumées | : 183 kilomètres |
| - routes de terre importantes | : 180 kilomètres |
| - routes de terre secondaires | : 350 à 400 kilomètres (1) |

Il s'agit donc d'un réseau récent, mis en place par la colonisation. Avant cette période, il n'y avait que des sentiers sinueux, probablement ouverts au moment de l'installation des Akyé sur ce territoire qui est à présent le leur.

(1) Cette dernière donnée est imprécise par manque de documents chiffrés.

CHAPITRE III

EXODE ET INSTALLATION

1) Les données de la tradition orale

Que ce soit chez les Attié du Nord ou chez les Attié du Sud, la version est presque la même : les Attié viennent du pays Ashanti, du Ghana. En effet, selon la tradition orale, les Attié vivaient en pays Ashanti. Ils formaient dit-on un seul peuple avec les Ashanti et de ce fait, partageaient la même vie aussi bien sur le plan social que sur le plan culturel et politique. Ils étaient, dans le contexte Attié "cho-vé" alors que les Ashanti étaient "san-vé", autrement dit, ils étaient cousins aux Ashanti, mais du côté féminin. Ils avaient donc pour oncle maternel le "père des Ashanti", tout comme les Baoulé. Par rapport à ces derniers ils étaient les aînés. En cas de disparition de leur oncle qui était le roi, ils devaient être les héritiers. Donc le chef de la lignée Attié-Baoulé devait devenir le roi et posséder le symbole de la royauté : le sabre au manche incrusté d'or.

Lorsqu'arriva le moment fatal, c'est-à-dire lorsque le roi mourut, les Attié voulurent prendre le pouvoir et s'emparer du sabre. Ils rencontrèrent alors l'opposition de leurs cousins Ashanti plus nombreux et plus forts. Ce fut la rêlée autour du sabre. Finalement les Attié réussirent à garder la lame (1), le manche restant aux mains des Ashanti. Mais les Ashanti ne voulaient pas laisser la lame aux Attié. Il leur fallait la reprendre. Les Attié, au courant de ces intentions, décidèrent alors de gagner "leur salut dans la fuite", car ils s'estimaient numériquement trop faibles pour livrer bataille à ces Ashanti. Ils réussirent à tromper la vigilance de leurs adversaires et à s'engager vers l'Ouest.

(1) Cette lame serait religieusement gardée à Asseudji, le village où vécut le chef du groupe.

Après plusieurs jours et plusieurs nuits de marche, ils arrivèrent sur les rives d'un grand fleuve en crue, fleuve que toutes les versions orales s'accordent à reconnaître comme étant le fleuve Comoé. Comme il était impérieux de le traverser, car les Ashanti les avaient pris en chasse, et que le fleuve était en crue, on consulta le devin. Le génie des eaux réclamait un enfant royal. Il appartenait donc au chef (1) du groupe des fugitifs de sacrifier un de ses derniers-nés. Lorsqu'il en fit la proposition à sa femme celle-ci refusa. La situation devenait dramatique : les poursuivants n'étaient pas loin. Devant ce danger imminent la soeur du chef proposa son dernier-né qui fut immédiatement immolé. Les eaux se retirèrent aussitôt (2) permettant aux fugitifs de passer. Elles durent regagner le lit majeur après le passage du dernier fugitif, empêchant ainsi les Ashanti de continuer la poursuite. Après la traversée du fleuve, le groupe se scinda en deux. Une partie, à la tête de laquelle se trouvait la soeur du chef qui offrit son enfant, prit la direction du Nord-Ouest. On appela ce groupe "Baoulé", c'est-à-dire ceux dont "l'enfant est mort". Les autres avec le chef à leur tête partirent vers le Sud-Ouest. Ils furent appelés Akié car ils durent traverser à nouveau un petit bras du fleuve à l'aide d'un tronc d'arbre jeté en travers. Or, un tel pont a pour nom, en Ashanti : "Kié". Donc les Akié sont "ceux qui étaient passés sur le kié"(3).

(1) Selon les versions, les noms de ce chef varient. Pour certains il se nommerait Assa Peinguy, pour d'autres, Bédé-Nôn. Nous porterons notre jugement dans les pages suivantes.

(2) Trois autres versions peuvent être rapportées : a) après le sacrifice des hippopotames s'alignèrent formant ainsi un pont sur lequel passèrent les fugitifs ; b) après le sacrifice un gros fromager se mit en travers du fleuve et nos fugitifs passèrent dessus ; c) immédiatement des roches tabulaires surgirent de l'eau.

(3) Autre version à propos de cette étymologie : AKIE viendrait du mot Ashanti "Kakryê" qui signifie "changer". Explication : les Akié ont tellement changé de dialecte après l'exode, afin de ne pas se faire reconnaître, qu'on les appelle "ceux qui changent de dialecte". Si ce problème se pose, c'est qu'en fait ce groupe était appelé indistinctement Ashanti avant l'exode.

Après cette division, il y eut des subdivisions au sein du groupe Akyé. Mais avant d'examiner ces subdivisions, essayons d'apporter quelque jugement sur ce mouvement migratoire.

Il est à peu près certain que les peuples du Sud-Est, de l'est et du Centre de la Côte d'Ivoire, c'est-à-dire les Akié, les Agni, les Abron et les Baoulé viennent du pays Ashanti. Les Akié, les Baoulé et les Ashanti ont des liens de parenté très étroits car non seulement il y a encore des familles Akié au Ghana, mais surtout Ashanti, Akié et Baoulé sont des "kotoko". C'est un mot intraduisible mais qui désigne ces trois peuples : Ashanti kotoko, Akié kotoko, Baoulé kotoko. Aucun autre groupe ethnique ne porte ce nom de kotoko. On le refuse même aux Agni qui viennent pourtant du Ghana.

Quant aux raisons profondes qui ont motivé cette émigration, tout le monde s'accorde pour dire qu'il faut les trouver dans les problèmes de succession. Ces problèmes de succession se seraient posés après la mort du grand chef Ashanti : Oseï Toutoy. Les plus forts ayant pris le pouvoir, il appartenait aux plus faibles de trouver "leur salut dans la fuite". Et si l'on est d'accord pour fixer ces événements vers la fin du XVIIe siècle début XVIIIe, période de l'esclavage, il est facile de comprendre la crainte qui avait animé ces Akié-Baoulé : ils étaient à peu près certains d'être massacrés et surtout d'être vendus comme esclaves. Il fallait donc fuir. Et nous pouvons supposer que des habitants des régions traversées se sont joints à eux.

L'épisode de la traversée du Comoé mérite quelques commentaires. D'après la tradition orale, les fugitifs seraient redescendus vers le Sud, en suivant la rive gauche du fleuve dans l'espoir de trouver un passage favorable pour le franchir. Finalement cette traversée se serait faite à un endroit où il y aurait beaucoup de rochers dans le lit du fleuve. Cet endroit serait Mlamlasson. Or, ce passage rocheux appelé Mlamlasson existe. Il se situe à une vingtaine de kilomètres en amont de Petit Alépé. La

question qui se pose est la suivante : est-ce le sacrifice qui a fait baisser le niveau de l'eau, découvrant ainsi ces rochers ou bien s'agit-il d'une décrue normale ? Ce qui est sûr c'est qu'on peut situer l'exode à la période des pluies soit d'avril-juillet, soit de septembre-novembre. Tout le monde sait qu'en zone subéquatoriale, les crues et les décrues sont rapides. Un fleuve en crue peut regagner son lit en l'espace de quelques heures. Il est donc vraisemblable que c'est cette décrue qui a permis aux fugitifs de passer. Qu'il y ait eu sacrifice, c'est incontestable. Ce qui est en revanche contestable, c'est le fait qu'après le sacrifice, les eaux se seraient immédiatement séparées en deux et auraient laissé le passage à la troupe. Il est curieux de constater que cette version ressemble beaucoup à l'histoire de la traversée de la Mer Rouge par les Juifs. On peut alors se demander si ce n'est pas là une influence du christianisme. Pour notre part, cela est certain.

Enfin, dernier point, celui concernant le ou les chefs de groupe. Il est à peu près certain qu'il n'y a pas eu un seul chef. Chaque clan avait son chef. C'est ce qui ressort des enquêtes menées par nous au cours desquelles chaque groupe parfois chaque village, a cité le nom de son chef.

Après cette analyse, revenons au bord du Comoé, sur la rive droite, retrouver nos Akié (1)

Le fleuve est traversé, le danger est enrayé. Il faut à présent penser à s'organiser et à vivre dans ce nouveau pays vide d'hommes (2). Et c'est ici que les versions divergent.

(1) Nous adopterons cette appellation qui est conforme à la réalité non seulement par son étymologie, mais encore par son usage local. Ce sont les colons qui ont adopté l'écriture "Attié".

(2) Les Akié de la sous-préfecture d'Adzopé affirment n'avoir rencontré personne à leur arrivée sur le territoire qu'ils occupent actuellement. Ceux d'Alipé ont au contraire trouvé les M'Bato et ceux d'Akoupé -Anyama, les Ebrié, déjà installés.

Pour les uns (les Akié du Nord) tous les Akié s'étaient rassemblés dans le village de Bouapé fondé par eux. Ils vivaient paisiblement là de chasse et de cueillette, jusqu'au jour où éclata une querelle très grave. Après avoir commis un adultère, le fils du chef du village fut tué par le mari trompé et ses hommes. Le chef, apprenant la nouvelle, ordonna le massacre. C'était la guerre civile. Heureusement arriva un des frères du chef abandonné au Ghana et qui était venu rendre visite à son frère aîné. Il réussit donc à ramener le calme. Craignant que de tels événements ne se reproduisent les chefs des grandes familles décidèrent de quitter le village et d'aller s'installer ailleurs. Mais avant cette dispersion il fallait "passer fétiche" afin de sauvegarder la concorde. A la suite de cette cérémonie, on donna un nom à chaque groupe : les Kettin, les Attobouun, les Annapê, les N'kadzê, les Tchoyasso, les Bodê et les Lépê.

Par ailleurs le chef demanda à ses fils d'aller fonder des villages à des endroits qu'il leur avait indiqué. C'était donc le début de la colonisation du pays. Le chef alla lui-même fonder son campement au bord d'une rivière très poissonneuse, l'Assobié, découverte par un de ses chasseurs. Il lui donna le nom d'Assobiedji, ancêtre du village actuel d'Asseudji.

Pour d'autres il y a eu dispersion aussitôt après la traversée du fleuve, chaque chef partant avec son groupe. C'est ainsi que les Attobouun du canton Attobrou situé au Nord-Est d'Adzopé refusent d'appartenir au groupe qui se serait installé à Bouapé. Pour eux, leur premier village après la traversée du Comoé était Bongo Awin, village aujourd'hui disparu. C'est de là que serait parti le chasseur qui fonda le village d'Asseudji situé sur la rivière Assobié à deux kilomètres d'Afféri. Après Bongo Awin, il y aurait eu une dispersion générale qui les conduisit à Yakassé qui signifie "nous nous installons ici". C'est certainement à l'époque coloniale que la deuxième partie du nom Attobrou fut ajoutée dans le souci de distinguer ce Yakassé des autres Yakassé.

Comme la chasse était la principale activité, des chasseurs s'enfoncèrent dans la forêt et fondèrent des campements qui allaient bientôt devenir des villages. C'est le cas des villages d'Abradine, d'Assié Orié, de Kong, d'Abongoua, d'Adjamé et de M'basson. Ce campement de M'Basson situé au bord du Comoé aurait été fondé par un certain Okiepo venu de Yakassé entre 1890 et 1900.

Si les habitants du village d'Adonkoi, qui font partie du groupe Annapé, affirment qu'ils se sont installés dans la région juste après la traversée du Comoé, tous les autres villages Annapé soutiennent au contraire qu'ils viennent d'Asseudji, premier village Akié selon eux(1).

Ce qui est sûr c'est qu'ils appartiennent au même groupe. Après avoir vécu ensemble pendant des années, certains décidèrent d'aller vivre ailleurs. C'était donc la dispersion qui donna naissance aux villages ou campements devenus villages de Nya, Diasson, Bassadzun, Anêpun, Lobo-Akoudzun, Opùn, Lobouun, Apiadji, Assikoi, Massandji.

Le village de Massandji est une création très récente (1905-1910). C'était un campement fondé par un certain Yatsé Akissi, chargé par le chef d'Adonkoi de faire traverser la rivière Massan, souvent en crue. Avec le temps ce campement devint un village.

Dans ce cas encore, l'étape de Bouapé ou d'Asseudji est confirmée. On peut dire que tous les habitants de la sous-préfecture d'Adzopé à deux exceptions près, reconnaissent l'étape d'Asseudji et de Bouapé. Ces exceptions sont celles constituées par les originaires des villages d'Abié et de Yakassé-Mé d'une part et de Bécédé Brignan et Bécédé Anon d'autre part. Les Brignan et les Anon semblent former un groupe à part. Nous n'avons pas pu être renseignés sur leur origine. Nous reviendrons sur leur cas, très particulier dans l'organisation sociale.

(1) Si Asseudji fait figure de premier village Akié, c'est que le chef de file y aurait vécu et y aurait laissé la fameuse lame emmenée du Ghana. En réalité, le chef s'y installa après la fondation de Bouapé, à cause des poissons qui abondaient dans la rivière Assobié. C'était donc un campement de Bouapé, devenu village.

Quant aux habitants d'Abié et de Yakassé-Mé, ils viendraient du Sud. Ils appartiendraient au même groupe que les habitants de Bofarmun (Brodouré), d'Atchékoi (Attiékoi) et d'Ahoué. Il avait comme village Bétékan, aujourd'hui disparu. C'est à la suite de querelles que ce village éclata et qu'un certain M'Bédo emmena le groupe qui allait fonder le village d'Abié. Les activités agricoles poussèrent un des habitants Yaka à fonder un carrement à l'écart du village pour mieux cultiver l'arachide. D'autres personnes vinrent l'y trouver pour demander l'hospitalité. Ainsi ce petit "carrement de Yaka" devient Yakassin. Autrefois on l'appelait Abié-Yakassin. C'est certainement par mécontentement avec les habitants d'Abié qu'ils le rebaptisèrent Yakassin-Mé : Mé est le nom d'une rivière qui coule non loin de là.

Donc avec Abié et Yakassin-Mé, on abrode le deuxième grand groupe Akié légèrement différent du premier par le langage. C'est ce groupe qui peuple aujourd'hui la sous-Préfecture d'Anyama. En réalité il s'agit de deux éléments qui se veulent différents l'un de l'autre : les Gnan répartis dans les villages d'Anyama, Adjamé, Ahouabo et Ebimpé ; les Nédin habitant les villages d'Akoupé-Anyama, Attinguié, M'brago, M'pody, Adakié, Adéromé.

Gnan et Nédin affirment qu'ils sont venus ensemble du Ghana. Il se sont installés à Bofarmun (village actuel de Brofodoumé). A la suite d'un grand palabre qui opposa les différents quartiers, il y a eu émigration, chaque famille partant avec son chef. Ainsi Okou et son groupe arrivent en pays Ebrié autour du village de Gbati aujourd'hui disparu. Les habitants les accueillent et leur offrent "un petit coin" pour s'installer : c'est la naissance du village d'Adakié qui existe encore. Le problème de nourriture se posant avec acuité, un des chefs trouva un endroit meilleur, plus vaste et plus fertile. Il en avertit ses amis et c'est l'émigration qui aboutit à la création du village d'Attinguié. Ce nom, donné par les Ebrié et qui est la déformation d'Attounguié, signifie "têtu". Certainement le chef de groupe était un homme très têtu.

Des années passent puis un jour, un des habitants découvre une région très fertile "où toutes les plantes poussent". Il se dit pour cela "être à côté de Dieu" ce qui donne en Akié : "Dzeudji". Il s'installe là avec sa famille. D'autres habitants d'Attounguié viennent l'y trouver. Le campement devient village et porte le nom d'Akoupé-Dzeudji, Akoupé signifiant "membre du clan d'Okou", le chef de groupe.

Après des guerres avec les Ebrié, un accord est intervenu, laissant la région aux Akié. Les Ebrié émigrent vers la lagune pour s'occuper de la pêche, leur principale activité. C'est parès cette installation des Nédin qu'arrivent les gens d'Ebinpê. Ils habitaient le quartier du "haut" du village d'Anyara-Adjamé. C'étaient les "Fon sa". Ils étaient très querelleurs, aussi étaient-ils souvent "en palabre" avec les autres quartiers. C'est à la suite d'un de ces palabres qu'ils décidèrent d'aller s'installer ailleurs. Ils vinrent trouver l'Ebrié Aké dans son campement qui les accepta en leur attribuant de la terre. Leur village fut appelé "Ebinpê", nom dérivé de l'expression "Vin pa ba leú" et qui signifie "ces gens sont querelleurs".

— Enfin le troisième et dernier grand groupe est celui qui peuple une partie de la sous-préfecture d'Aléré. En fait il s'agit de deux sous-groupes : les Bodê et les Lépê.

- Les Bodê appartiennent au premier groupe, c'est-à-dire à celui de la sous-préfecture d'Adzopé. Leurs villages sont des campements des Annapê et des Attoboun.

- Les Lépê, eux, affirment appartenir à un groupe à part. Il s'agit certainement de la dernière vague Akié. Il se seraient arrêtés à Krindjabo, en territoire Aeni. Après y avoir séjourné, une partie aurait traversé le Comoé, vers Bonoua, en pays Abouré et se serait installée à Akouré, en pays M'Batto. L'autre partie serait restée à Krindjabo.

Les lépê arrivent donc dans le pays des M'Batto qui leur

livrent bataille. Ils continuent leur chemin vers le Nord, sous la conduite d'un certain Allé. Ils rencontrent d'autres Akié, ceux du village d'Ahou-toué à qui ils demandent un terrain pour s'installer. Mais sous la poussée des M'Batto, ils chassent leurs hôtes. Ils créent de nombreux petits campements. Une fois le danger M'Batto écarté, leur chef Abroguié leur demande de se regrouper. Ils créent le village de Boubouhouin, près du village actuel de Montézo. Mais cela ne dure pas puisqu'une querelle entre les trois quartiers provoque l'éclatement du village et la création des villages de Grand-Alépé, de Montézo et de Marini.

Tels sont les éléments d'ensemble relatifs à l'installation des Akié. Entrons dans le détail et voyons l'évolution de ces villages.

D'après la carte d'installation des Akié, il y a lieu de distinguer cinq types de villages :

- 1°) Les premiers villages disparus
- 2°) Les premiers villages Akié qui existent encore
- 3°) Les villages nés de dissidences à partir des premiers
- 4°) Les anciens campements de chasse, devenus villages
- 5°) Les campements récents (moins de 70 ans) devenus villages.

Les premiers villages existant encore sont :

- Asseudji
- Bouarun
- Yakassin-Attobouun
- Montézo
- Bofammur.

Ces villages ont donné naissance à deux autres types de villages :

- Les villages de dissidence. Il s'agit parfois d'un membre influent d'une famille ou des clans entiers qui, à la suite d'une querelle ont préféré se séparer du reste de la communauté pour bâtir leur village

ailleurs. Très souvent ces dissidents ne vont pas très loin. C'est le cas du village Lépê qui a éclaté et a donné naissance aux villages de Mamini, de Grand-Alépé et de Montézo. Or Montézo, qui est au Centre, n'est éloigné de Mamini et de Grand Alépé que de deux kilomètres. C'est également le cas d'Anyama et d'Ebionpê séparés de trois à quatre kilomètres. Malgré ces dissidences, les relations sont maintenues.

- Les villages nés de campements de chasse. On peut dire que c'est le cas d'un grand nombre de villages, qu'il s'agisse de Hkoupé, créé par un chasseur d'Asseudji ou de Bérkéfin, ancien campement d'un chasseur d'Akoupé.

- Les campements du début du siècle, devenus villages. On peut citer M'Basson, créé entre 1890 et 1900 ; on peut également citer Mafa-Mafou, campement en 1919 devenu village en 1948. De tels villages constituent une infime minorité parmi les villages Akié.

Ce qui peut également exister, c'est l'opposition entre Fœn et Dzo, c'est-à-dire entre le quartier des pens du "haut" et ceux du "bas" autrement dit entre vieux et moins vieux. Ces oppositions sont parfois si violentes qu'on nomme deux chefs. C'est le cas à Akoupé (1) où l'on distingue un Akoupé I et Akoupé II. C'est le cas à Abié où il existe Abié I et Abié II, etc... Ce sont des faits qui sont très récents : environ trente ans.

Il faut enfin signaler que ces villages ont plusieurs fois changé de sites. A cela plusieurs raisons :

- épidémies
- terre du finage devenue improductive
- destruction à la suite de guerres intestines
- désirs de changer
- ordres des commandants de cercles ou de subdivision. Nous reverrons ce cas un peu plus loin.

Dans tous ces cas, le village, tout en conservant son appel-

(1) Il s'agit d'Akoupé d'Aszopé. L'autre Akoupé s'appellera désormais Akoupé-Dzeudji.

lation originelle, porte d'autres noms. Abié, au cours de son histoire, a porté successivement les noms de Ningué, M'Béchékci, Djougbunkoi, Yandokoi. C'est le nom du site actuel.

Autre exemple, celui de Danguia qui a successivement été appelé Yadio, Apiongo houin, Dibohouin, Abongbo, Awanon, Tchouin et enfin Danguia. Actuellement ce village est divisé en deux : Danguia I et Danguia II.

Tout cela dénote l'extrême mobilité de ces peuples Akié et révèle l'absence d'organisation centrale. Car s'il y avait eu un pouvoir central, l'installation ne se serait peut-être pas faite d'une manière aussi anarchique. On comprend alors qu'une fois le fleuve Comoé franchi, il se soit produit une sorte d'éclatement du groupe, une dispersion par bande à travers le territoire. Comme nous le verrons, l'organisation politique est réduite à sa plus simple expression.

Voilà ce que la tradition orale peut nous apporter comme enseignements. Interrogeons à présent la toponymie.

2°) Les données de la toponymie

Les enquêtes menées auprès de ceux-là mêmes qui nous ont conté l'histoire des Akié nous ont permis de constater que les noms des villages nous donnent des indications supplémentaires relatives à l'installation de ces Akié.

Ces noms très variés sont de plusieurs sortes :

a) ceux comprenant un nom et un suffixe. Le nom peut être un nom de personne, d'arbres, de cours d'eau, de roche, d'un élément morphologique. Il suffit alors d'ajouter le suffixe pour avoir le sens complet du nom. Quels sont ces suffixes ?

Tout d'abord le suffixe FUH qui a été déformé par les autorités coloniales et qui est devenu FE.

PUN : désigne tous les membres de la famille d'un individu. Il prend alors le sens de "chez les", "tous ceux de la famille de...", "tous ceux du clan de...", "de la suite de..."

C'est le cas de N'KOUFUN (1) composé de N'KOU et de PUN. N'KOU qui résulte de la déformation de OKOU est le nom du fondateur du village. N'KOU chassait pour le compte du chef du village d'Asseudji, Kouassi, Béda. Ayant trouvé l'endroit à sa convenance, il y fonda un campement de chasse, qui devait par la suite donner naissance à ce village de plus de 1 000 habitants.

ANIMPUN fondé par ANIN après la dispersion générale.

On peut également citer :

- AKOUPUN d'Adzopé qui a donné Akoupé
- AKOU-PUN d'Anyama qui a donné Akoupé
- ALE-PUN " qui a donné Alépé
- ADZO-PUN " qui a donné Adzopé
- BODE-PUN " qui a donné Boudépé
- MOE-PUN " qui a donné Moapé
- BOUA-PUN " qui a donné Bouapé
- DJA-PUN " qui a donné Diapé

De ce suffixe PUN est dérivé le suffixe PE (Pé) qui signifie "les habitants de..." Par exemple les habitants d'Akoupun s'appellent AKOUPÉ, d'Adzopun, ADZOPE, etc... Dix villages sur un total de 98 portent ce suffixe. Par extension Pé désigne les habitants d'une région ayant auparavant vécu dans le même village ou ayant fait partie du même groupe avant son éclatement. Ainsi Lépé désigne non seulement les habitants du Petit-Alépé et Grand-Alépé, mais tous les habitants des villages de Mamini, Montézo et des deux Alépé. C'est également le cas de Annapé qui désigne outre les habitants d'Animpun, tous ceux qui vivent dans le canton qui porte ce nom.

(1) Cf ; la carte de restitution des noms véritables des villages Akié.

Tous les habitants des villages d'Attinguié, M'Brago, Adakié, M'Pody, Aderomé s'appellent Akoupê. C'est certainement à la suite d'un malentendu que l'administrateur colonial a écrit Pê au lieu de Pun. Quand il a demandé le nom du village son interlocuteur a dû comprendre le nom de son clan ou des habitants de son village.

- Le second suffixe est le suffixe DZUN qui est devenu par déformation DZIN ou TZIN. Il a un sens spatial et qui signifie lieu, endroit. Lorsque nous avons demandé à connaître la signification des noms des villages qui comportent ce suffixe, nous n'avons pas pu avoir des explications sérieuses. La seule que nous pouvons rapporter est celle donnée à propos de Miadzun, fondé par un homme très riche du village d'Animpun. Il exploitait l'or et de ce fait, tous ceux qui avaient des ennuis venaient le trouver dans son campement. Ils étaient tellement bien accueillis qu'ils n'osaient plus repartir. C'est le "lieu où tous ceux qui sont en difficulté trouvent satisfaction". Ce suffixe est également porté par trois autres villages : (Grand) Akoudzun ou Akoudzun Kog Kpé là ; Lobo-Akoudzun ; Bassadzun.

Ce suffixe DZUN a donné DZIN pour désigner les habitants de ces villages.

- Le suffixe KOA désigne le lieu d'habitation. Il peut se traduire par "la raison de" et par extension "le lieu d'habitation de", "le village de". Chez les Agni et les Baculé, ce suffixe, qui a le même sens, devient Kro. En Sénoufo, il devient Dougou. Dans ce cas, le suffixe est ajouté au nom d'une personne.

Par exemple : Adonkoa signifie village d'Adon ; Monnêkoa village de Monnê ; Assikoa village d'Assi ; Dodokoa village de Dodo ; Atchékoa devenu Attiéki sous l'influence coloniale signifie village d'Atché et non village des Attié.

- HOUIN, autre suffixe signifie "sous". Les noms des villages qui portent ce suffixe sont composés d'un nom d'arbre et du suffixe Houin.

Exemple : M'Bohouin en réalité Ebonhouin signifie "sous le gbon", nom d'arbre.

Chonshouin : "sous le gbon rouge".

Dans le même sens, mais cette fois en Agni, on a le suffixe Bo

Niangobo : "sous le Niango"

Ahouabo : "sous le Ahoua"

On retrouve en réalité un autre Ahouabo à quelques kilomètres d'Anyama - Adjamé.

Ce suffixe Bo adopté par les Akié corrobore bien l'hypothèse de l'origine commune avec les Agni de l'origine Ashanti.

- Le suffixe DJI signifie "à côté de". Tous les noms de villages qui comportent ce suffixe sont situés non loin d'une rivière ou d'un fleuve. Ils sont donc formés du nom d'un cours d'eau et du suffixe.

- Massandji : à côté du Massan

- Kossandji : à côté du Kossan

- Assendji : à côté de l'eau, la rivière Assenbié. Il dérive en réalité d'Asseubiédji. Le syllabe Bié est tombé par contraction pour donner Assendji.

- Assangbadji : à côté de l'Assangba.

b) en dehors de ces suffixes assez répandus, la plupart des noms de villages Akié sont liés à l'histoire de l'installation des Akié dans ces régions. Nous ne pourrions citer que quelques exemples :

Mamini: c'est le nom du campement fondé par un dissident de Montézo. En effet, à la suite d'une atteinte grave à son honneur cet homme qui appartenait à une famille noble (c'était un "Biabi" c'est-à-dire "noble") a préféré vivre avec les siens en dehors de cette communauté qui lui était hostile. Malgré les délégations envoyées auprès de lui pour lui demander pardon et l'inviter à réintégrer le village, -les Akié n'admettaient pas qu'un Biabi allât vivre seul dans la forêt- il refusa. Il leur répondait à chaque fois "Ma Mini" ce qui signifie "je suis perdu". Pour lui il n'était plus question de revenir sur sa décision ; il était "bel et bien perdu" pour la communauté. D'où le nom donné à son campement qui devint village surtout après l'éclatement de la communauté Lépé.

Afféri : nom dérivé d'une expression Agni-Ashanti "Ma Féri" signifie "je

suis fatigué", "je suis dans la peine". Pour expliquer ce genre de fatigue ou de souffrance, deux versions sont avancées :

- Pour les uns, il s'agit d'un village fondé par un groupe d'immigrants venus du village de Bouapé. Peu après leur arrivée du pays Ashanti, les Akié cherchèrent à s'installer. Ils allaient donc par groupe et c'est l'un de ces groupes qui, fatigué de marcher, épuisé, exténué, décida de construire leur village à l'endroit où il ne se sentait plus capable de poursuivre leur marche. D'où "Ma Féri" qui signifie "je suis fatigué". Ce qui, par déformation a donné Afféri.

- Pour d'autres, c'est l'un des fils du chef, Ahiéko Béda qui fonda ce village. L'endroit que lui avait désigné son père était redoutable puisqu'il était sur le chemin emprunté par les Agni pour attaquer les Akié. C'était donc dans le but de barrer la route à ces Agni que le chef donna l'ordre à son fils Ahiékoé d'y installer son village. Conscient de cette position dangereuse et de cette mission, Ahiékoé ne manqua pas de faire cette remarque à son père "M'ba ferri" : "je vais souffrir. Cette réflexion fut l'origine du nom Afféri.

Malgré cette différence d'interprétation un point reste acquis de lier la création d'Afféri à l'arrivée des Akyé.

Autres villages liés à l'histoire, les villages portant le nom Yakassé. En effet il y a trois Yakassé en pays Akyé : Yakassé Attobrou à une trentaine de kilomètres au Nord-Est d'Adzopé ; Yakassé sur le Comoé à une dizaine de kilomètres au Nord de petit-Alépé et Yakassé-Mé à 45 kms au Sud d'Adzopé.

Yakassé-Attobrou signifie "nous sommes assis", "nous ne bougeons plus". C'est donc un village créé après la traversée du Comoé.

Quant au Yakassé situé sur le Comoé, il dériverait de l'expression "Eya Kausé". En effet les habitants de ce village étaient telle-

ment accueillants et rassurants qu'on était obligé de rester quelque temps avec eux. Et pour parler de ce village les visiteurs disaient "Eya Kansé" : "ils rassurent et donnent à s'asseoir".

Ces deux noms ont donc la même signification "nous sommes assis".

Pour Yakassé-Mé le sens est différent. Il s'agit d'un campement fondé par un certain Yaka. Autrefois il portait le nom de Abié Yakassé. Actuellement on a ajouté le nom de la rivière Mé d'où Yakassé-Mé. Il convient de souligner que le mot ou l'expression "Yakassé" est Agni et qu'il existe des Yakassé en pays Agni.

Certains campements, devenus maintenant villages nous donnent aussi quelques renseignements. Tel est le cas du village d'Abroki, situé à 5 ou 6 kms au Nord de Petit-Alépé. Ce campement de Lobo-Akou-Dzun s'appelait au début "Boudzo" c'est-à-dire "au bas de la pente", "dans le creux". A la suite d'une guerre avec les M'Batto, les habitants de Boudzo eurent beaucoup de pertes. D'autre part certains ont regagné le village d'Akou-dzun. Il ne restait donc plus qu'une petite poignée de gens qui décidèrent de changer l'emplacement de leur campement. En souvenir de cette perte d'hommes, ils donnèrent à ce nouveau campement le nom d'Abokhi qui veut dire "endroit habité pour ceux dont l'effectif a diminué".

Pour terminer cette étude toponymique, examinons les noms de villages dérivés d'éléments de géographie physique :

- Dans le Ketté, Bécouéfin ancien campement de chasse d'Akoupé, doit son nom au fait que ce campement était situé sur un grand plateau. Pour désigner ce campement les gens disaient "Bé Kpé fin" : "sur le grand plateau". Donc Bécouéfin n'est qu'une déformation de Békpéfin. Ce village a un second nom, employé par les personnes âgées : Atikpri traduction en Agni de Bekpéfin.

- M'Basson. Campement de Yakassé-Attobrou situé sur la rive droite du Counoé doit son nom à l'argile létéritique de couleur ocre très répandue sur les rives du fleuve. Cette argile était donc tellement abondante que le fondateur du campement, un certain Okiépo décida de l'appeler "le lieu où il y a beaucoup d'argile ocre" : "M'ba a son". D'après nos informateurs ce campement a été créé vers 1890/1900. Il est donc récent. Signalons qu'il

existe un autre M'Béssou sur la rive gauche, en pays Agni et que pour ne pas confondre, on a décidé de les appeler respectivement : M'Basson Akié, M'Basson Agni.

3°) Conclusion

Après l'exposé de ces données de la tradition orale et de la toponymie, des remarques s'imposent.

Tout d'abord il importe d'être très prudent lorsqu'il s'agit de tradition orale. Car non seulement les données sont confuses et imprécises -absence de date- mais encore chaque conteur essaie d'être plus ou moins partial en essayant de dresser un tableau favorable à son clan ou à son village. Cependant il faut reconnaître que la trame générale de l'histoire est juste : les Akié viennent du pays Ashanti et ont des liens, ne serait-ce que des liens linguistiques et culturels avec les Ashanti, les Agni et les Baoulé. Quant à la date de l'exode, il faut la situer à la fin du dix-septième - début du dix-huitième siècle, au moment de l'éclatement du royaume du roi Ashanti Ossei Toutou. Ce qui est étonnant c'est que deux siècles après, des hommes se souviennent encore des péripéties de cet exode. C'est l'une des preuves de la puissance de la tradition orale.

Autre remarque qu'il convient de faire à la suite de ces données de la tradition orale et surtout des données toponymiques, c'est celle qui concerne l'installation des Akié. Il paraît certain qu'après le franchissement du Comoé, il s'est produit un éclatement du groupe. Cela est d'autant plus plausible que tous ces fuyards n'habitaient pas la même localité en pays Ashanti. Certains vivaient à Koumassi, d'autres dans des villages de la forêt ou de la savane. Lorsque les résidents de Koumassi ont donné l'alarme, les autres ont suivi, chaque village ayant son ou ses chefs à sa tête. Quoi de plus normal alors, une fois le danger passé, de réintégrer son groupe et d'aller vivre dans un endroit bien précis ? Le résultat c'est qu'il y a plusieurs Akyé, plusieurs tribus Akié. Ce sont, dans la sous-préfecture d'Adzopé :

- Les Kettin
- les N'kadzê
- les Attobouun
- les Anapê
- les Tchoyasso
- les Brignan

dans la sous-préfecture d'Anyama :

- les Tson
- les Gnan
- les Akoupê ou Nêdin

dans la sous-préfecture d'Alépé :

- les Bodin
- les Lépê

De toutes ces tribus, la plus importante est celle des Kettin qu'on peut évaluer à environ 30 000 personnes, suivie de celle des Tchoyasso. Il est donc possible que ces tribus ne se soient pas constituées après l'exode, mais qu'elles aient toujours existé. C'est une situation favorable à des guerres et à des dissidences, surtout dans la mesure où, nous le verrons, il n'existe pas de pouvoir central. C'est également une situation favorable à l'opposition entre différentes tribus, voire même entre villages.

D'ailleurs les guerres ont été nombreuses entre villages Akyé. C'est ce qui explique en grande partie cette prolifération de villages, ces dissidences et ces éclatements spectaculaires de villages.

Cette étude toponymique nous a révélé que les premiers villages et les anciens cappements nés de ces villages ont pour suffixe Pun et Dzun. De par cette ancienneté, ces villages ont conservé leurs droits sur les autres villages ; ils jouent pour

la plupart le rôle de métropoles régionales. Ceci est aussi bien vrai pour Akoupun que pour Yakassé-Attobrou, que pour Montézo.

Les tout premiers villoges tels que Asseudji, Bouapén, Bofammun, Adakié ont périclité. Ce sont à présent de tous petits villages qui atteignent péniblement 1 000 habitants. Ils sont devenus des villages "morts".

Il convient enfin de constater qu'un certain nombre de noms de villages ont une origine Agni. C'est surtout le cas des villages Attobrou, Yakassé, M'Basson, Assié Wolié, etc... Il est vrai que ce groupe est très près des Agni : le Comoé les sépare, donc une influence est possible. Mais n'oublions pas que ces Akié ont une origine Akan, tout comme les Agni.

Comme on le voit, ce groupe Akié, malgré l'unité de langue et de culture, connaît de nombreuses divisions qui ont fait sa faiblesse. Il est par exemple très facile, par le jeu de la division d'opposer une tribu à une autre, un village à un autre. C'est ce qui s'est passé à l'époque coloniale, malgré les quelques résistances à la conquête.

4° Histoire de la conquête coloniale du pays ATTIE

Le pays Akié a été l'une des régions de la Basse Côte d'Ivoire à s'opposer farouchement à la conquête française. Cette opposition s'est surtout manifestée dans la partie Nord, chez les Ketté, les N'gadjé, les Tchoyasso et les Annapé. La partie Sud, qui correspond à la région d'Alépé et à la Sous-préfecture d'Anyama étaient déjà "pacifiées" et cela grâce aux missionnaires catholiques.

En effet, bien avant les militaires, les Pères Blancs, étaient installés à Mamini vers 1890/1900. Ils y avaient créé une école et un dispensaire. La "pacification" spirituelle était donc déjà amorcée lorsque les militaires arrivèrent et créèrent le poste d'Alépé. En dehors de quelques "incidents" à Danguira, l'occupation de cette région fut donc sans histoire. Avant de parler de ces incidents en quelques mots les méthodes de conquête employées.

A partir du poste militaire, le responsable envoyait des convocations à tous les chefs des villages, recensés par les missions de reconnaissance, leur demandant de venir le voir. Ceux des chefs qui ne répondaient pas à cette convocation étaient considérés comme rebelles. Des amendes leur étaient infligées. En cas de refus de payer cette amende, une action militaire était engagée. A ceux qui venaient au poste, le chef de poste faisait comprendre qu'ils étaient désormais leurs sujets et qu'en conséquence, ils devaient payer des impôts. Il est certain que cette demande d'impôts ne plaisait pas aux Akié. Certains refusaient donc de payer, refus qui amenait encore le chef de poste à intervenir militairement, en faisant incendier le village, déplacer son site au besoin, infliger une amende de fusils (1) et intimé l'ordre de faire rentrer les impôts.

(1) - Le chef de poste demandait aux villages rebelles de lui donner un certain nombre de fusils, toujours supérieur au nombre d'habitants. C'était une façon très efficace de désarmer les villages. Dans son rapport de mai 1910, le commandant Bonnefonds écrit : "Le village de Bacon a entièrement payé son amende et 25 bons fusils... Tout est terminé pour ce village... Depuis que le désarmement de la race Attié a été décidé, la tribu ketté a versé à elle seule 696 bons fusils, soit une moyenne de 70 fusils par village". (Archives Nationales - ABIDJAN.).

C'est ce qui arriva à Danguira. En effet dans son rapport du 10 octobre 1909, le chef de poste Robin disait :

"Dans le but de continuer la série de recensements et d'exiger le versement immédiat des armes restant entre les mains des indigènes, nous ne pûmes malheureusement opérer pacifiquement comme nous l'avions fait jusque(là. La mauvaise fois et l'entêtement des gens de Danguira nous obligèrent à agir militairement et à faire un exemple. Danguira fut occupée. Le village organisé défensivement, les campements détruits et de nombreuses patrouilles rayonnaient en tous sens dans la forêt" (1).

Après cet évènement tout entra dans l'ordre et en 1910, le chef de poste pouvait dire "Les Attiés sont hospitaliers et serviables quand on passe chez eux et ne savent que faire pour rendre service et faire plaisir à leurs hôtes". (1).

Quant à la partie Nord de l'Attié, elle fut connue plus tardivement. L'administrateur Lamblin, inspecteur des Affaires Administratives de l'Attié rapportait en juillet 1908 (1) à ce propos :

"Le Nord de l'Attié est une des parties de la colonie dans lesquelles notre influence n'a pénétré que très tardivement. Ce pays a été traversé pour la première fois en 1899 par une mission qui opérait une reconnaissance en vue du tracé du chemin de fer... Ce n'est qu'à la fin de 1907 que notre autorité commença à s'y exercer et y eut pour but d'obtenir des résultats partiques.

Le groupe des Assabous (il s'agit des Attobrous) qui est très voisin du Comoé a été visité en 1908 par M. MOREL, Administrateur de l'Indénié. Les Quetté et les N'gadjé ont vécu,

jusqu'ici dans une indépendance presque complète et notre influence ne s'y est fait sentir que bien faiblement".

A cause de son éloignement des postes de l'Indénié et d'Ery Makoudjé, il fut décidé de créer un poste qui fût "autant que possible, situé au centre et sur la route projetée qui doit relier M'Basso à Ery-Makoudjé".

En avril 1909 déjà, le commandant MENGE écrivait "Le village d'Adikokrou a fait sa soumission, a payé un impôt et une amende de 40 fusils".

C'est de ce poste d'Adzopé que fut organisée la conquête de la région. Cette conquête ne se fit pas facilement. Presque tous les villages refusèrent de payer l'impôt. Il faut dire aussi que les arrestations de chefs de villages contribuaient à cette opposition.

Le village de N'Koupé dont le chef Aman N'Cho a été arrêté a réagi violemment en assassinant le chef de poste Gourgas. C'était en fait les habitants du village d'Adonkoi qui avaient attaqué le convoi de Gourgas et l'avaient tué.

"En 1910 le poste d'Adzopé fut attaqué à deux reprises. Les 18 et 22 janvier 1910, il était certain que tout le pays Attié était prêt à faire cause commune avec les Abbeys. Certains villages étaient hésitants Adzopé entre autres, mais tous avaient promis de se soulever si l'attaque du Poste réussissait". (2)

(1) Archives nationales, Ministère de l'Intérieur - ABIDJAN.

(2) Archives nationales - ABIDJAN.

Pour mâter cette rébellion et surtout pour faire rentrer les impôts, les chefs de poste employèrent alors la terreur, comme l'a écrit MENGE, chef du poste d'Adzopé en avril 1909 :

"Ces populations qui l'année dernière avaient payé assez rapidement grâce à la terreur inspirée par le passage de la colonne de police, demandent à être connues, à prendre contact avec le chef de poste. En tout cas, poursuit-il, il est nécessaire de disposer toujours d'une forte escorte pour imposer le respect". (1).

A ce déploiement de forces, les Attié ne pouvaient opposer qu'une force d'inertie ou se réfugier dans leurs campements. Les villages demeuraient donc déserts. Devant cette attitude, l'Administrateur du cercle des lagunes, MENGE décida la destruction des campements. Il écrit, en octobre 1909 (1) : "En obligeant les Attiés à détruire leurs campements, il sera beaucoup plus facile de les avoir en mains. Ce n'est que par ce moyen que l'on arrivera à avoir une bonne situation politique en pays Attié !"

En forçant ainsi les habitants à venir vivre dans les villages, les chefs de poste pouvaient lever leurs impôts. En octobre 1910, le chef de poste d'Adzopé, LAPIE écrivait déjà :

"Le montant de l'impôt perçu s'élève à F 32 329.50. Une somme de F 28 230.50 reste encore à percevoir. Il est probable qu'elle sera versée avant la fin de l'année."

Grâce donc à ces amendes, à la terreur, à l'incendie des villages, à l'empoisonnement des chefs de village, la "paix française" fut accordée et le chef de poste pouvait écrire

(1) Archives nationales - ABIDJAN.

le 31 décembre 1913 : "La mentalité de l'indigène qui, quoique de pacification récente, commence à percevoir les bienfaits de la paix française, perception qui s'accuse particulièrement dans le parti "jeune Attié".

"En dernière analyse, la circonscription d'Adzopé est à l'heure actuelle, tout à fait à nous".

Il est donc certain que les Akié n'ont pas été favorables à la colonisation française. Cette résistance a été conforme à l'esprit d'indépendance de l'Akié, esprit qui n'admet pas un pouvoir central. Il faut enfin signaler que cette opposition était encouragée par les Anglais qui étaient en concurrence avec les Français et fournissaient les armes aux Akiés.

Ecoutons le chef de poste MURISU - 1909 ;

"Deux indigènes de Commassie vinrent aussi me voir et déclarèrent que deux Anglais parcouraient la circonscription d'Adzopé, distribuaient des fusils et de la poudre aux hommes de cette région et les excitaient à faire la guerre aux Français."

CONCLUSION

La conquête du pays Akié a été difficile et brutale, féroce même. La force était le seul moyen de faire admettre les lois françaises. Le chef de poste ROBIN l'avoue dans son rapport mensuel d'avril 1909 (1).

"En tout cas il est nécessaire de disposer toujours d'une forte escorte pour imposer le respect, le maintien des dix gardes de la brigade-dépôt paraît s'imposer encore pendant quelques temps"...

(1) Archives nationales, Ministère de l'Intérieur - ABIDJAN.

Les incendies et les déplacements de villages étaient fréquents. En novembre 1910, le chef de poste LAPIE écrivait :

"Dans le Ketté, certains villages furent brûlés par les tournées de police."

Pour l'administrateur du cercle des Lagunes, c'était une nécessité : "Je crois indispensable de détruire ce que l'on appelle les campements, si l'on veut arriver à avoir une bonne situation politique en pays Attié..." "Enfin, après entente avec Monsieur le Lieutenant Boudet, commandant la colonne de police, tous les Attiés ont été avertis qu'ils avaient à détruire tous leurs campements et vivre désormais dans leurs villages. Ce n'est que par ce moyen que l'on arrivera à avoir une bonne situation politique en pays Attié" (1).

Toutes ces méthodes conjuguées sont venues à bout de la résistance des Akié. Ainsi le chef de poste pouvait écrire en décembre 1913 : "En dernière analyse, la circonscription d'Adzopé est à l'heure actuelle tout à fait à nous".

(1) Archives nationales, Ministère de l'Intérieur - ABIDJAN.

Deuxième Partie

SOCIETES ET POPULATION AKYE

Chapitre I. - STRUCTURES SOCIALES

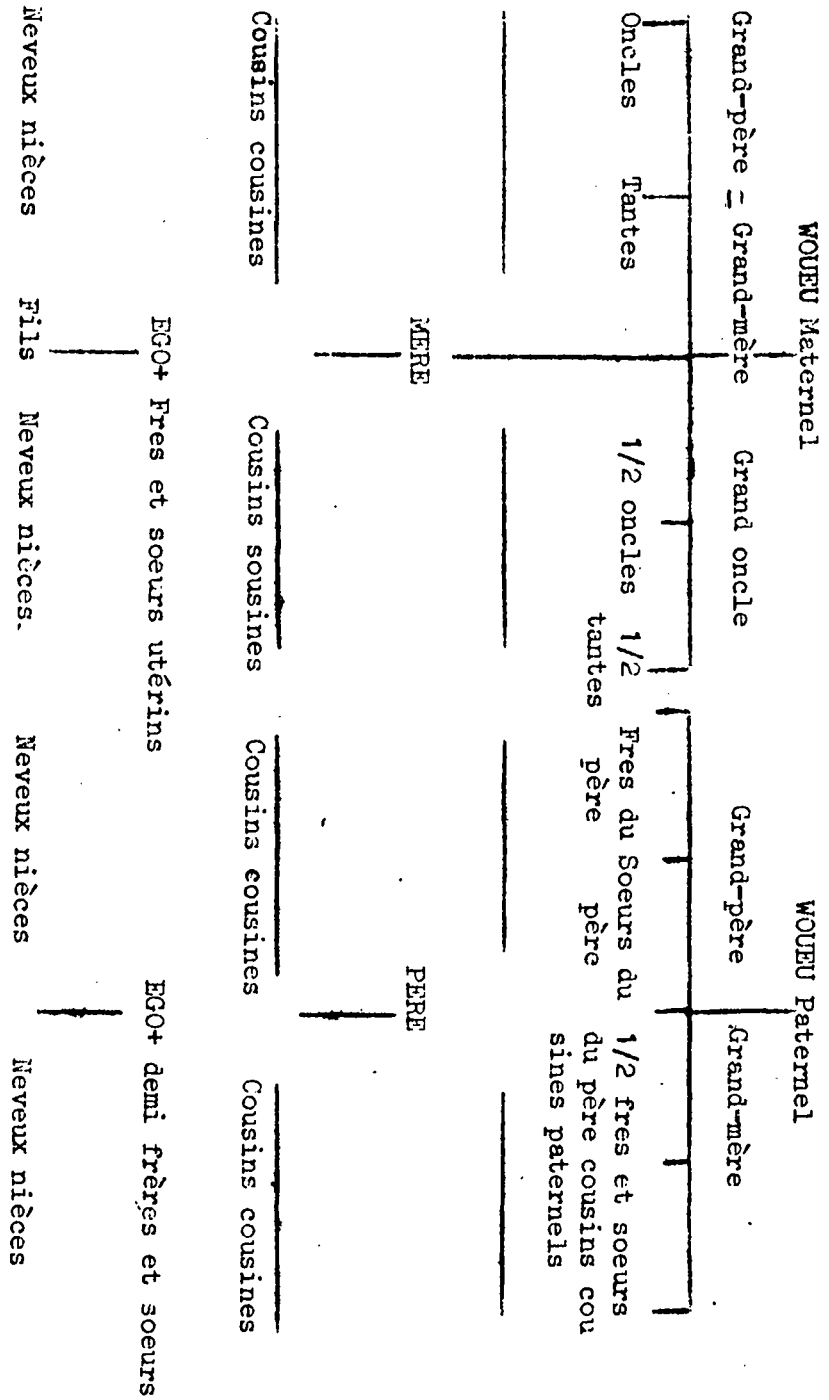
1) Structures familiales et organisation sociale

La famille constitue la base de l'organisation sociale chez les Akyé. Il s'agit de la grande famille, de cette famille qui englobe non seulement les conjoints et leurs enfants, mais aussi les grands parents, les oncles, les cousins, les neveux, les tantes, les cousines et les nièces. Naguère tous ces éléments vivaient dans le même quartier. Ils pouvaient même avoir des cases contiguës. Dans certains cas, des frères habitaient la même concession en compagnie de leurs parents et de leurs épouses. Actuellement, la tendance est à la famille au sens restreint, à la petite concession. Le terme de concession doit être pris ici au sens de groupe de cases disposées d'une manière telle qu'elles délimitent une cour rectangulaire et dans lesquelles vivent les membres d'une famille (cf croquis). Dans ce sens, la concession qu'on appelle "Sawoua" en Akyé, désigne la petite famille. Le "Sawoua" constitue alors la base de cette organisation sociale, une base ponctuelle. Au sein du sawoua, il y a le père et la mère. Chacun de ces deux conjoints a sa famille, vivant soit en totalité dans la même localité, soit éparpillée dans plusieurs localités. Chacune de ces familles représente pour les enfants issus du ménage le "Woueu", c'est-à-dire la famille au sens large, au sens du mot latin "Gens". Ainsi ces enfants ont quatre "Woueu" : les deux woueu du côté paternel et les deux woueu du côté maternel. Ces quatre woueu se résument en fait à deux : le woueu maternel (N̄ng Woueu) et le woueu paternel (H̄ng woueu). Lorsqu'un enfant se marie par exemple, ce mariage doit nécessairement se faire en présence des représentants du N̄ng et du H̄ng. En cas de décès, on distingue également deux héritages : l'héritage du côté maternel (N̄ngYéka) et l'héritage du côté paternel (H̄ng Yiéka).

Les membres du Woueu : les "WOUEU TSA", ont à leur tête un Chef, le "WOUEU KPEHEIN" (1) ou "Woueu Kpêi", autrement dit un Chef de famille, un "pater

(1) Le H est ici aspiré

familias". Cependant, ce Chef de famille, qui est généralement le membre le plus âgé de la famille et parfois le plus intelligent et le plus courageux, n'a pas toutes les attributions du "pater familias" romain en particulier le droit de vie et de mort. Il règle les différents opposant des membres du Voueu. En cas de mariage, on demande son avis.



C'est enfin lui qui règle les problèmes d'héritage. Le Woueu Kpêhein peut-être à la tête d'un Woueu peu étendu ou d'un Woueu très vaste. Très souvent, les Woueu étendus difèrent parmi ceux qui ont fondé le village.

Par les mariages et les anissances, la famille atteint des proportions très importantes. Elle n'englobe plus alors quatre Woueu, mais plusieurs Woueu dans la mesure où il y a introduction de nouvelles familles.

Prenons un exemple concret. Considérons deux conjoints X et Y. Ces deux conjoints x et y vont avoir des enfants que nous pouvons appeler xy_1 , xy_2 , xy_3 , ect... Ces enfants ont donc pour Woueu les Woueu de x et les Woueu de y. Supposons que x ait d'autres épouses, donc des enfants avec ces épouses. Les descendants de xy_1 , xy_2 et xy_3 doivent considérer comme membres de leur woueu paternel, tous les demi-frères et soeurs et les frères et les soeurs directs de leur père.

Après quelques générations, une telle famille atteint des proportions considérables. Si tous ses membres ou une partie importante de ceux-ci vivent dans le même village et habitent le même quartier, ils forment alors le Djoumin ou N'Foué. Le Djoumin est donc l'ensemble de plusieurs Woueu issus d'ancêtres communs et localisés dans le même village. Dans la mesure où il est localisé, le Djoumin peut être moins vaste que le Woueu. En effet, des membres d'un Woueu peuvent vivre dans plusieurs villages différents ; ce qui n'est pas le cas des membres du Djoumin. Il faut préciser que généralement, les éléments masculins du Woueu paternel ne bougent pas. Autrement dit, c'est la femme qui constitue l'élément mobile : elle peut aller se marier ailleurs, dans un autre village et plus fréquemment dans un autre quartier du même village. Dans certains cas, cependant, des hommes peuvent quitter le village paternel pour s'installer dans celui de leur mère. Ce sont des cas assez rares dans la mesure où, nous le verrons plus loin, la première femme est "donnée" par le père.

Tout ceci révèle la complexité de la société Akyé. C'est une société à priori matrilénaire, avec patrilocalité. Ce qui veut dire que les enfants résident chez le père. Ils sont éduqués par lui. C'est le père qui donne la première femme à son fils et donne son consentement pour le mariage de ses filles. Mais à sa mort, ses enfants n'ont aucun droit sur ses biens. Nous verrons tout ceci en détail un peu plus loin dans le paragraphe consacré au mariage.

Il n'est donc pas étonnant, avec cette forte emprise du père, que le Djoumin soit constitué pour une large part, par les Woueu issus du côté paternel. Le Djoumin s'identifie dans ce cas au quartier qui est l'élément de base du village. Généralement, tout village Akyé est formé par quatre familles habitant chacune son quartier.

Akoupé, par exemple, est composé de quatre grandes familles ou quatre N'Foué localisés dans quatre quartiers disposés de la façon suivante : au Nord, le quartier Adonkoi, habité par les familles plus anciennes ; au centre, les quartiers Alangoua et Ahua ; et au Sud, le quartier Anoubo, né de dissidence.

Comme le Woueu, le N'Foué a son chef : le "N'Foué Kpêhein" (1). Il a les mêmes attributions que le chef du Woueu. Il nomme en outre, en compagnie d'autres anciens du N'Foué, les notables, c'est-à-dire, ceux qui aident le chef du village à administrer celui-ci. Il est également consulté lorsqu'un problème important concernant l'ensemble du village se pose. Tout projet relatif à l'aménagement du village est porté à sa connaissance.

Généralement, le N'Foué le plus ancien, c'est-à-dire celui qui a fondé le village occupe le quartier du "Haut", le "FON". C'est donc le quartier des "vénérables". Le quartier du "Bas", le "DZO", est le quartier des jeunes. Entre "Fon et Dzo" se situe le Koê ya, le "village du milieu". Comme on le voit, il existe une disposition hiérarchique des familles, qui est basée sur une hiérarchie de classes d'âge.

Le "Dzo" peut être habité non seulement par des jeunes, mais aussi par des éléments étrangers au village, des éléments Akyé qui veulent y faire souche.

Le village ainsi constitué, est administré par un Chef. Comment ce Chef est-il choisi ? Les procédures sont variées. Dans certains sous-groupes de la Tribu Akyé comme dans le Ketté, la chefferie est héréditaire. Le Chef est issu de la famille de celui qui le premier, a exercé cette fonction. Celui-ci était soit le fondateur du village, soit le plus riche, le plus intelligent et le plus courageux, car le choix du chef reposait et repose encore sur des notions de valeur individuelle. Chez les Akyé, cette notion de valeur était et reste encore nécessaire pour assumer toute responsabilité, même celui de chef de Woueu ou de N'Foué.

(1) Le H est aspiré comme dans le mot anglais Home.

Dans d'autres sous-groupes, le représentant de chaque N'Foué assume chacun à son tour, la responsabilité de chef. Il existe donc une rotation. Ce système est pratiqué chez le Anapô.

Chez les Lépê et les Nêdin, le chef du village est choisi au sein de la classe d'âge (1) en exercice. Ses fonctions prennent fin avec celle de sa classe. Même dans ce cas, le chef est, choisi dans la même famille. La tendance héréditaire subsiste malgré tout.

Autrefois, le chef de village était un personnage très écouté et vénéral. Une décision prise par lui était acceptée et exécutée. Il était appelé Kpêhein ou Koê yi ou Nênan. Ce dernier terme, utilisé aussi bien chez les Ashanti que chez les Agni, que chez les Baoulé, a une nuance de respect. Le Nênan avait pour mission de rendre la justice, donc de régler les différends qui n'avaient pas pu l'être au niveau du Woucu ou du N'Foué. Il assistait aux funérailles et surtout au partage des biens du défunt entre ses héritiers. Les cérémonies de mariage coutumier se déroulaient en sa présence. Le Chef était enfin gardien des biens de la communauté : tam-tam de cérémonie, forêts. En cas d'incompétence, ou d'incapacité ou de fautes graves, il était remplacé, sur avis favorable de la majeure partie des notables et chefs de N'Foué, par quelqu'un de plus capable, même s'il n'est pas issu de la même famille, mais à condition de rallier tous les suffrages et d'être de bonne famille.

L'autorité du chef d'un village ne s'étend que sur son village et sur les habitants des campements fondés par ce village. De ce fait, on peut affirmer que chaque village est politiquement et juridiquement indépendant. Il peut certes exister des liens d'amitié et même des liens familiaux entre plusieurs villages, mais aucun village ne peut exercer d'hégémonie sur d'autres villages. Un village qui a essaimé peut être respecté par les nouveaux villages ; les chefs de ces villages peuvent prendre avis auprès de celui du village d'origine, mais ce dernier ne peut pas donner d'ordre à ces chefs. Il n'y a pas de liens de vassalité. En un mot, il n'existe pas de chef suprême des Akyé, de Roi, de pouvoir central. Même au niveau des sous-groupes, il n'y a pas de commandement suprême.

De nos jours, la notion de chef a évolué. Le chef n'a plus autant de pouvoir que par le passé : c'est ainsi qu'il n'a plus le monopole de la justice puisqu'il existe des tribunaux ; il n'est plus ce Nênan craint et respecté de tous

(1) cf. paragraphes ci-dessous.

Dans certains villages, on destitue les anciens chefs illettrés pour les remplacer par des chefs jeunes qui comprennent et écrivent un peu le Français. Tout cela révèle un certain bouleversement dans la société Akyé en particulier et africaine en général ; bouleversement dû en partie à la colonisation et surtout à l'économie de plantation.

Ce qui est assez troublant, c'est la singularité de l'organisation politique Akyé au sein de cet ensemble Akan. D'après tout ce qui précède, il n'existe pas de pouvoir central chez les Akyé. Ce qui est différent chez les Ashanti, chez les Baoulé, chez les Agni où chaque tribu a un roi. On a parlé d'un chef Akyé, Séka^{Séka} de Moapé, qui aurait étendu, à la fin du siècle dernier, son pouvoir sur une bonne partie du pays Akyé. Mais Séka Séka ne constitue qu'une exception. D'autre part, son hégémonie n'est qu'une hégémonie militaire, et il est concevable qu'à un moment où le pays était menacé par les envahisseurs Blancs, des villages entiers se soient mis sous sa protection.

Cette absence de pouvoir central existait-elle déjà avant l'exode ? D'après la tradition orale, les Akyé auraient eu un Roi et c'est ce dernier qui aurait dirigé l'exode. N'est-ce pas le sacrifice de son neveu qui a permis aux fugitifs de traverser le fleuve Comoé en crue ? N'est-ce pas toujours d'après la tradition orale, un problème de succession qui a même motivé l'exode ? Tout porte à croire qu'il y avait, avant l'exode, un chef suprême, un pouvoir central. Si un tel pouvoir central a existé, comment expliquer sa disparition ? A cette question, on ne peut répondre que par des hypothèses.

- Première hypothèse : Les Akyé se sont éparpillés dans la forêt, une fois le Comoé franchi, par groupes, sous la conduite de chefs militaires ou de chefs de familles assez puissants. Lorsqu'on se réfère à la tradition orale, il y a eu des éclatements au sein des grands groupes. Ces éclatements étaient-ils voulus pour mieux échapper à l'adversaire ou bien étaient-ils accidentels ?

- Deuxième hypothèse : Une fois le Comoé franchi, les Akyé s'étaient répartis dans de gros villages. Ils étaient encore sous l'autorité de leur chef de file. Avec l'évolution démographique et les problèmes qu'elle a engendrés, il y a eu création de nouveaux villages, parfois éloignés du village d'origine. Or l'on sait qu'à cette époque, la forêt était intacte et il était hasardeux et dangereux d'y pénétrer.

Il se serait donc développé un esprit d'indépendance consécutif à cet isolement involontaire et par conséquent, un effritement de l'autorité centrale.

On peut d'ailleurs se demander si cette autorité centrale d'origine était forte. N'existait-il pas, même en pays Ashanti, une certaine faiblesse au niveau de ce pouvoir central ?

Malgré l'absence d'un tel pouvoir, on peut affirmer que les Akyé ont conscience d'appartenir à un même groupe ethnique. Cette conscience repose sur la communauté linguistique et surtout sur la communauté de culture. Car malgré l'obstacle de la forêt, favorable à un isolement des villages, les Akyé ont conservé leur culture, leur civilisation. Il y a certes eu dans certains sous-groupes, des influences extérieures, mais celles-ci n'ont pas porté atteinte à l'homogénéité culturelle Akyé. Cette société Akyé dont l'unité organique est le village, est assez hiérarchisée, tout comme les sociétés Agni ou Ashanti.

On y distingue au sommet, les "BIABY", qui correspondent si l'on veut aux nobles. Ce sont les descendants des fondateurs des villages et par conséquent les propriétaires des premières terres de colonisation. Ces Biaby ont autour d'eux des Tsà, c'est-à-dire des clients, des personnes qui se sont placées sous leur protection. ~~Ethymologiquement~~, le Tsà signifie " son homme", c'est-à-dire personne sur qui le Biaby peut exercer toute autorité, toute pression. Le Tsà est donc soumis au Biaby. En public, le Tsà ne peut prendre la parole devant un biaby. Malgré cette situation, le tsà peut épouser une fille biaby et inversement. Ainsi, le tsà peut être intégré à la famille de son maître, mais conserve toujours sa condition de tsà.

Enfin la dernière classe de la société traditionnelle Akyé est celle des Kanga,, des Kpéssan, c'est-à-dire des esclaves. Ce sont exclusivement des non Akyé, des personnes achetées dans le Nord de la Côte d'Ivoire pour la plupart. Ils ont le statut de l'esclave de l'Antiquité. Aujourd'hui, toute cette hiérarchie sociale n'existe pour ainsi dire plus. Seules les personnes âgées s'en souviennent encore. L'une des preuves de sa disparition, c'est l'appartenance de nos jours, d'un biaby et d'un tsà à la même classe d'âge.

En effet, autrefois, seuls les biaby pouvaient danser le Fokwe, la danse guerrière de la classe d'âge. Car les Akyé étaient avant tout un peuple guerrier. Chaque biaby était soumis à un service militaire obligatoire et ce recrutement se faisait par cycle, de durée variable selon les cantons.

On en distingue trois : M' Bégnè, Gniando, Djoudbun. Ce sont donc les classes d'âge, dont la durée de chacune d'elles est de 18 ans dans le canton Lépion et de 3 ans seulement dans le canton Letté. (1)

Chaque classe est divisée en 4 corps d'armée, les Bié, selon l'âge ou plutôt l'ordre de naissance. Ces Bié sont, par ordre décroissant : Guiéwoeu, Togba, Gbonto, Agbri. Quatre frères de mères différentes peuvent appartenir à la même classe. Dans ce cas, le plus âgé est Guiéwoeu ; celui qui le suit immédiatement est Togba etc... Chaque Bié a à sa tête un Sawouè, c'est-à-dire un chef, lequel a un aide, le Kotomouan. Le Sawouè, qui a le respect de tous ses hommes est nanti d'une certaine puissance occulte. On le reconnaît par son visage barriolé, son collier en dents de panthère qu'il porte autour du corps, de son Ayoyo, genre de jupe en raphia qu'il porte autour de la taille et surtout par son sabre en dent de scie qu'il brandit lorsqu'il danse le Fokwé. C'était par le Fokwé qu'on sonnait l'alarme et qu'on convoquait aux rassemblements. Chaque classe d'âge avait son Fokwé.

Chaque classe a pour mission de former la classe suivante avant la passation des pouvoirs, ces derniers devaient prouver qu'ils étaient capables de défendre la société en cas de danger. Pour cela, ils devaient livrer la guerre aux ennemis du village et revenir victorieux. Après l'acceptation des aînés, les jeunes conscrits arrêtent les lois et les grands principes que tout conscrit a le devoir de respecter, par exemple l'interdiction de voler, de chercher à empoisonner quelqu'un, même s'il s'agit d'un ennemi, de commettre l'adultère etc... En ce sens, le Fokwé est une véritable école de civisme.

Tous les travaux du village d'intérêt général sont exécutés par la classe. De même les membres d'un même Bié peuvent apporter leur aide à un de ses membres si celui-ci en exprime le désir. Cette aide peut porter sur les travaux des champs ou la construction d'une maison etc...

Les femmes n'échappent pas à la mobilisation, mais elles ne dansent pas. Elles participent aux travaux collectifs d'ordre général.

Cette organisation de la société Akyé, qui se retrouve chez les peuples lagunaires Ebrié, M'Battô, existe encore de nos jours. Tous les jeunes d'une même classe, quelques soient leurs conditions sociales, sont tenus d'appartenir à la classe et de danser le Fokwé. Quiconque se dérobe à ces obligations est passible d'amende.

(1) Autrefois elle était de 12 ans, mais avec les travaux forcés, elle a été ramenée à 3.

Autrefois, cette attitude était considérée comme une désertion et le contrevenant était passible de mort.

Nous voyons donc dans le Fokwé, un trait de cette homogénéité culturelle, Akyé, dont nous parlions et nous retrouvons cette homogénéité dans les institutions sociales dont le mariage.

2) LE MARIAGE :

Dans ce chapitre, nous n'aborderons que les aspects qui ont des conséquences économiques. Nous ne traiterons donc pas ce sujet dans tous ses détails. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le processus et la conception du mariage ont connu une évolution certaine de nos jours. Dans presque tous les villages du pays Akyé, les jeunes gens se marient plus librement. Ils choisissent eux-mêmes leurs épouses. D'autre part, ils ne se plient plus aux obligations coutumières. De leur côté, les filles se marient à qui elles veulent.

Il faut cependant reconnaître que dans certains villages reculés ou chez certaines personnes, la procédure ancienne et respectée. Pour saisir l'importance du changement qui se produit de nos jours, il convient, de rappeler cette procédure.

Naguère, lorsqu'un jeune homme était en âge de se marier, généralement entre 20 et 25 ans, il faisait part de son intention à son père et à sa mère. Selon la tradition, le père était tenu de lui "donner" sa première femme.(1) Il devait lui trouver une femme "convenable", c'est-à-dire une fille issue du même milieu social. Le choix se faisait de deux façons :

- soit le fils découvrait lui-même la fille. Dans ce cas, avant toute démarche, il était tenu d'informer son père et c'était ce dernier qui s'occupait du reste.

(1) Il s'agit d'une société polygamique, c'est-à-dire d'une société où l'homme peut officiellement et simultanément se marier à autant de femmes qu'il veut. Certains voient dans cette pratique, le désir de s'assurer une main-d'oeuvre abondante. C'est une conception récente car autrefois, on n'avait pas besoin de main-d'oeuvre puisqu'on produisait tout juste pour nourrir la famille. La vraie raison est le désir d'avoir une grande famille.

- soit c'est le père, qui, sachant son fils en âge de se marier, lui trouvait une femme, prenait contact avec les parents de celle-ci et se mettait d'accord avec eux à l'insu de son fils. Une fois les négociations terminées, il informait son fils, lequel était obligé d'accepter.

A partir de ce moment, le fils doit rendre visite le soir, accompagné d'un frère ou d'un ami; à sa belle famille. Il a le devoir de satisfaire tous ses beaux-parents, beaux-cousins et belles-cousines, etc... à chaque fois que ceux-ci lui demandent un service. Il doit également donner de temps à autre de la viande, généralement du gibier, à sa belle-famille.

Mais l'acte le plus important est la dot. Contrairement à ce qui a été affirmé et écrit, la dot est un acte symbolique, tout comme l'anneau de mariage.

Elle comporte : vin de palme, tabac en poudre, feuilles séchées de tabac, sel, igname et surtout de l'or, dont la valeur est fixe dans tout le pays Akyé : Chica quâ. En cas d'adultère conduisant au divorce ou en cas de divorce, cet or est restitué intégralement.

La cérémonie, qui réunit les deux familles, se déroule chez les parents de la jeune fille. Elle a une importance capitale car dès ce moment, l'épouse est considérée comme légitime.

Le mariage implique d'autre part des servitudes. L'époux est tenu de travailler pour ses beaux-parents : déforestation, abattage d'arbres, désherbage, construction de maison, etc... Il se fait aider par ses camarades d'âge. Pendant ces journées de travaux, la belle famille se charge de donner à manger, à midi, à ces invités. L'époux, par pudeur, ne prend pas part au repas.

Donc la première femme est "donnée" par le père. Par la seconde on fait généralement appel à la famille maternelle. Mais si le jeune homme en a les moyens, il peut lui-même prendre en charge les frais de ce second mariage. Ce qui nous indique que le fait d'avoir plusieurs femmes est un signe de richesse. C'est le reflet d'un certain rang social, puisqu'à chaque nouveau mariage, l'homme doit suivre la même procédure que lors du premier. Cette forme de mariage est restée en vigueur jusqu'à ces dernières années où, avec l'adoption du code civil, elle est plus ou moins tombée en désuétude. Non seulement le choix de l'époux ou de l'épouse est libre-

car autrefois on imposait l'époux à la fille et l'épouse à l'époux- mais encore l'époux refuse toutes les corvées. Ce qui ne veut pas dire que le mariage se fait sans le consentement mutuel des parents. Par ailleurs, cette attitude ne se rencontre que chez les jeunes qui savent lire et écrire et plus précisément chez les jeunes travailleurs des villes ou des centres importants. Dans les campagnes, tout se déroule à peu près comme par le passé. La seule différence notable est celle de la dot. En effet, avec l'apparition de l'économie monétaire, la dot n'est plus du "Chica quâ", mais de l'argent. Dans les années 1930-1950, la valeur symbolique était de 100 francs C. F. A. Après 1950, elle a connu une évolution importante. La valeur atteignait et dépassait 2 500 Francs. Elle n'était plus uniforme dans tout le pays Akyé. Le caractère symbolique n'était plus respecté. D'autre part, par le fait de certaines personnes riches, on réclamait de fortes sommes pour remplacer les corvées. C'est en partie à cause de cette forme de spéculation qu'a été promulgué le Code Civil.

Aujourd'hui, il existe dans tous les villages, un registre de mariage, mais la plupart des mariages se font selon la coutume, tout comme les héritages.

3) LE SYSTEME D'HERITAGE ET SON EVOLUTION ACTUELLE :

Ici encore, nous n'aborderons que les aspects qui ont des conséquences économiques.

Le groupe Akyé constitue sur le plan de la filiation, un groupe intermédiaire entre les Matrilineaires de l'Est et les Patrilinéaires de l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Il appartient à l'ensemble matrilineaire, mais avec patrilocalité.(1) Autrement dit, un enfant qui naît est fortement attaché à sa famille maternelle, mais il est élevé par son père. Il réside chez son père qui assure donc son éducation et a le devoir, nous l'avons vu, de lui "donner" sa première femme. Le fils né de ce mariage, doit en reconnaissance porter le nom de son grand père paternel. Par exemple, Monsieur Boni a un fils, Boni Séka. Le fils de Boni Séka s'appellera Séka Boni.

Si le fils vient à mourir, la femme que lui avait "donnée" son père et ses enfants sont pris en charge par un demi frère paternel, "hein bien" c'est-à-dire un cousin paternel (fils d'un frère du père) C'est le "Hung Yiéka" (1)

Les autres femmes et leurs enfants et aussi les biens : or, argent plantations, reviennent à la famille maternelle : soit aux frères de même père et même mère, c'est-à-dire aux "nein vé", soit aux fils de la soeur, c'est-à-dire aux "neincho vé" C'est le Nung Yiéka.

Deux remarques s'imposent. La première est que les fils du défunt n'ont aucune part dans l'héritage. Ils constituent au contraire des éléments d'héritage. En pays Akyé et en système matrilineaire, un fils n'hérite jamais de son père. L'essentiel des biens du défunt est attribué aux héritiers de la famille maternelle. On s'aperçoit ici que par rapport à la famille paternelle, la famille maternelle a plus de poids. L'explication avancée pour justifier un tel état de chose doit se trouver dans la légende ou l'histoire de l'exode. (2) C'est en reconnaissance au sacrifice du neveu lors de la traversée du Comoé, qu'il a été admis de donner les biens au neveu (1). Même de son vivant, c'est la soeur qui garde les biens précieux (or, bijoux, argent) du frère, si bien qu'en cas de décès, seule la famille maternelle est capable d'avoir une idée précise de la valeur des biens laissés par le défunt. C'est donc, semble-t-il, pour son-conservation cet or et ces bijoux dans la famille et par fidélité au lien de sang que les neveux et les nièces héritent de leurs oncles. La seconde remarque est celle qui concerne l'éclatement des biens fonciers du défunt. Dans les deux formes d'héritage, dans le "hung yiéka" comme dans le "nung yiéka" il y a attribution de plantations, si le défunt en a, pour nourrir les veuves et les orphelins. Or comme on peut avoir plusieurs héritiers, on est donc obligé de morceler les propriétés foncières. Ce qui ne fait qu'aggraver encore le problème de la dispersion des parcelles.

(1) Mme Denise Paulme propose le terme de "Virilocalité" dans son étude : "Première approche des Atié" (Cahiers d'Etudes Africaines, 1966)

(1) Il semble que dans les autres sociétés Akan matrilineaires, et en particulier celles du Ghana, c'est le neveu qui hérite de l'oncle. Or ces peuples n'ont pas connu l'exode et par conséquent n'ont pas eu à sacrifier de neveu. C'est cette constatation qui nous oblige à rejeter la première explication de l'héritage par les neveux.

Ce système d'héritage traditionnel a de nombreuses conséquences. Dans certains cas, les héritiers peuvent cesser de s'occuper des veuves et des orphelins du défunt, sans cesser pour autant de jouir de ses biens. Les veuves et les orphelins auraient donc travaillé inutilement avec leur mari et père.

Le fait que, d'autre part, les fils ne reçoivent rien des biens paternels les pousse à ne plus apporter de son vivant leur aide à leur père bien qu'ils continuent à être pris en charge par lui. Avec l'accroissement des superficies des plantations, cette défection a accéléré l'embauche d'ouvriers agricoles non autochtones.

Enfin certains neveux paresseux peuvent empoisonner leur oncle afin de devenir plus rapidement que prévu leurs héritiers. Compte tenu de ces abus et de certaines injustices commises par les héritiers, plusieurs affaires d'héritages sont chaque année traitées par les tribunaux coutumiers et parfois, par les tribunaux de première instance. C'est surtout dans les dernières années précédant l'adoption par l'Assemblée Nationale du Code civil, c'est-à-dire dans les années 1959, 1960, 1961 et 1962 qu'il y a eu multiplication de tels procès. Très souvent, c'étaient des orphelins qui s'accaparaient des biens de leurs pères et qui étaient traduits devant les tribunaux par leurs tuteurs.

C'est dans cette atmosphère que fut adopté ce code civil qui fait des fils les seuls héritiers.

A dire vrai, ce code est diversement accueilli. Les jeunes applaudissent généralement à son adoption tandis que la majorité des "vieux" y sont opposés pour plusieurs raisons. D'abord la crainte d'être dépossédés d'une partie de leurs biens traditionnels. D'autre part, le code civil bouleverse les traditions ancestrales et de ce fait, ils le considèrent comme une atteinte à leur culture, à leur civilisation. Cependant, ils l'acceptent, certes malgré eux, puisque l'Etat en a ainsi décidé. Signalons que cette attitude n'est pas propre aux Akyé. C'est celle de toutes les sociétés matrilineaires.

Ainsi certaines familles continuent-elles d'appliquer l'ancien système d'héritage. D'autres donnent aux enfants, les biens acquis par le père, les biens déjà hérités étant restitués à la famille. Il faut donc attendre encore plusieurs années pour voir les nouvelles dispositions entrer pleinement en application.

CHAPITRE II - Population

Etudier la population dans un pays ou une région sous-développée est presque une gageure. Non seulement il n'existe pas de registres d'état-civil - même lorsqu'il en existe, ils sont mal tenus - mais encore les chiffres officiels de population ne sont pour la plupart que le résultat d'estimations ou d'enquêtes par sondage. Par ailleurs, les recensements administratifs s'étalent sur de si nombreuses années que les chiffres ne correspondent plus à aucune réalité.

Malgré toutes ces difficultés, nous avons essayé d'étudier cette population Akyé. Ce travail n'est peut-être pas le reflet exact de la réalité; il permet toutefois de saisir une partie non négligeable de celle-ci. Pour cela, nous nous sommes servis des derniers chiffres de recensements, c'est-à-dire de ceux de 1967 pour les Sous-Préfectures d'Alépé et d'Anyama, et de ceux de 1959 à 1963 pour la Sous-Préfecture d'Adzopé. Nous avons complété et mis à jour ces données par les chiffres publiés dans les études de la S.E.D.E.S. (1) et du Ministère de l'Agriculture (2).

1) Caractères de la population Akyé

A l'image de la population ivoirienne, la population Akyé est caractérisée par un taux de natalité très élevé : 50 à 53 pour 1000, et un taux de mortalité non moins élevé : 28 pour 1000. Dans la mesure où il n'existe pas de réseau urbain très étoffé, nous ne pouvons pas opposer le milieu rural au milieu urbain. Le taux d'accroissement naturel demeure, malgré

(1) S.E.D.E.S. ouvr. cité.

(2) Ministère de l'Agriculture : le premier Secteur Agricole de la Côte d'Ivoire. 1957-58.

la forte mortalité, élevé : 22 à 25 pour 1000. C'est donc un taux conforme à celui de la Côte d'Ivoire et de l'ensemble des pays en voie de développement. On peut voir dans ce taux de croissance élevé, un des éléments d'explication de ces grands mouvements migratoires que connaissent ces pays dits en voie de développement. Mais cet élément ne saurait suffire à lui seul. Il faut faire intervenir les différents degrés de développement économique. Que ce soit en Amérique Latine ou en Afrique ou en Asie, voire même dans les pays industrialisés, les hommes quittent les régions ou pays pauvres pour les régions ou pays riches. Et le pays Akyé, pays relativement riche, n'échappe pas à cette loi.

Donc cet accroissement naturel ne suffit pas à expliquer l'accroissement de la population Akyé. Il faut faire intervenir le facteur migratoire. Le pays Akyé et, d'une manière générale le Sud-Est de la Côte d'Ivoire, connaît un très fort mouvement d'immigration. Ce mouvement concerne non seulement les Voltaïques et les habitants des régions du Nord de la Côte d'Ivoire qui viennent s'offrir comme manoeuvres dans les plantations du Sud, mais aussi les commerçants "Dioula" qui sont des Malinké de Haute Côte d'Ivoire, Est du Mali et de Guinée, et dont certains ont presque fait souche dans les villages. Ce sont surtout ces derniers éléments qui sont comptés dans les recensements, car ils ont pour la plupart plus de cinq ans de séjour.

Les Dioula habitent généralement les villes ou les centres importants. On peut même dire qu'ils participent activement à la création des villes. En effet, une localité comme Anyama n'avait en 1954 que 2 500 habitants. En 1965, c'est-à-dire 10 ans plus tard, cette population est passée à 11 000 habitants. Il faut certes tenir compte de l'accroissement naturel, mais il est sûr que la croissance de cette ville est dû à l'afflux des peuples Soudano-Sahéliens, c'est-à-dire ceux qu'on nomme improprement "Dioula". Dans cette population, les autochtones ne représentent, d'après M. VERNIERE⁽¹⁾, que 18,1 % du total.

Cet exemple d'Anyama, que nous étudierons plus loin, nous révèle déjà l'un des caractères de l'Akyé : celui de ne pas quitter son milieu. On

(1) M. VERNIERE, ouvr. cité, p.55.

pourrait trouver un nombre plus élevé d'Akyé dans cette ville d'Anyama qui constitue le centre administratif et qui joue, dans une certaine mesure, le rôle de métropole régionale. Or, les Akyé de la Sous-Préfecture préfèrent rester dans les villages environnants tels que Anyama-Adjamé ou Ahouabo, situés l'un et l'autre à moins de 10 kilomètres du Chef-lieu de Sous-Préfecture.

Nous pouvons donc dire qu'il n'existe pas, au niveau de l'Akyé, un transfert de population de la campagne vers les centres importants du pays Akyé. Il existe certes des mouvements journaliers - le paysan qui vient acheter des produits manufacturés en ville ou qui vient y vendre ses produits - mais ceux-ci n'aboutissent pas à la fixation de ce dernier en ville, donc à l'abandon de ses plantations ou de son village.

L'explication que nous pouvons avancer pour expliquer cet état de fait est qu'en réalité ces gros centres ne jouissent pas de toutes les attributions des villes. Ils demeurent des centres où les activités du Secteur Primaire sont encore importants et où il n'y a aucune activité économique susceptible d'absorber une certaine main-d'oeuvre. Les jeunes ruraux préfèrent donc la sécurité que leur offre leur village à l'aventure. Si la fréquentation des établissements secondaires dans le chef-lieu de sous-préfecture par les jeunes ruraux sortis des écoles primaires villageoises peut constituer un mouvement migratoire, nous pouvons alors dire que les jeunes Akyé émigrent.

Il faut en effet compter chaque année plus de 300 jeunes Akyé admis dans les classes de 6^e. Les jeunes sont affectés, soit à Adzopé où il existe deux établissements secondaires, soit dans les autres centres hors du pays Akyé. Nous ne pouvons cependant pas considérer ce fait comme un mouvement migratoire, tout comme l'affectation des fonctionnaires Akyé soit à Abidjan, soit dans les autres villes de la Côte d'Ivoire. En effet, les uns et les autres restent attachés à leurs villages d'origine. Ils y ont leurs maisons, parfois leurs plantations, et ils y reviennent assez fréquemment.

Nous devons toutefois noter que la ville, et en particulier Abidjan, exerce une attraction sur une partie assez importante de la jeunesse

Akyé. Il s'agit des jeunes gens qui ont eu leur certificat d'études primaires ou qui ont été renvoyés des établissements secondaires. Ces jeunes estiment posséder un niveau d'instruction qui les dispense du travail manuel, et par conséquent du travail de la terre. Ils vont donc à Abidjan, seul lieu où il y a des emplois, grossir le lot des parasites dans l'espoir d'y trouver un emploi correspondant à leur instruction. Ces jeunes fuient donc la campagne, mais peut-on dire qu'il s'agit véritablement d'un exode rural ? Pour notre part, le mot exode rural ne doit être appliqué qu'à de jeunes ruraux illettrés qui fuient le domaine familial. Car, dans le contexte africain, tous ceux qui avaient leur certificat d'études pouvaient assumer des responsabilités administratives. Or il se trouve qu'actuellement, ce diplôme ne donne plus accès à ces fonctions, compte tenu du nombre de plus en plus croissant d'enfants scolarisés et du relèvement des niveaux de recrutement pour les emplois. Si nous nous référons à ce qui s'est passé et se passe encore dans les pays d'Europe, nous sommes obligés de convenir que cette fuite des campagnes par les jeunes "intellectuels" est un autre aspect de l'exode rural.

En dehors de ces cas, nous pouvons affirmer que l'Akyé n'émigre pas. Le milieu dans lequel il vit est suffisamment riche pour lui procurer ce dont il a besoin.

2) Structure par âge de la population Akyé

Nous devons ici encore, déplorer l'insuffisance des documents, et surtout leur grande imprécision. En effet, à défaut d'extraits de naissance, les Services de l'Etat-Civil donnaient un âge approximatif à l'individu, un âge physiologique, complété par les indications des parents. On procédait par ailleurs à des ajustements d'âge afin de permettre à l'enfant trop âgé d'être scolarisable ou de continuer ses études primaires sans dépasser l'âge qui l'autorise à passer son concours d'entrée en 6e.

Toutes ces pratiques sont heureusement en voie de disparition, car elles faussent toutes les données démographiques concernant la répartition de la population selon le sexe et le groupe d'âge. Dans l'exemple des villages

REPARTITION DE LA POPULATION AKYE SELON LE SEXE ET L'AGE
DANS LES VILLAGES D'AKUPE ET D'ANNEPE

TABLEAU VI

Ages	Akoupé 1963				Annépé 1961			
	Hommes	%	Femmes	%	Hommes	%	Femmes	%
0 à 10 ans	990	49,5	1 009	50,5	212	54,9	176	45,1
11 à 20 ans	218	47,4	241	52,6	28	29,7	66	71,3
21 à 30 ans	285	43,7	367	56,3	49	45,3	59	54,7
31 à 40 ans	205	52,1	188	47,9	38	40,0	57	60,0
41 à 50 ans	102	50,5	100	49,5	23	50,0	23	50,0
51 à 60 ans	67	59,2	46	40,8	18	54,5	15	45,5
61 à 70 ans	70	50,7	68	49,3	9	65,0	5	35,0
<u>T o t a l</u>	1 937	49,3	2 019	50,7	377	48,5	778	51,5

d'Akoupé et d'Annépé, le groupe des 0 à 10 ans est anormalement gonflé. Il est le quadruple du groupe des 11 à 20 ans qui forme une classe creuse. Cette classe creuse est-elle la conséquence de la dernière guerre, qui s'est répercutée dans notre Pays et dans nos régions sous forme de travail forcé, parfois sanglant ? Nous ne pouvons répondre à cette question, faute de documents. Cependant, l'hypothèse est plausible, surtout en ce qui concerne la tranche des 15-20 ans qui sont nés entre 1943-1948. La seconde explication est la pratique de l'ajustement d'âge. Des enfants qui logiquement devaient avoir 13-14 ans ont vu leur âge abaissé à 9-10 ans.

Après 20 ans, la situation redevient normale ; les écarts entre les groupes d'âge ne sont plus très importants.

Malgré les anomalies que nous venons de constater, la proportion des moins de 21 ans est très importante. Dans chacun des deux villages, elle représente environ 60 % de la population totale. Les moins de 15 ans représentent, selon la S.E.D.E.S.⁽¹⁾, 54,5 % de l'effectif total. Toujours selon cette source, "le pourcentage des 0 à 14 ans dans une ethnie est d'autant plus élevé que le taux de scolarité y est fort". Ce pourcentage est de 59,4 % chez les Abbeys⁽²⁾, où le taux de scolarisation, le plus élevé de la Côte d'Ivoire, atteint 100 %.

Les plus de 60 ans sont au contraire moins nombreux : environ 3 % de la population.

Nous avons donc affaire à une population très jeune où la proportion des actifs est très moyenne. Si nous comptons parmi les actifs les plus de 15 ans et si nous retenons pour les moins de 15 ans 54,5 %, la population active ne représente que 42,5 % environ de la population. Par rapport à l'ensemble ivoirien qui est de 53,4 %, cette proportion est très faible. Nous

(1) S.E.D.E.S., ouvr. cité, T.1, p.48.

(2) Les Abbeys sont les voisins immédiats des Akyé. Ils se trouvent à l'Ouest du pays Akyé.

pensons que cette masse importante des moins de 15 ans doit être liée au rajeunissement volontaire des enfants. Dans son étude "Côte d'Ivoire 1965 : Population", M. ROUSSEL remarque que "si l'on rapproche cette donnée du fait que les ethnies forestières (c'est le cas des Akyé) désirent vivement que tous leurs enfants soient scolarisés, que la loi prévoit pour l'enseignement primaire la limite d'âge de 15 ans, on conçoit que le rajeunissement systématique des enfants... puisse être une réaction générale"⁽¹⁾:

Sachant que 85 % de la population totale est agricole et que par conséquent 15 % s'occupent d'activités non agricoles, nous pouvons en déduire que le pays Akyé ne compte que 27,5 % d'actifs que nous pouvons considérer comme s'occupant uniquement d'agriculture. Ce qui nous donne, en valeur absolue, un effectif de 41 250 planteurs pour l'ensemble du pays Akyé. Il faut inclure dans ce total et ces pourcentages, l'élément féminin.

Lorsque nous examinons à nouveau le tableau VI, nous constatons que dans les deux cas d'Akoupé et d'Annépé, le nombre des femmes est supérieur à celui des hommes. Leur pourcentage est de 50,7 % à Akoupé et 51,6 % à Annépé. A Akoupé, la prépondérance féminine se manifeste dans la tranche d'âge de 0 à 30 ans, et à Annépé dans celle des 11 à 40 ans. Cette tendance rejoint celle de l'ensemble ivoirien où les femmes représentent 50,1 % de la population totale.

En confrontant cette tendance générale aux divers registres de recensement que nous avons consultés et à nos constatations sur le terrain, nous pouvons affirmer qu'en pays Akyé le nombre de femmes est supérieur à celui des hommes. Cette supériorité numérique se manifeste surtout dans la population jeune.

3) Répartition de la population Akyé

Sur les 150 000 habitants⁽²⁾ que compte le pays Akyé, 100 000

(1) Ministère du Plan : Côte d'Ivoire 1965: Population. Imprimé Côte d'Ivoire.

(2) Tous ces chiffres ne sont que des approximations.

environ vivent dans la seule Sous-Préfecture d'Adzopé, soit les 2/3 de la population, sur 71,5 % de la superficie totale du pays Akyé.

Si l'on estime à 17 000 habitants la population d'Adzopé et à 12 000 celle d'Anyama, les deux centres Akyé de plus de 10 000 habitants et que nous pouvons considérer comme centres urbains, la population urbaine représente 19 % de la population totale. Ainsi, 81 % de la population Akyé vit dans des villages et des bourgs ruraux.

Lorsque nous retranchons de ce total rural la population d'Afféry, Akoupé et Memni, les trois bourgs les plus importants, nous constatons que 69,5 % des Akyé vivent dans des villages. Et plus de 70 % de ces villages sont localisés dans la Sous-Préfecture d'Adzopé.

Cette population, répartie dans chacun des cantons Akyé, donne le résultat suivant :

TABLEAU VII

Cantons	Population
Ketté	30 000
N'Kadzé	9 000
Tchoyasso	39 000
Attobrou	12 000
Annapê	10 000
Bodin	8 500
Lépin	16 000
Neddin	27 000
<u>T o t a l</u>	151 500

En valeur absolue, les cantons Tchoyasso, Ketté et Neddin sont les plus peuplés. Si l'on fait la répartition de la population de ces cantons selon le milieu d'habitat, on s'aperçoit que dans les cantons N'Kadzé,

Attobrou, Annépé et Bodin, la population est dans des villages de moins de 4 000 habitants. Dans les autres cantons, on obtient les pourcentages suivants :

TABLEAU VIII

Cantons	Villes de 10 000 habitants	Bourgs de plus de 4 000 hab.	Villages de moins de 4 000 hab.	Total
Ketté	-	41,6	58,4	100
Tchoyasso	43,3	-	56,7	100
Lépin	-	28	72	100
Neddin	44,4	-	55,6	100

Le canton Lépin excepté, moins de 60 % de la population vit dans des villages de moins de 4 000 habitants. La taille de ces villages est très importante. D'après le tableau de la répartition de la population villageoise, plus de 60 % de celle-ci vit dans des villages de 1 000 habitants.

Répartition de la population villageoise dans des villages
de plus de 1 000 habitants

TABLEAU IX

Cantons	Pourcentages
Ketté	60,8
Tchoyasso	90,4
Lépin	94,7
Neddin	75
N'Kadzé	99,5
Attobrou	62,6
Bodin	79,7
Annapé	42

Tous ces villages et bourgs, toutes ces villes étant pour la plupart localisées le long des principales voies de communication, on peut dire qu'il y a une répartition linéaire de la population.

Mais le fait caractéristique de cette répartition est que les villages d'un même canton sont très rapprochés les uns des autres. La distance qui les sépare ne dépasse pas 10 kilomètres. De ce fait, la population paraît très concentrée. Cette distance est en revanche supérieure à 10 kilomètres lorsqu'il s'agit de villages appartenant à des cantons différents. Ainsi, entre Adzopé et Yakassé-Attobrou, l'un situé dans le canton Tchoyasso, l'autre dans le canton Attobrou, il y a plus de 40 kilomètres. Du fait de cette répartition linéaire, de vastes surfaces restent inhabitées. Celles-ci sont soit occupées par les cultures et les campements, soit par la forêt et la brousse.

Nous retrouvons cette inégalité de répartition dans la population non Akyé.

4) La population non-Akyé

Cette population non-Akyé est composée, en majorité, d'éléments venus du Mali, de la Guinée et du Nord de la Côte d'Ivoire. Elle comprend également des éléments venus de l'Ouest et du Centre Ivoirien, et de la Haute-Volta. Ces éléments sont surtout des éléments temporaires et instables.

Dans la plupart des cas, il s'agit d'une population relativement jeune. Par ailleurs, le rapport de masculinité est très élevé : il peut dépasser 150 % dans certains groupes. Cependant, une baisse se manifeste actuellement dans ce rapport. Il est dû au fait que certains immigrants viennent avec leurs femmes. Autrefois, ils arrivaient seuls dans ces régions du Sud pour y chercher du travail, soit pour acheter de la cola. Cette dernière préoccupation est surtout celle des Soudano-Sahéliens appelés communément Dioula.

Il ressort de nos enquêtes que c'est dans les régions où il y a beaucoup de cola, et qui s'offrent au commerce, que ces Dioula sont nombreux. C'est le cas à Adzopé et Anyama, c'est le cas à Akoupé et dans les principaux villages du Ketté. Ce facteur cola est si important que dans les régions où il y en a très peu, ou qui sont d'accès difficile, les Dioula sont absents ou en très petit nombre. C'est ainsi que dans les villages de la Sous-Préfecture d'Allépé, tels que Grand-Alépé, Montézo et Memni, pour ne citer que ceux-là, il y a très peu de Dioula. Seul le Chef-Lieu de la Sous-Préfecture Petit-Alépé en possède une petite colonie de 120 personnes qui représentent 16,7 % de la population totale. Cette colonie se répartit selon l'âge et le sexe de la façon suivante :

TABLEAU X

Etabli par nous à partir des chiffres de recensement communiqués par la Sous-Préfecture d'Alépé.

Années de naissance	Hommes	Femmes	Total
1890-1900	3	-	3
1900-1909	3	1	4
1910-1919	8	2	10
1920-1929	8	7	15
1930-1939	7	8	15
1940-1949	5	12	17
1950-1959	14	8	22
1960-1968	17	16	33
<u>T o t a l</u>	65	54	119

Si nous regroupons cette population en grands groupes d'âge, nous constatons que 45,83 % ont de 0 à 18 ans, et que 47,5 % ont de 19 à 58 ans.

TABLEAU XI

Ago	% population totale
0 - 18 ans	45,80
19 - 58 ans	47,50
+ de 58 ans	6,70
<u>T o t a l</u>	100

Pour Anyana⁽¹⁾, M. VERNIERE a obtenu, pour les Digula et non-Ivoiriens, les résultats suivants :

TABLEAU XII

Ages	Hommos	Femmes	Total	% population totale
0 - 14 ans	319	303	622	46,8 %
15 - 29 ans	157	258	415	} 51,9 %
30 - 59 ans	188	87	275	
+ de 60 ans	13	3	16	1,3 %
<u>T o t a l</u>	677	651	1 328	100 %

Dans le tableau d'Alépé, la part des moins de 20 ans est inférieure à celle des adultes actifs. Ce caractère est commun à toutes les localités où la population allochtone n'est pas très importante. Dans cette tranche d'âge des 19-58 ans, le rapport homme et femme est de 1 265 pour 1000. Cette proportion confirme bien notre première conclusion, à savoir que les hommos émigraient plus que les femmes. La différence est beaucoup plus importante encore lorsqu'il s'agit de manoeuvres Voltaïques : 518 femmes pour 1 000 hommos.

(1) M. VERNIERE, ouvr. cité, p.72. Ces résultats portent sur 1/5 de la population totale.

Dans le tableau sur Anyama, la population jeune est au contraire très importante : presque 47 % ont moins de 14 ans. L'exemple d'Anyama peut être étendu à Adzopé et Akoupé où la population allochtone n'est pas négligeable.

Si à Anyama cette population représente 81,9 % du total, il n'en est pas de même dans les autres centres Akyé. En effet, à Akoupé, il faut compter environ 1 500 à 2 000 "Dioula sur un total de 5 500 habitants, ce qui représente malgré tout 38 % de la population. A Adzopé, cette proportion est beaucoup plus importante encore, mais elle n'atteint toutefois pas 50 %.

En dehors de ces trois centres importants, la part des étrangers dans la population totale est très faible. Elle ne dépasse guère 10 %. En milieu rural, elle tombe à 5 %.

Lorsqu'on compare cet effectif d'allochtones en pays Akyé à celui des pays voisins, et en particulier à celui du pays Agni où il est supérieur à 30 %, on constate une certaine imperméabilité du pays Akyé vis-à-vis de l'Etranger, et ceci en dépit de l'axe Abidjan-Ghana. Le cas d'Anyama constitue donc une exception qui ne peut s'expliquer que par la proximité d'Abidjan (25 km) et l'influence que la capitale exerce sur cette ville.

Cette situation traduit le particularisme de l'Akyé, sa réputation à cohabiter avec un "étranger", surtout lorsque celui-ci est "Dioula" ou Homme du Nord.

CHAPITRE III - L'Homme Akyé

Les Akyé, dont il nous est difficile de définir ici avec précision le type morphologique, se distinguent des autres groupes ethniques par la langue ou, si l'on préfère, par le dialecte. Ils appartiennent au grand groupe AKAN et au sous-groupe AGNI-ASHANTI. De ce fait, leur dialecte se rapproche de ceux des Agni, des Ashanti et des Baoulé, avec des racines communes Akan. C'est ainsi que le lieu d'habitation est appelé Koé en Akyé et Kro en Agni et Baoulé.

L'Akyé est bien entendu parlé dans tous les cantons Akyé, cependant on note quelques différences d'intonation, de prononciation. Ces différences peuvent même affecter quelques mots du vocabulaire. Ainsi l'Akyé parlé dans le Nord du pays est beaucoup plus tranchant, les mots sont souvent contractés, alors que celui parlé dans le Sud, et plus précisément dans les cantons Lépin, Gnan et Nedin, est plus nazillard, plus lent et plus chantant.

L'un des arguments que nous pouvons avancer pour expliquer ces différences est l'influence des groupes ethniques limitrophes. Ainsi, malgré la communauté d'origine, les Akyé du Ketté, du N'Kadzé et d'Attobrou ont été fortement influencés par les Agni ; de même les Lépé l'ont été par les M'Batto, groupe lagunaire ; les Nedin par les Ebrié et les Brignan par les Abbey. Plusieurs traits de ces différents dialectes se retrouvent dans les parlers Akyé. On peut aussi invoquer le vieillissement, tout au moins l'évolution interne du dialecte.

Cette explication n'est cependant pas suffisante. Nous pensons qu'il faudra faire appel aux linguistiques pour savoir si dans certaines régions, les différences ne sont pas dues à une évolution linguistique propre aux dialectes Akyé.

Malgré toutes ces nuances que reconnaissent les Akyé, il existe une conscience Akyé qui a favorisé de nombreuses activités et en particulier les activités traditionnelles.

1) Les activités traditionnelles et l'artisanat

Comme tous les peuples de la forêt, le peuple Akyé était avant tout un peuple de paysans, de cultivateurs. Il pratiquait une agriculture de subsistance itinérante et sur brûlis. Les champs, très menus, n'étaient pas éloignés des villages à cause de l'insécurité de la forêt ; animaux sauvages. Le terroir était réparti entre les grandes familles qui composaient le village. Le champ, une fois les arbres abattus et brûlés, les buttes d'ignames faites par les hommes, était laissé aux soins de la femme. C'était elle qui plantait et semait les fruits et légumes.

Pendant ce temps, l'homme se livrait à la chasse et aussi à la pêche. Cette dernière activité, celle de la pêche, pouvait avoir la collaboration de la femme pendant la saison sèche. A cette saison, tous les cours d'eau sont presque à sec mais il subsiste à certains endroits surcreusés du lit, une certaine quantité d'eau parfois très poissonneuse. Il suffit alors aux femmes de se munir d'écuelles en bois et de vider ce petit bassin de son contenu d'eau. Le poisson mis à nu est ainsi capturé. On peut dire que pendant la saison sèche, ce genre de pêche constituait la principale activité de ce monde de la forêt. Elle se poursuit encore de nos jours, mais avec moins d'intensité et cela à cause de l'importance des activités agricoles pendant cette période.

Les produits de la pêche et de la chasse suffisaient à nourrir les populations et il n'était pas nécessaire de consommer ceux de l'élevage, lequel était d'ailleurs presque inexistant.

L'une des activités traditionnelles des Akyé de cette époque et qui a totalement disparu aujourd'hui, c'est le commerce. Tous les témoignages oraux et écrits que nous avons pu recueillir concordent pour affirmer que les Akyé se livraient à l'époque précoloniale et même post-coloniale, à un commerce très intense. Ils allaient vers Bassam dénommé à l'époque Awââ, échanger leur or contre du sel et, à l'époque coloniale, contre des fusils et de la poudre à canon. Ils troquaient ensuite ce sel, dans les régions du Centre et du Nord de la Côte d'Ivoire, contre de l'or et des esclaves.

Pour atteindre Awââ, ils suivaient des pistes, convergeant toutes vers la rivière Mê et vers le fleuve Comoé. Ce fleuve était atteint et emprunté à Yakassé Comoé, encore appelé Seu fôn Yakassé. De ce fait, le village de Yakassé Comoé jouait un rôle très important de port fluvial.

A l'arrivée des premiers Européens, le commerce se diversifia. Les Akyé des villages d'Attinguié, d'Akoupé-Dzeudji vendirent pendant des années, du caoutchouc et de l'huile de palme aux Ebrié qui les revendaient aux Dida, lesquels les revendaient à leur tour aux Européens. A ce propos, le Commandant du Cercle SAINT-LEGER écrivait dans son rapport de 1906 :

" La population de Yakassé est travailleuse et s'occupe du commerce du caoutchouc et de l'acajou. Fréquemment, certains de ces habitants descendent à BASSAM pour ce commerce. Au moment où la crue des rivières permet le flottage des trains de billes, de nombreux étrangers séjournent à Yakassé."

Certes, ce témoignage se rapporte à une date relativement récente, il est cependant précieux puisqu'il nous signale une activité aujourd'hui disparue.

Ce commerce était rendu possible par une infrastructure routière déjà importante pour l'époque. Comme le signale le Chef de poste d'Alépé dans son rapport de mai 1910 :

"Les routes qui sillonnent cette immense forêt qui est leur territoire, sont larges, entretenues, et des ponts grossiers c'est vrai, ont été jetés sur les ruisseaux ou marigots, permettant ainsi au voyageur de continuer sa route sans s'enliser dans la vase."⁽¹⁾

Aujourd'hui, ce genre de commerce a disparu. L'Akyé n'est plus attaché qu'à la terre. Le village Yakassé autrefois si animé, n'est plus que l'ombre de lui-même : un petit village mort, au bord du Comoé, où vivent des paysans et quelques pêcheurs. A l'image des habitants de ce village, l'Akyé est devenu planteur de café et de cacao et accessoirement cultivateur. Il

(1) Archives Nationales. Abidjan.

ARTISANAT



C'est dans la cavité de ce tronc d'arbre que les femmes font leur mélange pulpes écrasées de graines de palmes - eau bouillante et prélèvent l'huile de palme.

(Remarquer l'association d'ustensiles modernes et traditionnels).

n'est plus cet Akyé décrit par l'Administrateur du Cercle des Lagunes, en décembre 1909 :

"N'ayant que très peu de besoins et par suite peu d'occupations, les Attiés passaient leur temps à se quereller."

Il n'est plus non plus cet Akyé habile de ses mains, capable de fabriquer des paniers en liane, des mortiers et des ustensiles de cuisine en bois et en argile cuite.

Avec l'avènement des cultures d'exportation d'une part, l'entrée des sociétés traditionnelles dans les circuits de l'économie monétaire d'autre part, de nombreuses activités artisanales ont disparu ou sont en voie de l'être. Autrefois, il était courant de voir la femme Akyé fabriquer le savon noir obtenu à partir du mélange des cendres des peaux de banane et de l'huile de palme. Il était également courant de la voir confectonner ses plats et ses canaris en argile cuite. Aujourd'hui, toutes ces activités ne sont plus pratiquées que par quelques vieilles personnes. Ici encore, cet artisanat n'a complètement disparu que dans les régions riches, où les plantations procurent des ressources appréciables. Ailleurs, c'est-à-dire dans les régions relativement pauvres, certaines activités artisanales subsistent. C'est ainsi que les villages de Abié Ayallo et de N'Guessankoi, sur la route Adzopé-Abidjan, se sont spécialisés dans la fabrication de paniers en rotin. Dans certains villages du canton Tchoyasso, on fabrique encore l'huile de palme : l'homme fournit le régime de palme et la femme fabrique l'huile. La planche ci-contre montre un tronc d'arbre excavé, qui sert à la fabrication de l'huile. A Anyama, un endroit spécial, situé à environ 2 kilomètres d'Anyama-Adjamé est prévu pour cette préparation.

Ici, comme le montre la photo, les hommes aident les femmes : ils pilent les graines dans d'immenses mortiers conçus spécialement à cet usage. C'est véritablement le seul endroit où l'huile est fabriquée en si grande quantité. Cette huile vendue sur les marchés locaux ou Abidjanais aux ménagères est utilisée à des fins culinaires : préparation de sauces, de beignets, etc.

D'une manière générale, l'artisanat en pays Akyé est en recul. Ce recul, qui aboutit à la quasi disparition chez les Akyé du Nord, ne peut s'expliquer que par la transformation profonde de l'économie et par la très grande perméabilité de l'Akyé aux influences extérieures. Il ne peut également s'expliquer que par l'importance de la scolarisation, laquelle conduit jeunes et vieux à l'aliénation culturelle, au déracinement. Ce déracinement se manifeste à tous les niveaux, et même dans l'habillement et la nourriture.

2) Vêtements et nourriture

En effet, le costume traditionnel Akyé, qui est celui de tout le groupe AKAN, c'est le pagne, drapé de différentes manières selon le sexe. Chez l'homme, il s'agit d'un très grand morceau de tissu imprimé de 5 à 6 m de long, sur 1,70 à 2 mètres de large. C'est l'équivalent de la toge romaine, drapé à la manière de la dite toge. Souvent, l'Akyé fait confectionner un petit boubou soit dans le même tissu que le pagne, soit dans un tissu différent qu'il porte avant de se draper (cf planche).

Les personnes bien nées, c'est-à-dire les Biaby, portent une coiffure : soit un simple turban, Abôté, soit une coiffure ornée d'or, Chica nein Kein. L'ensemble constitue la tenue des jours de fête, de cérémonie, des grandes occasions. Les jours ordinaires, on se contente d'un simple pagne, un peu plus petit que le précédent et drapé de la même façon.

Le costume féminin est beaucoup plus différent : un pagne de 1,50 m de long sur 90 cm à 1 mètre de large enroulé autour de la taille en forme de jupe très longue arrivant à la cheville ; une camisole et un autre pagne, de même taille que le premier est attaché autour de la taille, sur la camisole. Un mouchoir de tête bien attaché sur la tête, complète l'ensemble. La femme porte autour du cou, des chaînes en or fabriquées par les bijoutiers locaux et des boucles d'oreilles également fabriquées par eux. Ici encore, la différence sociale se traduit par la différence de valeur des pagnes et des bijoux.

Les uns et les autres achèvent leur habillement par des sandales. Aujourd'hui, les femmes peuvent porter des chaussures à talon bas.

Ces costumes sont encore portés dans les villages, les bourgs et les centres urbains, mais plus fréquemment par les éléments âgés de la population et illettrés de surcroît. Car les lettrés et d'une manière générale les jeunes, préfèrent les costumes européens à ces pagnes qu'ils ne savent plus draper. Pour les travaux des champs, vieux et jeunes abandonnent également le pagne pour la culotte et la chemisette.

Quant à la femme lettrée, elle porte indifféremment le costume traditionnel et les robes ou jupes. Sa préférence va plutôt au premier qu'elle essaie d'adapter au monde actuel.

Si les jeunes gens préfèrent les costumes européens aux costumes traditionnels, c'est qu'en fait ces costumes européens répondent mieux aux exigences de la vie actuelle. Cependant, il faut reconnaître qu'aucun effort d'adaptation n'a été tenté pour moderniser le costume traditionnel. Cette adaptation est possible puisqu'au Ghana, des fonctionnaires et des intellectuels se plaisent mieux dans leurs costumes nationaux.

Dans le domaine de la nourriture, l'évolution est moins grande. En effet, l'élément de base de la nourriture Akyé est et a toujours été le "foutou". Le foutou est un met composé de boulettes de banane ou d'igname, ou de manioc, ou de taro, ou du mélange banane-manioc, et de différentes sauces: "sauce graine", "sauce d'arachide", "sauce de gombo frais ou séché", "sauce claire". Toutes ces sauces sont relevées par le piment. Elles sont confectionnées avec de la viande : viande de boucherie, gibier ou poulet, et du poisson fumé ou frais.

Ce foutou est consommé en général le soir. Car d'une manière générale, l'Akyé ne fait qu'un repas principal : le soir, après les travaux des champs. Aux autres heures de la journée, il mange légèrement : banane, taros ou igname grillé ou bouilli, le matin avant le départ pour les plantations. A midi, il se contente du même menu. Aujourd'hui, il préfère le pain du boulanger.

Ceux qui vivent dans les campements font en général deux repas : foutou le matin de bonne heure, foutou le soir, entre 18 h30 et 19 heures. A midi, il mange de la banane ou des taros ou de l'igname bouillie ou grillée. Le paysan Akyé peut consommer du riz, mais il le fait à titre exceptionnel. Le riz n'est pas assez consistant à son goût et ne peut jamais constituer un repas principal. Il ne mange donc le riz que le matin ou à midi ; mais rarement le soir.

Ce rythme des repas quotidiens paraît très insuffisant. Le paysan Akyé s'y est cependant adapté. Cette adaptation est facilitée par la consommation du vin de palme : le Bangui. Le bangui, qui n'est autre que la sève fermentée du palmier à huile est obtenu en abattant le palmier, en aménageant une ouverture dans le coeur du palmier. La sève est ensuite recueillie dans des canaris spécialement conçus à cet effet. La récolte de la sève est assurée pendant trois semaines environ. Au terme de ces trois semaines, le palmier "meurt", c'est-à-dire que la sève est épuisée.

La sève du palmier n'est pas très alcoolisée : 5 à 7°. Elle contient de ce fait beaucoup de vitamines. Une consommation abusive peut néanmoins conduire à des résultats catastrophiques. Le bangui est récolté dans tous les villages Akyé. Certaines personnes en font leur unique source de revenu. Dans tous les cas, il est récolté par les personnes qui ne possèdent pas d'importantes plantations de café et de cacao, donc théoriquement par les petits planteurs, qui sont souvent de jeunes planteurs.

Le bangui est donc une boisson fermentée qui ne se conserve pas et qui doit, par conséquent, être consommée dans les 5 ou 6 heures qui suivent. Au réfrigérateur, il peut être conservé pendant 24 ou 48 heures. Il est reconnaissable par sa couleur laiteuse, sa mousse abondante et son odeur parfumée persistante.

Il constituait autrefois la seule boisson insuffisamment alcoolisée, consommée par la quasi totalité des populations Akyé. Il entrait, de ce fait, dans toutes les cérémonies : baptême, mariage, funérailles, etc.

Aujourd'hui, il est concurrencé par les boissons d'importation du genre Rhum, Gin, Wisky, etc.

Cette concurrence ne peut s'expliquer que par l'entrée du paysan Akyé, et d'une manière générale du paysan de la basse Côte d'Ivoire, dans le circuit de l'économie monétaire d'une part, et d'autre part, par voie de conséquence, de l'évolution de la société.

Cette évolution se traduit, comme nous allons le voir, également dans l'habitat.

3) L'habitat traditionnel

Cet habitat traditionnel, par le fait de cette évolution irréversible, ne se rencontre plus que dans les campements et surtout dans les régions marginales du pays Akyé, c'est-à-dire dans les régions hors des grands axes de circulation.

Ces villages qui conservent le cachet traditionnel, sont répartis en quartiers. Chaque quartier, habité par les membres d'une même famille, est composé de plusieurs cours : "Sawoa", appelée improprement "concessions". La cour est faite de plusieurs cases délimitant une cour intérieure de forme généralement rectangulaire. On accède à cette cour intérieure par une ou deux portes en bois massif fermées (Kping), pivotant sur des bords en bois.

Le sawoa comporte plusieurs chambres à coucher et plusieurs cuisines dont le nombre est égal au nombre de femmes du Chef de famille. Chaque femme a une chambre et une cuisine. Celle-ci, souvent très grande (4 m x 3 m) a des fonctions multiples. C'est là que la femme conserve l'eau, les légumes et toute la batterie de cuisine. Cette batterie est, après chaque repas, soigneusement rangée sur une claie (cf croquis). C'est à la cuisine, enfin, qu'on prépare les mets, sur un foyer constitué par trois grandes bûches de bois ou trois mottes de terre côniques.

Le chef de famille prévoit en outre une chambre personnelle dans laquelle il met ses trésors et ses effets précieux, et une chambre d'amis ou d'étrangers "Apossé Son".

Dans la case traditionnelle, l'un des éléments importants est la vérandah, qui sert de lieu de séjour, de réunion, de lieu de réception et de salle à manger. Des banquettes en terre battue disposées le long des murs, recouvertes de nattes ou de tissus, constituent le principal mobilier. Dans la cour, des abris sont prévus pour la volaille et le bétail, s'il y en a. Des arbres, sur lesquels on accroche les épis de maïs (cf planche) y sont plantés. Il n'est enfin pas rare de trouver des séchoirs de café ou de cacao.

On saisit là l'un des caractères de ces villages qui sont avant tout, des villages agricoles, des villages où dominent les activités agricoles. C'est d'ailleurs ce qu'on retrouve dans les campements, dans ces lieux de culture dont nous avons déjà parlé.

Il apparaît donc que cette société basée sur la famille, s'adonne tout entière à l'agriculture et plus spécialement à la culture des produits d'exportation. C'est une société en pleine mutation, en pleine évolution. Nous pouvons donc nous demander si cette évolution n'affecte pas l'agriculture dans son ensemble et plus précisément les structures et techniques agricoles.

TROISIEME PARTIE

STRUCTURES RURALES ET TECHNIQUES AGRICOLES

CHAPITRE I - Le régime foncier et son évolution actuelle

1) Le régime foncier traditionnel

Comme partout, en Afrique tropicale, la terre appartient d'abord à la communauté, au village. Chaque village a donc son territoire qui est autonome et dont l'importance varie proportionnellement avec l'importance du village. Dans certains cas cependant, l'importance du territoire villageois varie avec la distance qui sépare les villages. Dans les régions où les villages sont très rapprochés les uns des autres - c'est en particulier le cas des villages Lépé : Grand-Alépé, Memni, Montézo - ces territoires sont exiguës, d'autant plus que la population est très dense. Cette exigüité pose souvent de graves problèmes d'expansion.

Le chef du village est le garant, le gardien de cette terre. Cette distinction purement honorifique de nos jours, correspondait à une réalité autrefois. En effet, au moment de l'installation, chaque groupe, généralement chaque famille, avait son chef. En sa qualité de souverain, il avait des droits absolus : tout devait se faire avec sa permission, avec son accord. Tout, en particulier la terre, appartenait donc au Nanan. C'était lui qui pouvait en attribuer à ses sujets ou aux autres membres de sa famille. Les limites de son territoire sont fixées en accord avec les chefs des villages voisins.

Mais, dans la mesure où la base de la société Akyé est la famille au sens large, l'unité foncière sera la terre familiale, placée sous l'autorité du chef de famille, c'est-à-dire du chef du Woveu. Ouvrons ici une

parenthèse pour rappeler que plusieurs famille se réclamant d'un même ancêtre constituent un quartier. Au niveau du village, chaque quartier a ses terres, situées dans ses environs immédiats. Cette situation était voulue car, en cas de mésentente entre quartiers, on pouvait ainsi éviter des incidents graves. Ces terres familiales sont donc inaliénables. Elles sont transmises par voie d'héritage. Leurs superficies sont très variables. Plus la famille est puissante et surtout de vieille souche, plus elles sont importantes. Il s'agit en particulier des terres de colonisation ancienne, donc de la zone de végétation secondaire qui entoure les villages.

Ces terres sont soumises à deux régimes, a priori contradictoires, puisqu'elles sont à la fois collectives et individuelles. Ces régimes fonciers sont en général ceux des sociétés africaines traditionnelles.

Dans sa note sur les Akyé, J. VINCENTI⁽¹⁾ les avait déjà discernés.

Les terres sont collectives en ce sens qu'elles sont familiales. Elles "appartiennent donc à tous les membres de la famille en commun"⁽¹⁾. Cependant, chaque membre de la famille devient propriétaire de ce qu'il a acquis par son travail. Autrement dit, toute parcelle défrichée et mise en valeur revient en toute propriété à son auteur. A sa mort, ces parcelles sont transmises à ses héritiers, c'est-à-dire à ses frères ou à ses neveux. Comme nous le voyons, ces parcelles, un moment propriété individuelle, reviennent par le biais de l'héritage à la famille. Chaque membre de la famille n'est par conséquent qu'un usufruitier du patrimoine familial.

En économie traditionnelle de subsistance, ce retour au régime collectif se faisait sans poser de problèmes, surtout lorsqu'on sait que le temps d'exploitation n'excédait pas trois ans, temps à l'issue duquel la végétation reprenait ses droits.

(1) J. VINCENTI : Les Attiés d'Adzopé, mars 1917, Archives Nationales.

En économie de plantation, ce retour se fait beaucoup plus difficilement et cette résistance a été en partie à la base de grands bouleversements que nous étudierons plus loin.

Ces terres familiales inaliénables ne peuvent donc en aucune manière être vendues, même à des Akyé. Elles peuvent être gagées en cas d'endettement, mais même dans ce cas, l'honneur familial impose la récupération immédiate de ces terres gagées par le paiement de la dette.

Un Biabi, c'est-à-dire un noble, peut en concéder à un "client", à quelqu'un qui s'est mis sous sa protection, qui est son tša. Par les mariages, ce tša devient membre à part entière de la famille et partant, ses terres reviennent à la famille.

On peut également concéder de la terre à un étranger, c'est-à-dire à un non-Akyé, à condition qu'il ait longuement vécu dans le village et qu'il ait épousé une fille Akyé. Il est donc considéré comme assimilé. Ces terres, octroyées en usufruit uniquement pour les cultures vivrières, ne peuvent être aliénées. Elles doivent, en cas de départ dans son pays, en cas de divorce ou de décès, revenir à sa belle-famille.

En société traditionnelle, ce cas était très rare car les Akyé, sans pour autant être xénophobes, ne permettaient pas aux étrangers, quels qu'ils soient, d'avoir des terres. Il a fallu l'avènement du café et du cacao pour rencontrer quelques étrangers propriétaires de plantations et par conséquent pour assister à une certaine évolution du régime de la propriété.

C'est au lendemain de la seconde guerre mondiale qu'on a assisté à cette évolution, évolution consécutive à la reprise économique générale et en particulier à l'importance de plus en plus grande des produits tropicaux sur le marché mondial. Par ailleurs, l'abolition du travail forcé en 1946 libéra le paysannat, lui permettant ainsi d'accroître la superficie de ses plantations et de ce fait, de faire déjà appel à la main-d'œuvre étrangère.

Certains de ces manœuvres qui avaient plus de dix ans de séjour chez le même patron, pouvaient solliciter de la forêt auprès de celui-ci et

la mettre en valeur en y plantant du café ou du cacao. Dans l'esprit du "patron", cette plantation pouvait lui revenir au bout de quelques années car, selon lui, son manoeuvre devait nécessairement retourner dans son pays.

Ceux des patrons qui avaient cédé, à titre temporaire, des terres à leurs manoeuvres devaient constater qu'au lieu de partir, leurs anciens manoeuvres devenaient non seulement autonomes, mais encore cherchaient à accroître la superficie de leurs plantations. Aujourd'hui, certains de ces manoeuvres figurent parmi les plus gros planteurs du pays Akyé.

De telles terres n'ont pu être cédées que grâce à leur situation en zone de colonisation récente, donc en zone sortant de l'emprise directe du régime foncier traditionnel.

Ces zones, colonisées il y a environ 25 ans, appartiennent en toute propriété à leurs colonisateurs. Certes, à leur mort, elles reviennent à leurs héritiers, donc à la famille, cependant de leur vivant, ils peuvent en disposer comme ils l'entendent, à condition toutefois de ne pas en vendre car, en pays Akyé, la terre ne peut être vendue. Nous verrons que ces consignes traditionnelles ne sont plus respectées de nos jours.

En effet, sous l'influence de l'économie monétaire, la terre devient un élément de spéculation, tout comme au Brésil.

Désormais, on peut louer à des non autochtones et on particulier à ceux qu'on a l'habitude d'appeler "Dioula". On leur loue surtout les bas-fonds marécageux habituellement abandonnés par l'Akyé, mais que eux transforment en rizières. Cette location, qui s'étend sur une année culturale, a pour cause le don de la moitié ou du tiers de la récolte au propriétaire de la terre. C'est donc un métayage précaire.

Il ressort de tout ce qui précède qu'au niveau du village, seules quelques familles ont le monopole des terres de colonisation ancienne, situées dans les environs immédiats de celui-ci. Toutefois, la structure familiale d'une part et la solidarité clanique d'autre part permettent à tous les habitants d'un village d'avoir des terres.

Au-delà de cette aire de colonisation ancienne, le monopole disparaît puisqu'il s'agit de terres de colonisation récente, datant pour la

plupart d'après la seconde guerre mondiale, donc coïncidant avec la fin des travaux forcés. Il existe certes de très grandes propriétés foncières dans cette nouvelle zone, mais ces grandes propriétés n'ont pas le même caractère, la même origine que les premières. D'autre part, la ventilation est beaucoup plus grande et l'appropriation des terres se fait suivant des procédés très différents.

2) L'appropriation des terres, la propriété foncière

Dans cette analyse du processus d'appropriation, nous devons remonter aux premières heures de la colonisation de ce pays qui est devenu le pays Akyé. A cette époque, l'activité agricole était très réduite. Elle se limitait à la pratique de cultures vivrières suivant le mode itinérant sur brûlis.

Compte tenu de la très grande insécurité qui régnait - animaux sauvages du genre panthère, ennemis - il était préférable de défricher la forêt à deux ou à plusieurs. Il s'agissait de membres d'une même famille. Ils ne créaient pas de champs communautaires, mais ils faisaient en sorte que ces champs soient situés à portée de voix. Comme ces zones n'avaient jamais fait l'objet de colonisation antérieure, il leur suffisait de se choisir une limite qui peut-être soit un cours d'eau, soit un arbre, ou un tertre, et de tracer une ligne droite théorique par rapport à cet arbre ou à ce tertre. Toutes les forêts qui entouraient ces champs leur appartenaient de droit. Tout nouveau venu dans le secteur devait obtenir leur permission, même s'il s'agissait d'un autre membre de la famille. Il n'est pas étonnant alors, par cette méthode, de constater que des zones entières de plusieurs dizaines, voire de centaines d'hectares, appartiennent à une même famille. C'est ce qui explique la répartition du territoire villageois entre les quartiers qui composent ce village, donc entre les différentes familles. Plus la famille est nombreuse et imposante, et plus le terroir est important. Cette méthode d'appropriation est aujourd'hui la même, avec toutefois une innovation qui remonte à une quinzaine d'années, dans le Ketté.

Au moment de la grande phase de colonisation des terres en 1955-1956 qui a suivi la hausse du cours du café, on avait assisté à une véritable ruée sur la terre. Cette ruée était facilitée par l'ouverture de nombreuses pistes à travers des forêts jusqu'alors ignorées des Akyé, par les exploitants forestiers.

Il s'agissait donc, pour le paysan désireux de s'approprier une très grande superficie, d'ouvrir plusieurs fronts pionniers, isolant ainsi de grandes réserves forestières (cf croquis). Lorsque plusieurs personnes se retrouvaient dans un même secteur, ils s'entendaient pour délimiter les terres. Pour cela, ils ouvraient des allées à travers la forêt, circonscrivant de la sorte le périmètre de forêt que chacun désirait s'approprier. Ici encore, la solidarité familiale l'emportait, car la colonisation se faisait comme par le passé, c'est-à-dire par famille. Ces nouveaux colons étaient soit des jeunes gens dont les parents n'avaient plus de réserves forestières, soit des paysans aguerris, déjà possesseurs d'immenses plantations, mais qui ne veulent pas être en reste dans ce mouvement pionnier.

Comme il y a eu depuis l'avènement du café et du cacao plusieurs phases de colonisation, on imagine aisément l'extrême dispersion des exploitations, et cela d'autant plus que la plupart des planteurs actuels y ont tous participé.

La carte de la répartition des cacaoyères dans le village de M'Brago n°2, dans la Sous-Préfecture d'Anyama, nous montre l'extrême dispersion de ces parcelles. Par ailleurs, l'agriculture restant itinérante, on imagine également l'importance de l'étendue de terre appartenant à un seul exploitant.

D'une manière générale, tout exploitant a des terres dans les environs immédiats du village ou de son lieu de résidence, c'est-à-dire dans la zone de colonisation ancienne. Il peut y posséder, soit des parcelles de cacaoyers, soit des parcelles de caféiers, soit les deux. Il possède à coup sûr des parcelles de terrains en jachère qu'il défriche chaque année pour ses

cultures vivrières. Dans la mesure où les vieilles caféières ou cacaoyères étaient de faibles dimensions, on peut retenir le chiffre de deux à trois hectares en moyenne pour celles-ci. En ce qui concerne les terrains en jachère, on peut les évaluer à environ cinq hectares. Soit au total huit hectares dans ce premier secteur de colonisation. Ce chiffre n'est qu'une moyenne car dans les régions où la densité est assez faible, chaque paysan peut y posséder plus de dix hectares.

Mais cette propriété s'est accrue au moment des différents mouvements pionniers. A cette occasion, il importe de préciser que chaque planteur se faisait un devoir de défricher ou de s'approprier le plus de forêt possible, selon le procédé décrit à la page suivante, dans le but d'assurer l'avenir de ses héritiers. Dans cette optique, la création de plantations était annuelle. Les dimensions de ces plantations annuelles étaient très variables. Elles étaient fonction du nombre d'épouses. Si l'on retient le chiffre moyen de deux épouses et si l'on admet que la parcelle attribuée à chacune d'elles mesure en moyenne un hectare, on arrive à un défrichement annuel de deux hectares.

Puisqu'il y a défrichement chaque année, on peut penser qu'au bout de cinq ans, le paysan aura épuisé la forêt qu'il s'était attribuée. Il aura donc créé une plantation de dix hectares. Il ne s'agit ici encore que d'une moyenne car dans certaines régions comme le Ketté, on se trouve en présence de défrichements annuels de plus de cinq hectares, voire même dix hectares. Mais de tels défrichements se rencontrent surtout dans les nouveaux fronts pionniers d'après 1955.

Ces fronts intéressent d'abord le Nord-Ketté, comme le montre la carte, et surtout la région de Yafou. Dans cette région, les plantations atteignent dix à quinze hectares en moyenne.

Si nous récapitulons, nous constatons que dans les régions où il n'y a pas eu de fronts pionniers, la propriété peut être estimée à environ huit hectares, zones de cultures et terrains en jachère compris. Dans les régions où il y a eu création d'un front pionnier au moins, cette propriété

atteint dix-huit à vingt hectares. Enfin, dans les zones à plus de deux fronts pionniers, il n'est pas rare de voir des planteurs propriétaires de plus de trente hectares de terres. C'est en particulier le cas dans le Ketté, où des planteurs, en assez grand nombre, de Bacon, d'Afféri et d'Akoupé possèdent plus de cinquante hectares de plantations.

Ces chiffres, énormes pour des pays tropicaux, reflètent cependant la réalité, c'est-à-dire la nouvelle conjoncture agricole de tous ces pays d'Afrique où l'économie de plantation est en train de bouleverser les paysages et toutes les structures traditionnelles existantes. Toutes ces colonisations récentes, tous ces fronts pionniers, sont le témoignage d'une prise de conscience, par les Africains, de la valeur de la terre, du rôle que peut jouer un grand propriétaire terrien dans ce monde en devenir.

Cette prise de conscience est si avancée que le planteur délaisse toutes les terres en jachère à proximité des villages, en les abandonnant à ses femmes qui en font des champs vivriers. Il se consacre essentiellement à ses plantations qu'il considère comme biens propres, biens personnels. C'est là une évolution importante qui est accélérée par la remise en cause officielle, depuis quelques années, des structures traditionnelles du régime foncier, des systèmes traditionnels d'héritage, lesquels faisaient de la terre un bien collectif, un bien familial, donné en héritage chez les Akyé, aux frères et aux neveux et non aux enfants du défunt.

3) L'évolution de la société Akyé et le régime foncier traditionnel

D'après ces vieilles structures, seuls les frères et les neveux pouvaient hériter. Les femmes et les enfants du défunt étaient donc écartés. Ils étaient certes confiés aux héritiers qui avaient pour mission de veiller sur eux et de subvenir à leurs besoins avec les biens hérités. Certains remplissaient avec bonheur cette mission, mais nombreux étaient ceux qui, surtout de nos jours, abandonnaient veuves et orphelins tout en continuant d'exploiter

les plantations du défunt. A cause de la très forte scolarisation, les jeunes prirent conscience de ces faits qu'ils considéraient comme une injustice. Aussi commencèrent-ils par ne plus apporter leur aide à leur père. Devant l'évolution de l'économie de plantation et son incompatibilité avec ce système d'héritage, et dans la mesure où ce système était en vigueur dans les principales zones productrices de café et de cacao - le Sud-Est et l'Est de la Côte d'Ivoire - les députés votèrent en 1964 un nouveau Code Civil abolissant la polygamie et faisant des enfants les seuls héritiers de leurs pères défunts.

Si ce code a été bien accueilli par l'élément jeune et surtout lettré de la population Akyé, il l'était avec moins d'enthousiasme par la population adulte ayant dépassé la cinquantaine. La réaction ne se fit pas attendre. Tous les fils encore vivants qui avaient été dépossédés des biens paternels et surtout des plantations, les réclamèrent. S'ils les obtenaient, c'étaient essentiellement les biens ayant appartenu en propre à leurs pères. Etaient donc exclus les biens acquis par héritage, toujours considérés comme biens familiaux. A l'heure actuelle, il est encore trop tôt pour établir un bilan. Mais ce qui est sûr cependant, c'est que vieux et jeunes n'ignorent pas son existence et manifestent soit leur amertume, soit leur joie. Cette amertume se traduit surtout par le refus de certains vieux de se conformer au code. Aussi, n'est-il pas rare de voir le partage des biens s'effectuer suivant l'ancien système. Cette résistance se comprend dans la mesure où il est très difficile de renier toute une tradition. Il faut certainement attendre l'extinction des vieilles générations pour assister à l'application intégrale du nouveau Code Civil sur l'ensemble de l'étendue du territoire ivoirien. Mais déjà, nous pouvons relever quelques unes de ses conséquences qui nous paraissent les plus importantes. La première de ces conséquences est l'abolition du régime collectif, du régime familial de la terre et la naissance de la propriété privée individuelle.

Cette évolution vers la propriété privée était déjà amorcée. Le Code Civil ne fait donc que l'accélérer. Mais du fait de l'importance des familles africaines, importance due surtout à la polygamie et au fait qu'il est inconcevable chez les Africains qu'une famille ait volontairement peu



Plantation de caféiers.

Ces caféiers en fleurs n'ont pas encore été débarrassés
des mauvaises herbes.

d'enfants, il n'est pas rare de rencontrer en pays Akyé des familles de plus de 10 enfants, les terres vont connaître un très grand morcellement. Alors qu'en régime traditionnel, on n'avait que deux héritiers, le nouveau Code en fera plusieurs.

Enfin, le Code Civil peut peut-être conduire à une exploitation beaucoup plus efficace des terres, au passage d'une agriculture itinérante extensive, à une agriculture intensive. On aboutit donc à l'accélération du processus d'éclatement de la grande famille amorcée par l'évolution même de l'économie de plantation, du processus de désintégration de la solidarité de groupe.

Le Code Civil remet donc en cause toutes les structures traditionnelles, tout comme le nouveau Code Foncier. Au sujet de ce nouveau projet de Code Foncier, nous ne nous référerons qu'aux articles qui semblent présenter un intérêt pour notre étude. Il s'agit des articles 1, 3, 5 et 6.

Voici le contenu de ces articles :

- Art. 1 : "Les terres non immatriculées, grevées ou non de droits d'usage sont
"la propriété de l'Etat.
- Art. 3 : "Les droits dits coutumiers sont supprimés.
- Art. 5 : "Sous réserve des dispositions particulières contenues à l'article 9,
"les droits portant uniquement sur l'usage des produits et des fruits
"naturels du sol sont librement exercés, sur l'ensemble du territoire
"de la République, par tous les citoyens, sans distinction d'origine
"ou d'ethnie, dans les limites permises par les lois et règlements.
- Art. 6 : "Nul ne peut prétendre, à quelque titre et pour quelque motif que ce
"soit, en réserver ou en revendiquer l'exercice à son seul profit⁽¹⁾."

Bien qu'il ne soit pas encore adopté, ce projet eut des conséquences importantes en pays Akyé. La plus remarquable fut les défrichements de

(1) Nous nous référons à ces textes pour mieux faire saisir l'évolution fondamentale qui se produit dans les campagnes Akyé.

forêts secondaires ou de bas-fonds par les éléments allochtones de la population, en particulier les Dioulas, sans demander, comme il est de coutume, la permission préalable des chefs de terre, ni même celle des chefs de villages. Les protestations des Akyé auprès des Sous-Préfets furent nombreuses. Bien qu'ils aient été débordés par ce mouvement dont a été responsable le manque d'informations précises, les Sous-Préfets réussirent à éviter de justesse des scènes sanglantes entre Akyé et allochtones. Car certains Dioula allaient parfois jusqu'à abattre des pieds de caféiers ou de cacaoyers. Nous verrons, dans la cinquième partie de notre étude, qu'elle a été l'ampleur de ce mouvement par Sous-Préfecture et par Canton. Mais nous pouvons d'ores et déjà annoncer que nombreux sont les Dioulas qui ont, à l'heure actuelle, de vastes champs vivriers à proximité des villages. Il semble que, dans les régions où cette installation des Dioulas a été importante, les Akyé aient accepté la création de champs vivriers, mais pas celle de plantations, et cela d'autant plus qu'ils "manquent de forêts" pour créer les leurs. Quoi qu'il en soit, l'implantation Dioula dans certaines régions Akyé a eu de profondes répercussions sur l'économie de ces régions, en particulier dans le domaine de la production vivrière.

CHAPITRE II

LES CULTURES VIVRIERES

1) Les structures et techniques agraires

Les cultures vivrières sont pratiquées soit dans les N'Kiang, soit dans les GBEIN⁽¹⁾. Il convient donc de considérer séparément ces deux lieux de production.

A l'époque précoloniale, plus précisément avant l'introduction des cultures industrielles, cette distinction entre N'Kiang et Gbein n'existait pas. Les deux termes étaient employés indifféremment pour désigner les

(1) cf. définition page 39.

champs vivriers. Ils ne se sont donc spécialisés que tout récemment, c'est-à-dire au moment où les cultures arborescentes de type industriel ont commencé à prendre de l'importance.

Avant la colonisation, il n'y avait que des champs vivriers. Chaque père de famille avait le devoir de défricher tous les ans de nouveaux terrains et de les apprêter à recevoir de nouvelles semences. Nous devons ouvrir ici une parenthèse pour traiter de la division du travail entre homme et femme.

En pays Akyé, comme chez la plupart des peuples africains, il existe une division du travail selon le sexe. Tous les travaux qui demandent un effort violent sont en principe réservés à l'homme. Ainsi, l'homme est-il celui qui défriche, abat les arbres, en un mot celui qui prépare la terre à la semence. Une fois ces travaux préliminaires achevés, il ne s'occupe presque plus de rien. C'était du moins ce qui se passait aux temps où l'économie de subsistance constituait la seule forme d'activité économique, car aujourd'hui, l'économie de plantation a apporté, comme nous le savons, de profondes modifications.

La femme, quant à elle, est chargée de planter et de semer les rejets de bananiers, les boutures de manioc, le maïs, les gombos, les aubergines, les oignons, les piments, etc. En somme, tout ce qui concerne le vivrier est du ressort exclusif de la femme. Même en économie de plantation, ces prérogatives demeurant. La seule exception est celle qui concerne la confection des buttes d'ignames. Ces buttes peuvent être faites à la fois par l'homme et par la femme. Même dans ce domaine encore, la part de la femme n'est pas très importante. L'homme ne lui accorde qu'une toute petite parcelle. Il est le véritable chef de ce champ vivrier.

Depuis l'introduction des cultures arborescentes, nous assistons à un désintéressement de plus en plus important de l'homme des cultures vivrières, et en particulier de celles pratiquées à proximité des villages. Ce désintéressement vient de ce qu'il est absorbé par les travaux des plantations, par

le souci d'avoir de l'argent. La création du champ vivrier, que nous avons appelé N'Kiang, est laissée à l'initiative des femmes. Elles sont toutefois aidées par leurs maris qui peuvent prendre les gros travaux en charge, soit personnellement, soit par l'intermédiaire de leurs manœuvres. Seuls certains hommes, qui n'ont pas de plantations ou en ont de très petites étendues, continuent à conserver cette initiative. Ils sont en très petit nombre.

Qu'il s'agisse d'anciens champs vivriers ou de champs vivriers contemporains, les techniques sont à peu près les mêmes. Les outils utilisés ont très peu évolué. La matchette (Béssé) a remplacé le Bio ; la hache, le Gnin. Ces outils, aujourd'hui fabriqués dans les usines, l'étaient autrefois dans les forges indigènes. La planche ci-contre nous donne une idée de leur archaïsme.

C'est pendant les mois secs⁽¹⁾, c'est-à-dire de décembre à mars, que s'effectuent les travaux de défrichage, d'abattage, de brûlis et de nettoyage du terrain. Pour chaque champ, la durée de ces travaux varie avec la taille et surtout avec l'importance de la main-d'œuvre. Cette taille est d'environ 50 à 70 ares. Rares sont celles qui dépassent ou atteignent un hectare. Tous les arbres sont abattus, excepté quelques palmiers à huile, tous les colatiers (*cola nitida*), quelques fromagers, quelques sambas. Ces deux espèces sont conservées pour leur ombrage et les deux premiers pour leur intérêt économique et alimentaire.

L'opération de brûlis se situe à la fin de la saison sèche, afin que les semences bénéficient des premières pluies. Après cette opération, toutes les branches et tous les petits troncs à moitié calcinés sont rassemblés, en petits tas, et brûlés. Le sol ainsi dégagé, à l'exception des gros troncs et des souches qui donnent l'impression d'un travail inachevé (cf. planche), peut alors recevoir les cultures.

Lorsqu'il s'agit d'un champ créé par l'homme, celui-ci procède,

(1) Nous appellerons mois sec, un mois dont le total des précipitations est inférieur à 60 millimètres ou à $P \leq 2 T$.



Planche XV

Défrichage en forêt secondaire.
Remarquer, au passage, l'abondance des palmiers à huile
(*Elaeis guineensis*).



N'KIANG prêt à recevoir les semences.
Remarquer le nombre élevé de souches.

après le brûlis, au partage en parcelles entre ses épouses. Ces parcelles, qui prennent une forme laniérée, sont de même taille. S'il a par exemple trois épouses, la première occupe la parcelle centrale, ayant à sa droite la parcelle de la seconde épouse et à sa gauche celle de la troisième. Des troncs d'arbustes mis bout à bout, bientôt remplacés par des pieds d'ananas, servent de ligne de démarcation entre les parcelles.

Après tous ces préparatifs, arrive enfin, avec les pluies, le temps des semailles. Cette opération est conduite suivant un certain ordre, un certain rythme.

Dès la première pluie, les femmes sèment d'abord le maïs. Il leur suffit de faire, à l'aide de la matchette, un petit trou de un à deux centimètres de profondeur, d'autant de largeur, d'y glisser deux à trois grains de maïs et de les recouvrir avec la terre ainsi dégagée. Il n'y a donc aucune préparation de la terre ; d'autre part, les semences sont faites sans ordre, sans espacements réguliers.

La paysanne attend la germination du maïs avant de planter, soit les rejets de bananiers, soit les boutures de manioc. Aubergines, gombos et piments sont semés de préférence autour des termitières ou des petits monticules de terre.

Tous ces travaux exigent certes un effort, mais celui que la femme déploie pour planter les rejets de bananiers est de beaucoup le plus important. En effet, la femme est d'abord obligée d'aller chercher ces rejets dans les vieux champs pour la plupart abandonnés, donc envahis par les mauvaises herbes. Ces vieux champs peuvent parfois se situer à quelques kilomètres des nouveaux. Elle doit alors les transporter sur la tête. Dans la mesure où un rejet peut peser environ deux à trois kilogrammes et qu'il en faut environ 250 à 300 pour un champ compris entre 50 à 70 ares, nous mesurons alors l'énergie fournie pour effectuer ce travail. Ici encore, la femme plante selon les techniques traditionnelles, c'est-à-dire placer le rejet dans un trou de cinq à sept centimètres de profondeur et tasser la terre autour. Il n'existe aucun

souci d'alignement ni de régularité. Certaines peuvent planter très serré, d'autres assez espacé - 2 à 3 mètres - afin de favoriser la venue de beaux régimes.

Toutes ces techniques, héritées de leurs ancêtres, ne sont donc pas améliorées. Certaines femmes apportent certes des soins méticuleux à leurs cultures, en sarclant deux ou trois fois la première année, mais on peut se demander si elles le font dans le souci d'améliorer les rendements.

Comme il s'agit d'exploitations destinées avant tout à l'auto-consommation, la main-d'oeuvre exigée est essentiellement familiale.

2) La main-d'oeuvre

Naguère, c'était l'homme, aidé de ses enfants, qui se chargeait des travaux de défrichement et d'abattage. Ses épouses pouvaient apporter leur aide dans le nettoyage suivant le brûlis, c'est-à-dire dans le "N'KADA BO".

Lorsqu'il avait des filles mariées, c'étaient les gendres qui assuraient tous ces travaux. C'étaient également eux qui confectionnaient les buttes d'ignames. A défaut de gendres, l'homme pouvait faire appel à ses compagnons d'âge. Le Nanan et le Biabi, c'est-à-dire le chef du village et l'homme bien né bénéficiaient automatiquement du concours de leurs sujets ou de leurs clients.

Pour les semailles, la femme pouvait se faire aider de ses filles ou de ses soeurs, surtout pour la recherche et le transport des rejets de bananiers.

Dans les deux cas, l'aide était bénévole. Elle répondait à la grande solidarité qui régnait entre membres d'une même famille, entre

habitants d'un même village. Cette solidarité n'a été possible que dans la mesure où la notion d'intérêt, née de l'économie monétaire, était jusqu'alors ignorée et inexistante.

Or, nous assistons à l'heure actuelle, à une profonde mutation de la société Akyé. L'homme Akyé a de plus en plus tendance à confier ces travaux les plus difficiles, comme le défrichement et l'abattage des arbres, aux manœuvres qu'il paie. Ainsi, le mari peut prêter ses manœuvres à ses épouses. Dans tous les cas, le travail bénévole n'existe pratiquement plus. Rares sont les régions où les gendres continuent à travailler pour leurs beaux-parents.

Pour ses semailles, la femme ne bénéficie plus de l'aide de ses secours et même de celle de ses enfants, puisque ceux-ci vont à l'école ou cultivent leurs champs.

Nous sommes donc les témoins d'une dégradation de cette société traditionnelle Akyé qui avait le sens de la solidarité clanique et tribale, et le sens de l'entraide. Cette société devient progressivement une société individualiste, une société au sein de laquelle l'intérêt l'emporte sur le devoir désintéressé. Comme nous le verrons, cette évolution n'est qu'une conséquence de l'économie de plantation, laquelle pousse le paysan Akyé à n'attacher qu'une importance modeste aux champs vivriers.

Par leurs superficies très réduites, par les méthodes de mise en valeur, le N'Kiang demeure avant tout une exploitation d'autoconsommation. Il est la survivance de cette économie de subsistance, de cette agriculture itinérante qui ne permet pas des rendements élevés.

3) Les rendements

Ils sont d'une manière générale très médiocres, voire très faibles. Les raisons que nous pouvons avancer pour expliquer ces mauvais rendements sont multiples. Nous n'en retiendrons que les plus probantes.

D'abord les lieux de création de ces champs. D'une manière générale, les N'Kiang sont créés dans les zones de forêts secondaires. Il y a une vingtaine d'années, ces forêts avaient plus de 15 ans d'âge avant d'être défrichées. De ce fait, les sols arrivaient à se reconstituer et permettaient ainsi d'obtenir d'assez bons rendements. De nos jours, la poussée démographique d'une part, l'afflux d'éléments allochtones d'autre part, obligent le paysan à défricher des forêts vieilles de deux ou trois ans, seulement. Les périodes de jachère se sont donc raccourcies. Ce qui ne permet plus aux sols de se reconstituer suffisamment. Or, dans la mesure où il n'y a aucun apport d'engrais, le sol reste pauvre.

Sur ce sol pauvre, sont associées plusieurs plantes, dont les exigences sont énormes.

La troisième raison concerne les techniques culturales qui, nous l'avons vu, demeurent encore à un stade assez archaïque.

La conséquence en est la petitesse des régimes de bananes plantains : au lieu de 15 à 20 kilogrammes en moyenne, les régimes récoltés dans les N'Kiang ne pèsent guère plus de 6 à 7 kg. Rares sont ceux qui dépassent les 10 kg. Au total, l'on obtient des rendements à l'hectare de 1 500 à 2 000 kg au lieu de 4 à 6 tonnes.

Les autres éléments de l'association ont un comportement identique, qu'il s'agisse du maïs dont les épis sont petits et les pieds chétifs, ou des ignames. Seuls les taros et le manioc ont des rendements à peu près honorables, quels que soient la nature des sols et la situation topographique. L'expérience a prouvé que dans les champs situés à mi-pente, les rendements sont meilleurs que ceux des champs situés sur les plateaux et dans les bas-fonds marécageux.

Cette notion de rendement est inconnue du paysan Akyé et du paysan africain traditionnel en général : il lui suffit de planter et de laisser la nature s'occuper du reste. Dès la deuxième année déjà, le champ est

abandonné, du moins il ne fait plus l'objet de nettoyage, et pourtant la paysanne continue à y couper ses régimes de bananes et à déterrer ses taros et ses maniocs, qui luttent coude à coude avec la végétation environnante.

Ces mauvais soins prodigués au N'Kiang trouvent leur explication dans le fait que le N'Kiang ne constitue pas le seul lieu de production de vivriers.

4) Los cultures vivrières associées aux cultures commerciales

En pays Akyé, comme dans l'ensemble du Sud-Est de la Côte d'Ivoire, les cultures vivrières ont toujours été associées aux cultures commerciales. Cette association, faite dès la première année de la création de la plantation, comporte les éléments suivants : banane plantain, igname, taro, maïs, manioc, gombo, piment, aubergine, tomate, etc., café ou cacao. Cette composition peut varier d'une région à une autre. Dans le ketté, le manioc constitue un élément d'association rare, d'abord parce qu'il entre très peu dans l'alimentation et ensuite parce que c'est une plante envahissante dont on se débarrasse très difficilement et qui peut, de ce fait, contrecarrer la croissance du caféier et du cacaoyer.

Dans les cantons Tohoyasso, Annépé et Nédin où le bananier plantain réussit médiocrement sur les sols ferrallitiques moyennement désaturés sur granites, schistes ou micaschistes, et très désaturés sur sables tertiaires, le manioc occupe au contraire une place beaucoup plus importante. Banane plantain, manioc et taro sont plantés sur l'ensemble de la parcelle alors que l'igname l'est seulement sur une partie, soit sur un tiers, soit sur la moitié de la parcelle. L'igname est une plante annuelle qui disparaît par conséquent dès la première année. Les autres disparaissent progressivement. Voici un schéma de succession des cultures ⁽¹⁾ :

(1) S.E.D.E.S. : Région du Sud-Est : enquête socio-économique.

- 1ère année :
banane plantain + taro + maïs + igname + manioc + cultures maraîchères + café ou cacao.
- 2e année :
banane plantain + taro + manioc + quelques cultures maraîchères + café ou cacao.
- 3e année :
banane plantain + taro + café ou cacao.
- 4e année :
quelques pieds de bananier plantain + un peu de taro + café ou cacao.
- n° année :
café ou cacao.

La disparition du bananier plantain est accélérée par le planteur dans la mesure où, dès la troisième et la quatrième année, au moment où le caféier et le cacaoyer sont sur le point d'arriver en production, il en détruit un certain nombre afin de lui permettre de recevoir le rayonnement solaire nécessaire.

Bien qu'elles soient plantées dans les plantations de café ou de cacao, les cultures vivrières sont confiées aux soins de la femme. Nous aborderons les techniques de production dans le chapitre consacré aux cultures industrielles.

Dépendant, nous pouvons dire que grâce à l'entretien, beaucoup plus poussé de la plantation, grâce surtout à la richesse du sol et au fait que la plantation de caféier ou de cacaoyer est créée dans des forêts qui n'ont jamais été défrichées ou qui l'ont été depuis plus de quarante ans, les rendements sont nettement supérieurs à ceux des N'Kiang. C'est ici qu'on

atteint par exemple pour la banane plantain, plus de 8 tonnes à l'hectare la première année. Ce rendement baisse progressivement avec le vieillissement de la plantation.

Comment expliquer cette association de plantes de natures aussi différentes et ayant des exigences aussi opposées ? Le premier élément d'explication que nous pouvons avancer est d'abord le souci du paysan de se nourrir d'abord. C'est dans ce sens, une survivance de l'agriculture de subsistance dont le paysan n'arrive pas à se défaire. Habitué traditionnellement aux associations, il lui est pratiquement impossible de penser à la création, en forêt dense sempervirente, de champs totalement vivriers et de plantations uniquement réservées au café et au cacao. La seconde explication, que nous développerons en son temps, est celle qui concerne les exigences de ces arbuscules. Le café, et surtout le cacao, sont des plantes qui ont besoin d'ombre et d'humidité. Dans la mesure où le bananier plantain offre ces possibilités, il est tout à fait logique de les associer.

Enfin, le paysan Akyé associe ces cultures vivrières au caféier ou au cacaoyer afin d'offrir une gamme assez variée de vivres à ses manoeuvres et à tous ceux qui travaillent sur ces plantations.

Hormis le caféier ou le cacaoyer, il n'est pas exagéré de parler d'une agriculture de subsistance. Cependant, nous devons reconnaître que ce caractère disparaît depuis quelques années, puisque la banane plantain, et à un moindre degré l'igname, font l'objet d'un commerce très intense dont nous reparlerons.

Nous retrouvons ce même type d'évolution dans la culture du riz donc dans l'agriculture dioula, qui passe de l'économie d'autosubsistance à l'économie de marché.

5) L'agriculture "dioula"

Cette agriculture a connu deux phases d'évolution. La première phase est celle où les Dioula n'étaient que locataires de la terre ; la deuxième est celle qui se situe après 1964 et qui voit la diversification et l'expansion de cette agriculture.

Jusqu'en 1963, ceux qu'on avait l'habitude d'appeler Dioula étaient essentiellement des Malinké de Haute Côte d'Ivoire, des Sénoufo, des Guinéens et surtout des Maliens. C'étaient avant tout des acheteurs de cola, des commerçants. Dans les années 1950, ils étaient peu nombreux en pays Akyé. Ils n'étaient domicile que dans les localités où il y avait beaucoup de cola et qui étaient de préférence situées sur des axes routiers importants. Il y en avait par conséquent à Akoupé et dans les principaux villages du Ketté ; à Adzopé et dans les villages situés sur l'axe Adzopé-Abidjan ; à Anyama.

Leurs habitudes alimentaires, basées sur les céréales, dont le riz, et en cela différentes de celles de l'Akyé, les obligèrent à se livrer à l'agriculture. Il s'agissait pour eux, de produire du riz et du maïs, seuls capables de supporter notre climat humide et chaud.

Par les bonnes relations existant entre eux et les Akyé, surtout grâce à cette hospitalité devenue légendaire chez les Africains, il leur était facile d'obtenir des parcelles de terrains. Certains pouvaient les exploiter gratuitement ; ils étaient alors libres de donner ce qu'ils désiraient au propriétaire de la terre. Pour d'autres, l'exploitation était régie par des clauses : très souvent, ils étaient tenus de donner 1/3 de la récolte au propriétaire, comme nous l'avons vu plus haut, page

Ces rizières, comprenant à la fois du riz et du maïs, sont situées dans les bas-fonds humides et souvent marécageux. Leurs dimensions sont supérieures à celles du N'Kiang : elles dépassent deux hectares.

Les méthodes de création sont les mêmes que celles du N'Kiang. La seule différence est qu'après le brûlis, le Dioula laboure la terre, à l'aide de daba, avant de semer. C'est un labour peu profond, de quelques



1 - Association riz-maïs.



2 - Clôture traditionnelle contre les rongeurs.



3 - Culture sans association avec le maïs.



4 - Culture en layon, avec clôture en fils de fer.

centimètres, qui sert à ameublir la terre. Le riz, semé à la volée, est ensuite recouvert de terre afin de préserver les grains des passereaux, et plus précisément du mange-mil.

Dès que le riz commence à germer, il dégage un parfum qui attire les rongeurs, en particulier l'agouti. Le Dioula est donc obligé d'édifier une clôture haute de 80 centimètres à un mètre (of planche). Dès la parution des premiers épis, il doit faire face à un autre fléau : les oiseaux. S'il a des enfants, il les charge de la surveillance de son riz. Pour ce faire, il leur construit, sur les termitières, une ou deux cabanes qui leur sert d'abri et de lieu de chasse aux oiseaux. Cette chasse est faite à l'aide de frondes et de boules de terre souvent durcies au feu, servant de projectiles.

Après la récolte, faite trois mois après, avec le concours des parents et amis de l'exploitant Dioula, la terre est reconquise par la végétation naturelle. Elle retourne donc à la jachère qui peut durer un an ou deux, ou plus. Dans certains cas, le propriétaire de la terre peut demander à ses femmes, après la récolte du riz, de planter de la banane plantain, du manioc et d'autres plantes vivrières. Lorsque le bas-fond est suffisamment égoutté et riche, le paysan Akyé peut y planter des pieds ou des fèves de cacaoyers. Une rizière peut donc donner naissance à une plantation de cacaoyer lorsque le sol répond à certaines conditions de fertilité.

Le riz ainsi récolté est consommé presque en totalité par le Dioula et sa famille. Il peut cependant être vendu lorsque la récolte a été bonne. C'est une culture qui entre surtout dans l'économie de subsistance.

Après 1964, aux lendemains de la présentation du projet de Code Foncier à l'Assemblée Nationale Ivoirienne, projet qui abolissait le droit coutumier et étatisait la terre, il y eut une flambée de colonisation systématique des bas-fonds et des terrains en jachère par les Dioulas. Ce mouvement commença, comme à Akoupé, par la création de champs de cases, de champs de manioc, d'arachides et de légumes divers. Puis, ce fut la création, dans les bas-fonds, de grandes rizières dont certaines dépassaient 5 hectares.

Dans ce mouvement, certains Dioula ne demandaient plus, comme par le passé, la permission de créer ces rizières au propriétaire coutumier de la terre. Il s'agit surtout des Dioula du Ketté et de la région d'Adzopé, qui considéraient que le seul propriétaire était l'Etat. Il leur suffisait donc de déposer une demande auprès des autorités administratives pour avoir le droit d'exploitation. Contrairement à la première, cette agriculture est une polyculture de riz, de maïs, de patates douces. Elle est pratiquée suivant la technique ci-après :

- sur les plateaux, collines et pentes :

maïs, patates douces, tomates, gombo, piments, etc.

Toutes ces cultures sont associées.

-

- dans les bas-fonds humides :

riz, maïs, puis après la récolte, patates douces, tomates, gombo, piments, oignons, etc.

Cette seconde phase agricole a non seulement permis une diversification, mais aussi une extension des cultures.

Désormais, tous ceux des étrangers qui le désirent, peuvent faire des cultures. C'est ainsi qu'on a vu des Voltaïques se livrer également à la culture du riz.

La méthode d'exploitation est individuelle, mais les parcelles sont contiguës. Dans certains cas, assez rares, on peut avoir de très grandes parcelles de plusieurs hectares appartenir à un seul exploitant, et mises en valeur par un nombre important d'ouvriers. C'est par exemple le cas à Akoupé où le chef Dioula possède une rizière de plus de 10 hectares, située dans la vallée du Dzogny. A part ce cas exceptionnel, la main-d'oeuvre reste essentiellement familiale.

C'est donc une agriculture destinée d'abord à nourrir la famille. Il n'y a vente qu'en cas de surproduction. Depuis un an, la riziculture connaît une nouvelle orientation, découlant du souci du Gouvernement ivoirien de

produire sur son territoire, la totalité du riz consommé en Côte d'Ivoire. De ce fait, tous ceux qui veulent pratiquer cette culture bénéficient de l'aide de l'Etat par le canal de sa société : la S.A.T.M.A.C.I.⁽¹⁾ qui, par ses agents, leur offrent l'encadrement et les conseils nécessaires. Certains Dioula du pays Akyé bénéficient déjà de cette aide. Ceux du village de Yakassé-Mé par exemple, viennent d'obtenir le déclassement d'une portion de la forêt classée, Mè-Mafou, afin d'y cultiver le riz. Ce geste est significatif lorsqu'on sait qu'aujourd'hui il est difficile de se voir déclasser une parcelle de forêt classée.

Grâce à cette nouvelle perspective, nous voyons les Dioula passer de l'agriculture de subsistance à l'agriculture de marché. Le riz entre donc dans le système de culture commerciale, au même titre que le café et le cacao qui constituent les principales richesses de ce pays Akyé.

(1) S.A.T.M.A.C.I. : Société Technique pour la Modernisation de l'Agriculture de Côte d'Ivoire. C'est une société d'Etat.

Chapitre III

- LES CULTURES ARBUSTIVES COMMERCIALES

1) Mécanisme et structure agraires

L'agriculture du pays Akyé est dominée, comme dans l'ensemble de la zone forestière de la Côte d'Ivoire et en particulier dans la région du Sud-Est auquel le pays Akyé appartient, par la culture du café et du cacao. Ces deux plantes ont été introduites en Côte d'Ivoire à une date relativement récente.

En effet, c'est à partir des plantations créées à la fin du siècle dernier (vers 1880-85) dans la région d'Aboisso, région située au Sud-Est du pays Akyé, près de la frontière ghanéenne, que le cacaoyer a été diffusé dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire forestière. Cette diffusion a été faite en pays Akyé par l'intermédiaire des plantations villageoises créées d'une façon systématique par les pouvoirs administratifs coloniaux de l'époque. Tous les habitants devaient, de gré ou de force, travailler dans ces plantations. Chaque village avait donc sa plantation, laquelle était placée sous la responsabilité du chef. Certaines de ces plantations pionnières existent encore de nos jours et continuent à être entretenues par les villageois et pour le compte du village.

Le cacaoyer, dont l'acceptation a été très difficile -les planteurs détruisaient les jeunes plants en les arrosant d'eau chaude la nuit tombée- connaît à l'heure actuelle une très grande expansion.

"95 % des plantations actuelles sont plantées d'une variété dénommée "amelonado", que l'on peut rattacher au groupe des "Forastero". Sur les autres plantations, on trouve d'autres "Forastero", les "hauts Amagoniens" dernièrement introduits du Ghana. (1)

(1) S. E. D. E. S. Région du Sud-Est. Etude Socio-Economique, IT Ministère du Plan, République de Côte d'Ivoire, 1967.

Quand au caféier, il n'a commencé à se répandre qu'entre 1923 et 1930. Il s'agit en particulier de la variété robusta, de l'hybride Kouilou-Robusta et du Kouilou.

Caféiers et cacaoyers sont cultivés dans l'ensemble du pays Akyé, cependant leur répartition est inégale. Cette inégalité est liée aux possibilités d'une part géologiques et topographiques, et d'autre part climatiques. Le cacaoyer, plante exigeante, a besoin d'un sol dont la teneur en phosphore est forte ou en azote faible, un sol dont le rapport $\frac{N}{P}$ est faible, un sol à réaction peu acide et en teneur en potasse forte. (2)

Les sols rouges et les sols noirs de bas de pente et des vallées répondent à ces exigences. C'est enfin une plante qui a besoin d'une forte humidité, mais surtout d'une bonne répartition annuelle des pluies.

Le caféier, moins exigeant, s'accommode de tous les types de sols, même les sols les plus gravillonneux. Bien qu'il puisse supporter un climat un peu rigoureux, il demande néanmoins une répartition assez régulière des pluies. Une saison sèche longue de plus de trois mois peut lui être fatale.

Ces deux cultures, généralement associées aux cultures vivrières peuvent être associées. Ce type d'association ne date pas de plus de dix ans. Il s'est surtout répandu aux lendemains des grandes sécheresses et des dévastations d'insectes. Il répond ainsi aux besoins du paysan d'avoir une certaine garantie.

D'une manière générale, caféières et cacaoyères sont créées selon le principe traditionnel que nous avons vu au moment de l'étude des cultures vivrières. On procède ici également à la déforestation, à l'abatage et au brûlis. Mais tous les arbres ne sont pas abattus : le paysan prend soin d'en préserver les plus gros pour leur ombrage. D'autre part, il est interdit d'abattre les arbres qui ont un intérêt économique, c'est-à-dire le bois d'oeuvre et d'art.

(2) DIAN Boni : L'agriculture chez les Attié du Ketté. D. E. S. Lille 1964.

Lorsque la plantation entre en production, certains de ces arbres sont détruits soit par le feu, soit par un anneau de 5 à 10 centimètres de large fait autour de l'arbre, afin d'entraver la circulation de la sève. La destruction des arbres est beaucoup plus importante dans les caféières que dans les cacaoières, à cause des exigences en humidité et en ombrage des cacaoiers. Les cacaoiers viennent "mieux dans les plantations où l'ombre des grands arbres n'est pas trop abondante". (1) Comme le paysan ghanéen, le paysan Akyé "d'hier et d'aujourd'hui a l'habitude de laisser un certain nombre d'arbres dans la plantation. Vu du haut d'une colline ou d'un avion par conséquent, les terres cultivées ressemblent à la forêt" (1)

Depuis une dizaine d'années, il semble que le paysan Akyé ait plus ou moins abandonné le système de brûlis. La nouvelle méthode consiste à défricher sans abattre arbres et arbustes, sans procéder au brûlis, et à planter caféiers ou cacaoiers. Au bout d'un ou deux ans, il abat les arbustes et quelques petits arbres, détruit quelques arbres par les procédés sus-mentionnés. Les jeunes plantes profitent donc du maintien de l'équilibre naturel, de l'ombrage, de la décomposition des matières organiques. Elles profitent également des bananiers auxquels elles sont associées.

Certains planteurs ne font le premier nettoyage qu'au bout de un ou deux ans. Selon eux, c'est lorsque le caféier et surtout le cacaoier sont dans la "brousse" qu'ils poussent mieux.

Ce qui est sûr c'est que cette technique sans brûlis a donné de très bon résultats. Elle est surtout pratiquée dans le Ketté et, d'une manière générale, dans les nouvelles zones de colonisation.

Dans ces zones, la taille des parcelles et des exploitations est supérieure à celle des vieilles zones de colonisation. Cependant toutes ces exploitations n'ont pas une taille uniforme dans l'ensemble des zones de colonisation récente. Ces différences sont liées d'une part au nombre de femmes qui vivent sous le toit de l'exploitant - comme pour les champs vivriers, l'exploitant répartit la nouvelle plantation en plusieurs parcelles qu'il distribue à ses épouses ; ces parcelles sont à peu près de l'ordre d'un hectare - d'autre part à ses possibilités financières.

(1) Brian Wills : ouvr. cité.

Car plus il est riche, plus il peut embaucher des manoeuvres. Il n'est pas rare de rencontrer dans le Ketté des plantations d'un an dont la taille dépasse cinq hectares. C'est une norme qui n'était jamais atteinte autrefois. Nous pouvons donc dire que plus la plantation est récente, plus sa taille est importante.

Toutes ces plantations, vieilles ou récentes, sont différemment localisées selon l'importance du village.

Dans les petits villages de moins de 1. 000 habitants, les plantations sont généralement situées à quelques centaines de mètres de ceux-ci. Il s'agit surtout de vieilles plantations de plus de 30 ans, dont les cacaoyères collectives. Très souvent, les cafières de même âge disparaissent, céduant ainsi la place soit aux champs vivriers, soit à la végétation secondaire. Les plantations plus récentes peuvent soit se trouver à moins d'un kilomètre du village, soit en être très éloignées : plus de 4 kilomètres. Ce problème de distance est fonction de la densité de la population dans la région. Lorsque cette densité est importante, la localisation des plantations est comparable à celles des gros villages.

Dans ces gros villages, il subsiste quelques rares cacaoyères dans les environs immédiats, dont la taille n'excède pas deux hectares. Ces environs immédiats sont surtout le domaine des cultures vivrières et des terrains en jachère.

D'une manière générale, les vieilles plantations occupent une place relativement importante en pays Akyé. Cette importance est liée à la nature de la plante cultivée. D'après les enquêtes de la S. E. D. E. S. les cafières créées avant 1948 ne représentent que 13,9 % de la superficie totale des cafières. En revanche les cacaoyères créées avant cette même date représentent 44 à 50 % de la superficie totale des cacaoyères. Si l'on prend l'année 1944, 4 % seulement des cafières existaient avant cette date contre près de 30 % de cacaoyères.

Cette inégalité traduit la différence d'évolution de ces deux cultures. La cacaoculture est beaucoup plus ancienne que la cafière. Par ailleurs le cacao n'a pas connu la même crise que le café. Il faut donc attendre 1950 pour assister au démarrage du café. En effet entre 1950 et 1960, plus de 75 % de la superficie totale des cafières ont été créées. Dans la seule année de 1956, ce pourcentage a été de 11,5 % :

c'est la conséquence du relèvement du cours en 1955. Ce relèvement a d'ailleurs provoqué ce qu'il est convenu d'appeler le "boum café", boum qui suscita dans certaines régions, et en particulier dans le Ketté, une véritable fièvre du défrichement, fièvre favorisée par l'abondance des pistes forestières qui ouvraient des horizons nouveaux aux paysans Akyé.

En 1961, il n'y eut plus que 1,5 % de superficies défrichées. Il y a donc baisse, laquelle ne peut s'expliquer que par l'effondrement des cours et par les consignes gouvernementales tendant à mettre fin à la création de nouvelles cafières.

Pendant la même décennie 1950-1960, la création de cacaoyères n'a été que de 43 %. Mais à l'inverse du café, cette création a été régulière et se poursuit encore. C'est une continuité qui trouve son explication dans la politique favorable au cacao, politique qui se concrétise par l'opération "Régénération Cacaoyère" lancée par le Ministère de l'Agriculture et dont nous parlerons dans le Chapitre II de la cinquième partie de notre étude. Lorsque l'on considère l'ensemble du pays Akyé, on est obligé de constater que café et cacao ne se trouvent pas partout, qu'il existe des villages ou des régions où l'un ou l'autre est cultivé en exclusivité, où l'un l'emporte sur l'autre, où ils s'équilibrent.

Le cacaoyer, première culture arbustive introduite en pays Akyé constitue la principale culture de certaines régions comme le pays Lépié, le village de M'Bassou, les vallées du Dzogny, de l'Assobié dans le Ketté. Presque toute la zone des sables tertiaires du sud du pays Akyé est plantée en cacao.

Ailleurs, les deux cultures sont pratiquées, avec une certaine prédominance de l'une ou de l'autre. Dans certains villages comme Yakassé-Attobrou, le café l'emporte parce qu'il est cultivé par les éléments jeunes de la population. Ce qui signifie que dans de tels villages il y a peu de créations nouvelles de cacaoyères, celles existant ayant plus de 20 ans. Cette préférence du café par les jeunes trouve son explication dans le fait que le caféier entre en production beaucoup plus vite que le cacaoyer : 3 ou 4 ans au lieu de 5 ou 6. Par ailleurs, le prix au kilo est plus élevé.

Enfin, certaines régions ne font que du café parce que le cacao vient mal. C'est le cas du canton Tchoyasso où les sols sur granites sont trop pauvres pour le cacaoyer. Ils sont "très dégradés" et offrent peu de possibilités en dehors des cultures vivrières peu exigeantes, telles que le manioc... Ils ne sont pas assez profonds au-dessus de l'horizon quartzeux pour supporter une cacoyère. (1)

Au total, on peut dire que le cacao l'emporte dans le Ketté, avec une prédominance dans les villages d'Afféry, de Bacon, d'Ankoua et d'Assangradji. Il l'emporte également dans le Sud de la Sous-Préfecture d'Alépé et dans la Sous-Préfecture d'Anyama. Dans les cantons Tchoyasso, Annépé, Attobrou et N'Kadzé, c'est le café. Ailleurs il y a équilibre entre café et cacao.

Malgré le déclin du café -déclin très provisoire puisqu'avec la stabilité de son cours depuis deux ans, on assiste à une régénération des vieilles caféières et parfois même à la création de nouvelles plantations- malgré l'introduction du palmier à huile dans le Sud du pays Akyé, le café et le cacao demeurent les richesses principales du pays Akyé comme ils le sont pour l'ensemble du Sud-Est de la Côte d'Ivoire. Toutes les activités agricoles sont dominées par ces deux cultures, activités qui se déroulent suivant un calendrier bien précis :

- pendant la grande saison sèche, c'est-à-dire entre décembre et mars :

défrichage, abattage, brûlis.

- début avril-fin juillet, c'est-à-dire au moment des grandes pluies :

plantation.

Le paysan repique les jeunes plants de café qu'il avait préalablement arrachés de ses vieilles caféières ou qu'il est allé chercher au Service Agricole de sa région. Pour le cacao, il procède soit au semis direct des fèves, soit au repiquage des jeunes plants de sa pépinière.

Comme au Ghana, "un petit piquet, habituellement une nervure de palme, peut être planté pour indiquer l'endroit où sont plantées



Caféier en fruit.



Séchage du café sur une aire cimentée.

les fèves ou les jeunes plants"⁽¹⁾, afin de ne pas les couper au moment des nettoyages.

Le fait de planter pendant la saison humide donne à la plante une grande chance de survie.

Certains paysans plantent également en septembre, octobre, novembre. Il s'agit, dans la plupart des cas, de remplacer les pieds morts ou détruits par les rongeurs. Lorsque la plantation entre en production à la saison pluvieuse correspond la période des nettoyages, période qui voit les arbres déjà en fruit. C'est à ce moment également que commence la récolte du cacao. En septembre, octobre, novembre et décembre, c'est la récolte aussi bien du café que du cacao et leur séchage sur les claies. Certains planteurs sèchent le café sur des terrasses de ciment (cf. planche).

En décembre, janvier, février, la campagne résonne du bruit des décortiqueuses. C'est la traite qui bat son plein et crée une atmosphère fiévreuse dans les villages car les fêtes de fin d'année sont proches et il faut payer les manoeuvres⁽²⁾.

Ces deux cultures exigent une main-d'oeuvre dont l'importance s'est accrue au fur et à mesure qu'elles se développent.

2) La main-d'oeuvre

Dans ce sous-chapitre, nous ferons une distinction entre la main-d'oeuvre familiale et la main-d'oeuvre salariée.

Jusqu'en 1950, la main-d'oeuvre agricole était essentiellement familiale. Certes, certains gros planteurs recrutaient déjà une main-d'oeuvre salariée, mais ils ne représentaient qu'une minorité. Même dans ce cas, l'apport de la famille était très important. A cette époque, tous les membres de

(1) Brian-Will, ouvr. cité.

(2) Le terme manoeuvre est employé ici dans un sens très large. Il désigne aussi bien les salariés agricoles que les tâcherons, que les "métayers".

la famille conjugale résidaient sur les lieux de travail, c'est-à-dire dans les campements, approximativement de la seconde semaine de janvier à un ou deux jours des fêtes de Noël. On ne revenait au village que certains dimanches, qu'au moment des décès ou des fêtes importantes, comme le 14 juillet. On ne travaillait pas non plus pendant la journée totémique hebdomadaire, c'est-à-dire la journée consacrée aux génies protecteurs de la cité. Chaque village a ses génies et sa journée totémique.

Le paysan travaillait donc en moyenne 5 jours par semaine, soit 260 jours par an. Il était aidé dans ses travaux par son ou ses épouses, par ses enfants de plus de 10 ans, et épisodiquement par quelques neveux, quelques nièces ou par quelques frères. Lorsqu'il avait des filles mariées, il bénéficiait de l'aide de ses gendres. Il pouvait également solliciter ses compagnons d'âge.

Cette main-d'oeuvre gratuite était donc suffisante pour une petite exploitation familiale de 2 ou 3 hectares. Elle arrivait à assurer aussi bien les travaux de création de nouvelles plantations que ceux de l'entretien et de récolte.

Avec l'évolution des cultures arbustives qui a donné naissance à plusieurs fronts pionniers et par conséquent avec l'augmentation de la superficie des exploitations, se posa le problème de main-d'oeuvre. La main-d'oeuvre familiale devenait insuffisante, surtout à cause de la forte scolarisation. Il fallait donc recourir à la main-d'oeuvre salariée. On entraît désormais dans le système d'économie de plantation, avec tout ce que cela comporte.

Avant 1950 et même jusqu'en 1955, ceux des Akyé qui employaient des manoeuvres, les employaient au mois ou à l'année. Ils étaient nourris et logés par eux, soit sur la plantation, soit au village. Cette main-d'oeuvre étrangère à la région Akyé et surtout à la Côte d'Ivoire était recrutée soit sur place, soit dans le pays d'origine. Il s'agit donc d'une main-d'oeuvre temporaire qu'il fallait renouveler en procédant à de nouveaux recrutements ou en repassant un nouveau contrat avec les anciens. Il ne se posait pas de

problèmes de recrutement, tant la main-d'oeuvre était abondante. L'accord était verbal.

Aujourd'hui, les conditions d'embauche ont évolué. Non seulement la main-d'oeuvre se fait rare, mais encore une convention écrite définissant les modalités d'emploi doit être signée par les deux parties. La convention est élaborée soit devant le chef du groupe ethnique auquel appartient le manoeuvre, soit devant un parent ou un ami responsable de lui. L'employeur, souvent illettré, requiert les services d'un de ses fils pour établir l'acte dans les termes suivants :

"Je soussigné Yapo, planteur à Akoupé, reconnaît avoir embauché M. Issaka comme manoeuvre pour une durée de 8 mois, à raison de 2 500 francs par mois. Le contrat expire donc le 12 janvier.

Fait à Akoupé le 11 mai 1968.

Manoeuvre.

Patron.

Témoins."

Les patrons et les manoeuvres illettrés apposent, en guise de signature, leurs empreintes digitales au bas de la feuille.

En cas de conflit entre l'employeur et l'employé, les témoins sont consultés. Cette convention écrite est surtout indispensable lorsqu'il s'agit de manoeuvres salariés, de tâcherons et de ceux qu'on appelle improprement les "métayers". Analysons chacune de ces catégories.

Parmi les salariés, certains sont employés au mois, d'autres à la journée.

Lorsqu'il est employé au mois, le manoeuvre est généralement nourri et logé. Il perçoit un salaires situé entre 2 000 et 2 500 francs⁽¹⁾. Le règlement du salaire n'intervient qu'à la fin du temps de contrat, temps très variable allant de 3 mois à 6 mois, ou à un an. Le manoeuvre peut toutefois réclamer des avances, déduites du salaire total au moment de la paie.

Le journalier, qui constitue un cas assez rare, se recrute parmi les métayers ou les salariés mensuels au moment de la période de soudure,

(1) l'unité monétaire est le franc C.F.A. qui vaut 0,02 francs français.

qu'on appelle encore la période creuse, qui se situe entre février et juin.

Le tâcheron, désigné sous le terme de contractuel, est employé non plus en fonction de la durée de travail, mais en fonction de la "spécification et de l'importance d'une tâche précisément définie"⁽¹⁾ Cette tâche est le plus souvent un défrichement ou un nettoyage de plantation. Le tâcheron peut s'adjoindre des aides pris en charge par lui. Dans d'autres cas, la tâche peut être attribuée à une équipe de tâcherons dirigée par un président.

En raison de la précarité de leur emploi, les tâcherons habitent le village. Ils peuvent être logés chez leur employeur du moment, ou chez leur ancien patron à qui ils réservent une journée gratuite de travail par semaine pour payer leur loyer.

La dernière catégorie est celle des "métayers" dont l'apparition fait suite au besoin de plus en plus rapidement croissant de main-d'oeuvre, lequel est lié à l'augmentation des superficies cultivées en café et en cacao. Par ailleurs, la concurrence du secteur tertiaire dans les villes et villages rend les manœuvres beaucoup plus exigeants. En effet, certains acceptent de travailler dans une plantation à condition qu'un tiers de la récolte leur revienne. D'autres, beaucoup plus exigeants encore, en réclament la moitié.

Ces deux modes de partage entre propriétaire et employé sont désignés par les termes locaux de "Abousan" et "Abougnon"⁽²⁾, qui se traduisent littéralement par "partage en trois" et "partage en deux". Comme au Ghana, la manœuvre abousan "est un homme qui est employé par un fermier pour s'occuper d'une ou plusieurs cacaoyères et qui est rétribué par un tiers de la récolte de cacao"⁽³⁾. Chez les Akyé, ce sont surtout les caféières qui sont données en abousan, le planteur se réservant les cacaoyères. L'abousan a le devoir de veiller à l'entretien de la parcelle qui lui est concédée :

(1) Enquête S.E.D.E.S., ouvr. cité.

(2) Ces deux termes, d'origine Agni-Ashanti, sont une preuve supplémentaire de la communauté culturelle entre Akyé et Agni-Ashanti.

(3) Briand Wills : Agriculture and Land use in Ghana. Oxford University Press, 1962.

nettoyage avant et après la récolte. Après la récolte et le décorticage, il doit participer au triage. Pendant la période des travaux, il est nourri et logé, le plus souvent sur la plantation donnée en abousan.

Dans le cas de l'abougnon, la moitié de la récolte lui est donnée en guise de rétribution. Il est logé sur la plantation mais il n'est pas nourri.

L'abougnon et l'abousan ont pour tâche essentielle, le nettoyage et la cueillette des parcelles qui leur sont allouées. Ces deux modes d'emploi sont peu répandus car ne les acceptent que les gros planteurs. Même dans ce cas, ce n'est qu'une partie des exploitations qui est cédée. D'après les enquêtes de la S.E.D.E.S.⁽¹⁾, 6,5 % des embauches de manœuvres temporaires sont des métayages. Le métayage est surtout fréquent dans les zones riches du pays Akyé, en particulier dans le Kotté et à un moindre degré dans la région d'Adzopé. Ailleurs, il ne constitue que des cas isolés. D'autre part, le système abougnon ne se présente que sous forme d'exception, car ne sont données en abougnon que les vieilles caféières presque abandonnées que le paysan voudrait régénérer. Le paysan peut également donner les caféières qui ont peu produit. Rares sont les planteurs qui utilisent les manœuvres abousan ou abougnon dans les cacayoères.

Le système d'embauche le plus répandu est le tâcheronnage : plus de 60 % des embauches. Les tâcherons font tous les travaux, excepté la cueillette.

Seuls les salariés au mois ou à l'année font tous les travaux, participent à toutes les activités agricoles.

Il ressort de ce qui précède que la plupart des manœuvres sont recrutés au moment des gros travaux, c'est-à-dire entre juillet et décembre. Ce caractère est général pour l'ensemble du Sud-Est de la Côte d'Ivoire. Dans cette zone, alors que 44 % des manœuvres sont employés en janvier-mars,

(1) Ouvrage cité.

94 % le sont en juillet, 98 % en septembre et 85 % en décembre⁽¹⁾.

Tous ces manoeuvres sont dans l'ensemble très jeunes : 16 à 18 ans en moyenne. De ce fait, la plupart sont célibataires, du moins lorsqu'ils se trouvent en Côte d'Ivoire. Car certains peuvent être mariés et laisser femme et enfants au pays.

Le tableau ci-après, tiré de l'enquête sus-mentionnée et intéressant l'ensemble du Sud-Est de la Côte d'Ivoire donne une idée de cette situation familiale (en pourcentage).

TABLEAU XIII

	Métayers	Salariés et tâcherons	Total
Célibataires	67,2	87,3	68,5
Mariés (1 épouse)	28,8	12,3	29,3
(2 épouses)	3,8	-	2,0
(3 épouses)	0,2	0,4	0,2
<u>T o t a l</u>	100	100	100

En conclusion, nous pouvons dire que dans tout le pays Akyé, l'utilisation des manoeuvres est un phénomène courant dont l'importance croît avec le développement agricole. Il est surtout important dans les régions riches. Alors que les planteurs emploient en moyenne 2 manoeuvres, ceux de ces régions riches en emploient 3 ou 4. A Akoupé, à Bacon et à Afféry, quelques gros exploitants peuvent recruter 40 à 50 manoeuvres dont la plupart sont des salariés au mois et à l'année. Dans ce cas, l'exploitant confie la responsabilité de chef manoeuvre au plus ancien et au meilleur, afin de veiller sur son exploitation en cas d'absence et de stimuler ses camarades. Ils ont un jour de repos par semaine : le dimanche. Ils viennent alors au village et profitent de l'occasion pour faire de menus achats et surtout pour

(1) Pourcentages établis à partir des données de l'enquête S.E.D.E.S.

prendre auprès du patron le sel et le poisson nécessaires. Pour des raisons que nous analyserons plus loin, la part de la main-d'oeuvre familiale diminue de plus en plus. Certes, le planteur Akyé et ses femmes participent encore aux travaux, mais cette participation n'est plus essentielle. Elle concerne d'une manière générale la taille, l'égourmandage, la plantation des fèves ou de jeunes plants, l'épandage d'engrais, la lutte phyto-sanitaire, le triage du café.

Le patron doit toujours être présent pour pouvoir contrôler le travail fourni par ses manoeuvres.

Cette utilisation massive d'une main-d'oeuvre étrangère à la zone forestière et souvent inexpérimentée pose des problèmes, dont celui du rendement.

3) Les rendements

Dans ce chapitre, nous mettrons l'accent sur les caractères communs à ces deux cultures et nous dégagerons les traits qui les opposent.

D'une manière générale, les rendements de ces deux cultures dépendent de la densité des arbustes par parcelle, de leur âge, de l'association avec d'autres plantes, de la nature du sol, et enfin de plusieurs autres facteurs accidentels tels que la sécheresse et les mauvais soins.

Lorsque la densité est faible : 500 pieds environ à l'hectare, le rendement par arbre est élevé. Il peut dépasser 890 grammes de café et 7,5 cabosses de cacao⁽¹⁾. A l'hectare, ce rendement est très médiocre. Il est, pour l'une et l'autre plante, de l'ordre de 220 à 90 kilogrammes. En revanche, lorsque la densité est forte, entre 1 000 et 1 500 pieds à l'hectare, le rendement à l'hectare atteint son niveau moyen : 400 kilogrammes pour le café et 300 pour le cacao. Cette forte densité voit baisser le rendement par arbre : 1 hectare de 1 000 pieds de caféiers par exemple ne

(1) Nous tirons ces chiffres de l'étude de la S.E.D.E.S., ouvr. cité.

produit que 600 grammes environ par arbre au lieu des 890 grammes dans les parcelles de 500 pieds à l'hectare. Il découle donc de ce qui précède que plus la densité à l'hectare est forte, plus le rendement à l'arbre est faible. Le maintien ou l'augmentation du rendement à l'hectare n'est donc dû qu'au nombre élevé d'arbres à l'hectare. Cependant, lorsque la densité dépasse un certain seuil numérique qui peut se situer à 2 000 pieds par hectare, le rendement par hectare baisse.

Nous retrouvons ce même comportement en ce qui concerne l'âge des parcelles. En effet, dans les deux ou trois premières années de production, le rendement à l'hectare et par pied est faible. Il n'atteint son maximum que lorsque les arbustes sont adultes, c'est-à-dire lorsqu'ils ont entre 10 et 15 ans. Les cacaoyers maintiennent ce rendement jusqu'à 20/25 ans. Au-delà de cet âge, il baisse progressivement. Cette baisse est due, outre à l'âge de l'arbre, à la diminution de l'effectif. Ce critère diminution est surtout sensible dans les caféières, qui sont beaucoup plus fragiles que les cacaoyères.

On peut expliquer la faiblesse des rendements des premières années de production non seulement par la jeunesse même des plantes, mais aussi par la présence des plantes d'association et en particulier des bananiers plantains. Ces bananiers ne disparaissent définitivement de la plantation qu'au bout de 7 ou 8 ans, et parfois plus. Leur maintien ou leur disparition dépend en fait du paysan dont l'attitude est dictée par le souci de nourrir ses manœuvres et sa propre famille. Cette association, malgré son aspect négatif, n'est pas aussi catastrophique que celle du café et du cacao. En effet, celle-ci se présente, selon la S.E.D.E.S. et d'après nos enquêtes personnelles, comme étant la plus mauvaise. On aboutit d'ailleurs, au bout de quelques années, à l'élimination totale ou partielle de l'une ou l'autre plante, élimination commandée par la nature du sol.

Ce facteur sol joue un rôle important sur les rendements. Alors que les rendements de cacao sont meilleurs sur sols noirs et blancs que sur sols rouges, ceux du café sont au contraire plus élevés sur sols rouges. Par ailleurs, le café et le cacao réussissent peu en sols hydromorphes. Nous

voyons donc que non seulement la nature des sols intervient dans la localisation des caféières et des cacaoyères, mais elle intervient aussi dans les rendements.

Les derniers facteurs dont il faut également tenir compte sont ceux qui concernent l'entretien des plantations et surtout ceux qui ont trait trait aux conditions climatiques.

Le bon planteur de café et de cacao doit se soumettre au calendrier suivant⁽¹⁾ :

TABLEAU XIV

CALENDRIER DU PLANTEUR IVOIRIEN DE CAFE ET DE CACAO

Mois	C A F E	C A C A O
JANVIER	Récolte. Séchage, décorticage, triage. Post-récolte sanitaire contre le scolyte des grains. Nettoyage car floraison approche.	Nettoyage. Egourmandage. Couper et brûler les branches atteintes par la maladie.
FEVRIER	Séchage, décorticage, triage. Post-récolte sanitaire contre le scolyte des grains.	Nettoyage, égourmandage. Couper et brûler les branches malades.
MARS	Nettoyage complet de la plantation. Taille.	Nettoyage général. Egourmandage complet. Tailles de régénération. Traitement.
AVRIL	Epannage d'engrais. Traitements chimiques contre le scolyte du grain. Egourmandage.	Continuer nettoyage et égourmandage.

(1) Calendrier publié par l'Institut Français du Café et du Cacao (I.F.C.C.)
"Le calendrier du planteur ivoirien de café et de cacao.

MAI	Nettoyage, égourmandage. Traitements contre le scolyte du grain.	Plantation des cacaoyers. Effectuer un passage de récolte. Réduire les trous de lumière.
JUIN	Débroussaillage, sarclage, égourmandage, taille des branches mortes et malades, lutte contre épïcampoptères.	Débroussaillage, sarclage, égourmandage, taille des branches mortes et malades.
JUILLET	Poursuivre l'entretien des parcelles.	Poursuivre l'entretien des parcelles. Egourmandage. Soins phytosanitaires.
AOÛT	Extirpation des graminées. Egourmandage. Lutte contre les chenilles "queue de rat" (épïcampoptères).	Poursuivre égourmandage et nettoyage du sol. Traitement anti-capsides. Récolte.
SEPTEMBRE	Sarclage, égourmandage. Epannage d'engrais. Pré-récolte sanitaire contre les scolytes du grain.	Entretien des parcelles. Début des récoltes. Egourmandage, épannage des engrais. Traitement anti-capsides.
OCTOBRE	Nettoyage des plantations. Egourmandage. Epannage d'engrais. Poudrage insecticide.	Nettoyage des plantations. Egourmandage. Epannage d'engrais. Traitement anti-capsides. Récolte, fermentation, séchage.
NOVEMBRE	Egourmandage. Poudrage insecticide. Séchage, décorticage, triage.	Egourmandage. Traitement anti-capsides. Récolte, fermentation, séchage.
DECEMBRE	Récolte, séchage, décorticage, triage. Egourmandage.	Récolte. Fermentation et séchage.

De ce calendrier, il ressort que l'entretien des plantations occupe une place primordiale. Le paysan doit procéder au moins à trois nettoyages :

- un nettoyage après les récoltes,
c'est-à-dire en janvier-février-mars.
- un nettoyage au moment des grandes pluies
de juin et juillet.
- un nettoyage avant les récoltes,
c'est-à-dire en octobre.

Il doit en outre, égourmander, tailler, lutter contre les cap-sides et les scolytes, épandre des engrais.

La non-observation de ces obligations se répercute sur les ren-dements. En pays Akyé, rares sont les planteurs qui suivent ces conseils. Le résultat en est la faiblesse des rendements, aussi bien en café qu'en cacao.

Ces rendements, déjà médiocres, sont aggravés lorsqu'il y a une mauvaise répartition des pluies ou une insuffisance pluviométrique. On peut alors enregistrer une baisse de plus de 50 % dans les rendements. Bien que nous n'ayons pas de données statistiques précises, nous pensons que ce pour-centage établi à partir de nos observations personnelles, approche de la réa-lité.

En tenant compte de tous ces facteurs ci-dessus mentionnés, de nos enquêtes sur le terrain, des données statistiques établies par le Minis-tère de l'Agriculture, de l'étude de la S.E.D.E.S., nous aboutissons aux conclusions suivantes :

- les rendements du cacao sont dans l'ensemble faibles en pays Akyé.
- ceux du café approchent la moyenne qui peut se situer à 500kg à l'hectare.
- il existe des parcelles de café et de cacao où ces rendements sont très élevés.

D'après les enquêtes de la S.E.D.E.S.⁽¹⁾, le pays Akyé et le pays Abbey, qui constituent la Strato III, ont les rendements en cacao les

(1) Ouvrage cité.

plus faibles de l'ensemble du Sud-Est de la Côte d'Ivoire : 170 kg à l'hectare. Comparé aux chiffres calculés par les Services du Ministère de l'Agriculture en 1965, et qui intéressent le seul pays Akyé, ce chiffre semble trop faible. Ces calculs⁽¹⁾ donnent, pour chacune des trois Sous-Préfectures Akyé, les rendements suivants : Anyama 150 kg/ha ; Alépé 250 kg/ha ; Adzopé 300 kg/ha, soit une moyenne d'environ 240 kg/ha pour l'ensemble du pays Akyé.

Bien qu'ils soient le résultat d'estimations - il faut par conséquent les utiliser très prudemment - ces chiffres approchent la réalité. Car il ne faut pas oublier que la moyenne établie par la S.E.D.E.S. n'intéresse pas uniquement le pays Akyé. D'autre part, l'année 1963-64 a été une mauvaise année agricole.

Cette contradiction apparente montre toutes les difficultés qu'on éprouve pour calculer des rendements dans des régions dont on ne connaît pas, d'une façon parfaite, la taille des parcelles et des exploitations et la production totale annuelle.

Ces mêmes problèmes se posent également pour le café. D'après les mêmes sources et nos enquêtes personnelles, les rendements du café sont meilleurs que ceux du cacao : ils sont de l'ordre de 400 kg à l'hectare en moyenne.

Comme dans le cas précédent, ce chiffre ne doit être considéré que comme élément de comparaison.

Tous ces chiffres sont calculés, par les agents du Ministère de l'Agriculture, à partir des produits récoltés et des superficies estimées. Ils peuvent donc être assez loin de la réalité. Nous avons en effet remarqué que pendant les années de bonne production, toutes les parcelles de cafés ne sont pas récoltées, en grande partie par manque de main-d'oeuvre. Ces pertes sont estimées à environ 20 à 25 % de la production totale. De même, les pertes enregistrées dans les cacaoyères sont également importantes. Elles sont ici dues aux dégâts causés par les singes et les écureuils.

(1) Ministère de l'Agriculture. Rapport statistique, 1965.

En tenant donc compte de ces pertes, on peut arriver à obtenir des rendements élevés, de l'ordre de 500 kg pour le café et 300 à 350 pour le cacao.

Ces chiffres sont d'ailleurs atteints et dépassés dans certaines régions et sur certaines parcelles. D'après la S.E.D.E.S.⁽¹⁾, près de 10 % des superficies plantées en cacao et 30 % des superficies plantées en café, dans la Strato III, donnent respectivement plus de 400 kg et 700 kg à l'hectare. En pays Akyé, les rendements élevés en cacao se rencontrent surtout dans le Ketté et en particulier dans certaines parcelles des plantations d'Afféry, Bacon et Akoupé. Depuis deux ans, ces rendements de cacao sont en augmentation croissante, et ceci grâce à l'action de la S.A.T.M.A.C.I. que nous analyserons plus loin.

Malgré cette amélioration sensible des rendements aussi bien en café qu'en cacao, nous sommes obligés de constater que ces rendements ne sont pas réguliers. Cette irrégularité est liée au rythme de production. En effet, il ressort des statistiques établies par le Bureau des Statistiques Rurales du Ministère de l'Agriculture et de nos propres observations, que le cacaoyer n'atteint son chiffre de production maximale qu'une année sur trois et le caféier une année sur deux. Dans ces conditions, les rendements sont soumis à ces fluctuations.

Comment expliquer ces fluctuations ? Dans la mesure où il n'existe pas encore d'études précises, nous sommes amenés à émettre des hypothèses à partir de quelques constatations.

Les années de bonne production semblent correspondre aux années de fortes précipitations. S'il est vrai que le facteur pluie est primordial pour assurer une bonne fructification, il n'en demeure pas moins que d'autres éléments peuvent intervenir. Parmi ces éléments, nous pouvons retenir celui de l'épuisement des plantes après une très bonne année de production : le cacaoyer mettrait donc une année de plus que le caféier pour retrouver ses moyens. En plus de ce facteur biologique, il faut ajouter le facteur

(1) Ouvr. citée, p. 153 et 180.

technique. Au cours des cueillettes, et en particulier de la cueillette des cerises de café, de nombreuses branches sont abîmées. L'arbuste a donc besoin d'une année au moins pour reconstituer son feuillage.

Tous ces éléments sont très importants et jouent un rôle primordial sur la production.

QUATRIEME PARTIE

LES PRODUCTIONS AGRICOLE ET FORESTIERE
ET L'EQUIPEMENT DES CAMPAGNES

CHAPITRE I

LES PRODUCTIONS AGRICOLES

1) La production vivrière et sa commercialisation

La production vivrière du pays Akyé est très diversifiée. Elle concerne à la fois les tubercules, les bananes, les céréales et les "piments". Dans ce terme "piments", il faut entendre non seulement les piments proprement dits, mais aussi les aubergines, les gombos et les tomates qui entrent dans la préparation des sauces.

D'une manière générale, toutes ces cultures sont pratiquées dans l'ensemble du pays Akyé. Cependant, elles ont plus ou moins d'importance selon les régions. Parmi ces cultures, la plus répandue et la plus populaire est la banane plantain : "Doumou" en Akyé.

LE MUSA PARADISIACA, connu sous les noms vernaculaires de "bananier-plantain", "banane à cuire", "banane-cochon", "banane-foutou" est une espèce dont les principaux caractères sont les suivants :

Stipe entre 3,5 et 4 mètres de hauteur ; régime compact de 6 à 8 mains à 12-24 fruits, fruits mûrs, généralement anguleux, plus ou moins aplatis et peu sucrés, de 20 à 30 centimètres de longueur sur 3,5 à 5 centimètres de diamètre. Ces fruits, consommés cuits comme légumes, sont récoltés avant

TECHNIQUES AGRICOLES TRADITIONNELLES



Le "GBAKA", qui servait naguère à transporter les produits vivriers. Il est ici posé sur une grande cuvette en aluminium qui le remplace de plus en plus.



Jeunes filles se rendant aux champs.

TECHNIQUES AGRICOLES TRADITIONNELLES



"N'TOTO" : sert également à transporter les produits vivriers. Il est moins volumineux que le Gbaka. Dans le N'Toto, une matchette.

maturité⁽¹⁾, c'est-à-dire au bout de 12 à 14 mois. Le bananier réussit mieux sur les sols homogènes, dont la nappe phréatique se trouve à faible profondeur et les horizons imperméables, à moins de 1 mètre de la surface. Ces sols doivent également être poreux, afin de permettre le développement des racines.

Cette notion de porosité, selon M. Baeyens⁽²⁾ que cite M. Cerighelli⁽³⁾, est en "relation étroite avec la teneur du sol en carbone organique, c'est-à-dire en humus". Le bananier a besoin de beaucoup d'eau pour se développer.

C'est, enfin, une plante qui est très exigeante en matière minérales et en particulier en potasse.

L'ensemble du pays Akyé réunit toutes ces conditions. Cependant, il existe des régions beaucoup plus favorables et où la banane ne manque, pour ainsi dire, presque jamais.

Parmi ces régions, il faut citer le Ketté, qui produit plus de 90 % de la banane plantain du pays Akyé. La quasi totalité de cette banane vient des plantations, situées pour la plupart à plus de 5 kilomètres des villages. Cet éloignement des lieux de production a plusieurs conséquences. La première de ces conséquences est la difficulté qu'éprouvent le paysan et ses femmes pour acheminer leur production vers le village. Aux temps où ces plantations n'étaient qu'à un ou deux kilomètres de celui-ci, le transport était un peu plus aisé : la femme chargeait 5 ou 6 régimes dans son "gbaka"⁽⁴⁾ (cf. planche), et après plusieurs arrêts, atteignait le village. Lorsqu'on sait qu'un régime de bananes pèse au moins 10 kilos - certains peuvent en peser 20 - on comprend alors que de tels transports ne puissent s'effectuer

(1) R. Cerighelli : Cultures tropicales, T.1 : Plantes vivrières. J.B. Bailliè-
re et Fils. Paris 1955, 635 pages.

(2) Baeyens (j) : Classifying banana soils in tropical west Africa Proc. Ist
Commv. Conf. Trop. Subtrop. Soils, Harpenden 203-209, 1948.

(3) Ouvr. cité.

(4) Le "Gbaka", fait en planches de parasolier reliées entre elles par des
lianes, est conçu pour transporter les denrées alimentaires (voir p.

sur plus de 5 kilomètres. La paysanne n'amène à la maison que la quantité dont elle a besoin pour nourrir sa famille. Dans de telles conditions, les pertes sont énormes. Pendant la grande période de fructification, c'est-à-dire en novembre-décembre-janvier, les bananes pourrissent par milliers dans les plantations. Le paradoxe est qu'à ce même moment, certains paysans résidant au village sont contraints d'acheter de la banane pour se nourrir.

Mieux, entre juin et septembre, il n'y a presque plus de bananes et ces achats deviennent plus fréquents. Ce qui suppose que certains de ces paysans arrivent à vendre leurs bananes.

Ces ventes sont de trois sortes :

- vente sur le marché local,
- vente dans les villages voisins ou à Abidjan,
- vente dans la plantation, à des négociants.

Pour les ventes sur le marché local ou dans les villages voisins et à Abidjan, le paysan est obligé de louer un véhicule, la plupart du temps une Peugeot 403 bâchée ou un "1000 kilo" Renault. Le prix du voyage est fonction de la distance. Quant au prix de vente du régime de bananes - la banane se vend par régime, mais elle peut aussi se vendre par doigt - il est fonction de la quantité de bananes sur le marché, de la qualité de la banane, de la taille du régime. Le même régime qui, en période de pointe est vendu 50 francs, l'est à 125-150 francs en période de soudure. Ce sont donc des cours très fluctuants.

Les quantités de bananes vendues dans les villages sont très importantes. Dans le Ketté, les principaux marchés de la banane sont Akoupé, Achoukou, Bécouéfin, Agbaou et Afféry.

Depuis trois ou quatre ans, des acheteurs résidant pour la plupart à Abidjan, parcourent les plantations pour y acheter la banane. Ils sont en majorité Dioula, cependant on peut y trouver des femmes Akyé soit originaires de la région, soit originaires des régions déficitaires. Les points de vente sont situés en bordure d'une piste carrossable et à proximité des plantations.

S'il existait une organisation du commerce de la banane, on pourrait dire que les prix pratiqués sont des prix de gros. En effet, ces prix sont nettement inférieurs à ceux pratiqués sur les marchés villageois. Ils sont fixés d'après la taille du régime et des doigts. Les bananes ainsi achetées au producteur sur les lieux de production sont transportées soit directement à Abidjan, soit stockées dans les villages avant d'être acheminées sur la capitale ivoirienne, où elles sont vendues au détail ou parfois en demi-gros.

En effet, lorsque les marchés abidjanais sont saturés, certains acheteurs préfèrent liquider leurs stocks afin d'éviter le pourrissement. Dans ce cas, les marges bénéficiaires sont très réduites.

Le canton Ketté vient donc en tête de la production des bananes plantain en pays Akyé. Les autres cantons en produisent aussi certes, mais leurs productions suffisent à peine à nourrir leur population. Les cantons qui sont surtout pauvres en bananes sont les cantons Tcheyasso, Annépé, Bodin, Lépin, Neddin. Ces cantons sont pratiquement obligés de faire venir la banane soit du Ketté, soit du pays Agni, c'est-à-dire de l'Indénié, soit de Sikensi, Bivo, localités situées à 150 kilomètres à l'Ouest d'Abidjan.

Pourtant ces régions produisaient autrefois de la banane. Lorsque vous interrogez les habitants pour connaître les causes de ce déclin, ils vous répondent que c'est le vent qui "renverse" les bananiers et les empêche ainsi de fructifier. Pour d'autres, la "terre" est "gâtée", elle "n'est plus comme avant".

La réalité est tout autre. En effet, ces régions n'ont pas de sols aussi riches que ceux du Ketté. D'autre part, les techniques agricoles sont défectueuses : les rejets mis en terre sont très maigres ; les trous dans lesquels ils sont mis ne sont pas assez profonds. Il faut enfin reconnaître que les habitants de ces régions sont moins tenaces que ceux du Ketté.

Seul le canton Tcheyasso a des conditions pédologiques vraiment défavorables : sols légers sur substratum granitique. De tels sols conviennent mieux aux tubercules, et en particulier au manioc et à l'igname qui constituent les deux cultures vivrières fondamentales de ces régions.

Disons tout de suite que la production de tubercules est assez importante en pays Akyé, bien qu'il ne soit pas possible de fournir des chiffres précis. D'après ceux avancés par le Ministère de l'Agriculture, la Sous-Préfecture d'Adzopé aurait produit 44 000 tonnes en 1965 ; celles d'Alépé 28 000 tonnes et d'Anyama 18 000 tonnes. Toute cette production est consommée sur place, soit par les producteurs, soit par les autres éléments de la population. Pour cette catégorie, le manioc est vendu sur les marchés locaux, soit en tubercule, soit sous forme d'atiéké (farine de manioc cuite à la vapeur).

Depuis quelques années, le manioc, Manihot utilissima, connaît une très grande expansion. Des régions comme le Ketté en sont à présent envahies alors que naguère sa culture était peu importante. Dans ces régions, on rencontre fréquemment des parcelles entières plantées en manioc. Ce sont les N'Kiang de manioc, localisés à proximité des villages et même dans les villages, sur les lots encore non construits. Cette extension de la culture du manioc est due à deux phénomènes : d'une part le manioc est, de nos jours, consommé par tous les Akyé et non Akyé soit sous forme du foutcu, soit sous forme d'Atiéké, et d'autre part, le manioc fait l'objet d'un commerce très important sur les marchés locaux et sur le marché abidjannais. Et c'est précisément ce côté spéculatif qui a favorisé son développement. Il ne faut enfin pas oublier que le manioc est consommé par les manoeuvres pendant la période de soudure. Cependant, c'est le taro qui a leur préférence.

"Le taro, "Colocasia antiquorum", "Yatan" ou "Attobou" en Akyé, est une plante vivace par son rhizome tubéreux, de grosseur variable, d'où naissent, portées par de longs pétioles, de grandes feuilles peltées, pouvant atteindre 70 cm de longueur sur 60 cm de largeur"⁽¹⁾ - (cf. planche).

Selon les variétés, le rhizome donne naissance à d'autres rhizomes. Ce sont ces derniers qui sont déterrés et consommés cuits ou grillés. Comme le manioc, le taro est cultivé partout, en association avec la banane, le maïs, le manioc, etc. Il ne fait en revanche pas l'objet d'un commerce très développé. D'ailleurs, il n'est pas apprécié par tous les Akyé qui ne le

(1) Corighelli, ouvr. cité.

consomment qu'en période de semi-disette, c'est-à-dire au moment où la banane plantain manque.

Le dernier tubercule cultivé en pays Akyé est l'ignamo : "Dioscorea alata", appelé "Ché" en Akyé. C'est une plante volubile à tige aérienne annuelle et à souche généralement vivace⁽¹⁾. Les variétés, fort nombreuses, sont presque toutes connues des Akyé. C'est le témoignage, selon nous, de l'ancienneté de la culture de ce tubercule, en pays Akyé. Car autrefois, l'igname était cultivée par tous les Akyé et elle donnait lieu à de grandes fêtes appelées la fête des ignames : "Yabê".

Aujourd'hui, seuls quelques planteurs et quelques régions pratiquent encore cette culture. Dans le Ketté, quelques petites parcelles lui sont consacrées. Ailleurs, et en particulier dans les cantons Tohyasso, Lépin, Neddin et Annapê, elle occupe une place beaucoup plus importante parmi les cultures vivrières. Dans ces régions, et surtout dans la Sous-Préfecture d'Alépé, le Yabê est encore célébré chaque année, en septembre, c'est-à-dire au début de la récolte des ignames précoces. Celles-ci donnent en fait lieu à deux récoltes : la petite récolte de août-septembre, et la grande récolte de décembre-janvier-février.

L'igname récoltée est souvent entassée au creux des contreforts d'un arbre et recouverte de feuilles sèches de bananes ou attachée à des pieux afin de la préserver de l'humidité.

La quasi totalité de la récolte est autoconsommée. Une partie peut cependant être vendue sur les marchés locaux.

Des **fruits** légumiers, des piments, des tomates, des aubergines, des gombos, etc., sont également produits dans les plantations et champs du pays Akyé.

Ce pays produit enfin des céréales : le riz et le maïs. Cette production, très négligeable autrefois, commence à prendre une très grande

(1) Corighelli, ouvr. cité.

importance. Cette année, les surfaces consacrées à la culture du riz ont presque doublé et on s'attend à de très bonnes récoltes. Plus de la moitié de ces surfaces sont localisées dans la Sous-Préfecture d'Adzopé.

Alors qu'il y a quelques années, la quantité de riz produit était consommée en totalité sur les lieux de production, aujourd'hui certains producteurs vendent leur riz paddy sur les marchés abidjannais. Tout récemment (il y a quelques mois), un décret gouvernemental a été pris afin de confier la commercialisation du riz à un organisme d'Etat : la S.A.T.M.A.C.I.

D'après ce décret, seule, la S.A.T.M.A.C.I. sera habilitée à acheter le riz produit par la Côte d'Ivoire suivant un Cours unique.

Avec "l'opération riz" lancée par cet organisme, il y a lieu de s'attendre à un accroissement de la production rizicole du pays Akyé.

Au total, la production vivrière du pays Akyé est assez diversifiée. Elle procure à certains planteurs, des ressources supplémentaires non négligeables. Un planteur d'Åkoupé que j'avais interrogé en 1964 m'avoua qu'en plus de son café et de son cacao, il faisait 100 000 francs C.F.A. de recette par mois, grâce uniquement à la banane.

Malgré son importance, cette production vivrière ne constitue cependant pas la principale richesse du pays Akyé. Cette richesse, comme nous l'avons déjà dit, est basée essentiellement sur la production de café-cacao.

2) Les productions caféière, cacaoyère

Dans ce chapitre, nous étudierons d'abord le processus de production et ensuite, nous analyserons les chiffres de production dont nous disposons.

Le café est une plante qui ne produit qu'une fois l'an. Les corises de café arrivent en maturité en septembre-octobre. C'est donc à cette période, comme nous l'avons vu, que se fait la récolte. Cette récolte est

faite entièrement à la main, les cerises étant détachées une à une ou en grappes des branches. En principe, on ne doit cueillir que les cerises mûres; en réalité, les manœuvres et tous ceux qui participent à cette récolte ne font pas preuve de patience et cueillent même celles qui ne le sont pas.

Nous ne nous étendrons pas sur la technique de récolte puisque nous lui avons déjà consacré quelques pages⁽¹⁾.

Les cerises cueillies sont au fur et à mesure transportées sur les aires de séchage préalablement aménagées. Ces aires sont de plus en plus des surfaces cimentées ; cependant, les claies n'ont pas disparu.

Le planteur doit veiller à ce que les cerises n'y soient pas trop entassées. Lorsqu'il y a, en effet, trop de café sur les aires, les cerises sèchent difficilement et les grains peuvent ainsi noircir. Ce séchage est souvent très long et très difficile. En effet, la récolte se situe pendant la petite saison des pluies. Les journées sans pluies sont donc rares et le planteur doit, à chaque moment couvrir : soit avec de vieilles tôles, soit avec des feuilles de bananier, soit avec des feuilles de palmier, les cerises récoltées. Certains paysans aisés achètent des séchoirs métalliques couverts.

Les cerises sèches sont mises en sacs, lesquels sont ensuite entreposés dans une des chambres du campement, avant leur transport sur les lieux de décorticage. Faute d'avoir suffisamment de sacs, certains planteurs entassent leurs cerises sèches dans des pièces aménagées à cet effet.

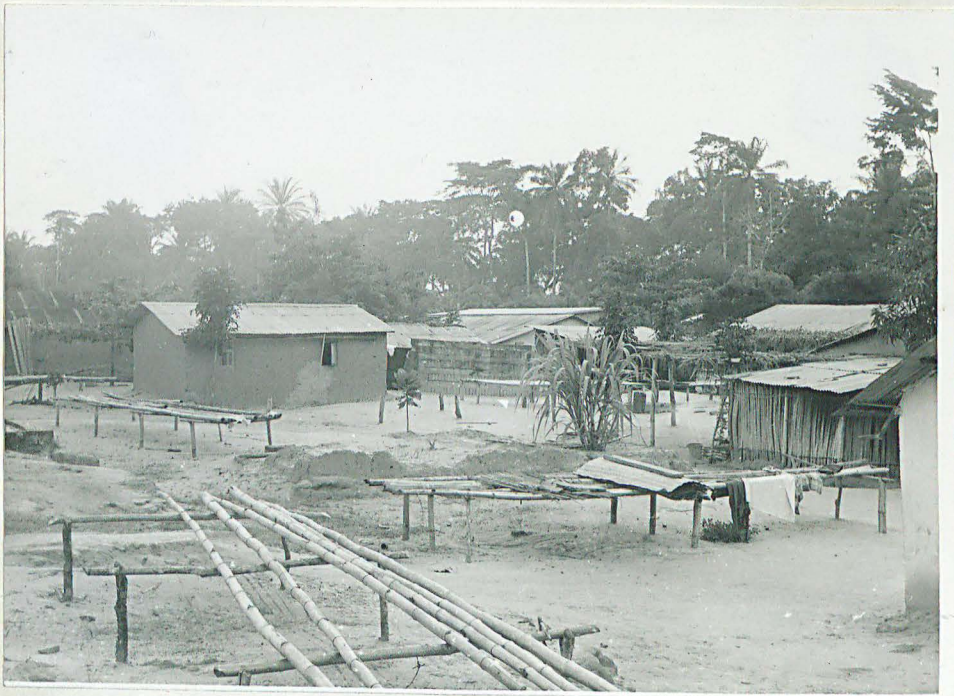
Novembre et décembre sont les mois de décorticage. Naguère, on pilait les cerises séchées dans des mortiers pour en détacher les grains. A cette époque, le travail était aisé, car les quantités récoltées étaient inférieures : deux à trois sacs en moyenne. Avec l'augmentation de la production individuelle, le problème de mécanisation s'est posé. En 1958-1959, les premières décortiqueuses firent leur apparition au sein des premières coopératives agricoles. Puis elles se répandirent progressivement. Malgré un

(1) Dian Boni, ouvr. cité.

Activités agricoles dans les villages.



Aires de séchage du café ou du cacao.



progrès certain, tous les planteurs ne possèdent pas encore de décortiqueuses. Ceux qui en ont, sont pour la plupart de très "gros planteurs". Ils les louent à raison de 5 francs par kilogramme de café décortiqué à tous ceux qui en font la demande. Certains villages ou campements qui en sont démunis sont obligés d'aller en quérir dans les villages mieux nantis. Pendant les années de bonne récolte, les décortiqueuses s'avèrent insuffisantes et certains planteurs sont obligés d'attendre janvier ou février pour décortiquer leur café. Après le décorticage, le planteur procède au triage. C'est une opération très difficile et très lente, imposée par les pouvoirs publics afin d'améliorer la qualité du café ivoirien et de la rendre ainsi compétitif. Elle consiste à enlever les brisures, les grains noirs et scolytés et les corises non décortiquées. Devant l'immensité de la tâche et la pénurie de main-d'oeuvre, le planteur est obligé de faire appel à des femmes Akyé, Dioula ou Voltaïques auxquelles il donne 300 à 400 francs par sac trié. L'importance des déchets est variable, dans certains cas, ils peuvent représenter le tiers ou la moitié de la récolte, mais en général ils sont de l'ordre de 1/10 ou 1/20. La qualité du café dépend donc de la façon dont il a été séché. Elle dépend aussi des soins apportés aux caféiers. En résumé, la culture du café est une culture difficile qui exige beaucoup de soins et beaucoup d'opérations avant d'arriver à la phase finale de la récolte. C'est après toutes ces opérations que nous venons de passer en revue que le café peut être vendu.

Comparativement à celui du café, le travail du cacao est beaucoup plus facile.

La période de récolte est plus longue. Elle commence en juin, pour se terminer en janvier-février. Actuellement, plusieurs plantations régénérées produisent sans interruption.

Quoi qu'il en soit, on continue à distinguer deux grandes périodes de récolte : la "récolte intermédiaire", qui va de juin à septembre et la grande récolte qui va d'octobre à janvier. Pendant la période intermédiaire, les récoltes sont peu importantes. Le rythme de mûrissement des cabosses est assez espacé : deux à trois semaines.

Ce rythme s'accélère en octobre-novembre : il faut procéder au ramassage des cabosses tous les 15 jours au moins. Les cabosses récoltées sont ontassées en un ou deux endroits de la plantation. Elles sont ouvertes lorsque le ramassage des cabosses mûres est achevé. Les fèves sont mises immédiatement à fermenter sur des feuilles de bananiers étalées à même le sol et perforées afin de permettre l'écoulement du jus provenant de la pulpe, et recouvertes de ces mêmes feuilles. Elles doivent être brassées tous les deux jours pour favoriser l'aération de la masse et régulariser la fermentation. C'est par ce brassage régulier qu'on obtient un cacao bien fermenté.

Au bout de six ou sept jours, la fermentation est terminée. Les fèves de cacao sont alors étalées en couches minces sur des claies surélevées et placées au soleil pour les sécher (cf. planche).

Lorsque les couches sont épaisses, le séchage se fait dans de mauvaises conditions. Les fèves peuvent alors moisir et compromettre la qualité du cacao. Cette opération séchage est donc très importante. Le planteur doit souvent remuer les fèves (cf. planche) pour activer l'évaporation de l'eau. Il doit en même temps détacher les fèves collées et éliminer les fèves plates, les débris de coques et de pulpes. Pendant la nuit et lorsqu'il pleut, les fèves sont mises en tas sur les claies et à l'abri. Pendant les journées pluvieuses, le planteur allume des feux sous les claies pour éviter la moisissure. Lorsqu'elles sont bien sèches, les fèves sont mises en sac. Le marchand peut alors passer.

En effet, certains planteurs - et ils constituent la majorité - vendent cafés et cacaos au fur et à mesure qu'ils sont triés ou secs. De ce fait, il est très difficile d'obtenir auprès d'eux, une idée précise de la récolte de l'année. D'autres, mieux nantis, ne procèdent à cette vente qu'à la fin de la récolte, du moins lorsqu'ils ont stocké plus de la moitié de celle-ci.

Quelle que soit la procédure, il nous est difficile d'obtenir des chiffres précis de production. Et ces difficultés s'accroissent encore lorsqu'on sait que cette production est soumise à de nombreuses fluctuations.

D'une part, il est très rare d'avoir la même année une bonne production à la fois de café et de cacao. Le graphique ci-après est suffisamment éloquent. En 1964 et 1966, la production cacaoyère a été mauvaise dans l'ensemble du pays Akyé. A ces mauvaises années cacaoyères correspondent au contraire de bonnes années caféières et aux mauvaises années caféières correspondent de bonnes années cacaoyères. Seule l'année 1967-1968 a été bonne à la fois pour le café et pour le cacao, avec une différence beaucoup plus forte pour le café dans les centres de production d'Akoupé et d'Adzopé, sauf dans celui d'Alépé qui connaît une diminution très sensible en café. Cette baisse n'est que la conséquence d'un fait déjà signalé en 1965. En effet, dans son rapport annuel de 1965, le chef du Sous-Secteur agricole écrivait ceci : "Les surfaces âgées et improductives se réduisent peu à peu pour faire place à la culture du palmier à huile... La négligence dans les traitements contre les borers, l'insuffisance dans les nettoyages (une fois par an) concourent à l'abaissement de la production". Les chiffres de production enregistrés depuis 1963-1964 confirment ces constatations.

TABLEAU XV

1963 - 1964	1 068 028 tonnes
1964 - 1965	996 972 tonnes
1965 - 1966	996 793 tonnes
1966 - 1967	1 509 005 tonnes
1967 - 1968	429 750 tonnes

Seule l'année 1966-1967 constitue une exception.

Lorsque nous reprenons notre graphique, nous constatons par ailleurs que les récoltes sont bonnes ou mauvaises, une année sur deux. Exceptionnellement cependant, on peut assister à une légère augmentation de la production comme celle enregistrée en 1966-1967 et 1967-1968 pour le cacao. Les derniers renseignements que nous pouvons tirer de ce graphique et du tableau à partir duquel nous avons établi celui-ci sont ceux qui concernent les principales régions de production caféière et cacaoyère. Nous n'avons pas

pu inclure la Sous-Préfecture d'Anyama, car les chiffres que nous possédons sont incomplets : ils ne concernent que l'année 1965-66 dont les productions ont été les suivantes : 1 300 tonnes de café et 1 250 tonnes de cacao. L'année 1965-66 ayant été une bonne année cacaoyère et une mauvaise année caféière, nous pouvons en conclure que la production caféière l'emporte légèrement. Disons, d'après des observations beaucoup plus récentes, que les deux productions s'équilibrent. En tenant compte de ces chiffres et de ceux du tableau, nous constatons qu'au niveau du pays Akyé, deux grands ensembles se dégagent :

- la Sous-Préfecture d'Adzopé, qui produit à elle seule, de 80 à 85 % du cacao et plus de 90 % du café ;
- les Sous-Préfectures d'Alépé et d'Anyama qui ne produisent que 15 à 20 % du cacao et environ 10 % du café de l'ensemble du pays Akyé.

A l'intérieur même de la Sous-Préfecture d'Adzopé, il existe une disparité au sein des 5 cantons qui la composent. Cette disparité réside dans le fait que le canton Ketté produit à lui seul, 53 à 76 % du cacao et 33 à 43 % du café de la Sous-Préfecture. Autrement dit, le Ketté est la première région productrice de cacao et la deuxième de café dans l'ensemble du pays Akyé⁽¹⁾.

Si l'on considère les chiffres de production, l'on se rend compte qu'ils varient entre 7 500 et 14 700 tonnes pour le cacao et entre 10 000 et 15 000 tonnes pour le café.

Les deux grandes productions agricoles du pays Akyé ont donc une égale importance, avec toutefois une légère prépondérance du café.

Cette impression d'ensemble ne reflète cependant pas la réalité puisque d'après tout ce qui précède, ces deux productions sont inégalement réparties sur l'ensemble du territoire Akyé. Malgré cette inégalité, leur commercialisation donne naissance à une très grande animation.

(1) Nous avons montré l'importance économique du Ketté dans notre étude de 1964.

TABLEAU XVI

PRODUCTIONS DES CENTRES (1)

ANNEES	A L E P E		A K O U P E		A D Z O P E	
	CACAO	CAFE	CACAO	CAFE	CACAO	CAFE
1963 - 1964	1 572 089	1 068 028	3 222 764	3 151 224	2 740 185	5 868 123
1964 - 1965	1 713 947	996 972	7 265 326	1 905 227	4 749 530	4 273 158
1965 - 1966	1 076 403	996 793	4 283 816	4 442 898	2 826 572	5 719 708
1966 - 1967	2 131 259	1 509 005	6 966 898	1 968 350	5 360 364	3 805 715
1967 - 1968	2 171 052	429 750	6 681 945	6 452 318	5 850 890	8 250 420

(1) Tableau établi par nous à partir des chiffres communiqués par les Services du Ministère de l'Agriculture.

3) La commercialisation du café et du cacao

Le processus de commercialisation a connu une grande évolution ces dernières années.

Tout d'abord, les prix d'achat au kilo fixé par le gouvernement au début de la campagne sont uniformes sur l'ensemble du territoire ivoirien. Il y a une quinzaine d'années, ce prix variait avec la distance : plus le centre d'achat était éloigné plus les retenues étaient importantes. Autrement dit, l'acheteur tenait compte du prix de transport. Ainsi, existait-il des différences substantielles entre les prix d'achat pratiqués à Abidjan et ceux pratiqués en dehors d'Abidjan.

Aujourd'hui, les acheteurs agréés perçoivent des indemnités pour le transport des produits achetés sur un cours unique. Ce cours officiel n'est qu'un minimum car certaines maisons, de commerce, certaines Sociétés peuvent pratiquer des prix supérieurs à ce cours officiel. C'est ainsi que pendant la saison dernière, le kilogramme de café a été acheté par certaines maisons à 100 francs au lieu de 90 francs.

Ces achats sont faits pas de grandes sociétés commerciales françaises ou libano-syriennes, dont les sièges sont à Abidjan. Ces maisons ont des représentants agréés dans les villages. Il s'agit soit d'Africains, soit de Libano-Syriens résidant dans les principaux centres de production. Dans le Kettés, les plus gros centres d'achats sont Akoupé et Afféry. Ailleurs c'est Adzopé, Yakassé-Attobrou, Boudépé, Yakassé-Mó, Anyama, Grand Alépé.

Aucun achat ne peut être effectué avant la proclamation officielle des cours par voie de presse. A partir de ce moment, les acheteurs peuvent commencer leurs transactions. La plupart se sont constitués une clientèle régulière et pour ainsi dire fidèle. Ils s'assurent cette clientèle grâce à leurs largesses et à leur sympathie. Par exemple, lorsqu'un acheteur ne veut pas consentir des prêts pendant la période de soudure ou ne fait pas de petits cadeaux, il est à peu près sûr de perdre une partie de sa clientèle. Il ne doit pas hésiter à aller chercher gratuitement la production dans les campements.

Malgré ces largesses, l'acheteur se doit d'être vigilant en ce qui concerne la qualité des produits ; il n'est pas rare de le voir refuser d'importantes livraisons de café mal trié ou de cacao peu sec ou moisi. Cette exigence s'explique car, avant d'être livrés à Abidjan, les produits sont minutieusement contrôlés par des agents du Ministère de l'Agriculture. Ces agents, au nombre de quatre pour le pays Akyé, résident à Akoupé, Adzopé, Alépé et Anyama.

Tous les achats effectués dans les villages doivent nécessairement être acheminés vers ces centres, afin d'y être contrôlés. Les quantités de produits contrôlés correspondent donc aux quantités achetées et traduisent ainsi les grandes phases de la Campagne, comme le montre le tableau de la Campagne 1964-65, dans la Sous-Préfecture d'Adzopé.

D'après ce tableau, nous pouvons constater qu'aussi bien à Adzopé qu'à Akoupé, la principale phase de commercialisation du cacao, qu'on appelle "la Campagne Principale", se déroule sur quatre mois : octobre, novembre, décembre et janvier. De petits achats sont encore effectués de février à mai ; puis de juin à septembre, ils redeviennent de plus en plus importants. C'est "la Campagne Intermédiaire".

Quant au café, il n'y a qu'une seule période d'achat : de novembre à avril. Les achats les plus importants s'effectuant en décembre, janvier et février. Nous retrouvons le même schéma dans le tableau de la Campagne 1966-67, portant uniquement sur le Centre d'Akoupé.

En tenant compte de tous ces éléments, nous pouvons donc conclure que les opérations de commercialisation se situent entre octobre, mars et avril. Elles atteignent leur paroxysme en novembre, décembre, janvier, février. Ces quatre mois peuvent être considérés comme le point culminant de la traite, dans la mesure où plus de la moitié de la production agricole, y compris la production de noix de cola, est vendue à ce moment-là.

TABLEAU XVII (1)

CAMPAGNE 1964-1965 DANS LA SOUS-PREFECTURE D'ADZOPE
(EN TONNES)

MOIS	CENTRE D'ADZOPE		CENTRE D'AKOUBE	
	Cacao	Café Robusta	Cacao	Café Robusta
Octobre	759,982	néant	518,858	néant
Novembre	1 353,855	néant	2 658,936	néant
Décembre	1 193,348	133,238	1 687,422	52,990
Janvier	410,803	1 333,107	988,121	420,670
Février	94,391	1 748,815	248,427	778,667
Mars	15,455	732,908	104,525	424,423
Avril	8,497	146,665	20,415	157,855
Mai	4,125	130,250	65,687	35,068
Juin	17,309	47,995	186,209	23,307
Juillet	13,495	-	169,933	0,230
Août	20,364	-	120,041	-
Septembre	247,530	0,180	433,752	-
TOTAUX	4 139,164	4 273,158	7 265,326	1 893,210

(1) Chiffres communiqués par les Contrôlours de produits d'Akoupé et d'Adzopé.

TABLEAU XVIII

CAMPAGNE 1966-1967 DANS LE CENTRE D'AKOUBE
(EN Kg)

MOIS	CACAO	CAFE
Octobre	1 443 999	-
Novembre	2 154 433	-
Décembre	1 995 663	115 957
Janvier	480 660	736 107
Février	49 457	731 509
Mars	19 433	294 733
Avril	8 000	75 596
Mai	57 814	13 984
Juin	67 289	360
Juillet	48 383	104
Août	189 883	-
Septembre	451 884	-

4) La production de noix de cola

La noix de cola (Cola nitida), produit de cueillette, constitue pour certaines régions et pour certains planteurs Akyé, un appoint non négligeable.

La cola, associée aux caféiers et aux cacoyers, est cultivée sur toute l'étendue du Territoire Akyé. La plupart du temps, la cola pousse spontanément dans la forêt et elle est préservée de l'abattage au moment de la création des plantations. Cependant, il peut arriver qu'elle soit plantée par l'homme. Dans ce cas, elle ne fructifie qu'au bout de huit à dix ans.

Comme pour le café et le cacao, il existe des régions où la cola a une très grande importance. Il s'agit du Canton Tchoyasso et de la Sous-Préfecture d'Anyama. Dans ces deux régions, il existe des aires plantées uniquement en cola, donc sans association avec le café et le cacao. Pour certains planteurs, la cola constitue la principale source de revenu.

La cola est achetée essentiellement par les Dioulas et, en particulier, par les Malinkés du Nord de la Côte d'Ivoire et du Mali. Son commerce n'est contrôlé par aucun organisme officiel de l'Etat. D'autre part, c'est un commerce totalement africain, organisé par une société hiérarchisée et quasi féodale⁽¹⁾. Dans son étude sur Anyama, M. VERNIERE⁽¹⁾ distingue six catégories d'acheteurs :

1/ Les manoeuvres kolatiers contractuels, chargés de couper les feuilles de jonc (ces feuilles servent à attacher les noix de cola dans un panier), d'emballer ou de trier les noix.

2/ Les colporteurs et acheteurs de cola, dont le rôle est d'aller acheter les noix dans les campements, soit à pied, soit à bicyclette, soit en taxi. Ils vont dans tous les campements, même les plus éloignés du village.

(1) M. Vernière : Monographie du Centre semi-urbain d'Anyama. T.II, p. 184 et 185.

La plupart travaillent pour de grands commerçants qui leur versent des indemnités. D'autres sont autonomes. Dans ce cas, ils revendent les noix achetées à un prix supérieur au prix d'achat. Par exemple, des noix achetées à un prix supérieur au prix d'achat. Par exemple, des noix achetées à 10 francs le kilo, sont revendues à 12,50 ou 15 francs.

3/ Les exportateurs occasionnels, qui sont en fait des colporteurs ayant réussi à constituer leur propre stock.

4/ Les "petits colporteurs" qui, à défaut de pouvoir recruter des acheteurs, collectent eux-mêmes la cola, aidés de leur famille. La plupart d'entre eux ont longuement séjourné dans le village et se sont constitué une clientèle fidèle.

5/ Les gros exportateurs qui "organisent" le commerce de la ville, utilisent des manœuvres, colporteurs et petits commerçants. Eux seuls ont les moyens de s'approvisionner très loin, par camion et taxi, et par train.

6/ La dernière catégorie est la catégorie de ceux que Monsieur VERNIERE appelle les "potentats" de la cola. Ils ont, dit-il, "un nombre important de francs, leurs camions personnels, 5 ou 6 taxis de brousse et une cour d'admirateurs et de "clients"."

L'une des caractéristiques de ce commerce de la cola est l'extrême fluctuation des cours. Pendant une même campagne, les cours peuvent changer plus de trois ou quatre fois. D'autre part, les prix d'achat au kilo sont très bas : en 1965/1966 et en 1966/1967, il était fixé à 10 francs. En 1967/1968, le cours pratiqué au début de saison était de 50 francs le kilo. A présent, il n'est plus qu'à 35 francs.

Compte tenu de cette instabilité des cours et surtout de leur bas niveau, on assiste de plus en plus à l'abandon de la cueillette de la cola par les Akyé, surtout par ceux qui ont d'autres sources de revenu, et pour qui la noix de cola ne constituait qu'un appoint très mince. Il ne

pourra y avoir repris que si les cours se relèvent sensiblement et que le planteur est certain de ne pas fournir un travail inutile.

Malgré cette tendance, il est à peu près sûr que l'abandon de la cueillette ne pourra pas être total sur l'ensemble du Territoire Akyé, pour la simple raison que la cola occupe une place importante dans le budget de certains planteurs N'kadzé, Tohyasso et Neddin.

5) Le budget du planteur Akyé

Compte tenu du peu de moyens dont nous avons disposé pour faire ce travail, il ne nous est pas possible de donner des chiffres précis de budget. Notre intention est donc de présenter les sources de revenu d'une part, et les charges et éléments de dépense d'autre part.

La principale source de revenu de l'Akyé est le café et le cacao. Il peut accessoirement bénéficier des ventes de la banane plantain et surtout de la cola. Or, dans la mesure où les cours de ces produits d'exportation sont liés au contexte mondial et subissent en conséquence des variations fréquentes et importantes sur les marchés mondiaux, il n'est pas possible que le planteur ait un budget stable. Certes, le Gouvernement Ivoirien a créé un organisme public : la Caisse de Stabilisation des Prix du Café et du Cacao, chargé de "fixer le prix d'achat au producteur et d'assurer une certaine péréquation d'une année sur l'autre"⁽¹⁾ ; cependant, la situation du planteur demeure précaire.

Le tableau suivant nous donne une idée des variations des cours.

Il s'agit du prix au kilo en francs C.F.A.

(1) S.E.D.E.S., ouvr. cité, T.V.

TABLEAU XIX

ANNEE	CAFE	CACAO
1953 - 1954	150	95
1960 - 1961	-	70
1962 - 1963	80	55
1964 - 1965	90	55
1966 - 1967	90	70
1967 - 1968	90	70

Cette situation du planteur est encore aggravée par les fluctuations que connaît la production. C'est donc une situation instable qui compromet l'évolution rapide de son niveau de vie, et cela d'autant plus que les charges sont très importantes.

En effet, le planteur doit nourrir ses manœuvres et les payer à la fin de leur contrat ; il doit nourrir sa famille, supporter les frais de scolarité de ses enfants, s'il en a ; assurer son rôle de chef de famille et il doit enfin, participer aux funérailles et honorer les diverses cotisations faites dans le village.

Pour avoir une idée précise de cette situation, nous allons prendre l'exemple du planteur moyen qui récolte chaque année deux tonnes de café, une tonne de cacao, deux cents kilogrammes de cola. Nous calculerons ce budget à partir des cours actuels des produits, c'est-à-dire 90 francs le kg de café, 70 francs celui du cacao et 35 francs celui de la cola.

TABLEAU XX

PRODUITS	QUANTITES	PRIX au KG.	TOTAL
Café	2 tonnes	90	180 000
Cacao	1 tonne	70	70 000
Cola	200 kg	35	7 000
T O T A L			257 000

Nous obtenons comme recette brute : 257 000 francs. Pour effectuer son travail, ce planteur a embauché un manoeuvre aboussan à qui il a donné 30 000 francs, deux manoeuvres salariés qui ont perçu 15 000 francs chacun. Si nous retenons la somme de 20 000 francs comme frais de nourriture et d'entretien des manoeuvres, nous aboutissons à un total de 80 000 francs, que le planteur doit retrancher de sa recette brute. Pour le décortiquage, il a été obligé de louer un décortiqueur, à raison de 5 000 francs la tonne, soit 10 000 francs les 2 tonnes ; une tierce personne lui a enfin trié une tonne de café pour la somme totale de 4 000 francs. Des premiers nettoyages à la vente, le planteur a dépensé au total la somme de 94 000 francs. Il ne lui reste plus que 163 000 francs pour entretenir sa nombreuse famille : 10 enfants, dont 5 sont inscrits dans les écoles primaires et 1 au collège, deux épouses ; pour répondre aux exigences de la vie sociale africaine. Ces exigences résident dans le fait de participer financièrement à tous les décès survenus dans le village, d'aider dans la mesure de ses moyens, les membres nécessiteux de la grande famille ; de participer à toutes les cotisations en vue de la modernisation du village ou de la construction de locaux scolaires ou sanitaires ; d'accorder l'hospitalité à tous ceux qui vous la demandent. Dans de telles conditions, ce planteur est incapable de réaliser des économies. Il est même obligé de s'endetter, surtout à la veille de la rentrée scolaire, puisqu'il doit nécessairement renouveler le trousseau de ses six enfants.

Cette situation est tellement grave que le Ministère de l'Agriculture a prévu des "prêts de soudure" de 20 à 30 000 francs, accordés

chaque année aux planteurs nécessaires. Le tableau récapitulatif des dépenses chiffrables nous montre d'une façon plus concrète la gravité de la situation.

TABLEAU XXI

NATURE DES DEPENSES	VALEUR DES DEPENSES
Frais de scolarité	32 500 francs
Nourriture de la famille (200 francs par jour)	73 000 francs
T O T A L	105 500 francs

Il ressort de ce tableau que les dépenses familiales s'élèvent à elles seules à 105 000 francs. Dans ces dépenses, nous n'avons pas tenu compte des soins médicaux. Notre planteur ne dispose que de 57 500 francs pour attendre la prochaine traite. Avec ce reliquat, il doit non seulement assurer les charges sociales dont nous avons parlé plus haut, mais moderniser son agriculture, c'est-à-dire acheter de l'engrais et du lindane pour la lutte phytosanitaire dont il commence, grâce à l'action de la S.A.T.M.A.C.I., à prendre l'habitude.

CHAPITRE II- Amélioration et diversification
de la production agricole

1) La S.A.T.M.A.C.I. et son action

La Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire, qui est une société d'Etat et dont le siège est à Abidjan, a été créée en 1959 en vue d'intervenir en faveur des principales

cultures ou exploitations agricoles de la Côte d'Ivoire, à savoir :

- le cacaoyer
- le cocotier
- le palmier à huile
- le caféier
- l'élevage, etc.

Il s'agissait, dans l'esprit de ses promoteurs, d'une société d'assistance polyvalente, comme son nom l'indique. Mais, très rapidement, cette société est devenue une société de services spécialisés dont l'action est surtout basée sur un encadrement des planteurs et une formation professionnelle "sur le tas". Devant les succès de ses réalisations, la S.A.T.M.A. C.I. se voit confier d'autres responsabilités, celles par exemple de promouvoir la riziculture et d'avoir le monopole d'achat de ce riz.

Sa première action a été celle de la lutte anticapside. Devant la gravité et l'ampleur des dégâts causés par les capsides ou miridos, punaises parasites du cacaoyer qui, par leurs piqûres, entraînent le dépérissement et la mort du cacaoyer, il a été décidé d'organiser une lutte systématique contre ces insectes. Cette lutte, gratuite, a été froidement accueillie, la première année, par les planteurs. Mais la méfiance fut de courte durée car, devant les résultats positifs enregistrés dans les parcelles ainsi traitées, beaucoup de planteurs demandèrent à bénéficier de l'opération et à se procurer le matériel et les produits nécessaires à la lutte. Des dépôts de vente furent ainsi créés dans tous les grands centres où les planteurs pouvaient acquérir à un prix raisonnable ces produits et matériels. Jusqu'en 1965-66, 1/3 du prix du matériel et 2/3 de celui de l'engrais étaient pris en charge par la Caisse de Stabilisation des prix.

L'opération dite "anticapside" consiste à faire deux traitements par an. Un premier traitement vers juillet-août, au moment de l'attaque des capsides, en deux applications à 28 jours d'intervalle ; un deuxième traitement vers janvier-février, dès réinfestation, avec également deux applications à 28 jours d'intervalle. Le produit utilisé est le Lindamul 20 %. Il faut 1,5 litre de Lindamul 20 % et 100 litres d'eau pour traiter un hectare. L'appareil utilisé est l'atomiseur.

Pour ses démonstrations, la S.A.T.M.A.C.I. disposait d'une équipe de 5 atomiseurs travaillant simultanément à 7 mètres l'un de l'autre de façon à couvrir en un seul passage 0 ha 35 en 5 minutes. Les plantations sont préalablement jalonnées afin de traiter rationnellement toute leur superficie. Pour la S.A.T.M.A.C.I., cette méthode s'impose puisque les plantations ne sont pas alignées.

Telles sont les méthodes et techniques de l'opération. Analysons à présent l'action de la S.A.T.M.A.C.I.

En 1962, la S.A.T.M.A.C.I. créa des Sections dites de "Régénération cacaoyère". Ces sections, composées de conseillers ruraux, avaient pour but d'encadrer les planteurs et de leur inculquer les principes et les méthodes de traitement et de bon entretien des cacaoyères : traitement anticapside, nettoyages plus fréquents des plantations, taille, recépage, égourmandage, épandage des engrais.

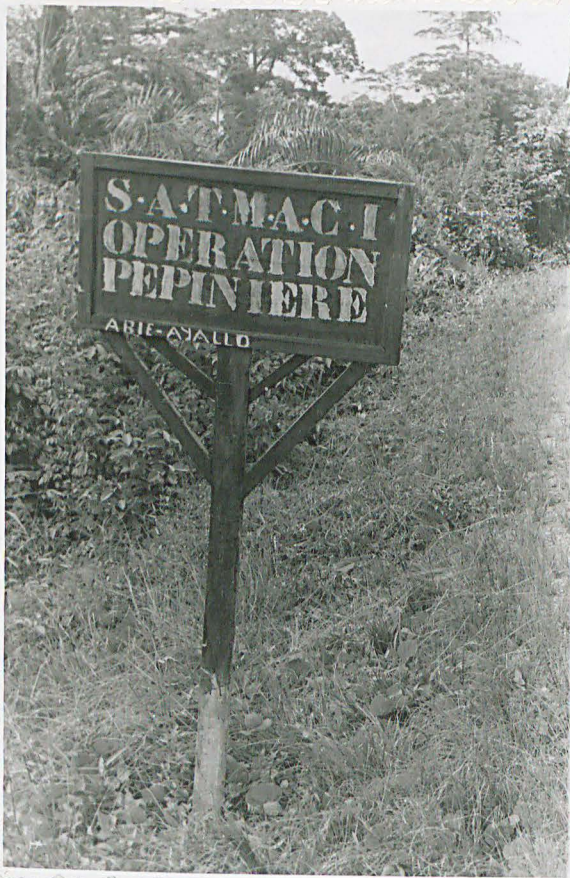
A Adzopé, l'encadrement s'est porté sur quatre villages, la première année. Il s'agissait, dit M. ANDISSAC, Chef de la 17^e Section de Régénération Cacaoyère, "de susciter la formation de groupements de planteurs volontaires et décidés à suivre les conseils des encadrateurs". Comme nous l'avons déjà écrit pour le Ketté, les débuts furent difficiles. Il fallait redonner confiance aux planteurs - ils avaient en esprit les échecs des coopératives formées quelques années auparavant : 1956 - 1957 - 1958.- Pour cela, des démonstrations et des visites de plantations pilotes à Bingerville furent organisées. Il fallait ensuite vaincre l'individualisme en les habituant à travailler en équipe. Finalement, il a été possible de constituer des équipes de 3 à 5 planteurs, pourvus de leurs atomiseurs, s'entraidant mutuellement.

2) Bilan de l'activité de la S.A.T.M.A.C.I.

Les résultats convaincants enregistrés devaient décider les planteurs d'autres villages à demander l'assistance de la S.A.T.M.A.C.I. Il y eut un engouement tel que depuis 1965, la Section n'était plus en mesure



Pépinière de jeunes cacaoyers.



Panneau indicateur.



Jeunes plants de cacaoyers prêts à être repiqués.

de satisfaire tous les villages qui réclamaient la création de nouveaux groupements. D'après le rapport annuel de 1967, 67 groupements ont été formés dans la sous-préfecture d'Adzopé, et 13 475 hectares encadrés. Les chiffres des sous-préfectures d'Alépé et d'Anyama sont plus faibles : 8 groupements et 2 265 ha encadrés à Alépé ; 27 groupements et 6 248 ha à Anyama. Pour 1968, 29 demandes de groupements ont été faites dans la sous-préfecture d'Adzopé, 20 dans celle d'Anyama. Au 1er mars 1966, 49 groupements comprenaient 1 512 planteurs dans la sous-préfecture d'Adzopé. Ces 49 groupements ont été équipés des 631 atomiseurs, 4 pulvérisateurs. Ils ont utilisé 72 525 litres de Lindamul 20 % , 5 280 kg de Lindamul poudre et 741 tonnes d'engrais. Ces chiffres prouvent que les Akyé ont compris la nécessité de moderniser leur agriculture.

En plus de l'opération anticapside, la S.A.T.M.A.C.I. incite les planteurs à réaliser des pépinières. Ainsi, pendant la campagne 1967-68, 587 000 semis ont été réalisés dans la sous-préfecture d'Adzopé, et 350 000 dans celle d'Anyama. La planche ci-contre nous montre une pépinière et des jeunes plants prêts à être repiqués. La réalisation de ces pépinières est devenue une opération banale pour les planteurs. On peut dire que chaque village Akyé a sa ou ses pépinières, comme le montre cette même planche. Au début de l'opération pépinière, la S.A.T.M.A.C.I. distribuait gratuitement les sacs polyéthylènes. Mais, vu le nombre important de demandes, ces sacs sont à présent vendus. Malgré cela, il y a toujours un engouement car les paysans sont persuadés que les plants des pépinières réussissent mieux et donnent de meilleurs résultats.

Si l'on dresse un bilan des activités de la S.A.T.M.A.C.I. dans le pays Akyé, on peut dire que ce bilan est positif dans son ensemble. Chez les personnes encadrées, la S.A.T.M.A.C.I. a fait naître des réflexes et des sentiments de vrais planteurs. C'est désormais un planteur investisseur que nous rencontrons. En 1966, les 1 512 planteurs de la Section d'Adzopé avaient investi 41 775 760 francs⁽¹⁾ dans leurs plantations, soit 40 850 frs environ par personne. Cette somme n'est certes pas importante, elle est

(1) Chiffre communiqué par M. ANDISSAC, Chef de la 17e Section d'Adzopé.

même très modeste, mais lorsque l'on sait qu'il y a quelques années, le planteur n'achetait ni engrais, ni produits phytosanitaires, on réalise alors l'importance de cet investissement. Aujourd'hui, c'est de son propre chef que le planteur lutte contre les capsides et épand son engrais : sulfate d'ammoniaque, phosphate bicalcique et chlorure de potassium.

Enfin, il convient de noter l'amélioration des plantations de cacaoyers, et surtout l'augmentation sensible des rendements. De très vieilles parcelles régénérées donnent à présent des cacao sans interruption, atteignant ainsi des rendements de plus de 500 kg à l'hectare. Il n'est d'ailleurs pas rare que des planteurs réalisent sur certaines parcelles près de 1 000 kg à l'hectare.

Au total, on assiste à un renouveau de la campagne Akyé, en particulier, et ivoirienne en général. L'un des éléments de ce renouveau est la diversification des cultures et surtout la reconversion des terres dans certaines régions.

3) Diversification des cultures

L'effort de diversification touche non seulement les cultures arbustives d'exportation, mais aussi les cultures vivrières. Comme nous l'avons vu, la banane demeure l'élément essentiel dans le domaine vivrier du pays Akyé. Mais depuis bientôt trois ans, un accent particulier est mis sur la culture du riz. En 1963-64, tout cultivateur de riz pouvait, sur sa demande, bénéficier des conseils des agents des Services de l'Agriculture. Devant cet encouragement, on assista à la création de plusieurs champs de riz par les allogènes. Au lieu d'une seule récolte, ces cultivateurs apprirent à en faire au moins deux. Ils avaient également appris à étaler cette récolte sur plusieurs mois. En 1965-66, à la demande du Ministère de l'Education Nationale, plusieurs champs collectifs de riz ont été créés afin de subvenir aux besoins alimentaires du Collège d'Adzopé. Cette action, circonscrite dans la seule sous-préfecture d'Adzopé, vit la participation des autochtones Akyé. Des zones de production avaient été ainsi désignées. Tous

les habitants actifs de ces zones devaient apporter leur contribution à cette réalisation peu commune. Le résultat de cette opération a été l'apport au Chef-Lieu de sous-préfecture de 70 tonnes de riz paddy. Jusqu'en 1967, la production en paddy de la Sous-Préfecture a été située à 800-900 tonnes par an. Depuis cette année, c'est-à-dire depuis janvier 1968, la S.A.T.M.A.C.I. a décidé d'encadrer tous les cultivateurs de riz qui le désirent. Dans la sous-préfecture d'Adzopé, et en particulier dans les villages situés sur l'axe principal Abidjan-Abongourou, 450 ha ont été défrichés et encadrés. Sur ce total, 443 ha ont été effectivement semés. Cette action de la S.A.T.M.A.C.I. consiste à intensifier la production de riz sur de petites surfaces et surtout à apprendre aux cultivateurs des méthodes rationnelles, et nouvelles pour eux, de production. Jusqu'alors, ils semailent leur riz à la volée. Désormais, avec l'aide des Chinois de Formose, ils apprennent à repiquer ce riz et à faire des layons. Les planches x1, x2, x3 et x4 nous montrent l'évolution de cette culture. Avec ces méthodes, le rendement passera de 800-900 kg à 2 ou 3 tonnes à l'hectare. Dans les régions du Nord, à Korhogo, ce rendement est de l'ordre de 5 tonnes/ha. Disons enfin que cette culture porte non seulement sur le riz irrigué, mais aussi sur le riz pluvial.

En confiant le monopole d'achat à la S.A.T.M.A.C.I., les autorités espèrent ainsi donner des garanties aux cultivateurs, et du même coup, convaincre les autochtones dont la seule source de revenu demeure le café et le cacao.

Mais ce domaine des cultures arbustives de type commercial connaît lui aussi une évolution sensible : une tentative de diversification est en cours actuellement. Cette diversification porte, sur le plan national, sur l'hévéa et le palmier à huile. Dans le pays Akyé, seul le palmier est cultivé par les autochtones. Mais tout le pays Akyé n'est pas concerné par cette culture. En effet, selon les responsables de l'opération, "la création de plantations villageoises n'est possible que s'il existe à proximité une huilerie pour traiter les régimes ; mais pour que cette huilerie puisse travailler d'une manière suffisamment économique, il est nécessaire qu'elle soit alimentée par une production de fruits, régulière et

suffisante : d'où la décision de créer des blocs de plantations ; autour de ces blocs viendront se développer des plantations villageoises-satellites dans un cercle de 20 km de rayon, et dont le centre sera l'usine existante ou future". En partant de ces considérations, seuls le sud de la Sous-Préfecture d'Alépé et la Sous-Préfecture d'Anyama bénéficient de l'opération en ce qui concerne le pays Akyé.

C'est en 1959 que l'oléiculture commença dans la région de Grand-Alépé et dans le village d'Attinguié. A Grand-Alépé, les premières plantations furent modestes : 5,5 ha en 1959, 12 ha en 1960, 23 en 1961. Dès 1959, une coopérative fut formée et décida, au cours de l'année 1960, de réaliser un bloc coopératif de plantation d'environ 200 hectares. Les coopérateurs créèrent à cet effet une pépinière d'un hectare, portée à 2 ha en cours d'année. En 1961, des volontaires allèrent s'initier aux méthodes de piquetage et de plantation à la station expérimentale de l'I.R.H.O.⁽¹⁾, située près du fleuve côtier, la Mé, à égale distance d'Anyama et d'Alépé.

Actuellement, presque tous les villages de la Sous-Préfecture d'Alépé ont leurs plantations de palmiers sélectionnés. C'est après les premiers résultats positifs et surtout la crise du café que cette culture connaît plus d'ampleur. En 1965, 166,28 ha furent créés ; en 1966, 211,68 ; en 1967, 126,52. Les superficies totales consacrées aux palmiers à huile dans cette Sous-Préfecture se sont élevées à la fin de 1967 à 874,61 ha. Elles appartiennent à 253 planteurs, soit environ 3,5 ha par personne.

Dans la Sous-Préfecture d'Anyama, ce total est porté à 960,27 hectares exploités par 247 planteurs, soit près de 4 hectares par planteur.

C'est dans le village d'Attinguié que, sous l'inspiration des Services de l'Agriculture, la Coopérative groupant 13 groupes de coopérateurs, décida de créer une palmeraie sélectionnée. Comme à Alépé, la Coopérative bénéficia de l'encadrement technique de l'I.R.H.O. de la Mé.

(1) Institut de Recherche pour les Huiles et Oléagineux.

Outre Attinguié qui est le plus gros contre avec 191,97 ha, il faut citer Akoupé-Zoudji et Anyama avec respectivement 71,26 ha et 65,44 ha.

Toutes ces plantations sont créées pour la plupart, sur les anciennes aires caféières ou colatières. A part Attinguié qui, en 1958, bénéficia d'un déclassement de 200 ha de forêt, on assiste à un véritable bouleversement du paysage traditionnel, fait de caféières et de cacaoyères. Les vieilles caféières cèdent la place aux blocs de palmiers. Le rythme de création des plantations est assez éloquent. A Anyama par exemple, la première plantation avait 2,3 ha en 1961. En 1962, on passa à 7,16 ha ; en 1963 à 8,76 ha ; en 1965 à 11,12 ha ; en 1966 à 19,36 ha ; en 1967 à 34,73 ha. Seule l'année 1964 a enregistré 1,32 ha.

Cet engouement trouve son explication dans les facilités accordées aux planteurs. En effet, lorsque le terrain proposé par lui est accepté par la SODEPALM⁽¹⁾, le planteur reçoit des aides diverses. Il reçoit des crédits : 128 800 Frs C.F.A. par hectare, dont 63 000 sont remboursables dès l'entrée en production de la plantation, c'est-à-dire au bout de 4 ans. Une partie de ces crédits est en nature, sous forme de don : graines de couvertures, de plants sélectionnés, de grillage de protection, d'engrais, de produits phytosanitaires, etc.

Le planteur reçoit également l'assistance technique de la SODEPALM qui a dans chaque secteur un technicien pour l'assister et le conseiller.

Cette nouvelle culture présente plusieurs avantages pour le planteur, dont le plus important est sans conteste la stabilité des cours, laquelle découle des besoins locaux et internationaux en oléagineux. Autre avantage non moins important : les recettes sont beaucoup plus importantes. D'après le tableau XXII, 10 ha de palmiers adultes rapportent 456 000 frs au planteur, alors que les 10 ha de café ne lui procurent que 360 000 frs. De ces 360 000 francs, nous devons déduire toutes les dépenses d'entretien, de manœuvres. Il ne restera à ce planteur qu'à peine 200 000 frs. Pour la

(1) Société pour le Développement et l'Exploitation du Palmier à Huile.

plantation de palmier, il ne doit déduire que les dépenses de main-d'oeuvre, les autres déductions étant déjà faites par la SODEPALM.

TABLEAU XXII

Tableau comparatif des ressources procurées par
10 ha de CAFE et 10 ha de PALMIER à HUILE.

	Caféiers adultes	Palmiers à huile adultes
Superficie	10 ha	10 ha
Production à l'ha	400 kg/ha	12 T/ha
Production totale	4 tonnes	120 tonnes
Prix d'achat au kg	90 frs	38,80 frs
Prix d'achat total	<u>360 000 Frs</u>	<u>456 000 Frs</u>

Le ramassage des régimes de palme récoltés est assuré par la SODEPALM.

La culture du palmier à huile présente donc un avantage certain. Elle peut contribuer au relèvement du niveau de vie du planteur et à la diversification des cultures. Cependant, au niveau individuel, il n'y a plus de diversification de culture, puisque le palmier à huile a tendance à se substituer au café. Le fait de créer les palmorais dans les vieilles caféières est un moyen détourné pour réduire les surfaces cultivées en café. Les autorités ont préféré cette méthode à celle du Brésil, c'est-à-dire à celle qui consiste à accorder des primes à ceux qui détruisent volontairement leurs caféières.

Pour cette partie pauvre du pays Akyé, l'introduction du palmier à huile constitue un élément d'importance capitale. Non seulement elle bouleverse le paysage agraire - toutes les caféières ont presque disparu ; des forêts déclassées comme celle de la Djibi sont plantées en palmiers - mais elle peut améliorer d'une façon substantielle le niveau de vie des habitants et contribuer au développement économique et social de la région.

Signalons pour terminer, que la Station Expérimentale de l'I.R.H.O. de la Mé, située dans la Sous-Préfecture d'Anyama, a joué un rôle important dans la création de ces blocs villageois. La Station, créée en 1923 par l'Inspecteur Général de l'Agriculture HOUARD, a été transférée à l'I.R.H.O. le 1er janvier 1946. Elle est implantée dans une zone où les précipitations annuelles moyennes sont de 1 882 mm, l'ensoleillement se situe aux environs de 1 677 heures, les températures oscillent autour de 26°7, et l'humidité relative est toujours très élevée : 80 à 88 %.

La concession s'étend sur les formations sablo-argileuses tertiaires qui recouvrent au Sud de la Côte d'Ivoire, les granits-gneiss anciens. Ils sont du type ferrallitique tropical lessivé. Ce type de sol constitue un excellent support pour la culture du palmier car la structure des horizons profonds, grumeloux, meubles, poreux, est très favorable aux racines. Le pH (5,0) convient bien au palmier à huile.

La Station, dirigée par un Directeur assisté d'un Adjoint administratif, comprend 4 services : le Service de Recherche (expérimentation et sélection), le Service Centre et Plantation, le Service Extension et le Service Usine-Garage.

En 1962, l'effectif était le suivant :

- 26 commis principaux
 - 67 commis et spécialistes
 - 226 manœuvres,
- soit au total 319 personnes.

En 1965, elle avait une superficie totale de 738,73 ha, occupée par 92 371 arbres.

Ses activités concernent essentiellement :

- . la sélection
- . la fourniture de semences et de plantules
- . l'expérimentation
- . les recherches spéciales concernant les maladies et ennemis du palmier,

- . la formation de stagiaires
- . les conseils et l'encadrement techniques.

Avec le développement des plantations villageoises, il est possible que la Station soit amenée à inclure dans ses activités la production industrielle d'huile de palme. Un premier agrandissement de l'usine a été fait en 1967, dans le but d'accroître la production d'huile.

CHAPITRE III - L'équipement des campagnes dans les cantons Akyé

1) Amélioration de l'habitat

L'un des éléments frappants de ce pays Akyé est la coquetterie de ses villages, et en particulier la quasi disparition de l'habitat traditionnel. Alors que dans le Nord et le Centre de la Côte d'Ivoire, les villages sont faits de cases rondes, couvertes de chaume, avec des murs en torchis, dans le Sud, auquel appartient le pays Akyé, ces cases sont presque toutes remplacées par de belles maisons modernes, qui n'ont rien à envier à celles d'Abidjan. Cette évolution, relativement récente, ne peut s'expliquer que par l'importance de l'économie de plantation qui procure à l'homme du Sud un salaire moyen annuel d'environ 40 000 francs, contre 15 000 à celui du Centre et 5 000⁽¹⁾ à celui du Nord.

Elle a commencé en pays Akyé, en 1953-1954-1955, au moment où les cours du kilogramme de café et de cacao dépassaient 150 francs CFA. Car rares étaient les planteurs qui, avant ces années, possédaient une maison de briques, couverte de tôle ondulée. Seuls quelques fonctionnaires et quelques commerçants pouvaient se faire construire de telles maisons. Cela a été le cas dans certains villages des Sous-Préfectures d'Anyama et d'Alépé qui fournirent à l'Administration les premiers fonctionnaires Akyé. Mais ce sont

(1) Chiffres communiqués par les Services Officiels.

TYPE D'HABITAT MODERNE



La première maison est couverte de tôle ondulée,
la deuxième, au centre, est couverte d'éverite.

les années fastes sus-mentionnées qui ont donné le départ à l'amélioration de l'habitat. Ce mouvement commença par quelques initiatives individuelles puis, très rapidement, les populations prirent conscience qu'il fallait harmoniser leurs efforts. Elles firent alors établir des plans d'ensemble de construction. Dans la Sous-Préfecture d'Adzopé, cette prise de conscience aboutit aux lotissements des villages d'Akoudzun et d'Adzopé dans le Tchoyasso ; d'Ananguié dans le N'Kadzé ; de Bacon, d'Afféry, d'Adoupé et de Bécouéfin dans le Kotté. Dans certains de ces villages, comme Bacon et Akoudzun, il s'agissait d'abord de remodeler l'ancien village, c'est-à-dire d'y tracer les axes de circulation et d'y prévoir les emplacements du marché et des édifices publics. Il a donc fallu casser certaines cases. Lorsqu'à la fin de cette opération, les lots ainsi délimités s'avérèrent en nombre insuffisant, on étendit alors le village. Ailleurs, c'est le cas à Akoupé et Afféry, le lotissement s'y fit en deux étapes : les environs immédiats des villages furent lotis afin de permettre aux habitants qui en avaient les moyens de se construire un abri soit provisoire, soit définitif. C'est trois ou quatre ans après que des voies furent ouvertes dans l'ancien village.

Cette procédure a été guidée par l'importance de ces deux villages et par le souci d'éviter à de nombreuses personnes d'être sans abri.

Ceux des habitants qui en ont eu les moyens ont immédiatement construit des maisons "en dur" ; d'autres les ont construites quelques années après. Les plus pauvres attendent encore, soit dans leurs vieilles cases traditionnelles, soit dans les maisons de parents plus aisés. Ainsi, le paysage qu'offrent ces villages est, comme nous l'avons dit, celui de villages inachevés dont les maisons modernes voisinent avec les maisons en construction, les vieilles cases traditionnelles, et les lots non construits envahis par les mauvaises herbes (cf. planche).

Ces premiers villages lotis et reconstruits en partie, et surtout les villages de Bacon et d'Akoudzun reconstruits à plus de 75 % serviront d'exemples à tous les autres villages Akyé, même aux plus pauvres. Ainsi, on peut dire que tous les villages Akyé de plus de 500 habitants sont lotis et en grande partie reconstruits.

Tous ces villages, anciennement et récemment lotis, ont un plan presque uniforme : le plan en damier, dont le plus bel exemple est donné par le village de Djapé (cf. planche). Sur cette photo, on aperçoit nettement les rues parallèles se recoupant en angles droits. Le village est traversé dans le sens de la longueur par la route nationale Abidjan-Bondoukou. Ce qui lui donne l'apparence de village-rue. Cette impression devient réalité dans de nombreux villages où les maisons et les cases sont organisées le long de cet axe central.

Lorsque les accidents topographiques sont importants, on adapte alors le plan à ceux-ci comme le montre le plan de la ville d'Adzopé.

Même dans ce cas, le plan reste inadapté à la vie traditionnelle. En effet, dans les villages traditionnels, on prévoyait, indépendamment de la route nationale ou principale, une rue plus large que les autres. A un endroit bien précis, et très souvent à la hauteur de la maison du chef du village, on construisait les cases de façon à laisser un espace assez large pour les réunions publiques, les fêtes traditionnelles, les réceptions, etc. C'était la place à palabre, au milieu de laquelle on plantait un ou plusieurs arbres (cf. plan).

Sur les plans modernes en damier, de telles places ne sont pas prévues. Seuls les emplacements d'écoles, de dispensaires ou d'hôpitaux, de maternités et de marchés le sont.

L'habitat est en revanche adapté à cette vie traditionnelle. En effet, les éléments essentiels dans les cases étaient la cour et les vérandas qui favorisaient la vie en plein air. Ces deux éléments se retrouvent dans presque tous les types de plans de maisons modernes, qu'il s'agisse de plans qui ne sont que la copie fidèle de la case traditionnelle (plan I) ou des villas. Ces dernières associent tradition et modernisme : elles ont un salon et une salle à manger et s'ouvrent sur une grande cour qu'encadrent les cuisines et les W.C., et parfois les salles de bains (plan II). Les W.C. sont toujours au dehors, au fond de la cour, à cause de l'absence d'eau courante. Cette disposition nous rappelle un peu celle de

certaines campagnes françaises où les W.C. sont également isolés au fond de la cour ou à côté d'une grange.

En fait, le plan II n'est qu'une adaptation de la case traditionnelle à la vie moderne, et en cela il répond imparfaitement au genre de vie africain. Nous disons adaptation car la véranda et le salon-salle à manger, seuls points de différence, jouent le même rôle, remplissent la même fonction, à savoir celle de lieu de réception, de palabre, et de lieu où l'on partage les repas. Mais cette adaptation est imparfaite car très souvent tout se passe au dehors, sur la terrasse de 2 à 3 m² donnant sur la cour, ou à défaut à l'ombre des arbres plantés au milieu de la cour, et cela d'autant plus que les intérieurs de ces maisons sont très chauds. En effet, la plupart des maisons sont couvertes de tôle ondulée. Seuls les planteurs aisés achètent de l'éverite et plafonnent les salons et les chambres.

Les murs sont soit en terre, sans ossature de bois - c'est une technique relativement récente d'origine ghanéenne - soit en briques de terre séchées au soleil. Ces deux matériaux, relativement moins chers, sont utilisés par les petits planteurs moyens. Cependant, l'utilisation des briques en ciment est de plus en plus répandue. Quels que soient les matériaux, les murs sont cimentés puis peints, en couleurs souvent vives.

Le mobilier connaît, de son côté, une très grande amélioration. Alors qu'autrefois il se résumait à quelques tabourets "m'béchia", à des banquettes en terre battue accolées aux murs, "dabê", à des lits en bois précaires, ce mobilier est aujourd'hui beaucoup plus moderne. Dans presque tous les villages, même les plus reculés, les tabourets n'ont droit de cité qu'à la cuisine. Ailleurs, ils sont remplacés par des chaises en bois d'acajou ou d'avodiré, fabriquées par les menuisiers locaux. Un lit sur trois est en fer, c'est-à-dire importé. Dans les grands centres, les meubles de salon sont des fauteuils confortables fabriqués par les mêmes menuisiers locaux.

Cette modernisation touche également la batterie de cuisine. Composée naguère de canaris (vases en argile cuite), de plats d'argile

confectionnés soit par la ménagère, soit par des potiers, cette batterie est aujourd'hui composée de casseroles en aluminium, de marmites en fonte, d'assiettes soit en aluminium soit en porcelaine. La jarre d'eau en argile cuite est encore conservée car elle garde l'eau très fraîche. De même, les foyers traditionnels faits de bûches de bois ne sont pas encore remplacés par la cuisinière ou le réchaud à gaz.

Quelques rares planteurs - surtout ceux qui, en plus des plantations, exercent le métier de commerçants - possèdent des réfrigérateurs au pétrole, généralement de marque "Electrolux".

Au total, le pays Akyé est en pleine mutation ; ses campagnes sont en train de subir de profondes transformations, lesquelles sont accélérées par les éléments lettrés de la population, et en particulier par les fonctionnaires de la ville qui possèdent pour la plupart de très belles maisons dans leur village natal. Pour l'Akyé, et pour l'Africain en général, il faut d'abord construire dans son village natal avant de construire ailleurs. Tout fonctionnaire ou tout homme "riche" doit "faire quelque chose" dans son village natal. Il doit contribuer au développement, à la modernisation de celui-ci, en construisant une maison à ses vieux parents ou à ses oncles qui ont consenti des sacrifices énormes pendant ses années d'études.

D'une manière générale donc, le pays Akyé se développe, se modernise ; cependant, cette modernisation n'atteint pas le même degré dans toutes les régions.

Dans le canton Ketté, dans la Sous-Préfecture d'Anyama et dans le canton Lépin, la plupart des villages sont reconstruits suivant les plans d'urbanisation que nous avons décrits plus haut. Dans certains d'entre eux comme Memni et Montézo, des fontaines publiques sont installées et ravitaillent la population en eau potable. Il en est de même d'Adzopé où un barrage a été construit en 1966-67 afin de fournir également de l'eau potable à la ville, et surtout aux établissements secondaires d'Adzopé.



1 - Village-rue avec cases en papis à Annépé.



2 - Village-rue.
Remarquer les deux cases couvertes de tôle dans la rangée de droite (village de Bassadzun).

Ailleurs, et en particulier dans les villages isolés des cantons Attobrou, Annapé et Bodin, l'évolution est moins sensible. Certains villages comme Annépé et Bassadzun (cf. plan) ont conservé leur structure traditionnelle.

Des efforts sont cependant faits par les habitants pour doter ces villages de maisons modernes.

Le retard accusé par ces cantons est dû à leur position marginale et surtout à leur pauvreté par rapport aux autres cantons Akyé. Quoique cette pauvreté explique l'insuffisance de l'infrastructure routière et des moyens de transport.

2) Routes et moyens de transport

Dans le chapitre "Routes et pistes", nous avons pu remarquer la densité du réseau routier et faire la description des différents types de routes. Nous nous contenterons donc ici de montrer le rôle économique de ces routes et les transformations que les transports ont pu apporter dans la vie traditionnelle.

Le rôle économique joué par les routes et pistes en pays Akyé est très important. Il y a une vingtaine d'années, c'est-à-dire à une époque où les exploitations agricoles étaient de dimensions modestes et où les tonnages réalisés par chaque planteur étaient assez faibles, la quasi totalité des productions agricoles étaient transportées à tête d'hommes. Le réseau routier était d'une part très réduit et d'autre part l'achat d'un véhicule automobile n'était pas à la portée du planteur Akyé. Seuls les commerçants traitants en possédaient et ramassaient par moments les produits de ceux des planteurs dont les champs étaient situés à proximité des routes ou pistes carrossables.

Il faut donc attendre les années 1954-55 et 56 pour assister à la multiplication des voies et moyens de transport. Ces années, qui ont

coïncidé avec la hausse des cours du café et du cacao, marquent une date importante dans la modernisation et l'équipement des campagnes Akyé.

C'est pendant ces années également, que l'exploitation forestière prit de l'importance dans le Nord du pays Akyé, c'est-à-dire dans le Ketté, et permit ainsi le développement du front pionnier de la région de Yafon et surtout la multiplication du réseau de pistes.

Ces deux événements ont fait du Ketté, le canton Akyé où le réseau des pistes et des routes est le plus important et où les véhicules personnels appartenant à des planteurs sont fort nombreux.

Ces véhicules sont de deux sortes : ceux dont les planteurs font personnellement usage et qui sont dans la plupart des cas des véhicules tous terrains du genre "jeep" ou "Land Rover" et ceux servant de taxis. Ces derniers sont soit des "404" ou "403" Peugeot familiales ou camionnettes, soit des "1 000 kg" Renault. On les appelle communément les "taxis-brousse"⁽¹⁾. Ces "taxis-brousse" desservent, soit les campagnes environnantes et plus précisément les plantations, soit les villages Akyé, soit les villes d'Abidjan, d'Abengourou et d'Agboville.

Akoupé, Adzopé, Anyama et Alépé sont les principales gares routières d'où partent plusieurs lignes. Akoupé et Adzopé possèdent deux types de lignes : les lignes directes Akoupé-Abidjan et Adzopé-Abidjan, et les lignes "omnibus" où tous les villages et campements localisés le long des principaux axes de circulation sont desservis. A Anyama et Alépé, il n'y a que des lignes omnibus qui desservent tous les villages.

La carte ci-jointe nous montre l'importance des gares d'Akoupé et d'Adzopé d'où partent chaque jour, en période de pointe, c'est-à-dire entre novembre et février, et de chacune d'elles, plus de 50 véhicules dans les diverses directions. Ce trafic est si important qu'au niveau de la ville on aboutit à une spécialisation des gares. En effet, il existe à Akoupé trois petites gares :

(1) Ces véhicules jouent le rôle de transports en commun. Les tarifs sont arrêtés par le Syndicat des Transporteurs dont le siège est à Abidjan.

- la gare sud d'où partent les véhicules pour Abidjan et Adzopé,
- la gare ouest qui dessert Bacon, Afféry et Agboville,
- la gare nord qui dessert Yafon, Kotobi, Abengourou et Bécouéfin.

A Adzopé, les deux gares sont situées à chaque extrémité de la ville, c'est-à-dire au Nord et au Sud.

D'après les calculs effectués par nous-mêmes à partir des renseignements fournis par la Sous-Section d'Akoupé du Syndicat des Transporteurs, le trafic total annuel de voyageurs partant ou arrivant dans ces trois gares d'Akoupé dépasse 150 000 personnes. Ces voyageurs sont, sur la ligne Akoupé-Abidjan, à plus de 50 % des commerçants ou des commerçants allant acheter des marchandises dans la capitale économique de la Côte d'Ivoire. Le reste est composé de collégiens et de lycéens allant et rentrant de vacances, de paysans et de fonctionnaires. Les lignes Akoupé-Kotobi et Akoupé-Bécouéfin sont surtout empruntées par les planteurs qui viennent vendre leurs produits à Akoupé ou s'y ravitailler en produits manufacturés. Ils y viennent aussi pour des raisons d'ordre social : décès, funérailles, etc.

Nous retrouvons les mêmes tendances dans les autres gares routières sus-mentionnées.

D'une façon générale, ce sont les activités commerciales qui sont à la base de ces trafics. Il ne faut cependant pas oublier élèves et étudiants qui, au moment des départs ou des retours de vacances, obligent les chauffeurs de taxis-brousse à effectuer plusieurs voyages par jour. On peut dire que ce sont des voyageurs occasionnels, accidentels, par opposition aux voyageurs réguliers que sont les commerçants.

GARES ROUTIERES

LIEUX DESSERVIS

<u>AKOUBE</u>	ABIDJAN (direct)	15 x 2 = 30
	ABENGOUROU (direct)	8 x 2 = 16
	AGBOVILLE (direct)	11 x 2 = 22
	AFFERY (omnibus)	
	ADZOPE (omnibus)	15 x 3 = 45
	BECOUEFIN (omnibus)	

<u>ADZOPE</u>	ABIDJAN	(direct)
	YAKASSE-ME	(omnibus)
	AKOUBE	(omnibus)
	M'BASSON	(omnibus)
	BECEDE-BRIGNAN	(omnibus)
	LOBO-AKOUDZUN	(omnibus)
ANANGUIE	(omnibus)	

<u>ANYAMA</u>	ABIDJAN	(omnibus)
	ATTINGUIE	(omnibus)
	AJOUABO	(omnibus)
	EBIMPE	(omnibus)

<u>ALEPE</u>	ABIDJAN	(omnibus)
	KOSSANDJI	(omnibus)
	KODIOUSSOU	(omnibus)

3) Les activités commerciales

L'importance de ces activités commerciales varie d'un village à un autre, d'une région à une autre. Dans ces activités, il y a lieu de distinguer les activités commerciales traditionnelles, c'est-à-dire les marchés villageois, et les activités commerciales modernes : les boutiques.

En ce qui concerne les marchés, il convient de dire que chaque village Akyé, tout comme la plupart des villages ivoiriens, possède son marché. Il s'agit de petits marchés agricoles où les paysannes - car elles en constituent l'élément essentiel - viennent vendre leurs produits : banane plantain, manioc, igname, piments, gombos, aubergines, etc. Ces marchés ont lieu tous les jours de la semaine. Ils sont cependant plus importants le dimanche. L'importance du marché du dimanche s'explique par le fait qu'il est fréquenté non seulement par les éléments de la population résidant dans le village, mais aussi et surtout par ceux des campements environnants. C'est l'occasion pour ceux-ci de vendre leurs produits et aussi d'acheter ce dont ils ont besoin, à savoir du poisson frais ou fumé, de la viande de bœuf, du sel, du pétrole et les outils de travail, des habits, etc.

Dans les centres importants comme Adzopé, Anyama ou Akoupé, le marché est fréquenté, outre ceux que nous venons de citer, par les vendeurs ou acheteurs des autres villages environnants. L'exemple d'Akoupé est particulièrement éloquent.

En effet, de par sa situation - il se trouve au point de convergence des routes Kotobi-Abidjan et Agboville-Abengourou, et occupe une position centrale au sein du Ketté - et son rôle historique - capitale traditionnelle du Ketté - le centre semi-urbain d'Akoupé exerce une grande attraction sur les villages du Ketté bien qu'il soit moins peuplé qu'Afféry et qu'il ne soit pas le chef-lieu du canton.

Dans notre étude de 1964, nous avons montré toute l'importance d'Akoupé⁽¹⁾. Nous ne mettrons ici que l'accent sur son rôle de marché et

(1) Dian Boni : ouvrage cité.

l'importance de son infrastructure commerciale.

Depuis 1964, le marché d'Akoupé s'est agrandi et s'est organisé. Les enquêtes de la S.E.D.E.S. indiquaient à cette date que ce marché recevait 1 000 personnes en moyenne par jour. Ce chiffre est largement dépassé aujourd'hui, surtout les dimanches où il dépasse 3 000, vendeurs et acheteurs compris. Dans cet effectif, il est difficile de discerner vendeurs et acheteurs. Cette distinction est d'autant plus difficile que la plupart des vendeurs sont en même temps des acheteurs.

Ces vendeurs et ces acheteurs résident en majorité à Akoupé. Cependant, une partie non négligeable d'entre eux viennent des villages voisins, en particulier d'Assangbadji, de Yadio, situés à 3 km ; d'Ahéoua et d'Agbaou, situés respectivement à 3 et 4 km ; d'Achoukou, de Kodian et même de Bécouéfin situés à 4, 8 et 14 kilomètres, et enfin, de Bacon situé à 3 km à l'Ouest d'Akoupé.

Ces vendeuses venues des villages voisins représentent, les dimanches et jours de fête, environ 45 à 50 % de l'effectif total Akyé. Lorsqu'on considère l'effectif des vendeuses et des vendeurs, on s'aperçoit que les Akyé ne représentent qu'une minorité. En 1964, les enquêtes de la S.E.D.E.S. montraient qu'ils représentaient seulement 40,85 % du total. Cette proportion baisse sans cesse devant l'afflux des allochtones. En effet, l'élément dit "Dioula" représentait en 1964, toujours selon la S.E.D.E.S., 45,10 % et le total des allochtones 59,15 %. Actuellement, on peut estimer cette dernière proportion à plus de 65 %.

Par ailleurs, l'effectif total comporte une forte majorité de vendeuses. Toujours selon la S.E.D.E.S., elles représentaient en 1964, 78 % du total.

Lorsqu'on considère la seule ethnie Akyé, on s'aperçoit que l'effectif total est composé de femmes uniquement. Il en est de même sur tous les marchés villageois Akyé où la vente est assurée par les femmes Akyé. Cette évolution est récente car, il y a une vingtaine d'années,

quelques hommes Akyé faisaient le commerce de poisson fumé. Elle est due, d'une part à l'occupation des hommes dans les plantations, et d'autre part à la scolarisation très poussée qui fait miroiter d'autres perspectives d'avenir. Enfin, cette situation n'est qu'un autre aspect de la division tacite du travail entre homme et femme, division qui confie à la femme tout le département vivrier.

C'est donc au sein des éléments allochtones qu'il faut prélever les 22 % d'hommes recensés sur le marché d'Akoupé. Cet effectif d'hommes se compose de la façon suivante :

- . bouchers d'origine Peulh
- . quelques colporteurs Haoussa, vendeurs de tissus et de pagnes
- . tabliers⁽¹⁾ Nago, de l'ethnie Yoruba, du Nigéria
- . Dioula, vendeurs d'articles ménagers, de chaussures, d'ignames, etc.

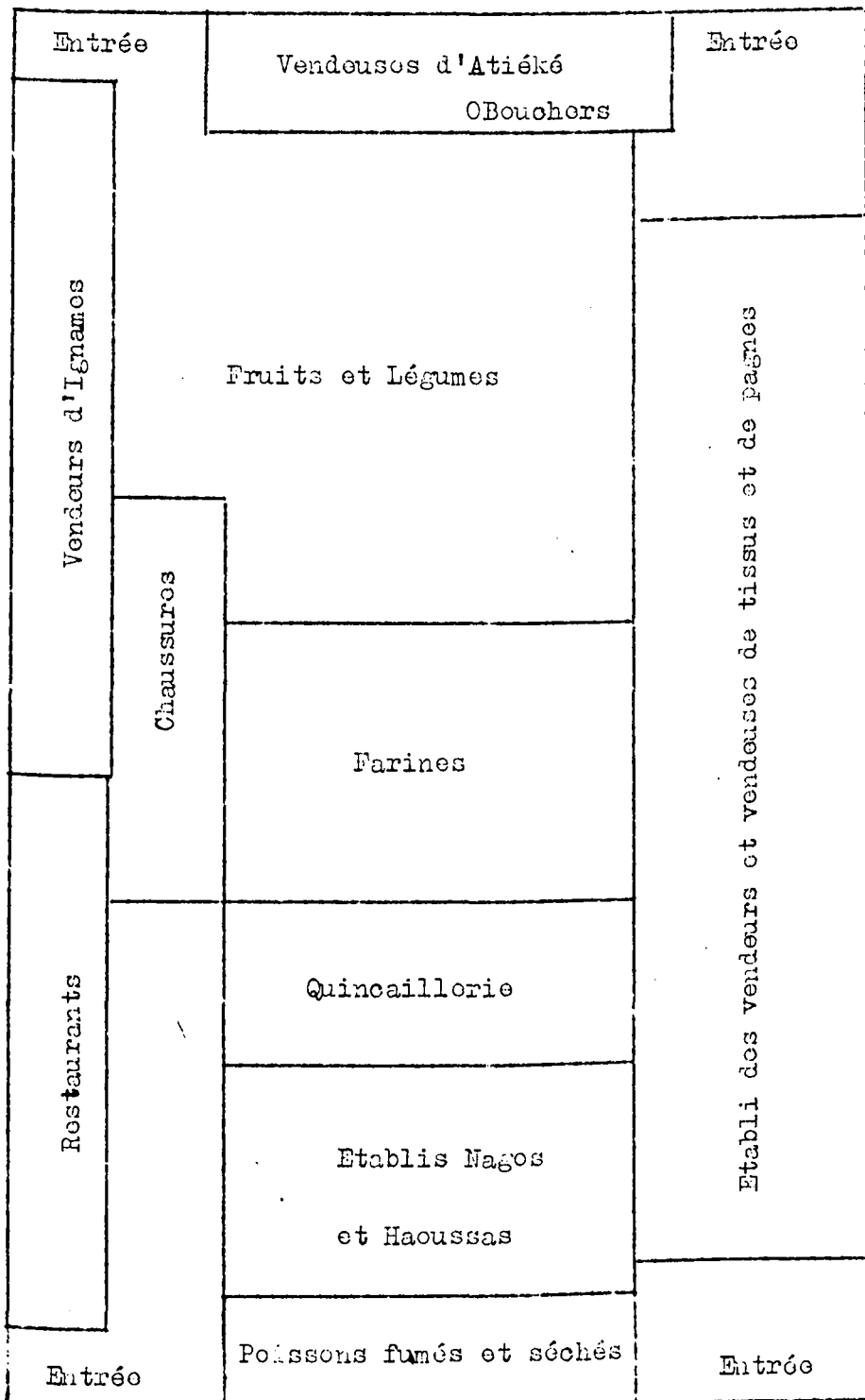
En dehors des tabliers qui comptent des femmes dans leurs effectifs, femmes qui sont pour la plupart d'origine Yoruba, et en dehors de la catégorie des vendeurs de tissus qui comptent également des femmes et du secteur vivrier monopolisé par les femmes, tous les autres secteurs sont assurés par des hommes.

C'est dans la catégorie des vendeurs et vendeuses de tissus, et surtout dans celle des vendeuses de légumes, qu'on assiste à un accroissement de l'effectif. Par ailleurs, le nombre des acheteurs non-vendeurs s'accroît régulièrement. Il est composé d'une part d'autochtones et d'allochtones résidant à Akoupé, et d'autochtones et d'allochtones venant des autres villages ou simplement de passage.

(1) Les "tabliers" sont des commerçants qui vendent sur une table tous les articles manufacturés d'utilisation courante : objets de toilette, de parfumerie, clous, verres, cahiers, lampes tempêtes à pétrole, tricots, culottes, chaussures, allumettes, cigarettes, etc.

PLAN SCHEMATIQUE DU MARCHÉ D'AKOUPÉ

Stand Bananes et Manioc	Volaille
----------------------------	----------



Cette augmentation croissante du nombre des acheteurs et des vendeurs pose un problème : celui de l'espace. La place initialement prévue pour le marché d'Akoupé était d'environ 6 000 m². Cette place, devenue petite depuis deux ans, ne pouvait plus contenir tous les vendeurs. Les vendeurs de bananes, de manioc et de taros ont été obligés d'occuper un lot attenant au marché d'environ 500 m². Ce qui porte la surface totale du marché d'Akoupé à 6 500 m².

Ce marché est réparti en grands stands dont les principaux sont : le stand des bouchers et vendeuses d'atiéké ; le stand des vendeuses de fruits et légumes et de diverses farines ; le stand des articles ménagers. Tout autour de ces deux derniers stands, sont disposés du côté Nord, les baraques des vendeurs d'ignames et des restaurateurs ; du côté Ouest, les établis des vendeurs de tissus, de pagnes et d'objets divers ; du côté Sud, les établis des Nago et des vendeuses de tissus et de pagnes. C'est en appendice à ce dernier que se situe le stand des vendeuses de bananes et de taros.

En dehors des stands des bouchers et de celui de poissons fumés et séchés qui sont des préaux métalliques construits par le village, tous les autres stands sont, soit des baraques en bois couvertes de tôle ou de papo, soit des appentis couverts de vieilles tôles.

Le marché d'Akoupé est le reflet de celui d'Adzopé, avec la seule différence qu'il n'existe plus de baraques en bois. A Adzopé et à Anyama, les autochtones sont également en minorité : 36,2 % à Adzopé et 14,22 % à Anyama⁽¹⁾. Ils ne sont majoritaires que dans les petits villages et gros bourgs : 60,8 % à Afféry ; 72,2 % à Bacon ; 63,5 % à Biéby. Dans ces cas, les marchés sont exclusivement agricoles, les objets manufacturés étant vendus dans les boutiques.

Le tableau ci-après nous donne une idée de la composition des effectifs dans huit marchés du pays Akyé.

(1) S.E.D.E.S. : ouvrage cité, T. 6, p. 26.

TABEAU XXIII

NOMBRES MOYENS DE VENDEURS ET VENDEUSES SUR LES MARCHES ECHANTILLONS

Marchés d'échan- tillons (1)	Nombre de personnes sur les marchés échantil.	Produits bruts d'origine végétale et aliments loc ^x			Aliments non et produits d'origine animale			Produits manufacturés			Artisans et produits artisanaux			Autres			Totaux		
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
ADZOPE	2 366	44	462	506	93	46.	209	159	105	264	36	20	56	34	70	104	366	773	1139
AKOUBE N.	1 083	24	259	283	42	23	65	55	30	85	26	12	38	7	41	48	154	365	519
ANYAMA	1 120	17	296	313	62	69	131	63	48	111	26	12	38	7	40	47	175	465	640
AFFERY	570	11	170	181	40	32	72	56	20	76	11	7	18	8	27	35	126	256	382
AKOUBE S.	76	1	27	28	3	11	14	2	3	5	-	2	2	-	1	1	6	44	50
BACON	131	2	26	28	10	6	16	5	7	12	3	1	4	2	2	4	22	42	64
BIEBY	82	3	33	36	5	9	14	4	1	5	1	-	1	2	1	3	15	44	59
MEMNI	95	2	25	27	1	13	14	3	33	36	1	-	1	-	1	1	7	72	79

(1) Tableau tiré du tableau C 10 des Enquêtes de la S.E.D.E.S., ouvr. cité, T.6 .

- Dans ce tableau, nous discernons deux groupes de marchés :
- les marchés dont le nombre de vendeurs et vendeuses représente 48 à 57 % de l'effectif total,
 - les marchés dont le nombre de vendeurs et vendeuses représente plus de 57 % de l'effectif total, et atteint - comme à Memni - 83 %.

Le premier groupe est composé de trois gros centres urbains et semi-urbains que nous avons déjà discernés, c'est-à-dire Adzopé, Akoupé Nord et Anyama.

Le second groupe, composé des marchés ruraux et de brousse, voit le nombre des vendeurs et des vendeuses dépasser 65 % de l'effectif total des présents sur ces marchés. Cela signifie que, sur ces marchés, les vendeurs et vendeuses sont aussi des acheteurs.

Ce tableau nous montre, par ailleurs, que sur tous les marchés, le nombre des vendeurs est nettement inférieur à celui des vendeuses, surtout dans les deux premières colonnes. Les vendeurs ne l'emportent que dans la vente des produits manufacturés et artisanaux.

Dans les petites localités, une partie importante de ces produits manufacturés est vendue dans de petites boutiques. Il s'agit des boissons : vins rouges ordinaires, bières locales, jus de fruits, etc. On y vend aussi de l'huile d'arachide, du pétrole, du sel, bref des articles d'usage courant comme ceux vendus sur les établis du marché d'Akoupé ou d'Adzopé.

Dans les gros villages de plus de 3 000 habitants, les boutiques sont plus nombreuses : 5 ou 6. Elles appartiennent en grande partie aux commerçants Yoruba.

Dans les centres urbains et semi-urbains d'Adzopé, Anyama et Akoupé, ces boutiques sont très nombreuses et de tailles différentes. A Akoupé, elles sont une trentaine, dont 13 de grande importance. Dix de celles-ci appartiennent aux Libano-Syriens et trois à de grandes sociétés

françaises à succursales multiples : "Chaîne Avions"⁽¹⁾, C.F.A.O.⁽²⁾ et S. A. V. E., gérées par des Africains.

Ces grandes boutiques peuvent être assimilées à des bazars. En effet, on y vend de tout : boissons alcoolisées et non alcoolisées, chaussures, pagnes, vêtements, batteries de cuisine, cycles, matchettes, objets de toilette, riz, pâtes alimentaires, conserves, etc., bref tout ce dont le paysan et l'intellectuel ont besoin.

Les autres boutiques, tenues par des Africains, pour la plupart des autochtones, ne sont en fait que des débits de boissons. On peut cependant y vendre de menus objets tels que les cigarettos, les allumettes, le pétrole, l'huile d'arachide, des disques, des piles et des ampoules pour lampes de poche, etc.

Il existe à Akoupé, Adzopé et Anyama, des magasins de vente de pièces détachées de véhicules automobiles, de postes de radio, de réfrigérateurs au pétrole et de cuisinières à gaz. Chacun de ces trois centres a sa boulangerie. Il y a cinq ans encore, le pain consommé en pays Akyé venait d'Abidjan.

Pour terminer, signalons d'une part l'existence, depuis dix ans environ, de dépôts pharmaceutiques dans les centres importants d'Anyama, Grand-Alépé, Adzopé, Akoupé et Afféry. Le dépôt d'Adzopé est en fait une pharmacie tenue par des pharmaciens, alors que ceux des autres centres sont tenus par des personnes n'ayant pas eu cette formation de pharmaciens, mais qui ont effectué des stages dans les pharmacies-mères d'Abidjan. Ce sont en fait des vendeurs spécialisés.

Signalons, enfin, la construction à Anyama, Adzopé et Akoupé, de nombreuses stations d'essence. Il s'agit de stations appartenant aux grandes compagnies pétrolières (Esso, Mobil, Shell, B.P., Total, Agip,

(1) C'est le nouveau nom porté par l'ancienne Société Commerciale de l'Ouest Africain (S.C.O.A.).

(2) Compagnie Française de l'Afrique Occidentale.

Toxaco, etc.) et gérées soit par des Africains, soit par des Libano-Syriens.

Si nous faisons le bilan des activités commerciales en pays Akyé, nous constatons que celles d'Anyama, Adzopé et Akoupé sont de loin les plus importantes. Nous avons vu que, non seulement l'infrastructure commerciale est très importante dans ces trois centres, mais encore ces trois centres possèdent des marchés ruraux très importants. Ils sont en plus dotés de nombreux restaurants. Dans les stations-service d'Anyama, il y a des snack-bar. A Adzopé, la station Toxaco a construit un très beau motel, avec chambres climatisées. Ces trois centres exercent une véritable attraction sur leurs hinterlands et jouent le rôle de métropole régionale. Ce rôle est atténué à Anyama par Abidjan qui est en train de faire de cette ville une ville-dortoir, une grande banlieue. Adzopé, de son côté, exerce une certaine influence sur Akoupé dans la mesure où il est le chef-lieu de sous-préfecture, et surtout la capitale intellectuelle avec le Collège Moderne, le Cours Complémentaire et l'Inspection Primaire.

4) Scolarisation et écoles ; équipements sanitaires

Le pays Akyé fait partie des régions les plus scolarisées de la Côte d'Ivoire, avec un taux de scolarisation d'environ 86 %⁽¹⁾ en 1964-65. Ce taux est presque le double de celui de l'ensemble ivoirien qui n'atteint que 44 %⁽²⁾. Même au sein du pays Akyé, il existe des inégalités. C'est ainsi que dans la Sous-préfecture d'Adzopé, le taux est de 75 % ; dans celles d'Anyama et Alépô, il passe à 97 %.

Cette importance des taux de scolarisation traduit la volonté de l'Akyé de scolariser tous ses enfants. C'est donc dans ce contexte que nous devons expliquer le nombre élevé d'écoles en pays Akyé : 121 écoles primaires publiques et privées en 1964-65, dont 102 publiques. Ces 121

(1) Ministère de l'Education Nationale.

(2) Ministère du Plan : Côte d'Ivoire 1965. Population.

écoles avaient totalisé 26 390 élèves⁽¹⁾ de 6 à 14 ans. Ce chiffre est passé à 28 379⁽²⁾ en 1967-68, dont 23.835 dans les seules écoles publiques. Ces élèves des écoles publiques se répartissent dans chacune des trois Sous-Préfectures, de la façon suivante :

TABLEAU XXIV



Sous-Préfectures	ELEVES					Maîtres	Classes	Ecoles
	Total	Garçons	%	Filles	%			
ADZOPE	14 332	8 821	61,8	5 511	38,2	304	301	55
ANYAMA	5 217	3 117	59,8	2 100	40,2	124	122	21
ALEPE	4 286	2 779	64,9	1 507	35,1	94	96	25
TOTAL	23 835	14 717	61,8	9 118	38,2	522	519	101

Ce tableau⁽³⁾ nous montre la disproportion qui existe encore une fois entre la Sous-Préfecture d'Adzopé et les autres Sous-Préfectures Akyé : 60 % des élèves y sont inscrits. Dans chacune des trois Sous-Préfectures, les garçons sont en majorité. Ils représentent 59,8 à 64,9 % de l'effectif total. Le pourcentage des filles scolarisées reste très bas, mais si on le compare à ce qu'il était il y a 10 ans, on peut remarquer un net progrès. D'après les enquêtes de la S.E.D.E.S., 88 % des garçons du Sud-Est de la Côte d'Ivoire seraient scolarisés, contre 45 % de filles seulement en 1965.

Autre enseignement à tirer de ce tableau : le nombre élevé d'écoles : 101 écoles publiques en 1967-68. On peut donc dire que presque chaque village Akyé a son école. Ce qui est étonnant, c'est que toutes ces

(1) S.E.D.E.S. : ouvrage cité.

(2) Ministère de l'Education Nationale.

(3) Tableau établi par nous à partir des données de l'Education Nationale. Les pourcentages ont été calculés par nous.

écoles sont construites par les villageois eux-mêmes. Outre les écoles d'Afféry, Akoupé, Adzopé, Boudépé, Momni, construites en 1936, toutes les autres l'ont été après 1950. Mais c'est entre 1954 et 1960 surtout que chaque village Akyé s'est doté d'une école.

Pour avoir une idée de l'importance de la scolarisation en pays Akyé, il suffit de comparer les effectifs d'élèves et de maîtres à ceux de l'ensemble national.

En 1964-65, sur 5 515 maîtres enseignants en Côte d'Ivoire, 485 exerçaient en pays Akyé, soit 8 % du total. L'effectif des élèves de l'enseignement primaire était à cette date de 350 000, dont 26 390 en pays Akyé, soit 7,5 %. Ces effectifs sont importants si on se rappelle que la population Akyé ne représente que 3,75 % de la population totale ivoirienne. Compte tenu du nombre élevé d'enfants scolarisés, et surtout du nombre d'enfants entrant chaque année en 6e, deux établissements secondaires ont été créés à Adzopé : un cours complémentaire, fonctionnant depuis 1958-59, et un collège moderne construit en 1966-67 et dans lequel l'enseignement dispensé n'intéresse que les élèves de 6e, 5e et 4e. Ces deux établissements comptent plus de 1 000 élèves et ne recrutent, pour ainsi dire, que les élèves de la Sous-Préfecture d'Adzopé. Les élèves des deux autres sous-préfectures Akyé sont absorbés par les établissements secondaires d'Abidjan, Bingerville, Bassam et Dabou.

Malgré les efforts consentis par les populations Akyé, tous les enfants ne sont pas scolarisés. Le vœu des parents, qui rejoint d'ailleurs celui du Gouvernement Ivoirien, est d'arriver à une scolarisation à 100 %. Les Akyé essaient donc de tout mettre en œuvre pour atteindre ce but : construction de classes nouvelles et de logements de maîtres ; création de nouvelles écoles dans les villages où le nombre d'enfants scolarisés est inférieur au nombre d'enfants scolarisables, ou dans les campements permanents situés à plus de 5 kilomètres du village. Ces constructions sont faites à partir des cotisations obligatoires payées par chaque habitant adulte.

Il en est de même des dispensaires et maternités que possède le pays Akyé. En dehors des hôpitaux d'Adzopé, de Petit-Alépé et, tout dernièrement, du bloc sanitaire de Ebimpé, inauguré en août 1968, qui ont bénéficié de l'aide de l'Etat, tous les autres groupes sanitaires ont été construits par les villageois eux-mêmes, qu'il s'agisse de l'ensemble dispensaire-maternité d'Akoupé, ou de celui d'Akoudzun. Comme dans tous les pays en voie de développement, l'équipement sanitaire reste insuffisant. Il faut compter un infirmier pour plus de 20 000 habitants. On doit cependant reconnaître que, malgré cette insuffisance, un effort certain est fait pour enrayer les grandes endémies et les épidémies. Adzopé a la chance de posséder la plus grande léproserie de Côte d'Ivoire. A Anyama, une équipe d'éducation sanitaire parcourt l'ensemble du pays Akyé pour enseigner aux populations quelques notions d'hygiène. Cet effort d'ensemble connaît des succès notables. Parmi ces succès, il faut signaler la fréquentation presque spontanée des hôpitaux et des dispensaires, et surtout les accouchements de plus en plus nombreux dans les maternités.

Au total, le pays Akyé, grâce à l'amélioration des conditions de production, lesquelles sont à la base de l'augmentation de cette production, connaît actuellement une évolution très rapide. Certes, les villes et villages n'ont encore ni eau courante, ni électricité, mais par rapport aux autres régions forestières de la Côte d'Ivoire, le pays Akyé peut faire figure de pays pilote, tant sur le plan purement agricole que sur celui de l'habitat et des équipements collectifs. Cette évolution peut être accélérée dans les années qui viennent, par le projet de découpage de la Sous-Préfecture d'Adzopé en quatre nouvelles sous-préfectures.

C O N C L U S I O N

Nous avons pu voir, tout au long de cette étude, les transformations subies par l'ensemble du pays Akyé et l'influence des cultures arbustives commerciales sur la vie traditionnelle. Ces transformations n'ont pas partout la même intensité. Il existe des différences assez notables d'une Sous-Préfecture à une autre, d'une région à une autre. Et ce sont ces différences que nous nous proposons de faire ressortir dans cette conclusion.

La Sous-Préfecture d'Adzopé est, nous l'avons vu, de loin, la plus importante. C'est la plus vaste avec plus de 5 000 km², la plus peuplée avec 100 000 habitants environ, la plus riche. Elle est formée de 5 cantons : Ketté, N'Kadzé, Attobrou, Tohoyasso et Annapè. Le canton Ketté est, dans cet ensemble, le plus important. Il représente "29,74 % de sa population. C'est aussi le canton le plus riche, surtout en culture vivrière et en particulier en banane plantain".

La richesse du Ketté est surtout basée sur les cultures d'exportation. Celles-ci ont, en quelques années, bouleversé le paysage et modifié le régime foncier.

Il y a une vingtaine d'années, les plantations de café et de cacao n'étaient pas aussi importantes et aussi nombreuses. Les plantours qui possédaient plus de 5 ha plantés et récoltaient 2 à 3 tonnes de produits étaient rares. Dans les années 1945-48, les récoltes individuelles se comptaient par sacs et plus souvent par tines. D'autre part, les plantations les plus éloignées se trouvaient à moins de 10 kilomètres des villages et on pouvait rencontrer dans ce rayon, des forêts denses primaires, en abondance. Les forêts secondaires étaient plus nombreuses et plus vieilles.

Le régime foncier était le régime collectif avec exploitation individuelle. Nul ne pouvait s'approprier une terre, ni en aliéner.

A partir de 1950, et surtout de 1954-55, on assiste à des changements.

D'abord changement dans le paysage agraire. Nous avons vu qu'après le "boom café", de nouveaux fronts pionniers étaient ouverts. Ceux-ci ont donné naissance à de gros campements de colonisation habités par les pionniers.

Le résultat de cette colonisation intense a été l'éloignement des plantations ; leur extension vers l'extrême Nord du pays Akyé, extension qui a abouti à la jonction Agni-Akyé. Comme nous l'avons déjà constaté, la taille de ces plantations s'est sensiblement accrue. Elle atteint en moyenne dans cette partie du Ketté, 15 ha. C'est dans ce secteur que sont localisées les plus grosses plantations de café et de cacao du pays Akyé, plantations dont certaines dépassent 60 ha. Les villages qui ont surtout participé à ce mouvement sont Afféry, Bacon, Akoupé, Achoukou et Bécouéfin. Les autres villages du Ketté ont également pris part à ce mouvement, mais en direction de l'Est, c'est-à-dire du fleuve Comoé.

Avec l'accroissement des superficies cultivées, on assiste à l'augmentation de la production individuelle. Celle-ci se situe actuellement autour de 2 à 3 tonnes par an. Dans les villages d'Afféry, Bacon et Akoupé, les producteurs de plus de 10 tonnes sont assez nombreux. Certains dépassent les 50 tonnes.

La conséquence de toutes ces évolutions est le passage de l'exploitation familiale, avec main-d'oeuvre strictement familiale, à l'exploitation semi-industrielle voire industrielle, avec main-d'oeuvre salariée. A Afféry, Bacon et Akoupé, des planteurs utilisent régulièrement chaque année, plus de 50 manoeuvres.

Par ailleurs, le régime foncier ne peut plus être collectif, familial. Chaque père de famille est de plus en plus persuadé que les plantations créées par lui-même ne reviendront plus à ses neveux ou à ses frères, mais à ses enfants. De ce fait, il prend soin d'indiquer à ceux-ci les plantations qui sont le fruit de son travail et celles héritées des parents défunts.

Autre conséquence de cette économie de plantation : la tendance à l'individualisme. Dans le Ketté, cette tendance est très affirmée. Le planteur compte désormais sur le travail de ses manoeuvres et non plus sur l'aide que peuvent lui apporter soit les membres de sa famille, soit ses compagnons d'âge. Cet individualisme aboutit à l'éclatement quasi total de la cellule familiale et à la constitution de la famille conjugale de type européen.

De même, les travaux d'intérêt public tels que l'entretien du village ou la construction d'un édifice ne sont plus acceptés avec enthousiasme par les jeunes générations. Il se produit une sorte de démobilitation collective qui se traduit par l'abandon ou la pratique irrégulière de la danse guerrière FOKWE.W

Nous pensons que c'est l'une des conséquences de l'économie de plantation qui accélère d'un côté la détérioration des structures traditionnelles et de l'autre, le processus de modernisation.

Tous les villages Ketté sont en grande partie reconstruits et cette reconstruction serait achevée s'il n'y avait pas eu de mauvaises années agricoles. La modernisation touche même les campements qui sont recouverts de tôle, et la plupart ont des murs en briques de terre ou de ciment.

Enfin, dans ces villages Ketté, certains planteurs ou commerçants d'Akoupé, de Bacon et d'Afféry se sont équipés en groupes électrogènes en attendant l'électrification.

Dans les autres cantons de la Sous-Préfecture d'Adzopé, l'évolution est moins nette. D'abord la taille des exploitations est moins importante : moins de 10 hectares. Rares sont les planteurs qui dépassent 10 tonnes de café et de cacao par an. De plus, la banane plantain y est rare.

Sur le plan de l'urbanisation et de la modernisation des campagnes, les 4 villages du canton N'Kadzé connaissent la même évolution que ceux du Ketté. Dans le canton Tchoyasso, outre Adzopé qui est dotée d'une infrastructure plus poussée - il ne manque à l'heure actuelle que l'eau courante - un effort est fait pour reconstruire les villages.

C'est donc dans les cantons Attébrou, Annépé et Bodin qu'il se pose des problèmes. D'abord, ces cantons sont en marge des grands axes de circulation, donc en marge des influences extérieures. En outre, les terres sont moins riches que celles du Ketté. De ce fait, les ressources agricoles sont faibles, bien qu'il existe des caféières et des cacaoyères. Conséquences : les villages ont conservé pour la plupart leur cachet traditionnel ; les équipements scolaires et sanitaires sont plus désuets.

Enfin, dans les cantons du Sud, le développement est plus ancien. Ces cantons, dont les villages ont été les premiers à avoir des maisons en dur, ont bénéficié de l'influence d'Abidjan. Ils sont les premiers à avoir été au contact avec les Européens et avoir possédé des plantations. Ces cantons, qui ont été en perte de vitesse pendant la période 1950-65 par rapport au Ketté, ont pris un nouveau départ grâce à la transformation des vieilles caféières en palmeraies modernes.

Quoi qu'il en soit, nous constatons que dans tous ces cantons où l'économie de plantation est moins importante, les structures traditionnelles sont plus conservées. C'est ainsi que l'obéissance à l'aîné et d'une manière générale aux anciens est encore conservée. De même le Fokwé est respecté. Dans ces cantons et en particulier dans les cantons Lépin, Gnan et Noddin, la notion de classe d'âge, l'organisation de la société en classes d'âge est une réalité. Tous les travaux d'ordre public tels que la construction d'une école ou d'un dispensaire, sont réalisés par la classe d'âge au

pouvoir, y compris les femmes. La solidarité entre les habitants est, par ailleurs, plus importante que dans le Ketté ; elle se traduit par l'entraide aussi bien dans les travaux champêtres que dans la construction d'une maison.

Cette vitalité de la tradition n'a pas empêché l'implantation du christianisme et son rayonnement dans les Sous-Préfectures d'Alépé et d'Anyama. Outre Adzopé où s'est implantée une mission catholique depuis plusieurs décennies, l'ensemble de la Sous-Préfecture d'Adzopé et le canton Bodin de la Sous-Préfecture d'Alépé sont restés en majorité animistes. Il faut cependant noter que ces dernières années, l'influence du catholicisme et d'une manière générale du christianisme devient importante. Conséquence de cette influence, le retour obligatoire des planteurs chrétiens au village tous les samedis pour accomplir leurs devoirs religieux. Autrefois, le planteur ne revenait du campement que lors d'un décès ou d'une fête traditionnelle. Il faut dire que ce sont surtout les villages et localités situés sur les grands axes de circulation qui connaissent une telle évolution. Car, dans les localités marginales des cantons Annapê, Attobrou et Bodin où l'influence du christianisme est presque négligeable, l'animisme est encore fort.

Ces conséquences de l'économie de plantation ne doivent pas nous faire oublier les graves problèmes qui se posent à l'agriculture du pays Akyé.

Parmi ces problèmes, le plus important est celui qui concerne le mépris de la terre par les jeunes et par conséquent, celui de l'avenir même de cette agriculture.

A ces questions que nous avons posées dans presque tous les villages Akyé :

"- Que deviennent les enfants qui n'ont pas pu poursuivre leurs études ? Vous aident-ils ? Deviennent-ils des planteurs comme vous ?"

nous avons obtenu cette réponse presque unanime :

"Ils ne nous aident pas. Ils restent au village ou s'en vont à Abidjan. Ils ne nous écoutent plus."

Pour ces jeunes gens, le fait d'avoir été à l'école doit les dispenser des travaux manuels et surtout des travaux agricoles. Certes, quelques jeunes gens retournent à la terre, mais ceux-là ne représentent qu'une infime minorité.

Il faut signaler que dans cette attitude des jeunes vis-à-vis de la terre, les parents sont en partie responsables. Ils estiment en effet que le travail de la ville est plus rémunérateur que celui de la terre. Il convient donc que le jeune qui a eu son Certificat d'Etudes primaires ou qui a été envoyé d'un établissement secondaire, ait sa place dans un bureau ou tout au moins dans une administration. Nous retrouvons ce même comportement chez les jeunes filles. Ce qui est grave, c'est que parmi les jeunes illettrés, l'attrait de la ville l'emporte. Il s'agit là d'un véritable exode rural.

Cette fuite des campagnes et cet exode rural sont de nature à compromettre dangereusement l'avenir du monde paysan et à retarder la modernisation des campagnes et l'amélioration des techniques rurales.

Nous avons pu voir, en effet, qu'avec l'augmentation des surfaces cultivées, les planteurs avaient un besoin de plus en plus important de main-d'oeuvre. Nous savons que cette main-d'oeuvre, essentiellement voltaïque, devient de plus en plus rare et surtout de plus en plus exigeante. Par ailleurs, la population rurale active est assez âgée : les plus de 50 ans l'emportent sur les moins de 40 ans.

Ces planteurs se retrouvent donc seuls avec leurs épouses, abandonnés par leurs enfants et la plupart, découragés, n'hésitent pas à hypothéquer certaines parcelles et même à les vendre. Car ils n'arrivent plus à contrôler toutes leurs exploitations.

Mieux, à une période où on assiste à l'introduction de méthodes nouvelles de culture, seuls les manœuvres non-autochtones sont initiés à de telles méthodes, le "patron" se contentant de tout superviser. Or, cette main-d'œuvre est très instable et temporaire et elle est originaire de régions où les techniques rurales et les plantes de culture sont totalement différentes. De ce fait, l'assimilation de ces techniques nouvelles est imparfaite. Même si elle était parfaite, elle ne profiterait pas au pays Akyé, dans la mesure où les manœuvres retournent dans leurs pays d'origine.

Le paradoxe est que ces jeunes Akyé déracinés ne trouvent pas à s'employer en ville, des diplômes exigés étant hors de leur portée. Malgré cela, ils ne retournent pas à la terre et grossissent ainsi l'effectif des parasites citadins.

Dans certaines localités, les jeunes semblent avoir compris leur drame et essaient de s'organiser. Nous n'avons pas pu vérifier ces informations selon lesquelles des jeunes Akyé forment des équipes structurées, avec un responsable et des trésoriers et louent leurs bras aux planteurs. Nous savons que de tels groupes ont existé à Akoupé, mais devant la mauvaise foi des planteurs qui ne les payaient pas une fois le travail accompli, ces jeunes se sont découragés et ont ainsi abandonné leur belle entreprise.

Le problème du monde paysan reste posé. En effet, cette situation n'est pas caractéristique du pays Akyé. Elle se présente dans toutes les régions agricoles de la Côte d'Ivoire et en particulier dans les régions forestières où la scolarisation est très poussée. C'est donc un problème national dont les pouvoirs publics se soucient d'ailleurs, un problème qui intéresse toute l'économie ivoirienne, dans la mesure où celle-ci repose sur l'agriculture.

Nous pensons que l'une des solutions de ce problème est de revaloriser la terre, de faire en sorte que les jeunes ruraux n'aient rien

à envier, sur le plan confort et conditions de vie aux jeunes citadins. Les moyens pour parvenir à ce but sont assez aisés si l'on consent à donner une formation rurale aux jeunes et même aux adultes, et surtout à leur donner les moyens de s'installer une fois leur cycle de formation terminé. Pour cela, il est nécessaire de systématiser l'enseignement agricole dans les écoles primaires et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire ; de créer des écoles d'agriculture dans les principales régions agricoles et enfin de créer des exploitations collectives et de consentir des prêts remboursables à ces jeunes exploitants.

Certes, des efforts sont faits dans ce sens, mais il ne semblent toucher qu'une petite minorité. On pourrait, dans l'optique de la diversification des cultures, penser aux jeunes ruraux en les intéressant à ces cultures, en les faisant par exemple propriétaires, une fois le capital remboursé, de ces blocs de cultures.

On résoudrait ainsi l'un de ces problèmes épineux commun à ce monde dit "sous-développé", à savoir celui de l'augmentation de la production agricole.

Autre problème intéressant l'ensemble de la Côte d'Ivoire, celui de l'organisation des marchés. Nous avons pu voir qu'à certaines époques, le pays Akyé connaissait la surproduction des cultures vivrières. Un marché intérieur bien organisé qui aboutirait aux échanges entre les régions de savane et les régions forestières pourrait faire éviter ces pertes et accroître par la même occasion le revenu monétaire des paysans. Dans tous les cas, le problème reste posé et nous pensons que l'une des voies vers la santé économique du monde dit sous-développé est précisément celle de l'organisation de ses marchés intérieurs qui aboutirait à des échanges inter-régions.

LISTE DES ABREVIATIONS

Afr. Occ. ou Afr.	Afrique Occidentale ou Afrique.
Afr. Trop.	Afrique Tropicale.
Afr. Centr.	Afrique Centrale.
Agron. Trop.	Agronomie Tropicale.
Ann. E.S.C.	Annales, Economies, Sociétés, Civilisations.
Ann. Géo.	Annales de Géographie.
B.I.T.	Bureau International du Travail.
C.D.U.	Centre de Documentation Universitaire.
C.I.	Côte d'Ivoire.
C.O.M.	Cahiers d'Outre-Mer.
C. Océanogr.	Cahiers Océanographiques.
Econ. et Polit.	Economie et Politique.
Et. Eb.	Etudes Eburnéennes.
Ec.P.H.Et.	Ecole Pratique des Hautes Etudes.
R.G.A.	Revue de Géographie Alpine.
I.F.A.N.	Institut Français d'Afrique Noire.
Inf. Géogr.	Informations géographiques.
Int. Trop.	Inter-Tropical.
O.R.S.T.O.M.	Office de la Recherche Scientifique et Techni- que d'Outre-Mer.
Rech. Afric.	Recherches Africaines.
S.E.D.E.S.	Société d'Etudes pour le Développement Economi- que et Social.

B I B L I O G R A P H I E

I. GEOGRAPHIE GENERALE

1) Géographie physique générale

Baeyens (J.) : Classifying banana soils in tropical West Africa.-
Proc. 1st Commonwealth Conf. Trop. Subtrop. Soils, Harpenden, p.203-209, 1948.

Birost (P.) : Géographie physique générale de zone Inter-Tropicale.-
(C.D.U., 1959, 243 p.).

2) Pédologie

Delvigne (J.) : Pédogénèse en zone tropicale.- (O.R.S.T.O.M., Dunod, Paris, 1965, 177 p.).

Duchaufour : Pédologie, applications forestières et agricoles.- (Nancy, 1956, Chap.XI, Les sols tropicaux, p.239-257).

La motte (M.) et Rougesso (B.) : Les niveaux d'érosion intérieurs de l'Ouest Africain.- (Rech. Afric., 1961, n°4, p.51-69).

Rougerie (G.) : La latéritisation et la pédogénèse inter-tropicale.- (Inf. Géog., 1959, p.199-205).

Tricart (J.) : Les caractéristiques fondamentales du système morphogénétique des pays tropicaux humides.- (Inf. Géog., 1961, p.155-169).

3) Climat

Bagnouls (F.) et Gausson (H.) : Les climats biologiques et leur classification.- Ann. Géog., 1967, p.193-200.

Berrit (G.R.) : Contribution à la connaissance des variations saisonnières dans le Golfe de Guinée. Observation de surface le long des lignes de navigation.- (C.Océanogr., 1961, p.715-727).

Bunting (A.H.) : Some problems of agricultural climatology in Int. Trop. Africa.- (Geography, 1961, Vol.46, n°213, p.4, p.283-295).

Gausson (H.) : L'étude des climats par les courbes ombro-thermiques.- (Inf. Géogr., 1956, p.191-193).

Isnard (H.) : Le mécanisme du climat de l'Ouest Africain.- (Inf.Géo. 1952).

4) Biogéographie

Aubréville (A.) : Climats, forêts et désertification de l'Afrique
Tropicale.- Paris, Soc. ed. Géogr. et col. 1949.

Richards (P.W.) : The tropical rain-forest.- Cambridge Univ. Press,
1942.

Schnoll (I.R.) : La forêt dense.- Paris, Lechevalier, 1950.

5) Démographie

Barbour (K.) and Prothoro (R.M.) : Essays in African population.-
London, Routledge and Kegan Paul (1961).

Blanc (P.) : A propos des migrations dans l'ancienne Afrique Fran-
çaise.- (Afr. et Asie, 1961, n°54, p.16-36).

6) Sociologie

Balandier (G.) : Sociologie actuelle de l'Afrique Noire.- (Paris,
1955, 532 p.).

Paulmo (D.) : Les civilisations africaines.- (Que sais-je ?, n° 261).

Radcliffe-Brown et Fordo (D.) : Systèmes familiaux et matrimoniaux
en Afrique.- (P.U.F., 1953).

7) Agriculture

Abercrombie : Le passage de l'agriculture de subsistance à l'agricul-
ture de marché en Afrique, au Sud du Sahara.- (Bull.
mens. Econ. et Statist. Agricole, F.A.O., févr. 1961,
p. 1-7).

Blacho (J.) : La campagne en pays noir.- (R.G.A. 1940).

Corighelli (R.) : Cultures tropicales : les plantes vivrières. T. 1.-
(J.B.Baillièrre et fils, Paris, 1955, 655 p.).

Dresch (J.) : La riziculture en Afr. Occ.- (Ann. Géo. 1949, p.295-
312).

Dumont (R.) : L'Afrique Noire est mal partie.- (Paris, Le Seuil, 1962).
Afrique Noire : développement agricole. Reconversion
de l'économie agricole (Guinée, Côte d'Ivoire, Mali).-
(Paris, P.U.F., 1961).

Dumont (R.) : Développement agricole africain.- Paris, P.U.F., 1965, 223 p. (Etudes Tiers-Monde).

Faucher (D.) : La vie rurale vue par un géographe.- (Toulouse, Institut de Géographie de la Fac. des Lettres et Sc.Humaines, 1962, 316 p.).

Faucher (D.) : Géographie agraire : types de cultures.- Paris, 1959, 370 p.

George (P.) : Précis de Géographie rurale.- (P.U.F. 1963).

Gladette : Nutrition et production agricole en Afr. Trop. d'expression française.- (Agron. Trop., 1961, p. 179-217).

Gourou (P.) : Les pays tropicaux.- (P.U.F., 1947).

Isnard (H.) : Agriculture et développement en Afr. Occ.- (C.O.M., 1963).

Johnston : The staple Food Economics of Western tropical Africa.- (1958).

Labouret (H.) : Les paysans noirs.- (Paris 1941).

Miège (J.) : Les cultures vivrières en Afr. Occ.- (C.O.M. 1956).

Philips (J.) : Agriculture and Ecology in Africa : a study of actual and potential development South of the Sahara.- (London, Faber and Faber, 1959, 424 p.).

Richard-Molard : Les terroirs tropicaux d'Afrique.- Ann. Geogr., 1951, p. 349-369.

Sautter (G.) : A propos de quelques terroirs d'Afr. Occ. Essai comparatif.- (Etudes Rurales 1962, 4, p.24-87).

Schnell (Raymond) : Plantes alimentaires et vie agricole de l'Afrique Noire.- Paris, Larose, 1957.

Viguiier (P.) : L'Afrique de l'Ouest, vue par un agriculteur. Problèmes de base en Afr. Trop.- (Paris, Maison Rustique, 1961, 133p.).

Wilmet (J.) : Contributions récentes à la connaissance de l'agriculture itinérante en Afr. Occ. et Centr.- (Bull. Soc. Belge Et. Géogr., 1963, 1, p.51-63).

8) Commerce, échanges

Charbonneau (J. et R.) : Marchés et marchands d'Afrique Noire.-Paris, 1961, c.r.Y.Péhaut in C.O.M. 1962, p.193-195.

Dabin (B.), Leneuf (N.), Riou (G.) ; Contribution à l'étude des échanges commerciaux entre les Etats de l'Afr. Occ.- (Note, Information et Statistiques, Banque centrale des Etats de l'Afr. de l'Ouest, n°72, p.28).

I.F.A.N. (Bulletin) : Migration des travailleurs (Juil.-Oct. 1960).

II. GEOGRAPHIE REGIONALE

CAMEROUN

Atlas du Cameroun (Institut de Recherches Scientifiques du Cameroun).

Drosch (J.) : L'occupation du sol en région de culture intensive en Afr. Occ. et au Cameroun.- (Inf. Géogr., août 1958).

Guillard (J.) : A propos de l'enquête rurale en milieu africain : méthodes et techniques utilisées pour l'étude d'un village du Nord Cameroun.- (Econ. Rurale, n°47, p.11-21).

COTE D'IVOIRE

Avice (E.) : Côte d'Ivoire.- (Coll. Pays Afr., 1951, 94 p.).

Boutillier (J.L.) : Bongouanou.- (L'homme d'Outre-Mer, 1956, 22 p.).

Boutillier (J.L.) et Causse (J.) : Enquête sur le niveau de vie dans une région de Côte d'Ivoire ; enquête sur les conditions de vie des familles.- (Recueil de Monographies, B.I.T., Genève 1961, p.292-315).

Comité National de Recherches Agronomiques : Les recherches agronomiques en Côte d'Ivoire.- (1962, 127 p.).

Coulibaly (S.) : Les paysans Sonoufo de Korhogo.- (C.O.M., 1961, p. 26-59).

Dupire (M.) : Planteurs autochtones et étrangers.- (Et. Eb., VIII, 1960).

Fréchou (H.) : Les planteurs européens en Côte d'Ivoire.- (C.O.M., 1955, p.56-83).

Guimard (A.) : Le système cultural de la région de Man.- (Agron.Trop. 1961, n°2, p.28-59, p.148-178).

Holas (B.) : Cultures matérielles en Côte d'Ivoire.- (Paris, P.U.F., 98 p.).

Köbbon : Le planteur noir.- (Et. Eb., 1956).

Lafont (A.) : La Côte d'Ivoire.- (Econ. et Polit., 1961, p.2-15 et 52-65).

Mangenot : Etude sur les forêts des plaines et plateaux de la Côte d'Ivoire.- (Et. Eb., IV, 1955, I.F.A.N.).

Meillassoux (Cl.) : Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire.- Mouton, 1964, 382 p.

Ministères du Plan et de l'Agriculture : Enquête agricole du Premier Secteur Agricole de la Côte d'Ivoire.- 1957-58, 88 p.

Ministère de l'Agriculture : Rapports annuels, 1965, 1966, 1967.

Ministère du Plan : Le Sud-Est de la Côte d'Ivoire : Etude socio-économique.- (S.E.D.E.S., Paris, 1967).

- Ministère du Plan : Population de la Côte d'Ivoire, 1965.
- Paulme (Denise) : Première approche des Atié.- Cahiers d'Etudes Africaines (Ec. Pr. H. Et. VIe section - tiré à part).
- Raulin (H.) : Mission d'étude des groupements immigrés en Côte d'Ivoire.- Fasc. 3, Ganoa et Daloa.- (O.R.S.T.O.M.).
- Rougerie (G.) : Lagunaires et terriens en Côte d'Ivoire.- (C.O.M., 1950, p.370-377).
- Tricart (J.) : Les échanges entre la zone forestière de Côte d'Ivoire et les savanes soudaniennes.- (C.O.M., , p. 208-238).
- Tricart (J.) : Le café en Côte d'Ivoire.- (C.O.M., n°39, , p. 209-233).
- Vernière (M.) : Monographie du centre semi-urbain d'Anyama (Côte d'Ivoire).- (O.R.S.T.O.M., 1966) (D.E.S.).

GHANA

- Ahn (Peter M.) : Soil vegetation relationships in the western forest areas of Ghana. In Tropical soils and vegetation (Humid tropics Res. 1961, p.75-84).
- Boatteng : A Geography of Ghana.- Cambridge Univ. Press, 1959.
- Brian-Willis (J.) : Agriculture and land use in Ghana.- (Oxford Univ. Press, 1962).
- Gyasi-Torim (K.) : Ghana, Gold Coast or "Cocoa Coast ?"- (Econ. Soc. Geogr., 1959, p. 229-246).
- Hill (P.) : The migrant cocoa farmer of southern Ghana.- (Africa, 1961, p.209-230, P.U.F.).
- Hilton (T.E.) : Akotua Krom : a case study of a devastated cocoa village in Ghana.- I.B.G., 1961, p.161-186.
- Hunter (J.M.) : Cocoa migration and patterns of land ownerships in the Densu valley near Suhun.- (Ghana Trans. I.B.G., 1963, p.61-67).
- Levtzion (Nehemia) : Commerce et Islam chez les Dagamba du Nord-Ghana.- Annales E.S.C., juillet-août 1963, 23e année, n°4, p.723-743).

GUINEE

- Dumont (R.) : Afrique Noire. Développement agricole. Reconversion agricole (Guinée, Côte d'Ivoire, Mali).- Paris, P.U.F., 1961.
- Beaujeu-Garnier (J.) : L'agriculture guinéenne.- (Inf. Géog., 1958, p.185-198).

NIGERIA

- Gourou (P.) : Les plantations de cacaoyer en pays Yoruba : expansion économique spontanée.- (Annales, Paris, 1960, T. V, n° 1, p. 60-62).
- Hodder (B.W.) : Rural periodic day market in parts of Yoruba land.- (Trans. I.B.G., 1961, p. 149-159).
- Morgan (W.B.) : Agriculture in Southern Nigeria.- (Econ. Geog. 1959, p. 138-150).
- Moss (R.P.) : Soils, slopes and land uses in part of South Western Nigeria. Some implications for the planning of agricultural development in Intertropical Africa.- (Trans. I.B.G., p. 143-168).

SENEGAL

- Pélissier (P.) : Les paysans Sérères.- C.O.M. 1953.
- Pélissier (P.) : Les paysans du Sénégal : les civilisations agraires du Cayor à la Casamance.- Paris, C.N.R.S., 1966, 939p. (thèse).
- Suret-Canale (J.) : Structures agraires au Sénégal.- C.O.M. 1948.

ASIE

- Chen-Chi-Yi : La réforme agraire en Chine Populaire.- (Mouton et Cie, Paris, 1964).
- Delvert (J.) : Le paysan cambodgien.- (Mouton et Co, La Haye, 1961).
- Lafont (B.) : L'agriculture sur brûlis chez les Proto-Indochinois des plateaux du Centre Viet-Nam.- (C.O.M. 1967, p.37-48).

BRESIL

- Milton-Santos : La culture du cacao dans l'Etat de Bahia.- (C.O.M. 1963, p.360-378).
- Monbeig (P.) : Les structures agraires dans la frange pionnière de Sao Paulo.- (C.O.M., 1951, p. 1-22).
- Monbeig (P.) : Pionniers et planteurs de Sao-Paulo.
- Papy (L.) : En marge de l'Empire du café ; la façade atlantique de Sao-Paulo.- (C.O.M., 1952, p. 357-398).
-

TABLE DES FIGURES ET DES CARTES.

- 1.- Localisation du pays Akyé.
 - 2.- Carte géologique du Sud-Est de la Côte d'Ivoire.
 - 3.- Coupes topographiques du Mafa.
 - 4.- Carte de la végétation et des pluies.
 - 5.- Profil diagramme d'une forêt semi-décidue.
 - 6.- Profil schématique d'une forêt à celtis semi-décidue en bordure de route.
 - 7.- Carte des sols.
 - 8.- Carte de la densité brute de la population.
 - 9.- Carte de la densité de population par rapport à la surface cultivable.
 - 10.- Carte des villes et villages Akyé.
 - 11.- Carte des forêts et des zones de culture.
 - 12.- Carte d'installation des Akyé.
 - 13.- Orthographe restituée des noms de villages et villes.
 - 14.- Pyramide des âges à Akoupé et Annépé.
 - 15.- Coupe schématique d'une cuisine.
 - 16.- Ustensiles de cuisine.
 - 17.- Carte schématique des nouveaux fronts pionniers.
 - 18.- Carte schématique des phases d'occupation du finage d'Akoupé.
 - 19.- Carte de répartition des parcelles de cacaoyers à M'Brago II.
 - 20.- Terroir d'Anyama-Adjamé.
 - 21.- Carte des productions caféières et cacaoyères.
 - 22.- Evolution de la production caféière et cacaoyère de 1964 à 1968.
 - 23.- Plan du village de Djapé.
 - 24.- Plan de la ville d'Adzopé.
 - 25.- Plan type d'un Sawoa.
 - 26.- Plan type d'habitation moderne.
 - 27.- Villes et villages Akyé : équipement et activités commerciales.
-

- Planche XVI 1.- Association riz-maïs.
2.- Clôture traditionnelle d'une rizière.
- Planche XVIII 3.- Culture sans association avec le maïs.
4.- Culture du riz en layon.
- Planche XVIII 1.- Caféier en fruit.
2.- Séchage du café sur une aire cimentée.
- Planche XIX 1.- Le "Gbaka".
2.- Jeunes filles sur le chemin des champs.
- Planche XX N'Toto.
- Planche XXI Aires de séchage du café ou du cacao.
- Planche XXII 1.- Pépinière de cacaoyers.
2.- Panneau indicateur de la pépinière.
3.- Jeunes plants prêts à être repiqués.
- Planche XXIII Habitat moderne.
- Planche XXIV 1.- Village-rue d'Annépé.
2.- Village-rue de Bassadzun.
-

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION : Localisation et originalité du pays Akyé	p. 1
---------------------------------------------------------	------

Pr-mière partie

MILIEUX NATURELS ET HUMAINS 6

Chapitre Premier : Milieux naturels 6

I - Relief, géologie	6
II - Climat, hydrologie	11
III - Végétation, sols.	19

Chapitre deuxième : Aspects de la présence humaine 31

I - Routes et pistes	31
II - Villages et villes	32
III - Plantations et champs	39

Chapitre troisième : Exode et installation 45

I - Les données des traditions orales	45
II - Les données de la toponymie	55
III - Conclusion	61
IV - Histoire de la conquête du pays Akyé	63

Conclusion 68

Deuxième partie

SOCIETE ET POPULATION AKYE 70

Chapitre premier : Structures sociales 70

I - Les structures familiales et l'organisation sociale	70
II - Le mariage coutumier	78
III - Le système d'héritage et son évolution actuelle	80

<u>Chapitre deuxième : Population</u>	p. 83
I - Caractères de la population Akyé	83
II - Structure par âge de la population Akyé	86
III - Répartition de la population Akyé	89
IV - La population non-Akyé	92
<u>Chapitre troisième : l'Homme Akyé</u>	96
I - Les activités traditionnelles et l'artisanat	97
II - Vêtements et nourriture	100
III - L'habitat traditionnel	103
Conclusion	104

Troisième partie

STRUCTURES RURALES ET TECHNIQUES AGRICOLES 105

<u>Chapitre premier : Le régime foncier et son évolution actuelle</u>	105
I - Le régime foncier traditionnel	105
II - L'appropriation des terres, la propriété foncière	109
III - L'évolution de la société Akyé et le régime foncier traditionnel	112
<u>Chapitre deuxième : Les cultures vivrières</u>	115
I - Les structures techniques agraires	115
II - La main-d'oeuvre	119
III - Les rendements	120
IV - Les cultures vivrières associées aux cultures commerciales	122
V - L'agriculture "Dioula"	125

<u>Chapitre troisième</u> : Les cultures arbustives commerciales	p. 129
I - Techniques et structures agraires	129
II - La main-d'oeuvre	135
III - Les rendements	141
<u>Quatrième partie</u>	
<u>LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET FORESTIERES ET L'EQUIPEMENT</u>	
<u>DES CAMPAGNES</u>	
	149
<u>Chapitre premier</u> : Les productions agricoles	149
I - La production vivrière et sa commercialisation	149
II - Les productions caféière et cacaoyère	155
III - La commercialisation du café et du cacao	162
IV - La production de noix de cola	166
V - Le budget du planteur Akyé	168
<u>Chapitre deuxième</u> : Amélioration et diversification de la production agricole	171
I - La S.A.T.M.A.C.I. et son action	171
II - Eilan de l'activité de la S.A.T.M.A.C.I.	173
III - Diversification des cultures	175
<u>Chapitre troisième</u> : Equipement des campagnes	181
I - Amélioration de l'habitat	181
II - Routes et moyens de transport	186
III - Activités commerciales	190
IV - Ecoles et scolarisation	198
CONCLUSION	202
Liste des abréviations	210
Bibliographie	211
Table des figures et cartes	217
Table des planches	218
Table des matières	220

